



**A L'OUEST DES BOUCHES-DU-RHÔNE, TROIS TERRITOIRES TYPES  
POUR PENSER LA DURABILITE : LE PROJET DE PAYS D'ARLES, LA  
REHABILITATION DE L'ETANG DE BERRE, LE CONTRAT DE DELTA  
CAMARGUE.**

**Bernard PICON (Responsable scientifique)**

DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, UMR ESPACE 6012 - DESMID

**Aurélien ALLOUCHE (coordonateur du rapport)**

DOCTORANT UNIVERSITE DE PROVENCE, UMR ESPACE 6012 - DESMID

**Paul ALLARD**

PROFESSEUR UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE, UMR ESPACE 6012 - DESMID

**Leslie Maurice CORSAND**

DOCTORANT UNIVERSITE DE PROVENCE, UMR ESPACE 6012 - DESMID

**Alain DERVIEUX**

INGENIEUR D'ETUDES AU CNRS, UMR ESPACE 6012 - DESMID

**Florence MARTIN**

DOCTORANTE UNIVERSITE DE PROVENCE, UMR ESPACE 6012 - DESMID

**Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN**

MCF UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE, UMR ESPACE 6012 - DESMID

Financement MEDD – PUCA



# Réponse à l'APR Politiques Territoriales et Développement Durable

A l'Ouest des Bouches-du-Rhône, trois territoires types pour penser la durabilité : le projet de pays d'Arles, la réhabilitation de l'Etang de Berre, le contrat de delta Camargue.

*Axe de recherche privilégié : territoires et modes de gouvernance*

## **Responsable scientifique :**

Bernard Picon, directeur de recherche CNRS, sociologue, Equipe DESMID

## **Rapport coordonné par :**

Aurélien Allouche, doctorant en sociologie, DESMID, Université de Provence

## **Composition de l'équipe :**

Paul Allard, professeur d'histoire, DESMID, Université de la Méditerranée  
Aurélien Allouche, doctorant en sociologie, DESMID, Université de Provence  
Leslie Maurice Corsand, doctorant en géographie, DESMID, UMR ESPACE, Université de Provence  
Alain Dervieux, ingénieur d'études, CNRS, DESMID, Université de la Méditerranée  
Florence Martin, doctorante en sociologie, DESMID, Université de Provence  
Bernard Picon, directeur de recherche, sociologue, CNRS, DESMID, Université de la Méditerranée  
Alexandra Schleyer-Lindenmann, MCF en psychologie, DESMID, Université de la Méditerranée

**Arles, le 19 mai 2006**

## Résumé de la proposition

L'Ouest du département des Bouches-du-Rhône présente un fort contraste géomorphologique et social par rapport aux conurbations urbaines et touristiques de sa partie Est (Aix, Marseille, La Ciotat).

L'étang de Berre et ses pourtours, les grandes plaines de la Crau et de la Camargue, le pays d'Arles offrent des situations « d'inégalités écologiques » tellement contrastées que leurs comparaisons seraient d'une grande pertinence méthodologique dans le cadre d'une évaluation complète des politiques publiques territoriales en termes de « durabilité ».

La durabilité sera entendue dans ce projet comme une préoccupation visant à concilier sur le long terme un développement économique (industriel, agricole, urbain) compatible avec la préservation des ressources naturelles (l'eau, l'air, les sols, la biodiversité) et des cultures locales.

Les trois terrains proposés se présentent pratiquement comme des cas d'école et sont par ailleurs l'objet de travaux interdisciplinaires menés pour le moment séparément dans le cadre de l'équipe DESMID<sup>1</sup>.

Les trois cas d'école que présentent ces terrains limitrophes posent donc trois questions essentielles : Quelle durabilité pour une zone industrialo-résidentielle qui compte parmi les plus polluées de France ? Quelle politique de gestion d'un milieu dit « naturel » pour lequel il s'agit de réconcilier durablement activités humaines et protection de la Nature ?

Quelle prise en compte de la durabilité dans le cadre d'un projet de contrat de pays dans une zone rurale que l'on peut qualifier d'ordinaire parce que non stigmatisée comme dégradée ou protégée ?

Contrairement aux politiques d'aménagement des années 60 où l'on clivait le territoire en opposant aux zones urbaines et industrielles (Berre, Fos) des parcs naturels (Camargue), il s'agit de s'interroger sur les conditions sociales et politiques les plus favorables à l'introduction de plus d'environnement dans les logiques industrielles (Berre), de plus d'économie dans les logiques protectionnistes (Camargue) et de construire des pays où les rapports Homme-Nature soient pensés dans la durabilité.

L'hypothèse forte commune à ces trois terrains repose sur l'idée que les segmentations entre politiques publiques (environnement, agriculture, industrie, urbanisme), entre politiques publiques et société civile, entre idéologies environnementales et productivistes sont les principaux facteurs limitants de la mise en place d'une véritable prise en compte de la durabilité

---

<sup>1</sup> Dynamiques Ecologiques et Sociales en Milieux Deltaïques

<b>Durabilité héritée et héritages du développement durable Présentation transversale des résultats (Aurélien ALLOUCHE)</b>	<b>5</b>
1 Cadre général	5
2 Présentation des parties et de leurs terrains respectifs	7
<b><i>PARTIE 1 L'ÉTANG DE BERRE DE LA MOBILISATION A LA CONCERTATION : UNE REPONSE TERRITORIALISEE AU DEVELOPPEMENT DURABLE ?</i></b>	<b>10</b>
<b>L'étang de Berre Aménagements et mobilisations sociales (rappels historiques) (Aurélien ALLOUCHE)</b>	<b>11</b>
<b>A-t-on encore besoin d'un territoire pour faire une bonne mobilisation ? De l'Étang de Berre à la Durance (Aurélien ALLOUCHE)</b>	<b>17</b>
1 Des acteurs et des territoires	19
2 L'action rhétorique et la prise en compte de la matérialité des territoires	31
<b>La concertation : Controverse autour de données scientifiques ou des rôles sociaux ? (Florence MARTIN)</b>	<b>51</b>
1 Représentations, connaissances scientifiques et concertation	52
2 Etang marin, étang saumâtre, étang d'eau douce	68
<b><i>PARTIE 2 LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES AU RISQUE DU DETERMINISME DES HERITAGES CULTURELS ET GESTIONNAIRES</i></b>	<b>77</b>
<b>Le pays d'Arles : De la culture envisagée comme résistance au développement non durable (Paul ALLARD)</b>	<b>78</b>
1 La construction du pays d'Arles	78
2 Les héritages culturels dans les représentations contemporaines du pays Arles (d'après les questionnaires et entretiens passé auprès des habitants et des maires)	88
<b>Le Contrat de delta Camargue : L'institutionnalisation d'une gestion de l'eau héritée (Alain DERVIEUX)</b>	<b>99</b>
1 La Camargue	100
2 Position du problème : rappel des questions posées	109
3 Le contrat de delta	110
4 Matériel et méthode	111
5 Résultats	113
6 Les mésaventures de l'organisme de gestion du Parc de Camargue, les enjeux politiques	130
7 Discussion	131
<b>Les adolescents de Berre et d'Arles : Une nuanciation des territoires, la leçon des générations futures (Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN)</b>	<b>157</b>
1 objectif de l'étude et réflexion sur le développement durable d'un point de vue psychologique	157
2 Développement durable et responsabilité personnelle – étude quantitative	158
3 Développement durable : quelle est la place de l'homme ? Etude qualitative	169
<b>CONCLUSION GENERALE. LE DEVELOPPEMENT DURABLE EST-IL SOLUBLE DANS LES TERRITOIRES ? (Bernard PICON)</b>	<b>180</b>
<b>Références bibliographiques</b>	<b>186</b>

# Durabilité héritée et héritages du développement durable

## Présentation transversale des résultats

### 1 Cadre général

Les injonctions à porter les principes du développement durable se sont considérablement répandues dans les paysages politiques et médiatique français. Le texte de l'APR du programme PTDD va jusqu'à dresser le constat d'un « **envahissement** des stratégies et politiques territoriales par toutes [les] facettes du développement durable ». Ce dernier s'inscrit dans une démarche nettement volontariste, ce qui se traduit par la multiplication de décrets, lois, réglementations, déclarations de principe et, récemment, la définition d'une stratégie nationale de développement durable (sndd). A cette « omniprésence » du développement durable semble répondre une réelle difficulté des acteurs locaux (notamment le décideurs) à « s'approprier » et à mettre en oeuvre cette notion, dont « la déclinaison en termes de contenu et d'approches méthodologiques reste largement à définir » (texte de l'APR). Avec pour « feuille de route » ce complexe entrelacs de textes institutionnels (à l'image de l'Agenda 21), les acteurs territoriaux sont appelés à prendre en charge le mot d'ordre de la durabilité, en dépit même du flou que ce dernier présente quant à son contenu et aux moyens à mettre en oeuvre pour réaliser les objectifs qu'il fixe. Tout se passe comme si l'alternative se posait entre essayer de dessiner une feuille de route plus précise, au vu d'un territoire donné (avec toutes ses particularités historiquement et socialement construites), ou redessiner le territoire pour qu'il corresponde au mieux à la feuille de route imaginée.

Les décideurs et les acteurs d'un territoire donné doivent alors répondre à des considérations globales, planétaires, « desenchâssées » territorialement, et ce en composant avec les particularités de leur territoire, avec des systèmes d'action collective et des rapports de force hérités du temps et d'interactions société-environnement.

D'autres part, les particularités des problèmes de durabilité (spécialement des problèmes environnementaux) imposent une recombinaison des modes de prise de décision, au profit d'approches aptes à conjuguer une importante mobilisation citoyenne et une appropriation des connaissances scientifiques par le plus grand nombre. Tel est le sens que prend l'importance attribuée par le développement durable (du rapport Brundtland jusqu'au rapport jusqu'au Sommet de Johannesburg) à la gouvernance.

Suivant cette optique générale, le programme PTDD pose une problématique précise, celle de l'appropriation, au niveau territorial, du concept et des exigences du développement durable.

Que peut signifier une appropriation par les acteurs territoriaux du concept de développement durable, et des exigences qu'il pose ?

En premier lieu, s'approprier le développement durable suppose de pouvoir donner sens à ce dernier à partir des modes de gestion et des pratiques déjà existantes sur le territoire considéré. La génération spontanée n'existant pas plus dans l'histoire des idées qu'elle n'existe dans la nature, l'idée de développement durable n'est pas née ex-nihilo, pas plus qu'elle n'est le fruit d'une imagination fertile. Si aujourd'hui nous pouvons parler de « développement durable », c'est que l'idée doit correspondre, au moins pour quelques uns de ses traits, à quelque chose d'existant dans les pratiques, les représentations et les utopies des

hommes et des sociétés. Et, peut-être, avant l'existence du terme « officiel », faisons-nous déjà, sur quelques espaces du globe, du « développement durable », sans le savoir, à l'image de Monsieur Jourdain faisant de la prose ? Peut-être, inversement, n'en avons-nous pas assez fait sur certains territoires pour qu'aujourd'hui la revendication d'un développement durable puisse y prendre sens ? Ces questions éclairent un point essentiel pour la problématique de l'appropriation des principes du développement durable par les politiques publiques territoriales, thématique centrale dans le programme de recherche PTDD. L'appropriation du concept de développement durable suppose d'inscrire ce dernier dans les modes de gestion, les pratiques, l'identité et la culture dont hérite un territoire. En un mot, le problème posé est celui d'**ancrer** le développement durable dans le « territoire »

D'autre part, le développement durable étant essentiellement un concept normatif et pragmatique (au sens où il est tourné vers l'action), son appropriation suppose qu'il remplisse quelques nécessités pour l'action, et tout particulièrement, pour la gestion de problèmes environnementaux, dont les conséquences, comme les causes, ne sont que difficilement appréhendables. Ce n'est qu'à la condition qu'il soit utile, donc utilisé, que l'appropriation d'un concept est possible. La dimension pragmatique du développement durable se structure principalement autour de la gouvernance. La mise en rapport des connaissances accumulées sur le monde physique (mais aussi économique et social) et de l'action collective pour le contrôle de la soutenabilité du développement est un enjeu majeur de la gouvernance. Aussi, l'appropriation du développement durable passe par celle d'un **héritage** encore récent, celui de la modernité réflexive. Comme U.Beck(2001) l'a très bien mis en lumière, la modernité que nous vivons (la seconde modernité) se caractérise par une production de risques inhérente au développement de la société. Ces risques, par leur nature systémique, imposent à la société une réflexivité, largement structurée autour de la diffusion des savoirs scientifiques (scientifisation secondaire). En ces termes est décrit un mouvement de la société sur elle-même qui, par une réorganisation de l'action collective, tente de contrôler les risques que son développement rend indispensables. Le développement durable s'inscrit largement dans cette évolution sociétale (dont les termes sont très présents dans l'agenda21). Il trace une ligne droite entre les deux pôles de cette réflexion que sont l'action collective pour le contrôle d'une soutenabilité du développement et la **diffusion** de connaissances scientifiques, tendant à faire de celle-ci un principe de coordination de celle-là. C'est en effet le sens que semble prendre la multiplication de politiques de concertation, de démocratie participative. La mise en rapport des connaissances accumulées sur le monde physique (mais aussi économique et social, etc.) et de l'action collective (dans laquelle on comprend la décision elle-même) est un enjeu majeur pour le développement durable.

Partant de ce double constat sur les conditions logiques d'appropriation du développement durable à l'échelle territoriale, le présent travail privilégiera deux axes d'étude pour répondre à la problématique du programme PTDD (à savoir « Quel éclairage scientifique apporter pour une appropriation des exigences du développement durable par les acteurs des territoires? ») ; ces deux axes ayant pour point d'intersection une réflexion sur les héritages aptes à fournir un ancrage territorial à la problématique de la durabilité, ainsi :

- soucieuse de questionner cet héritage plus récent qu'est la thématique de la « gouvernance », la première partie de cette étude s'intéresse à plusieurs procédures de participation citoyenne, celles-ci apparaissant comme des lieux où s'incarne concrètement la « rencontre » du territoire avec une démarche volontariste de gestion des conséquences du développement, tel que le préconise l'Agenda 21

- la seconde partie de cette étude rapproche culture et développement durable. La culture sera entendue en un sens large, recouvrant aussi bien la transmission intergénérationnelle d'attitudes et de comportements (et notamment pro-environnementaux)

que l'héritage, factuel et subjectif, par une aire géographique d'une histoire et d'une identité communes. Cette approche conduira à questionner, au regard de l'ancrage de modes de gestion du territoire dans les héritages d'un passé encore proche, l'« impératif » d'innovation et de projection que pose le développement durable.

## **2 Présentation des parties et de leurs terrains respectifs**

### **2.1 L'étang de Berre, de la mobilisation à la concertation : une réponse territorialisée au développement durable ?**

Il s'agit ici d'aborder un héritage plus récent, issu de la modernité réflexive, la « concertation », et tout spécialement son point nodal : l'intégration de données scientifiques et techniques dans l'action collective

Pour l'étang de Berre, où la science a, avant tout, posé les bases d'une industrialisation massive, les rapports des acteurs aux connaissances scientifiques, lorsque celles-ci sont mobilisées dans le cadre de la réhabilitation de l'étang, sont ambivalents. Ils vont de la défiance la plus radicale à un optimisme, non moins solidement affirmé, pour lequel la technique et la science sauront résoudre des problèmes, auxquels ne manque pour disparaître que la volonté politique (et les financements que celle-ci suppose). Le plan de réhabilitation de l'étang de Berre se signale par une nette difficulté à construire un consensus autour de seules données scientifiques.

Ceci conduit à questionner l'insertion des connaissances scientifiques dans le jeu d'acteurs que constitue la concertation, et à interroger les conditions d'une autonomie des connaissances scientifiques dans la prise de décision. Ce sera l'objet du chapitre « La concertation, controverse autour des données scientifiques ou des rôles sociaux ? », qui porte son regard explicitement sur le cadre de concertation, le GIPREB<sup>2</sup>, qui a la particularité de réunir la quasi-totalité des acteurs territoriaux concernés par le développement et la réhabilitation de l'étang de Berre.

Mais alors que le GIPREB institue un cadre de concertation - cadre que le développement durable pose comme une clé majeure de l'action collective - il s'est développé une importante mobilisation sociale à l'extérieur du GIPREB, rejetant aussi bien les propositions émanant de ce cadre que les acteurs territoriaux qui le composent. En se « distançant » ainsi des « représentants » des territoires (élus, préfet, etc.) et du cadre cognitif et technique partagé par ces derniers, cette mobilisation amène à questionner les modalités de prise en compte et d'inscription des territoires dans l'action collective et la participation citoyenne. C'est ce problème que tentera de soulever le chapitre « A-t-on encore besoin d'un territoire pour faire une bonne mobilisation ? De l'étang de Berre à la Durance »

La complémentarité de ces deux champs de l'action collective (champs institutionnel et hors-institution), ainsi que l'apparente difficulté à unifier ceux-ci autour d'un consensus technique et scientifique, nous ont paru justifier de consacrer une partie entière à ce terrain, fort complexe, qu'est l'étang de Berre

### **2.2 Le développement durable des territoires au risque du déterminisme des héritages cultures et gestionnaires**

Une approche historique est indispensable dès lors que se pose la question de la cohérence entre les dimensions géographique, culturelle et économique, dans le cadre du développement durable d'un territoire. Le développement d'un territoire ne se décrète pas arbitrairement, et

---

<sup>2</sup> Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre

ne se fait pas *ex nihilo*. Il s'inscrit, au contraire, dans les modes de gestion, les pratiques (culturelles, sociales, environnementales ...), l'identité culturelle, les rapports d'interdépendance aux autres territoires (en particulier lorsqu'il y a gestion commune d'une ressource naturelle) **dont un territoire hérite** de l'histoire. Comment cet héritage peut-il être mis en rapport, en cohérence, avec le développement économique local et avec les principes de durabilité ?

Ce questionnement sera appliqué à un dispositif majeur de la *Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire* (LOADDT) : le « pays », en l'occurrence, **le pays d'Arles**. Ce dernier est un projet territorial qui se fonde (aux yeux de ses promoteurs) sur le sentiment d'appartenance à une même aire culturelle, produit d'une histoire commune. Cette perception identitaire s'étaye sur un rapport particulier au territoire, rapport qu'elle contribue en même temps à entretenir, sinon à produire. Ce dernier se constitue à travers un ensemble de pratiques, aussi bien culturelles (tauromachie ...), qu'agricoles (gestion et maîtrise de l'eau), et repose sur une certaine vision de l'environnement qui motive un ensemble de pratiques de protection de la nature et des paysages. La composante culturelle du rapport au territoire permet-elle d'envisager un projet cohérent de développement local et l'intégration des principes de durabilité à ce projet ? D'autre part, le « pays », en visant l'association de plusieurs communes dans un dispositif territorial cohérent, suivant un projet commun de développement, est un dispositif dont l'étude peut apporter des éclairages très pertinents sur une des problématiques majeures du développement durable au niveau territorial, la prise en compte de la durabilité externe (est usuellement compris sous ce terme l'aspiration à ce que le développement d'un territoire ne se fasse pas au détriment de la durabilité des territoires limitrophes). Or, à nouveau, on peut faire l'hypothèse sur ce point que la dimension culturelle est centrale. L'aspect culturel du développement durable ne se limite pas simplement aux pratiques et représentations dont hérite un territoire. Tout projet de développement doit composer avec des structures sous-jacentes, issues du temps, et qui contribuent à façonner les sociétés actuelles, le plus souvent sans que cela soit visible. Par exemple, la structuration de l'espace, l'aménagement du territoire, les interdépendances liées aux risques sont autant de produits de l'histoire susceptibles de contraindre un projet de développement.

Ce premier regard sur les rapports possibles entre territoires, héritages et culture se complètera utilement par une analyse du **contrat DELTA en Camargue**. Sur le territoire Camarguais, la durabilité tend à rimer avec l'édification des connaissances scientifiques en principes normatifs de gestion de l'écosystème et des pratiques qui contribuent à produire ce dernier. Le contrat delta correspond à la traduction sur le plan des politiques publiques d'une connaissance produite « interdisciplinairement » (PNRZH) : la productivité biologique de l'hydrosystème camarguais n'est pas menacée par la gestion agricole mais en est plutôt dépendante. L'accumulation de connaissances sur le fonctionnement complexe de ce milieu, dont le cœur réside en la gestion de l'eau, a conduit – notamment sous l'influence des travaux interdisciplinaires menés par l'équipe DESMID – à dépasser l'opposition entre espaces naturels et protégés et espaces artificialisés. Ce changement de « paradigme » se répercute dans la gestion de l'eau. C'est ainsi qu'un constat d'ordre scientifique est réapproprié sous une forme normative. Se pose alors la question de l'institutionnalisation d'un phénomène dynamique, produit une conjoncture sociale, historique et économique aujourd'hui disparue.

Enfin, l'approche se fera finalement psychologique pour aborder les facteurs favorisant le développement d'attitudes et de comportements pro-environnementaux chez les enfants et adolescents, ces générations auxquelles le développement durable nous adjoint de penser et qui, un jour, devront, elles-mêmes, douter de leur capacité à satisfaire les besoins, alors



inexistants, de générations en attente. Modèle parental, pratiques de la nature, attachement affectif, etc. sont autant de facteurs envisagés et étudiés pour des enfants de 6<sup>ème</sup> et de 3ème

Cet héritage « attitudinal », à partir duquel, *a priori*, pourront se développer les éléments de l'éthique environnementale et intergénérationnelle que présupposent les principes du développement durable, est mis en regard avec une variation territoriale. L'étude compare en effet des groupes d'enfants riverains de l'étang de Berre, d'une part, et habitants d'Arles, d'autre part. Par le contraste aigu qu'entretiennent ces deux territoires, l'un étant fortement industrialisé, alors que l'autre, moins urbanisé, se présente comme proche d'une « nature » préservée, est posée la question de savoir quelle sont les parts respectives du territoire et de l'héritage familial dans le développement de comportements et d'attitudes pro-environnementaux.

La transmission de représentations, d'attitudes et de pratiques, via les socialisations primaire et secondaire de l'enfant (c'est-à-dire familiale et élargie), et en interaction avec les caractéristiques du territoire, éclaire une première facette de la dimension culturelle de la durabilité.

# Première Partie

---

## **L'étang de Berre De la mobilisation à la concertation : Une réponse territorialisée au développement durable ?**

## **L'étang de Berre**

### **Aménagements et mobilisations sociales (rappels historiques)**

Dès la fin du XIX siècle la question de la non-utilisation de l'étang se pose et s'impose. Le célèbre géographe (et théoricien anarchiste) Elisée Reclus (1830-1905) qualifie la « non-utilisation de l'étang de Berre » de « scandale économique »<sup>3</sup>. Plusieurs textes<sup>4</sup> attestent de l'émergence à cette époque de l'idée de faire de l'étang de Berre un grand port pour la marine marchande et/ou pour la flotte, en raison de la sécurité qu'offre la configuration physique du site qui, presque fermé, rendait inaccessible à quelque attaque navale les navires qu'il aurait abrité – les « progrès » en balistique et canons à grande portée étant notables à cette période

Ce sera à l'aune des mêmes « attraits » géographiques que se posera la question du développement économique des pourtours de l'étang de Berre et de l'implantation des premières industries. Car, une fois le chenal de Caronte approfondi (de 1863 à 1925), l'étang offre des conditions physiques et géographiques exceptionnelles :

*« Les premières raffineries se sont installées sur l'étang de Berre dans les années 30 pour plusieurs raisons [dont] la protection qu'offre l'abri de l'étang de Berre : une loi de 1919 donne obligation de construire les installations stratégiques à l'abri d'ennemis potentiels. Dans les années 30, on considérait qu'ils ne pouvaient attaquer qu'à l'aide de navires et non pas par avion. [De plus] il n'y a pas de marée dans l'étang de Berre, les chargements et déchargements sont plus faciles que sur l'Atlantique. »*<sup>5</sup>

Dès les premiers pas de l'industrialisation de l'étang de Berre, à savoir l'implantation en 1922 de la *société générale des huiles de pétrole* à Lavera, l'industrie reçoit dans cette région, où l'activité dominante était surtout la pêche, un accueil très favorable, voire par moment euphorique et triomphant. Très tôt l'étang de Berre rêve de l'avenir qu'il aura effectivement, celui d'une vocation industrielle. Les conflits avec les pêcheurs se font entendre<sup>6</sup>, n'empêchant pas pour autant la vocation industrielle de l'étang de Berre à s'affirmer toujours plus fort, à mesure que se développent les principaux sites et que des familles entières s'installent pour fournir une main d'œuvre manquante aux usines.

Première crise dans ce mouvement irrésistible d'industrialisation massive : en 1957, devant la multiplication des procès, la chambre de commerce de Marseille rachète les droits de pêche, l'étang fait alors l'objet d'une déclaration d'insalubrité. Le 7 août 1957 la pêche est interdite dans l'étang de Berre. Les pêcheurs reçoivent en conséquence un dédommagement et obtiennent de pouvoir exercer leur activité provisoirement pour une période de dix ans, afin qu'ils puissent préparer correctement leur reconversion. Mais si crise il y eut, elle n'amène pas à la mise en cause générale du développement industriel de l'étang de Berre. Ces conflits restent d'ordre corporatiste, mettant en jeu un groupe professionnel qui défend son outil de production contre d'autres groupes professionnels, qui ont pour eux l'appui d'un enthousiasme général à assigner une vocation industrielle à zone étang de Berre. Les échos dans la presse - et il semble que ce soit là le sentiment général des populations - déplorent certes la disparition d'une activité professionnelle et traditionnelle sur l'étang, mais cela apparaît comme un sacrifice nécessaire. Au Provençal de conclure alors : « mais on ne peut indéfiniment vivre sur le passé » (le Provençal 1955) (cité par Pailhès, 1992 p44).

---

<sup>3</sup> d'après citation de Barin-Gould, S.(1891) et de Bertot J.(1894)

<sup>4</sup> Barin-Gould, S.(1891), Bertot J.(1894), Adenis, J.(1892), Lenthéric, C.(1910)

<sup>5</sup> J.-C. Cheinet in les Trente Ans du SPPPI, novembre 2001.

<sup>6</sup> On trouve trace de litiges entre pêcheurs et industriels dès 1927, cf. Pailhès(1992) p.44

Les pêcheurs semblent se résoudre à cette situation. Une partie d'entre eux profite de la tolérance accordée pour maintenir leur activité dans l'étang, d'autres s'en vont pêcher en mer et dans le golfe de Fos.

C'est dans ce contexte que, le 23 juin 1966, à Saint-Chamas, M. Marcellin, alors ministre de l'Économie, fête en grande pompe l'ouverture de la centrale hydroélectrique d'EDF : les eaux de la Durance se jettent désormais dans l'étang, à hauteur de plus de trois fois le volume de celui-ci chaque année<sup>7</sup>.

À l'époque, les pêcheurs et l'opinion accueillent favorablement cette eau douce, aujourd'hui si problématique. On dit qu'elle permettra de diluer les pollutions, et, pendant un temps, les pêcheurs reprennent l'argument pour revendiquer le rétablissement de la pêche. Plus largement, ce nouvel élément oblige à revoir « la chronique de la mort annoncée des pêcheurs », trop vite écrite selon ce groupe social, qui se refuse à abandonner l'étang pour les indemnités de la loi de 1957.

*« Vers 1965 le mouvement se renverse. D'une part, l'anguille résiste à la pollution, ou tout au moins supporte de "dégorgé" en bassin pendant le temps nécessaire. D'autre part, avec l'arrivée d'eau douce dans l'étang par la chute EDF de Saint-Chamas, les anguilles se mettent à proliférer, tandis que s'ouvrent de nouveaux marchés à l'exportation. Dès lors, le nombre de pêcheurs s'accroît. [...] Les pêcheurs de l'étang de Berre estiment alors que les dédommagements versés en 1957 ne correspondent plus à la situation, et que des mesures de dépollution s'imposent. »<sup>8</sup>*

Au début des années 70, la situation bascule pour de bon. Le 15 janvier 1970, la pêche est définitivement interdite dans l'étang, dix jours après l'annonce de l'implantation d'unités sidérurgiques à Fos, ce qui compromet le report éventuel de l'activité des pêcheurs vers cette zone<sup>9</sup>. À cela s'ajoute qu'en 1970-1971 l'État envisage de prononcer la déclaration d'insalubrité du golfe de Fos pour permettre l'essor de la ZIP de Fos-sur-Mer.

La contestation s'élève, portée par la création d'associations environnementales. Ce mouvement de protestation entre en convergence avec une prise de conscience générale des problèmes environnementaux<sup>10</sup>, elle-même relayée par la presse locale.

Aussi, en 1971, les pouvoirs publics décident la mise en place d'un secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI), placé sous l'autorité du préfet et animé par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Le fait est que la création du SPPPI est suivie, assez rapidement, d'une diminution des pollutions, de l'ordre de 90 % en 1978, et de 98 % actuellement, par rapport à la situation constatée fin 1972, choisie comme période de référence lors du lancement du plan anti-pollution.

Les pêcheurs, suivis par une partie du mouvement associatif, s'en prennent à EDF, dont le rôle néfaste pour l'étang apparaît de plus en plus clairement. Après avoir cru à l'effet positif des rejets de la Durance dans l'étang, les pêcheurs constatent la dégradation de la ressource

---

<sup>7</sup> Depuis le plan Barnier les rejets EDF sont limités à 2,1 milliards de m<sup>3</sup>/an, pour un étang d'un volume estimé à 900 millions de m<sup>3</sup> ; sources : Rapport législatif 312 au Sénat par le Sénateur Pierre Hérisson consultable à l'URL : <http://www.senat.fr/rap/196-312/196-3121.html#RTFToC4>, Suivi du milieu 2002 réalisé par le GIPREB, consultable à l'URL : [http://www.etangdeberre.org/etang\\_malade/pdf/synth%E8se\\_2002.pdf](http://www.etangdeberre.org/etang_malade/pdf/synth%E8se_2002.pdf),

<sup>8</sup> Paillard, B. (1981). La damnation de Fos, Paris, Seuil

<sup>9</sup> Il reste alors environ 200 familles de pêcheurs.

<sup>10</sup> Se développe aussi à cette époque, au niveau national, et avec l'importance grandissante des classes moyennes, les revendications sur la « qualité de vie », « cadre de vie », les pratiques de consommation d'espace verts et « naturels », qui ont fortement joué dans la construction d'une mobilisation autour de l'étang

halieutique, et des études scientifiques pointent du doigt EDF ( Minas, 1973, Bellan & Stora, 1976).

Ces effets, quels sont-ils ? En conséquence des rejets dans l'étang de 3,2 milliards de m<sup>3</sup>/an d'eau douce (en moyenne) (environ 3,3 fois le volume de ce dernier), l'étang, qui jusqu'alors avait une salinité stabilisée entre 28 et 33 g/l, voit celle-ci tomber à 11 g/l (à la surface) dès le mois de mai de l'année 1966. Nombre d'espèces animales et végétales disparaissent alors de l'étang. Ces rejets sont de plus erratiques – du fait des variations saisonnières et journalières des besoins en électricité – ce qui ne permet pas non plus au milieu d'adopter un équilibre correspondant à celui d'un étang d'eau douce. S' « installe » une stratification thermo-haline verticale de l'étang qui conduit à une anoxie des fonds marins : une couche d'eaux peu salée se forme en surface alors qu'une couche plus salée se développe en profondeur, isolant ainsi les fonds et empêchant leur oxygénation (=l'anoxie). En conséquence les espèces benthiques (qui, par définition, vivent dans les fonds marins) disparaissent largement. A cela il faut ajouter un apport, non moins massif, de limons par les eaux turbinées à Saint-Chamas : est estimée une charge en sédiment d'environ 800 000 t/an pour l'année 1966, véritable pollution tellurique à laquelle s'additionne les pollutions agricoles et domestiques (entre autres avec la non conformité de stations d'épuration<sup>11</sup>).

Au total cinq phénomènes se conjuguent, comme le rappellent P.Balland *et al* (MIID, 2002), en synthétisant le suivi du milieu opéré par le GIPREB :

*« les écarts dans le temps et dans l'espace de salinité des eaux, principalement reliés aux apports d'eau douce de Durance,*

*- l'envasement, par les apports telluriques et surtout par les limons de Durance, qui réduit progressivement la profondeur de l'étang,*

*- l'eutrophisation des eaux, dus aux excès d'apports de nutriments par diverses voies et au relargage du phosphore déposé,*

*- la désoxygénation des eaux de fond, par les apports de matière organique et par la dégradation de la matière organique endogène, qui interdit leur colonisation*

*biologique durable et qui favorise le processus de relargage de phosphore et de toxiques dans les eaux de surface,*

*- la bioturbation induite par les micropolluants toxiques, et globalement l'écotoxicité de l'étang. » (2002, p45)*

Aussi en 1982, après que la prud'homie se soit déjà exprimée<sup>12</sup> dans la presse locale contre les rejets duranciens, pêcheurs et associatifs<sup>13</sup> remettent à M. Le Penec, alors ministre de la mer, un premier dossier sur les problèmes de l'étang de Berre, mettant en cause directement EDF. La mobilisation des pêcheurs poursuit le combat d'une profession qui revendique de continuer à vivre de l'étang. Alors que l'on voulait faire d'eux les sacrifiés inéluctables à la marche du progrès, les pêcheurs, emblèmes bien involontaires d'un paradis perdu, d'un temps envasé dans la nostalgie, se saisissent des attributs mêmes de la modernité pour porter leurs coups. En collaboration avec plusieurs associations, ils tissent données et travaux scientifiques en argumentaires acérés ; en toute rationalité économique, ils procèdent à une évaluation des emplois et des richesses à attendre d'une réhabilitation de l'étang ; ils lancent deux procédures

---

11 Problème qui semble en voie de résolution.

12 Le Provençal, 23 décembre 1981

13 Association pour la protection de la méditerranée ouest

juridiques, d'une rare complexité, dont l'une débouche aujourd'hui sur la condamnation de la France par la Cour européenne de justice<sup>14</sup>.

C'est à la fin des années 80 que la mobilisation pour l'étang prend toute son ampleur. Le mouvement associatif s'élargit, avec l'apparition remarquable de l'association l'Étang nouveau, qui, pour sa première réunion, rassemble pas moins de 200 personnes. Non content de grandir, il se structure en coordination, autour d'un mot d'ordre : la fermeture de Saint-Chamas. Seuls deux groupes, le MNLE 13 et l'Association pour la sauvegarde et la protection de la nature, refusent cette revendication, considérant que doivent être cherchées des solutions qui concilient tous les intérêts.

L'appareil institutionnel et politique se met en marche. En 1988, le sous-préfet d'Istres, Gustave Mège, propose à destination des élus des « schémas de mise en valeur de la mer »<sup>15</sup>. Concernant les déversements des eaux de la Durance par EDF, trois hypothèses sont évoquées:

- une démodulation journalière des rejets, qui vise à supprimer leur caractère erratique et l'action destructrice que cela représente (en empêchant la fixation durable d'une biocénose qui ne parvient pas à s'adapter à ces grandes variabilités)
- la fermeture pure et simple de la centrale
- une dérivation du canal EDF.

Un premier groupe de travail est constitué à la sous-préfecture d'Istres, il est composé des élus municipaux, des services de l'État et d'EDF. Il préfigure la concertation qui sera lancée en 1990 et que Brice Lalonde, le secrétaire d'État chargé de l'Environnement, place sous l'égide du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse. Elle intégrera représentants des pêcheurs et les associations. Une large part des élus et la coordination des associations se prononcent alors pour une fermeture de la centrale de Saint-Chamas, ce à quoi les services de l'État ne sauraient consentir.

Pour mieux asseoir cette revendication, le 6 octobre 1991, les élus des communes du pourtour de l'étang (à l'exception de quelques-uns, dont Paul Lombard, maire de Martigues) organisent un référendum d'initiative locale sur la question de l'arrêt absolu ou non des rejets d'eau douce. La presse, le mouvement associatif et les élus verront dans le résultat de ce scrutin une large mobilisation de la population pour la réhabilitation de l'étang : 95 % des votants se prononcent pour l'arrêt des rejets EDF, pour un taux de participation inférieur à 50 %.

La situation paraît bloquée. De fait, elle l'est. En 1993, un plan de réhabilitation est décidé (plan Barnier, première phase) qui impose à EDF un contrôle et une limitation des rejets d'eau douce – il sera développé en 1995 par une deuxième phase qui accroît les contraintes imposées à EDF. Mais les mesures restent insuffisantes, et la vie ne reprend pas dans l'étang.

C'est alors que le GIPREB<sup>16</sup> est créé, en 2000. Il a pour charge d'étudier les différentes solutions de réhabilitation écologique de l'étang compatibles avec l'exploitation hydroélectrique. Les élus qui y participent et les associations qui y ont été admises (une coordination des associations de l'étang de Berre, l'Étang marin et le MNLE 13) entendent

---

14 L'arrêt du 7 octobre 2004 de la Cour de justice européenne justifie cette condamnation par le fait que la France n'a pas pris « toutes les mesures appropriées pour prévenir, réduire et combattre la pollution massive et prolongée de l'étang de Berre » ; il évoque également les manquements aux prescriptions du protocole « relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique » (protocole d'Athènes du 17 mai 1980), la pollution tellurique étant ici à comprendre comme l'enlèvement de l'étang

15 Le Méridional, 19 novembre 1988.

16 Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre.

traiter l'ensemble des pollutions ; l'objectif final est d'aboutir à un « contrat d'étang » qui engage tous les acteurs de la « petite mer », dont EDF.

Aujourd'hui, les membres du GIPREB privilégient l'hypothèse de dérivation des eaux du canal usinier, voyant là la seule façon de dépasser les blocages et de poser clairement les responsabilités de chacun. Par une décision distincte, le gouvernement a également décidé de lancer l'étude des scénarios de dérivation sous maîtrise d'ouvrage de la DIREN et d'EDF.

Un mouvement associatif virulent (en particulier le collectif Adam de Craponne, réuni autour de l'association l'Étang nouveau) s'est développé à l'extérieur du GIPREB, prônant un retour de l'eau de la Durance dans son lit naturel, ainsi qu'un ensemble de dispositions techniques pour pallier le déficit énergétique qui en découlerait.

Le 7 octobre 2004, un nouvel acteur apparaît dans ce débat : la Cour européenne de justice. Suite à une procédure engagée par la coordination des pêcheurs, elle somme l'État français d'agir pour mettre fin à la pollution de l'étang de Berre.

Aujourd'hui, tous les regards sont donc tournés vers les exigences européennes. Il reste bien peu de pêcheurs, mais la profession est toujours là, ajoutant ses espoirs et sa détermination à une mobilisation qui ne se décide pas à faiblir, ou plutôt qui se décide à ne pas faiblir. La question de la pollution industrielle est toujours présente, elle s'égrène dans l'espace public au fil des articles de la presse locale et nationale, sur les pics de SO<sub>2</sub> l'été, par exemple. À l'intérieur des usines, elle se discute en parallèle avec celle des conditions de travail et de l'accroissement de l'intérim. À l'extérieur, elle est abordée à travers les CLIC organisée par le SPPPI. Pourtant la mobilisation associative reste massivement tournée vers les rejets EDF.

## **Constitution et fonctionnement du GIPREB autour de trois instances :**

### **Le conseil d'administration**

#### **Il est composé de 36 membres**

- 7 représentants de l'Etat et un représentant de l'Agence de l'Eau et un représentant du Port Autonome de Marseille pour le 1<sup>o</sup> collège.
- les 18 collectivités territoriales membres du GIPREB (deuxième collège)
- 9 représentants du 3<sup>o</sup> collège (Associations, usagers et professionnels) : EDF, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, Chambre d'Agriculture, Groupement Maritime et Industriel de Fos, Prud'homme de pêche, Fédération de Voile, Coordination des associations « L'Etang Marin », MNLE 13, et alternativement, Fédérations de Chasse et de Pêche des Bouches du Rhône.

**Le Conseil d'Administration est présidé par Serge ANDREONI**, maire de Berre l'Etang, assisté de deux vice-présidents : Philippe Ledenic, Directeur régional de l'Environnement, et William TILLET, Premier prud'homme de pêche du quartier maritime de Martigues

### **Bureau du GIPREB**

Le Bureau du GIPREB est l'organe exécutif du GIPREB, en lien avec le Directeur et son équipe. Il veille à l'application des décisions du Conseil d'Administration et du Règlement Intérieur. Son rôle décisionnel se limite donc à :

- la préparation des travaux du Conseil ;
- la validation des modifications apportées aux documents préparatoires suite aux délibérations du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale (programmes, budgets, organisation...).
- l'organisation du suivi de l'activité du groupement et à ce titre l'organisation des «groupes-projets du GIPREB»

### **Conseil scientifique du GIPREB**

Le CS a pour mission d'assister le GIPREB, et d'éclairer ses choix dans trois directions :

- 1- la stratégie globale pour la réhabilitation de l'Etang de Berre et des milieux annexes associés, en regard des objectifs recherchés (approche globale intégrant à la fois les approches environnementale, économique, de développement local et d'aménagement),
- 2- l'écologie de l'Etang et de ses milieux associés, connaissance scientifique de cet écosystème complexe,
- 3- la pertinence des méthodes et des solutions retenues.

L'actualité la plus récente, avec la condamnation de la France par le Cour Européenne de Justice, en raison de l'infraction au protocole d'Athènes que représentent les rejets EDF,

accroît cette « focalisation », en laissant espérer une résolution du problème dans un proche avenir.



## **A-t-on encore besoin d'un territoire pour faire une bonne mobilisation ? De l'Étang de Berre à la Durance**

« Association de Défense de Saint Martin de Crau, Développement Durable Alpilles Rhône Durance, Fédération Paysanne, Association Sénassaise, Sénas ! ils ont oublié l'association de Dunkerque et l'association d'Alsace-Lorraine ! Rassemblement des Associations pour le Parc Régional des Alpilles, Comité du Foin de Crau, excusez-moi mais ceux-là qu'est ce qu'ils ont à dire sur l'étang de Berre ? ».

Ce sont là les propos d'un élu réagissant à la lecture des associations membres du collectif Adam de Craponne ( désigné CADC par la suite) que nous suivrons dans cette étude, et qui milite pour la réhabilitation de l'étang par la restitution de l'eau de la Durance à son lit naturel. Quels sont les territoires pertinents pour discuter de la réhabilitation de l'étang de Berre ? Actuellement le territoire le plus pertinent en la matière se situe à Bruxelles, à la Cour Européenne de justice, qui a sommé l'État d'agir incessamment pour mettre fin à l'infraction au protocole d'Athènes, autre territoire, que représente la pollution tellurique (l'enlèvement) de l'étang de Berre par les rejets de la centrale EDF de Saint-Chamas. Les mesures de protection environnementale s'appliquent nécessairement sur un territoire mais elles se pensent à un niveau global. En effet, le propre des thématiques environnementales est d'appeler à la globalisation, en même temps que la pensée écologique s'enracine historiquement dans des conceptions holistes, cherchant à voir dans la « nature » un grand « tout » (Worster 1992). Et ce alors que nos sociétés modernes sont marquées par un processus de « désenclavement » qui voit une déconnexion entre ce qui « fait » notre vie sociale, économique et culturelle et le territoire où celle-ci s'épanouit (Giddens 1987). Le « territoire » passe dans cette optique comme un cadre difficile pour envisager la durabilité. Pourtant, il reste le point de chute de toute réflexion de ce genre, car, enfin, il est une matérialité, bien réelle à affronter. A affronter également, voire à meubler, l'espace problématique entre la matérialité du territoire, et plus largement des objets « naturels », et l'« immatérialité » (disons plutôt la moindre matérialité) de la parole, et le virtuel qui est son espace propre. Pour le réduire au mieux, le développement durable en appelle à la concertation, aux procédures de participation et au débat contradictoire.

Regrouper les principaux acteurs d'un territoire, pour un débat argumenté, techniquement fondé et scientifiquement éclairé, voilà qui paraît la solution pour construire un projet de développement durable à l'échelle d'un territoire. Situer la parole dans sa dimension cognitive pour envisager le territoire dans sa matérialité, les contraintes qu'il pose, les possibilités de développement qui sont pour lui les plus cohérentes au vu de son héritage historique (pour définition d'héritage cf. Allard *supra*). C'est ce que préconise l'abondante littérature reprenant le concept d'agir communicationnel d'Habermas (1987).

On est pourtant en droit de nourrir quelques doutes quant à cette possibilité. Le fait est qu'il n'existe pas une sphère de raisonnement, un champ de références, un domaine d'action qui soit strictement technique et cognitif, isolé de toutes considérations sociales et politiques. Les travaux de la sociologie des sciences et de l'ethnométhodologie s'amoncellent pour le montrer : y compris dans l'activité professionnelle des scientifiques on ne trouve trace d'une telle sphère (cf tout particulièrement Latour et Woolgar, 1989 et Garfinkel, 1962). Nombre de raisonnements apparemment logiques et formels s'intègrent dans les tenants sociologiques, interactionnels, culturels, etc de l'action pratique dont ils émanent. **Ne confinerait-on pas, alors, à la spéciosité en espérant qu'il en soit différent des acteurs associatifs et autres individus issus de la « société civile » ?**

Ne demeure pas moins que dans les procédures de concertations et autres, les territoires n' « existent » que par les acteurs qui, d'une certaine façon, les représentent (préfet de région, élu, association de ....) et par un ensemble de données scientifiques et techniques.

De là deux lignes de questionnement s'imposent pour mieux saisir comment les territoires, avec leurs particularités et les rapports qu'ils entretiennent entre eux, s'inscrivent dans les cadres discursifs de résolution d'un problème environnemental (**qui met en jeu des activités économiques, et donc les possibilités de développement d'un ou de plusieurs territoires**) :

1/ **Comment une mobilisation parvient-elle à engager des territoires dans la problématique de l'étang de Berre ?** Il semble que ce soit **prioritairement** en établissant des liens entre acteurs territoriaux qu'une mobilisation associative (dans le cas présent celle du collectif Adam de Craponne) fait entrer les territoires dans le champ du débat. C'est du moins l'hypothèse que nous ferons. Si cette hypothèse trouve vérification, il faudra, d'une part, à décrire la façon dont peut s'opérer la « réfraction » de l'élargissement des liens entre acteurs territoriaux sur le « mot d'ordre » de la mobilisation, d'autre part, à qualifier le rapport de « représentation » ainsi initié entre territoires et acteurs territoriaux.

2/ **Jusqu'à quel point les liens, réels ou virtuels, entre acteurs interviennent-ils dans l'appréhension, par le débat, de la matérialité des territoires, dans l'inscription de cette matérialité dans les arguments, et dans la capacité de cette dernière à infléchir le débat ?** Par exemple, comment les liens entre une fraction du monde associatif et le reste des acteurs impliqués dans la réhabilitation de l'étang de Berre conduisent-ils à considérer (et sous quelle forme) les risques factuels d'inondation pour une zone géographique incluant Avignon et Châteaurenard, dans l'hypothèse d'une augmentation des restitutions à la Durance ? Et comment les spécificités géomorphologiques de la Durance, par exemple, trouvent-elles une place dans les discussions qui en résulteraient ?

Il nous est apparu pertinent de traiter ces questions - sans autre prétention que celle d'y apporter seulement quelques éléments de réponse - en les ancrant dans la description de la constitution et de l'activité du collectif d'associations « Adam de Craponne » (déjà évoqué plus haut), lequel a pour particularité de nier la légitimité du cadre de concertation déjà en vigueur, le GIPREB. Ce groupement d'**intérêt public** a été constitué pour regrouper l'ensemble des acteurs « concernés », de la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, au Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de Durance (SMAVD), en passant par EDF, les services de l'État, et les élus locaux, associations, etc. Or, avec le collectif Adam de Craponne, s'« institue » à l'extérieur de ce cadre un ensemble d'acteurs, dont les appartenances territoriales recoupent en partie seulement la « cartographie » du GIPREB, et qui revendiquent eux aussi de « sauver » l'étang de Berre, la Durance et, dans une moindre mesure, la Camargue. Le problème de la réhabilitation de l'étang de Berre n'est pas celui d'un manque d'acteurs engagés, mais plutôt d'un « excès » de « défenseurs » de l'étang – « excès » au vu de la capacité à créer un cadre unique de concertation. La nature du rapport entre acteurs se dessine ainsi au premier plan du problème. Il convient d'en étudier les conditions et les implications.

# 1 Des acteurs et des territoires

## 2.1 De l'acteur au territoire

On retracera ici comment l'action du collectif Adam de Craonne s'est construite autour de celle de l'association l'Étang Nouveau, à l'intérêt essentiellement tourné vers l'étang de Berre. Cette association s'est fondée en 1988, et se prononçait déjà contre tout projet de dérivation. A cette époque elle occupait une position centrale dans l'espace associatif - auquel se joignait d'ailleurs plusieurs élus municipaux - qui s'exprimait essentiellement contre EDF et pour une résolution immédiate du problème des rejets duranciens, ce qui s'accompagnait du refus radical de toute étude supplémentaire (la première étude à incriminer directement EDF date de 1973). Mais à mesure que, sous l'influence du MNLE 13<sup>17</sup>, se structurait un pôle associatif autour d'une solution de dérivation, et que ce pôle acquit le soutien de S.Andréoni, maire de Berre l'étang, qui jusqu'alors se montrait favorable à l'Étang Nouveau, ce dernier se trouva isolé. La création du GIPREB sonna définitivement comme sa marginalisation.

En 2003, la DIREN, qui est membre du CA du GIPREB et maître d'ouvrage pour la réalisation d'études, demanda au cabinet SOGREAH, en charge alors d'évaluer techniquement la faisabilité des solutions débattues dans le cadre du GIPREB, d'étudier la possibilité d'une dérivation à travers la Crau (cf. **figure 1**).



**Figure 1** : étude d'une dérivation à travers la Crau, 2003 (document GIPREB)

<sup>17</sup> Mouvement National de Lutte pour l'Environnement

Les élus des communes concernées l'apprirent par une « fuite », et la communication institutionnelle tarda à se mettre en place (faudrait que je retrouve le PV du GIPREB). Les associations locales s'indignèrent de ce qui à leurs yeux devint rapidement la décision de traverser la Crau par un canal, ce que le précédent sous-préfet d'Istres commente en ces termes :

*« dans la minute qui a suivi, où le trait a été fait sur la table, sans que personne sache où ça passe [...], rien ! personne ne savait rien. C'était alors une réflexion qui datait de 10 minutes. Et voilà que tout le monde sort les fourches ».*

Profitant de l'inquiétude des élus concernés et des liens que ceux-ci partagent avec des associations proches de l'Etang Nouveau, le président de cette dernière s'en va, à l'invitation d'associations locales, porter la bonne parole :

*« Alors aussi tôt une amie d'Eyguières fait la relation avec les associations qui défendent l'étang de Berre, et comme elle me connaissait moi, elle me téléphone en me disant est-ce que tu peux rencontrer le maire d'Eyguières pour discuter sur d'autres possibilités peut-être de régler le problème de l'étang de Berre. Ce que j'ai fait, et avec [X] on est allé rencontrer le maire d'Eyguières, Joël Sylvestre, et puis peu à peu on a fait une intervention à une réunion publique à Eyguières. Ça devait être en novembre 2003 ou en octobre 2003. On a fait une intervention au Comité de Foin de Crau et on a dit aux gens « effectivement vous avez raison de vous opposer à une dérivation qui serait trop chère, dévastatrice, parce qu'il y a une solution beaucoup moins coûteuse, beaucoup plus rapide, et qui a de multiples autres avantages, c'est la restitution de l'eau à la Durance ». Et donc bien entendu chaque fois qu'on faisait une réunion sur l'étang de Berre, on était amené à critiquer les propositions de dérivation puisqu'on savait bien que c'était ça le cheval de bataille du GIPREB, et pour proposer nous nos solutions. Donc ATTAC, mairie d'Eyguières, mairie de Saint-Martin de Crau, mairie d'Aureille, mairie d'Arles, tout ce tracé a été mobilisé».*

Ainsi se construit « dans » l'action, le collectif Adam de Craaponne, pour faire abandonner un « projet » de dérivation des eaux duranciennes à travers la Crau, ce que résumait très bien deux de ses membres :

- *A : Nous on était tranquille dans nos campagnes, heureux : St Martin de Crau, Eyguières, Lamanon, Aureille ... et un jour on voit arriver un canal. Pourquoi ? Bon pour sauver l'étang de Berre, on va faire passer un canal chez vous. Alors tout de suite on a rencontré euh ben toutes les associations qui se battaient déjà pour l'étang de Berre et on est monté dans le train en marche pour faire bloc avec eux.*

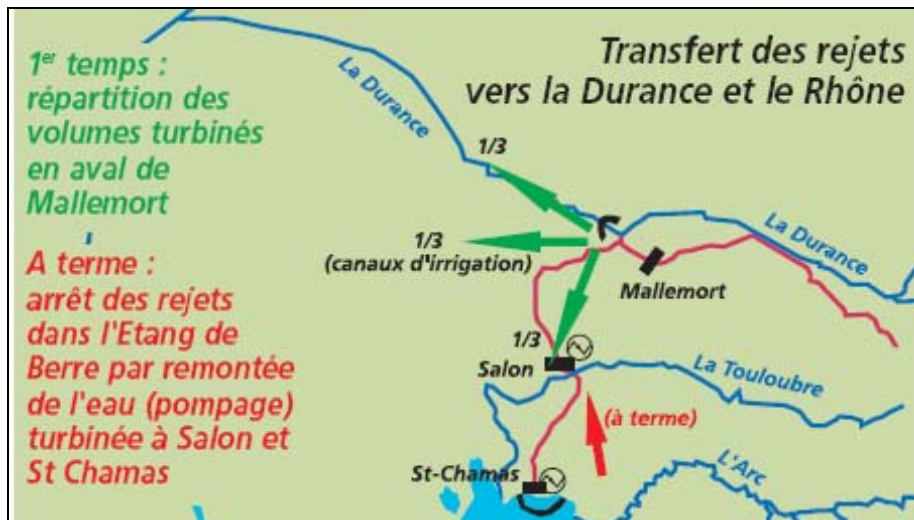
- *B : Parce qu'on expliquait qu'on était nous aussi contre le canal vu qu'il y avait des solutions évidentes, simples et immédiates qui sont celles qu'on a vues tout à l'heure*

Cette action s'est essentiellement construite autour des propositions défendues, depuis 1989, par l'Etang Nouveau, comme le laissent voir ces citations. Ces propositions militent en faveur d'un retour de l'eau de la Durance dans son lit « naturel », il serait question d'y restituer entre 1/3 et 90%<sup>18</sup> de l'eau qu'EDF rejette actuellement dans l'étang. Citant un rapport de la Mission Interministérielle d'inspection sur la Durance(2002), le CADC argue que l'intérêt énergétique de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon ne serait pas remis en cause, car cette option conserve la possibilité d'un rejet massif dans l'étang de Berre, tel que le nécessite la satisfaction de pointes de consommation. Il demande également à ce qu'une partie des rejets soit utilisée pour la réhabilitation du système ancien d'irrigation, qui s'étend de l'ouest de l'étang de Berre jusqu'à la Crau. Il propose un tiers des rejets actuels à cet effet, ce qui lui

---

<sup>18</sup> Suivant les contextes de communication et d'argumentation le collectif cette proportion passe d'un tiers à 90%

permet de parler de la solution dite des trois tiers (puisque un tiers irait dans l'étang, un tiers dans les canaux d'irrigation et un tiers dans la Durance, cf. **figure 2**)



**Figure 2** : projet dit des trois tiers (document GIPREB)

Pour combler le déficit énergétique consécutif à la réduction des rejets, le collectif prône la conversion de la centrale Martigues-Ponteau au gaz (elle est actuellement conçue pour fonctionner au fioul), ce qui permettrait de libérer un potentiel de 1000 MW. Enfin, il propose également à terme la construction d'une STEP : Station de Transfert de l'Energie par Pompage. Une STEP consiste à disposer de deux retenues d'eau (une en aval et l'autre en amont) afin de turbiner l'eau d'amont en aval pendant les heures de pointe et de remonter l'eau d'aval en amont par pompage pendant les heures creuses.

Le collectif avance comme intérêts immédiats à leur projet :

- 1/ un faible coût (allant jusqu'à affirmer que « ça ne coûte rien »)
- 2/ le retour de l'eau en Durance permettrait de réalimenter les nappes phréatiques de la région, de retrouver une qualité d'eau que la rivière en perdu avec son déclassement.
- 3/ le système d'irrigation ancien est « un développement durable puisqu'il dure depuis des siècles »
- 4/ l'apport de limons par la Durance en Camargue ce qui permettrait d'empêcher l'érosion de la côte camarguaise.
- 5/ la reprise de la vie marine dans l'étang de Berre, ce qui permettrait un développement d'activités économiques génératrices d'emplois qui permettraient de se passer de l'industrie pétrochimiques ou de ne pas être complètement dépendant de l'activité de ces mêmes industries, l'affirmation variant suivant les contextes.

Il ne faudrait pas laisser penser que les associations qui ont rejoint l'Etang Nouveau l'ont fait pour l'unique raison qu'elles refusaient une dérivation des eaux duranciennes. Même si l'impulsion première a pris la forme d'un refus, c'est à l'abri du spectre du fameux NIMBY que le CADC s'est construit. **L'éparpillement territorial de ses acteurs y a beaucoup joué. Sous l'effet de l'extension territoriale des acteurs mobilisés, le problème de la réhabilitation de l'étang de Berre est devenu pour le collectif celui de la nécessité de « rendre son eau à la Durance dégradée, hors d'usage », d'où découlera « la reprise de la vie marine de l'étang de Berre ».** La problématique de la Durance était déjà au nombre de celles abordées par l'Etang Nouveau. Mais elle devient centrale dans l'action du collectif, qui entreprend une série d'actions allant en ce sens et revendiquant une gestion démocratique de

l'eau. L'importance de réhabilitation de la Durance dans leur revendication s'explique en ce qu'elle offre la plus large participation possible au sein du collectif, tant sur le plan territorial que professionnel - les agriculteurs se plaignant de l'approvisionnement en eau par EDF.

Ainsi le collectif Adam de Craponne a su passer d'une action « négative », au sens du simple refus, à une action « positive », au sens où elle propose un projet (sur l'importance de cette distinction dans le cadre des mouvements sociaux cf Touraine 1999). Le collectif dépasse le refus de la dérivation pour la thématique de la « bonne » gestion de la Durance, dont découlera la réhabilitation de l'étang de Berre. Ultime monté en généralité de leur mobilisation : le problème qu'ils posent est celui de la gestion de l'eau en PACA et l'« insupportable gaspillage » qu'en fait EDF pour la seule production d'électricité.

S'il peut arriver qu'il y ait des désaccords et/ou des divergences de compréhension ou de définition au niveau du projet technique défendu par le collectif, il est un point en revanche qui motive unanimement le groupe : leur opposition au GIPREB. Leur définition de ce qu'est le GIPREB (i.e. l'ensemble des propriétés, motivations, intérêts etc qui peuvent lui être attribués) est unanime et jamais remise en cause. Le « combat » du collectif est tout autant un combat pour les réhabilitations de l'étang de Berre et de la Durance, que contre le GIPREB, accusé de dilapider l'argent du contribuable dans des « études pour une dérivation dont on sait qu'elle ne se fera pas depuis 1993 », accusé de s'entêter dans des solutions « peu réalistes » pour « ne pas perdre la face » et « pour faire marcher les BTP ». Et de même que le refus de la dérivation dans la Crau avait dû, pour se pérenniser, être construit en affirmation positive, l'opposition au GIPREB s'intègre dans la revendication d'un débat public démocratique, à l'échelle régionale, dans une structure se substituant au GIPREB, qui, lui, ne permettrait pas d'intégrer assez d'intérêts divergents.

La cohésion interne, héritée de cette opposition au GIPREB, est à replacer au vu des événements fondateurs du collectif, évoqués au-dessus. Cet événement fondateur entre en parfaite consonance avec l'« historique » de l'Etang Nouveau, qui se présente comme « interdit de parole » et exclut du GIPREB. L'association est effectivement en mesure de présenter plusieurs demandes de participation au GIPREB restées sans suite.

Toutefois son projet a bel et bien été étudié par le cabinet SOGREAH à la demande du CA du GIPREB, et a été rejeté sur critères techniques en 2004.

Les principaux critères techniques présentés publiquement (lettre de liaison n°3 janvier 2004) sont les suivants :

1/ le débit moyen des canaux d'irrigation s'est avéré être de 15m<sup>3</sup>/s (au lieu des 78m<sup>3</sup>/s initialement escomptés), ce qui ne permet pas un déversement du tiers des eaux duranciennes dans les canaux. De plus, plusieurs de ces canaux finissent par se jeter l'étang de Berre ou dans la Durance.

2/ la construction d'une STEP suppose celle d'un bassin de 90ha de superficie, pour des murs de d'une hauteur de cinq mètres, et de 225ha dans le cas d'un édifice de deux mètres de hauteur, soit 3.5 km de digues

3/ la Durance ne peut pas recevoir ces apports massifs d'eau sans augmenter considérablement les risques d'inondation (qui exposerait en particulier Châteaurenard et Avignon), ce sur quoi le Syndicat Mixte du Val Durance (membre du GIPREB) insiste fortement.

4/ le fonctionnement de la centrale Martigues-Ponteau au gaz nécessite pour la mettre en branle 8 heures contre quelques minutes dans le cas actuel de la chaîne Durance-Verdon. Le fonctionnement au gaz implique de plus des rejets importants de CO<sub>2</sub>.

Cette réfutation technique n'a nullement arrêté la mobilisation du collectif Adam de Craonne, et n'enraye pas non plus sa capacité d'action, qu'il puise dans l'usage des discontinuités des réseaux d'acteurs institutionnels. Il parvient effectivement, par un travail de fourmi (associative), à étendre son influence d'acteurs en acteurs et à diffuser son projet. Il a été entendu par la Commission Européenne dans le cadre de la procédure juridique en cours ; il a vu dans ce même contexte un député européen adresser personnellement, avec ses vives recommandations, un dossier du collectif à M.Stravos Dimas, Commissaire européen en charge de l'Environnement. Le collectif s'est attaché le soutien de deux élus verts du Conseil Régional de PACA. Il parvient aussi à occuper une place non négligeable dans plusieurs médias régionaux (La Provence, et FR3 éditions régionales, radio Maritima)

## **1.2 Du territoire à l'acteur**

A précédemment été vu comment le problème de l'étang de Berre devient celui de la gestion de l'eau de la Durance (et de l'irrigation de la Crau). La thématique de la Durance apparaissait comme le dépassement d'une mobilisation fondée initialement sur une action « négative » (le refus de la dérivation) et comme pouvant réunir avec le plus de cohérence les associations engagées dans cette action, compte tenu des leurs diverses appartenances géographiques. La revendication d'une « bonne gestion de l'eau de la Durance » naissait des liens créés entre des acteurs, et non l'inverse. Ce n'est pas une commune préoccupation pour la gestion de l'eau de la Durance qui est à l'origine du regroupement de ces acteurs, et de leur action collective.

On a pu voir que de cette mobilisation construisait sa cohérence également dans son opposition au GIPREB, cette opposition pouvait déboucher sur une revendication d'intérêt général, « la gestion démocratique » de l'eau.

La collectif, constitué sur ces bases, doit alors déployer son action avec et contre des acteurs dont le rapport au(x) territoire(s) varie largement, que ce soit des institutions nationales (DRIRE-DIREN, par exemple), des élus municipaux, des représentants du CR PACA, ou de simples citoyens, non engagés dans l'action et interpellés, par exemple, au hasard d'une distribution de tracts. L'espace de l'action est alors pleinement celui de la communication, de la rhétorique, de la polémique, de la réunion publique, de la manifestation, etc. Dans cet espace, la « définition » territoriale des acteurs peut perdre de sa lisibilité et de son efficacité, et se noyer parfois dans l'appréhension syncrétique de la personne concernée. Ainsi, par exemple, lorsqu'il est question dans une argumentation des « propos d'Andréoni », est-il fait référence aux propos du maire de Berre, élu pour représenter les intérêts de cette ville (i.e. la dimension territoriale de son statut), ou bien de l'individu Serge Andréoni, avec son parcours politique, son appartenance au PS, sa personnalité etc. ? A cela s'ajoute le fait que le CADC, pour faire valoir son point de vue dans les débats, en l'absence d'un statut institutionnel, cherche à exprimer son projet comme l'écho d'une large revendication au sein de la population riveraine et comme l'expression d'un puissant mouvement social de protestation que l'Étang Nouveau aurait lui-même lancé.

**En somme, alors que le statut « territorial » de représentants institutionnels (élus notamment) peut parfois se perdre de vue dans les débats, la « légitimité » d'une association peut s'acquérir en faisant parler le « territoire », son histoire (la mobilisation sur l'étang de Berre de 1989, par exemple) et sa population.**

C'est de ce dernier dont aimerait se saisir l'analyse ci-dessous.

### *1.2.1 Le discours public du collectif : mise en discours d'un territoire, de son histoire et de ses acteurs*

Un moment important dans l'action militante du collectif consiste en réunions publiques qu'il organise plus ou moins régulièrement. Ces moments sont par excellence ceux où le CADC (re)construit le problème public de l'étang de Berre, où il met en scène son action de résolution de ce dernier et donne un sens public à l'ensemble de la situation qu'il vit.

Souhaitant rester au plus près des discours (que l'on considère dans leur matérialité) et n'aspirant pas à l'affirmation de grandes « lois », on ne traitera qu'un discours (**cf. encadré1**).

#### Encadré 1

GG : Voilà donc au nom de tous les organisateurs de cette réunion d'information et de débat je vous remercie de votre présence et donc déjà de l'intérêt que vous portez au sujet qui préoccupe l'ensemble des organisations qui ont souhaité vous rencontrer ce soir. Alors cette réunion et des élus minoritaires du Conseil Municipal de Miramas qui ont pris position au conseil municipal sur le devenir de l'étang de Berre euh ont souhaité suite à un colloque qui avait été organisé par le collectif Adam de Craponne, et au cours duquel, nous élus, nous avons eu la chance d'apprendre beaucoup de choses pour nous aider dans nos prises de position en qualité d'élus, nous avons souhaité que euh les fruits de ce colloque puissent être apportés à différents endroits et notamment sur la région de Miramas Saint-Chamas, qui est la plus proche de notre champ d'action. Voilà. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé au CADC, ATTAC du Pays salonais, à l'Étang Nouveau ainsi qu'aux Verts de Miramas de préparer cette réunion ensemble pour livrer les informations nécessaires. Des informations qu'il est indispensable d'avoir puisque je pense que tout le monde constate que – à regarder les visages ici, moi ça n'a pas été mon cas parce que je suis heureusement mais hélas trop jeune, je n'ai pas connu l'étang de Berre que les plus anciens me racontent, un étang extraordinaire et on est bien loin du compte. Je () Les populations riveraines souhaitent vivement que l'on puisse revenir à ce passé glorieux de l'étang de Berre. De longue date des militants associatifs mènent combat pour que cela puisse se faire. Des prises de positions politiques ont aussi été prises en ce sens. Des organismes ont été constitués on peut citer notamment le GIPREB qui a pour fonction, qui a été créé avec de fortes subventions pour travailler à la réhabilitation de l'étang de Berre. Il y a toujours eu affirmation d'un certain nombre de positions, ces positions étant, naturellement, pas toujours identiques, que ce soit les positions du mouvement associatif, on va dire, les militants et les prises de décisions d'un certain nombre d'élus regroupés notamment dans le GIPREB autour de ce problème qui est, pour ce qui nous concerne ici, le rejet d'eaux douces dans l'étang de Berre au niveau de la centrale de StChamas. Ces positions peuvent parfois s'opposer et le mouvement associatif, et c'est la raison pour laquelle nous travaillons avec lui et que nous le soutenons, a toujours voulu être partie prenante des prises de décision. Hélas, hélas, notamment au sein du GIPREB, qui dispose de moyens importants, les personnes qui sont ici, qui vont ce soir s'exprimer, faire part d'analyses et de propositions ont toujours été rejetées du tour de la table, que ce soit les pêcheurs, que ce soit les agriculteurs, organisés les uns et les autres, ou l'ensemble du tissu associatif, ces gens n'ont pas été reconnus comme pouvant être porteurs de solutions, ou du moins accepter que leurs propositions soient débattues. Ils ne se sont pas démobilisés, bien au contraire, et dans la dernière période, ça date de quelques semaines, il apparaît que bon nombre de propositions qu'ils faisaient, qui sont des propositions de bon sens, je pense qu'on va le comprendre ce soir, ont acquis notoriété auprès d'instances importantes, d'où par exemple, la condamnation de la France par la Justice Européenne. C'est un moment fort de ce combat qui donne crédit à tout ce combat militant qui je crois donne



plus de force, sans doute plus d'ambitions et que nous souhaitons partager avec le plus grand nombre. La situation évolue encore et très rapidement. e.g. alors que le GIPREB ne voulait pas bouger d'un certain nombre de ses positions le préfet vient d'intervenir, je dirais acculé face aux décisions de la justice européenne, représentants de l'État vienne dire qu'il fallait arrêter les rejets dans l'étang – les limiter fortement, mais avec sans doute comme aboutissement arrêter les rejets et mettre un terme aux projets pharaoniques, très discutables, mais qui peuvent être discutés, de la centrale au delta de la Camargue, mais y a plusieurs projets de dérivation.

Tous ces éléments nous installent dans une situation nouvelle dont nous souhaitons discuter aujourd'hui et qui constituent des bases fortes d'appuis pour continuer à faire avancer des idées neuves, intéressantes et prometteuses pour le devenir de l'étang de Berre. Donc c'est un peu le sens de cette réunion : livrer des infos, et faire en sorte que les uns et les autres puissent colporter ces info et les éléments du débat, chacun au près de ses proches dans sa ville son quartier pour faire avancer ces idées qu'il est nécessaire de faire avancer encore, parce que la bataille sera sans doute encore longue. Je vais m'arrêter là et passer la parole à [X] qui va euh plus précisément aborder un certain nombre de sujets, répartir le travail entre différents intervenants pour que les infos soient livrées et ensuite dans une demi-heure nous pourrons donner place au débat et répondre aux éventuelles questions qui se poseront. voilà. je vous remercie.

Ce discours est toutefois très similaire à de nombreux autres produits par le collectif dans pareilles circonstances. Il est extrait d'une réunion publique organisée par le CADC, plus précisément, à l'initiative du locuteur du discours cité (désigné par L. par la suite). Celui-ci est président d'une association membre du Collectif Adam de Craponne, mais il est également élu municipal à Miramas, représentant d'une liste affiliée LCR. C'est en sa qualité d'élu qu'il parle ce soir-là, et introduit la réunion par les propos qui font l'objet du texte étudié. Ce discours est particulièrement intéressant car il ouvre la réunion en plantant le « décor » et en construisant d'emblée un cadre de cohérence. Sa nature introductive et le contexte qui est celui de la réunion publique sont cruciaux pour la question (ultérieure) de la dimension factuelle du problème

L'étude consignée en ces lignes s'appuie initialement sur une analyse usant de la sémiotique structurale greimassienne ainsi que d'éléments empruntés à l'analyse dramatique (dramatistic analysis) de Kenneth Burke (1989). Conscient de l'opacité qui résulterait, pour nos propos, de l'usage de techniques étrangères au lecteur, il a été décidé de présenter une version plus « lisible » (au risque de perdre en pertinence), procédant à des renvois pour les lecteurs désireux d'approfondir nos remarques.

A première vue, le discours de G.G. n'est pas une argumentation, au sens courant du terme. Ce n'est pas non plus la simple présentation des intervenants. Le ton de ce discours est empreint d'une certaine solennité (« hélas, hélas » etc..). Son locuteur ne se reprend que de très rares fois (que l'on a décidé de faire figurer dans la retranscription), idem pour les répétitions. Ce texte est avant tout un récit, et un récit bien construit, présentant une certaine littéralité. C'est en effet la description d'une action dans le temps, une « bataille », qui d'ailleurs « sera sans doute encore longue ». Ce discours ne pose aucune des données techniques du problème. En revanche la plupart des acteurs importants y sont présentés, ainsi que les relations qu'ils entretiennent entre eux, et surtout avec le collectif. Une action, des acteurs, un agencement entre ces acteurs, et même une scène celle de l'étang de Berre. Ce sont assez d'éléments pour traiter ce discours comme la mise en scène d'un **drame** (Burke, 1989 p135 et suivantes). C'est là que se situe le principe de publicité. Des travaux

majeurs dans le domaine de la sociologie des problèmes publics<sup>19</sup>, ont pu en effet montrer que le fonctionnement du problème public s'apparentait à la mise en scène d'un drame. Le terme ne doit pas être compris dans l'acceptation trop usuelle qui l'assimile à une catastrophe. Parler de la mise en scène d'un drame ne signifie faire du catastrophisme. Il est plus question de l'organisation du récit d'une action. Or les situations dramatiques présentent des régularités syntaxiques que la sémiotique permet de formaliser. Ce faisant, on montrera qu'il n'est pas abusif, mais bien heuristique, de traiter ce discours sous cette forme.

A.J Greimas, prolongeant les travaux de V.Propp, a construit une puissante théorie et formalisation du fonctionnement des récits (entendu au sens large, du conte populaire au l'article de journal). L'acte de raconter une histoire, de mettre en forme une succession d'évènements, de « décrire » le développement d'une action, tout cela met en jeu des structures universelles, indépassables à la production de sens. Et de ce fait, Greimas et l'école de Paris aboutiront une théorie générale du sens, articulée autour du concept de narrativité.

La sémiotique narrative considère que tout récit, et tout particulièrement les contes populaires, débute par la description d'un état initial, normal, souvent une situation idyllique, description immédiatement suivie par un événement qui la détériore, la menace et crée une tension. Ce sera cette tension qu'exploite le récit. Dans le cas présent, le récit n'échappe pas à la règle :

*« un étang **extraordinaire** et on est bien loin du compte. Les populations riveraines souhaitent vivement que l'on puisse revenir à **ce passé glorieux** de l'étang de Berre »*

Il ne s'agit évidemment pas ici de nier le dommage fait à l'étang de Berre. La question posée est celle de la mise en forme de la présentation du problème. Et à ce titre l'évocation d'un âge d'or fournit une première donnée symbolique, de même que sur d'autre terrain, comme la Camargue, l'évocation d'une « nature » originelle peut jouer ce rôle.

La place que va occuper cet « âge d'or » dans le développement du récit est particulièrement important. **Celui-ci marque l'ancrage du problème dans l'héritage du territoire.** Les modalités d'inscription de cet héritage dans le problème public se font d'abord par le lien affectif et la sociabilité : « hélas je suis trop jeune », où hélas est une marque énonciative pour marquer l'affectivité, et « les plus anciens me racontent », qui exprime le lien intergénérationnel (« les plus anciens ») et la relation de sociabilité (« me racontent »). Cet âge d'or perdu reste dans un grand flou, s'il parle à l'auditoire se sera sous la forme d'un écho vague, qui assimile ce temps à l'avant-Saint-Chamas, qui est évoqué rapidement par G.G. Or dans l'histoire de l'étang de Berre, l'immédiat avant-Saint-Chamas ne correspond pas à sa période la plus glorieuse : l'interdiction de pêche était déjà promulguée depuis 9 ans, les pollutions colossales, et la pêche de l'anguille s'est surtout développée avec les déversements de la centrale.

La phrase qui suit cette évocation du « passé glorieux » de l'étang prend l'allure d'un « récit de quête » (e.g. « le sacré Graal ») :

*« Les populations riveraines souhaitent vivement que l'on puisse revenir à ce passé glorieux de l'étang de Berre. De longue date des militants associatifs mènent combat pour que cela puisse se faire. Des prises de position politiques ont aussi été prises en ce sens ».*

Une action est posée : il y a un « **combat** » pour retrouver l'étang extraordinaire et glorieux.. Le poids des mots a son importance, il est bien dit « mènent combat », ce qui permet, sur le plan lexical, une symbolique déjà forte. Des actants<sup>20</sup> sont aussi posés : « les populations

---

<sup>19</sup> cf. en particulier Gusfield 1976, 1981

<sup>20</sup> pour L. Tesnière "les actants sont les êtres ou les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès."

riveraines », des « militants associatifs » et des « élus politiques » (que l'on devine à travers « des positions politiques »).

Quand Greimas a étudié les contes populaires à la suite de Propp, il a pu distinguer des fonctions particulières dans le cadre des récits de quête. L'action du « héros » (on parlera plutôt du « sujet ») est précédée par l'attribution d'un « devoir-faire » par un autre actant, que l'on nomme le destinataire. Concrètement, dans les contes populaires, un actant charge le héros (le sujet) d'accomplir l'action supposée amener l'objet de valeur, ou d'en réaliser la conjonction avec tiers. Ainsi par exemple le Roi Arthur chargeant les chevaliers de la table Ronde de trouver le Graal. Le Roi Arthur est dit le destinataire, il attribue aux chevaliers une compétence modale, un « devoir-faire ». Il est bien évident que la sémiotique considère là des fonctions très générales et bien plus abstraites que l'exemple des contes populaires peut le laisser croire. C'est pourquoi les concepts de destinataire et de modalité (ou compétences modales) ont été formalisés et étendus à des domaines très larges. Ainsi, par exemple, le discours politique utilise très souvent l'« opinion publique », ou « les jeunes », comme des destinataires prescrivant aux politiciens un devoir-faire, qui, par un heureux hasard, correspond exactement à ce qu'ils sont en train de faire.

Or dans le cas qui nous importe « **les populations riveraines** » **apparaissent comme les destinataires d'un devoir-faire pour les militants et les politiques**. Le récit dessine ainsi les militants associatifs et les élus (ou verra plus loin que c'est une partie seulement des élus) comme agissant pour la revendication des populations riveraines.

**Ces éléments narratifs montrent comment l'espace sémiotique permet au CADC de se légitimer par l'intérêt public et de construire le caractère public de son action**. Le collectif se pose comme agissant au nom d'un devoir-faire dont le destinataire est la « population riveraine », donc dans l'intérêt de tous et de personne en particulier.

L'exemple peut paraître anecdotique, il ne l'est pas, dans l'ensemble des discours du collectif ce type de figure est très fréquent, et rend compte de **comment un discours se charge d'une efficacité politique en se mettant en scène comme parlant au nom de sujets collectifs** (cf. Landowski, 1989). La force de ces mises en scène est de produire un « tacite », un implicite qui devient opérant. Ainsi, outre le fait que l'acceptation que « les associations représentent la population civile tend à s'étendre », ce type de discours laisse penser que les « populations riveraines » existe comme **un** sujet collectif, emprunt d'un seul « vouloir ». Rappelons que le référendum d'initiative locale de 1991, sur l'arrêt total des rejets EDF, a connu un taux de participation inférieur à 50% ; cela questionne largement la monolithique volonté des « populations riveraines ». **Cette mise en récit permet donc au collectif d'enraciner doublement sa légitimité dans la dimension territoriale, en s'inscrivant dans un passé mythique et en se posant comme agissant pour les « populations riveraines »**.

Une fois posés les deux préalables que sont la perte de l'état initial et un sujet (collectif ou non) qui agit au nom d'un devoir-faire pour rétablir la situation, l'évolution du récit devient théoriquement la succession des péripéties du sujet. C'est alors que le récit pose en général l'anti-sujet. Celui-ci joue le rôle d'empêcher la conjonction entre sujet et l'objet de valeur, c'est-à-dire, ici, la réhabilitation de l'étang. Le récit évolue par les relations entre le sujet et l'anti-sujet.

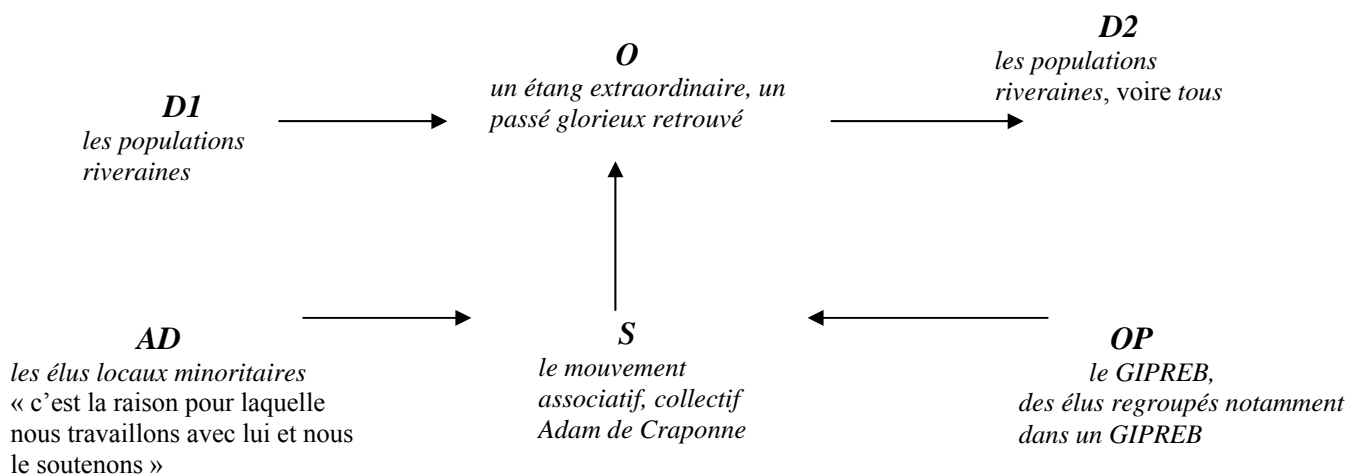
Dans le récit de G.G., l'anti-sujet ne tarde pas à apparaître : le GIPREB. Il est le plus souvent cité comme un acteur à part entière, et non comme le lieu réunissant les services de l'Etat, les usagers (pêcheurs, associatifs, etc), les scientifiques etc. Une fois seulement il est apporté une nuance : « des élus regroupés notamment dans un GIPREB ». La figure du GIPREB est pleinement celle de l'anti-sujet, qui s'oppose frontalement au mouvement associatif, actant

dont la réalisation actorielle (i.e. sa concrétisation sous forme d'acteur(s)) est celle du collectif Adam de Craponne

Par cette mise en scène, l'ordre moral s'immisce dans la communication. L'antagonisme d'acteurs est en effet susceptible d'ouvrir, comme souvent dans les contes et récits, à une représentation manichéenne : les bons contre les mauvais, les méchants contre les gentilles, structure des plus élémentaires de notre imaginaire. En effet le GIPREB apparaît comme cet acteur qui exclut tout le monde (pêcheurs, agriculteurs, associatifs – ce qui par ailleurs est factuellement faux), et leur déniait la compétence cognitive :

« Hélas, hélas, notamment au sein du GIPREB, qui dispose de moyens importants, les personnes qui sont ici, qui vont ce soir s'exprimer, faire part d'analyses et de propositions ont toujours été rejetées du tour de la table, que ce soit les pêcheurs, que ce soit les agriculteurs, organisés les uns et les autres, ou l'ensemble du tissu associatif, ces gens n'ont pas été reconnus comme pouvant être porteurs de solutions, ou du moins accepter que leurs propositions soient débattues »

A ce stade le schéma actantiel peut être dessiné :



Un Destinateur (D1) « charge », Sujet (S) de ramener l'Objet de valeur (O) au Destinataire D2. Des OPposants (dont l'anti-sujet) déploient un ensemble d'actions pour empêcher le rapprochement S-O. AD désigne les adjouvants, c'est-à-dire des actants dont l'action va dans le sens d'un rapprochement de S et de O.

**La structuration par le schéma actantiel de la communication (et de l'appréhension du débat) est primordiale pour l'inscription de la problématique territoriale dans les débats.**

Il faut en effet garder à l'esprit que la constitution du GIPREB avait pour but de réunir en un lieu de communication et de décision l'ensemble des acteurs concernés dans le but d'aboutir à un compromis, ce qui suppose précisément qu'il y soit mis en dialogue l'ensemble des territoires concernés, et ce en conjuguant toutes les échelles de définition des territoires (municipalité, conseil général, conseil régional, niveau national avec les services de l'Etat). La « rencontre » du niveau local (municipalités) et des services d'État (parlant au nom du territoire national) a d'ailleurs été source de nombreuses difficultés à l'intérieur du GIPREB<sup>21</sup>. Dès les commencements du conflit de l'étang de Berre, la position unie des élus du pourtour

<sup>21</sup> comme le rappelle E.Galan, ex-directrice du GIPREB, dans le texte « « L'enfant du désaccord », Le conte du GIPREB ou le mythe de ses origines » sur le site du GIPREB

de Berre entrain en conflit avec la façon dont l'Etat envisageait l'administration du territoire national, et de la place qu'EDF devait y jouer - en vertu de quoi l'État, suite à la concertation de 1991 (sous l'égide du Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse) refusa la demande quasi-unanime des élus de fermer la centrale. **Or dans le récit de G.G. - il s'agit plus largement d'une constante dans la communication du collectif - le GIPREB apparaît comme un seul acteur, mais surtout ne se définit que par sa position d'opposition au collectif. Le double aspect territorial à l'instant évoqué disparaît complètement.** Les acteurs composant le GIPREB n'existent dans ce récit que sous l'unique modalité de leur capacité à s'opposer au collectif ; en conséquence il est peu important, dans cette logique, d'opérer une distinction entre le maire de Berre et celui d'Istres, par exemple.

Ce type de présentation rend possible et efficace l'argument du collectif selon lequel la dérivation que propose le GIPREB ne prend pas en compte la globalité du problème. Plus largement la mise en place de ce schéma actantiel offre une grande efficacité rhétorique au collectif. Il convient d'étudier instamment ce point, **en ce qu'il conduit à une appréhension « déterritorialisée » des acteurs territoriaux**

### *1.2.2 Figures rhétoriques et dispositifs énonciatifs*

L'usage de figures rhétoriques et de dispositifs énonciatifs jouent dans une appréhension « déterritorialisée » des acteurs, en instituant un espace et une logique partiellement autonomes.

#### **Dimension rhétorique**

L'identification de la structure GIPREB à un actant unique et flou permet de remplir des fonctions rhétoriques qui sont celles de l'identification d'un ennemi commun, contre qui construire la cohérence d'un groupe. Ce type d'effet rhétorique est bien connu - pour avoir quelques funestes antécédents historiques -, il permet notamment de faire apparaître les différents champs de critiques comme ne relevant que d'un seul « ennemi », ce faisant préserve du doute, qu'occasionne inévitablement la multiplication des sources dissonantes (Burke, 1989 p212). Ainsi, à la remarque que le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) s'oppose à l'augmentation des restitutions à la Durance, est répondu : que c'est là un mensonge du GIPREB qui fait courir ce bruit. Quant aux journalistes qui expriment un point de vue contraire, c'est qu'ils répètent ce que dit le GIPREB. Parfois cette fonction rhétorique est remplie par EDF, comme dans cet exemple où la non-adhésion des commissaires enquêteurs (intervenant dans le cadre de l'enquête publique pour l'avenant à la concession Salon – Saint-Chamas) aux propos du collectif est expliqué par l'influence d'EDF, par exemple :

*« non ils [les commissaires enquêteurs] colportent toutes les idées qu'on a entendu colporter et qu'on a bcp de mal à détruire définitivement. hein. L'étang de Berre a été marin puis d'eau douce, d'eau douce puis marin. c'est pas vrai ça ! il a toujours été un étang marin. dès sa création. mais eux – ça c'est une idée EDF un mensonge EDF et avec les moyens qu'ils ont, attention. »*

On a vu précédemment que la mise en scène du problème suivant la relation frontale sujet vs. anti-sujet permettait l'introduction d'une dimension morale. Or ce faisant l'argumentation place l'adhésion de l'interlocuteur dans un autre registre, correspondant à l'indignation morale.

De tels effets rhétoriques rendent particulièrement difficile la réception ultérieure des propositions du GIPREB sous la forme d'un compromis entre différents acteurs territoriaux.

## Dispositifs énonciatifs

La formulation d'un discours destiné à s'ancrer dans une controverse n'a pas comme seule action de formuler des arguments qui provoqueront l'adhésion des allocutaires aux projets qu'ils défendent. Plus que cela, un discours public peut avoir une action sur d'autres locuteurs participant à la controverse en imposant une « place » à partir de laquelle ils devront parler. Ces contraintes sont réelles et forment une première « butée » à l'élan vers un débat démocratique contradictoire, dans lequel « l'argument » aurait à lui seul valeur d'arbitre entre les différentes positions défendues. Plus largement, un discours, le plus souvent, « met en place des sujets « autorisés » (ayant « droit à la parole »), installe des « devoirs », crée des « attentes », instaure la « confiance », et ainsi de suite » Landowski(1989). Dans le cas qui nous occupe au moins deux dispositifs énonciatifs y participent.

Premier dispositif énonciatif : procédure de « looping »

Le principal argument du collectif est relatif à la durée des études. Statutairement le GIPREB est mandaté pour la mise en concertation de solutions sur la base d'études rigoureuses dont il peut être le maître d'ouvrage, de même que la DIREN. En revanche il ne peut pas être maître d'ouvrage pour réaliser les travaux qu'impliquerait une réhabilitation. Or la mise en oeuvre d'études est vue par nombre d'associations comme une volonté de « ne rien faire », de « ne pas prendre de décisions », voire de « mettre en panne le plan de reconquête de la mer intérieure ». Cet argument est apparu très tôt dans la controverse de l'étang de Berre puisqu'il est déjà porté par la Coordination des pêcheurs et l'association pour la protection de la Méditerranée-ouest dès 1989.

Il y a une procédure que l'on pourrait, d'une certaine façon, comparer aux loopings ou ricochets que Goffman décrit dans Asiles. L'organisme GIPREB se trouve « accusé », la seule forme de réponse qui lui est alors possible en vertu de ses statuts est de faire valoir les résultats et la nécessité des études qu'il entreprend, statutairement il ne peut en être autrement. A son tour cette réaction sert de base à la critique en étant l'illustration (supposée) d'une volonté de ne rien faire. En un sens la réaction à une attaque fournit la « preuve » du bien-fondé de l'attaque et ne peut se « résoudre » que par d'autres actions qui appelleront exactement la même remarque, et ainsi de suite ...

Second dispositif énonciatif : procédure de marginalisation

Une large part des argumentations du collectif consiste à donner à voir une marginalisation de l'organisme de concertation GIPREB, pouvant ainsi inverser les rapports de « force » réels. On donne ci-dessous un exemple issu d'un tract :

*« déjà étudiés par EDF en 1992-93 (document joint) et rejetés parce que trop chers, évoqués avec « circonspection » dans le « Rapport d'étape » du Conseil Général de Ponts et Chaussées de janvier 1999 (document joint) ; qualifiés de « peu réalistes » dans le rapport de la « Mission Interministérielle de Réflexion sur la Durance » d'août 2002 [...] Remis sur le tapis en écartant arbitrairement tous ceux qui ont depuis longtemps compris leur irréalisme [...] les projets sélectionnés par le GIPREB font l'unanimité contre eux.»*

Il y a là une forme argumentative de mobilisation notable : une marginalisation de l'espace de concertation pour inverser le rapport de marginalité, puisque de fait c'est le collectif qui est en position marginale (il faut préciser pour le contraste que le GIPREB réunissait 59 associations en 2001). Une autre argumentation assez semblable visant à dénier le poids numérique et la dimension collective de leurs « opposants » peut être trouvée sur le site web de la principale association du collectif :

*“ Notre association “pour la réhabilitation de l’Étang de Berre et sa mise en valeur au profit de tous” dure depuis 1988. Elle est indépendante de tout parti politique et de toute municipalité. Nos propositions de bon sens dérangent la plupart des dirigeants politiques locaux, qui réservent leurs subventions aux associations “à la botte”. Vous les reconnaîtrez facilement : elles sont regroupées dans la fédération “l’étang marin”. Nos seuls moyens financiers proviennent des cotisations des adhérents, notre action s’appuie exclusivement sur le bénévolat.”*

Outre l’opposition “bon sens”/intérêts politiques, il est intéressant de noter la déqualification de “l’Étang Marin” qui fédère les associations du troisième collège du GIPREB. En rattachant ces associations aux intérêts des “dirigeants politiques locaux” par l’évocation de leurs subventions le discours peut nier leur poids numérique (nombre d’adhérents) et toute légitimité à leurs arguments. Sur le registre de la suspicion on passe d’une situation majoritaire et collective à une situation commandée par quelques intérêts.

Ce qui précède laisse voir qu’une énonciation publique, qui prend place dans une controverse, ne se limite pas à un contenu. Elle établit aussi des rapports de places, impose (avec plus ou moins d’efficacité) aux autres locuteurs de répondre à ses arguments à partir d’une position énonciative précise. Si cette partie n’a présenté que quelques éléments allant dans ce sens des travaux tels que ceux R.Vion(1992) laissent penser à une généralisation possible de telles observations qui marquent une limite certaine au débat contradictoire.

## **2 L’action rhétorique et la prise en compte de la matérialité des territoires**

Comme a déjà pu le laisser voir la partie précédente, l’action du CADC est essentiellement rhétorique, au sens où elle vise l’adhésion à leur projet, à produire la conviction. Cette dimension rhétorique n’est pas le simple fait de la communication en public, ou de l’argumentation face à des détracteurs. Il nous est apparu, et nous le montrerons dans la première partie, qu’elle est présente y compris lorsque le groupe a à envisager pour lui même des propos contradictoires aux leurs.

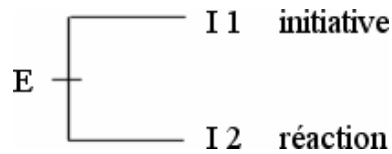
Or la partie précédente a montré l’existence de dispositifs par lesquels le collectif se « préservait » des propos contradictoires, et plus largement « neutralisait », au moins partiellement, la parole d’acteurs territoriaux. Il convient d’étudier la place faite par le CADC, dans leur appréhension du problème, à la contradiction factuelle portées par des acteurs territoriaux. La question sera de savoir comment la « factualité » d’un territoire (e.g. le val de Durance) peut contraindre l’action rhétorique d’un groupe qui construit son appréhension d’un problème sur le mode de la mobilisation et du militantisme.

L’importance « pragmatique » de cette question apparaît avec netteté lorsque l’on considère qu’un député européen a pu appuyer le projet du collectif et des élus du CR PACA s’emploient à le défendre et que la préfecture d’Istres, ainsi le SMAVD ont été amenés à en souligner la dangerosité quant aux risques qu’il ferait encourir.

### **2.1 L’action rhétorique**

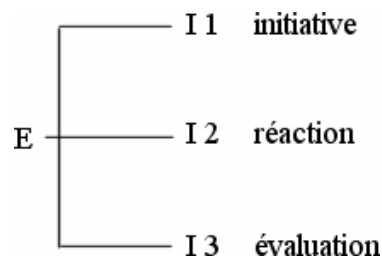
En annexes figure le compte rendu d’une association du collectif suite à une rencontre avec le Sous-préfet. La mise en scène qu’il constitue est exemplaire de la forme d’argumentation du collectif. Outre le fait que cette dernière prête au sous-préfet des propos qu’il n’a jamais

tenu<sup>22</sup>, il est à noter que la structure des dialogues mis en scène est la suivante (suivant la terminologie de E. Roulet *et al* (1985)).



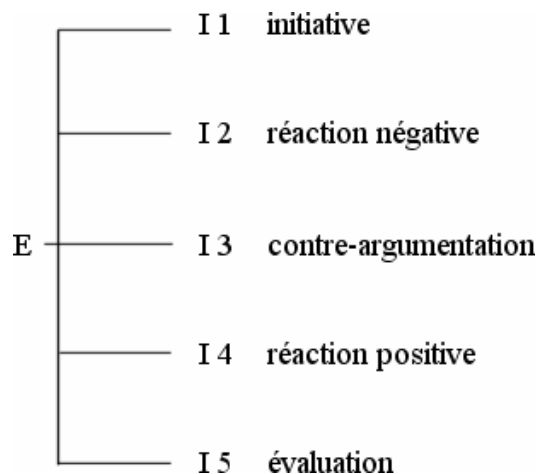
Où I désigne l'intervention d'un locuteur et E l'échange (qui est conçu comme une suite d'interventions), avec le plus souvent I1 = sous préfet et I2 = le collectif.

Cette structure ne correspond absolument pas à la réalité de l'entrevue. De plus, des échanges de ce type sont, de fait, rares en situations usuelles. Un échange verbal minimal dans une interaction courante est, en règle générale, schématisable ainsi :



où I3 correspond en quelque sorte à la réponse que le premier locuteur (celui qui initie l'échange) fait à la réaction de son interlocuteur. Il est question « d'évaluation » au sens où le locuteur clôt l'échange s'il évalue que ce qu'il visait en initiant l'échange est satisfait ou non.

Suivant la nature de la réaction dans l'intervention I2 (par exemple un désaccord) l'échange peut prendre une structure telle que celle schématisée ci-dessous :



Or, à considérer ce compte-rendu, on a une structure où ne sont présentés que les propos auxquels peut répondre le collectif. Les dyades (I1/I2) se terminent le plus souvent sur les propos de celui-ci, sans qu'il y ait de prolongement, ce qui est différent du fait de se donner raison. Certes ce document vise une certaine mise en scène, mais il reflète bel et bien une structure élémentaire de l'argumentation du groupe. **Ce qui importe dans ce texte (sa valeur) ne tient pas uniquement aux arguments employés, mais dans la démonstration d'une capacité à jouer un « jeu de langage » (selon le concept de L.Wittgenstein), celui**

<sup>22</sup> L'auteur de ces lignes ayant personnellement assisté à cette réunion ...



**de toujours être capable de répondre à un argument adverse.** C'est là que réside l'importance que prend la structure d'énonciation I1/I2. Car le fait de vouloir se donner raison, de se mettre favorablement en scène n'imposerait pas cette structure pour autant, ce n'est donc pas là qu'il faut chercher une raison à sa prévalence. Cette possibilité de répondre, c'est-à-dire la satisfaction du jeu de langage à l'instant évoqué, a valeur plus grande que l'argument technique lui-même.

Nombre de situations de cet ordre émaillent le quotidien du collectif. Ainsi à une remarque d'un de ses membres évoquant l'argument d'une association extérieure, contraire à leurs thèses, suivant lequel la conversion au gaz de la centrale Martigues-Ponteau s'accompagnera de rejets de CO2 non tolérables au vu de la situation environnementale, le porte-parole du collectif clôt cette dissonance en évoquant la capacité des moules, qui reprendraient vie sitôt leurs propositions mises en œuvre, à absorber le CO2 par la fabrication de leur coquille, agissant alors comme des puits à carbone, ce qui éviterait ainsi tout surplus de CO2 dans l'air. Cet argument suffit à neutraliser la dissonance. Cette capacité des moules à absorber les tonnes de CO2 rejetées dans l'air (dont on trouvera aucun scientifique pour la soutenir) n'est pas questionnée par le reste du collectif car seul importe qu'une réponse ait pu être donnée.

Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, montrent une dimension rhétorique présente y compris dans la construction interne du groupe, et non pas simplement dans sa communication publique. **La nature rhétorique de leur activité tient à ce que celle-ci déploie une « logique du vraisemblable »** (Grize 1996). En conséquence, cette activité procède d'une rationalité séquentielle (i.e. où l'activité s'arrête dès la première solution satisfaisante trouvée), plutôt que synoptique (i.e. qui tenterait d'envisager dans un premier temps l'ensemble des solutions possibles et des facteurs importants, pour ensuite seulement décider d'une réponse), d'où l'importance des dyades I1/I2, une réponse vraisemblable suffit, le plus souvent, à mettre fin à une dissonance soulevée.

L'activité interne du groupe présente un autre trait commun avec la rhétorique, celui d'être une logique de sujet, nous entendons par là le fait que les propos et leur énonciateur sont constamment (ou presque) mis en correspondance (c'est en fait un trait caractéristique de la logique naturelle, cf. Grize 1996). Quelques exemples (propos verbatim):

*« non moi je me demandais s'il n'y avait pas d'autres choses derrière ces tracés, du style des projets d'urbanisation, des projets industriels ou autres parce qu'ils sont tellement édifiants en tant que tels que l'on se dit s'ils y tiennent autant c'est qu'il doit y avoir des trucs derrière. »*

*« Parce que SOGREAH c'est un bureau d'études qui se gave depuis cinq ans. C'est lucratif. Et c'est un bureau d'aménagement hydraulique aussi. Ils ont vocation à être maître d'œuvre. Donc ils ont un intérêt direct dans la dérivation. Peu importe les à-côtés. »*

*« alors on peut lui demander [au SMAVD] ce qu'il pense de la page parue sur le site du GIPREB mais, le Syndicat mixte ne répondra pas [...] Il est présidé par Daniel Comte, premier vice-président du CG des BDR, parti socialiste, ami d'Andréoni »*

Cette dimension est ainsi présente dans l'activité interne du groupe, et donc dans la construction elle-même de la connaissance qu'ils ont du problème. Elle permet également que le jeu de langage précédemment évoqué puisse être satisfait, et que le schéma actantiel, rencontré au-dessus, trouve son efficience.

Se pose ainsi la question de ce que peut devenir la prise en compte de la factualité dans la mesure où les discours extérieurs perdent leur capacité contradictoire.

## 2.2 Prise en compte de la matérialité du territoire : quand schéma actantiel et action rhétorique se retrouvent pour une logique du tiers exclus

Nous construirons notre propos à partir du discours retranscrit dans l'encadré n°2

### Encadré 2

A,10 : Au lieu de tourner sur les problèmes sociologiques d'entrée le débat a porté sur les solutions., il y avait André qui est allé au feu avec Rolland. Et André il était un peu contrit parce qu'il avait un peu le sentiment qu'il avait été battu quand il dit « on peut remettre de l'eau dans la Durance », Y en a un qui s'appelle Le Tavernier, qui est un élu d'Istres, il dit « non c'est pas possible le syndicat mixte il ne veut pas d'eau c'est trop dangereux ». C'est ce qu'on a lu dans le petit machin du GIPREB. Cela dit tout le monde ne rentre pas dans l'idée que l'on ne peut pas mettre de l'eau dans la Durance. Mais on sent bien que c'est là qu'il faut qu'on mette l'accent. Voilà c'est ça qu'il faut cibler fortement. Voilà. il y a tout un tas d'idées fausses qui sont délibérément cultivées comme ça

B,2 : le début du film qu'on n'a pas regardé l'autre fois, en gros ce qu'il montre c'est que moins on met d'eau dans une rivière plus elle est dangereuse.

A,11 : c'est sûr !

C,1 : oui

B,3 : plus y a de crues moins elle est dangereuse

D,7 : c'est ça

[...]

A,12 : La sécurité électrique et la sécurité physique dans le val de Durance ne sont pas incompatibles avec le retour de l'eau dans son cours naturel, elle l'implique impérativement. i.e. exactement le contraire de ce que les autres disent. Le petit film il dit ça mais le rapport SOGREAH dont j'ai rapporté le propos majeur page 3 du rapport : « les crues importantes (il s'agit de celles de la Durance après son aménagement) restent proches de leur état naturel. L'absence de crues ordinaires les rend d'autant plus dangereuses ». tu leur dis le rapport SOGREAH, ils peuvent pas récuser SOGREAH parce que c'est le bureau d'étude du GIPREB

*propos sont reproduits sur la base d'une prise de note abrégée et ne prétendant pas reproduire l'exactitude des termes*

Lors d'un débat (organisé par le DESMID à Istres), des membres du CADC ont avancé la proposition du collectif : il est possible et nécessaire de remettre de l'eau dans la Durance, ce qui a été contredit par M.Le Tavernier, avec l'évocation d'une dangerosité, elle-même mise en avant par le SMAVD. Dans le discours retranscrit le groupe revient sur ce moment et sur la réfutation dont leurs propositions ont fait l'objet.

Cet épisode illustre un type d'évènement absolument capital pour le Collectif. Il s'agit d'une sorte de « retour » du groupe sur une intervention publique par l'un de ses membres. Ces retours sur des cas de prise de parole publique et de défense de leurs arguments constituent évidemment des occasions par lesquelles le groupe ajuste son argumentation. **Mais au delà de ce point, ce sont aussi des évènements où le groupe se donne à voir à lui-même. Ces « pratiques » sont réflexives au sens garfinkelien du terme : elles décrivent la rationalité du groupe qu'elles construisent ce faisant (ici décrire c'est faire exister en même**

**temps)**<sup>23</sup>. Dans ces pratiques de retour sur événements se solidifie l' « évidence » du groupe, et s'intègrent et se traduisent les points de vues extérieurs.

Du point de vue strictement conceptuel et cognitif, l'action décrite constitue un échange de propositions cognitives (au sens où elles posent constat sur le monde extérieur répondant d'une valeur de vérité V/F/indéterminé), entre lesquelles est établie une opposition factuelle et logique, le tout prenant place dans le cadre d'une communication rationnelle (au sens d'Habermas, i.e. où il peut être apportée une justification *a posteriori* aux dires et actions). Or ce niveau conceptuel abstrait et cognitif est enchevêtré dans une communication et une situation sociales, et le groupe y accède sous cette forme.

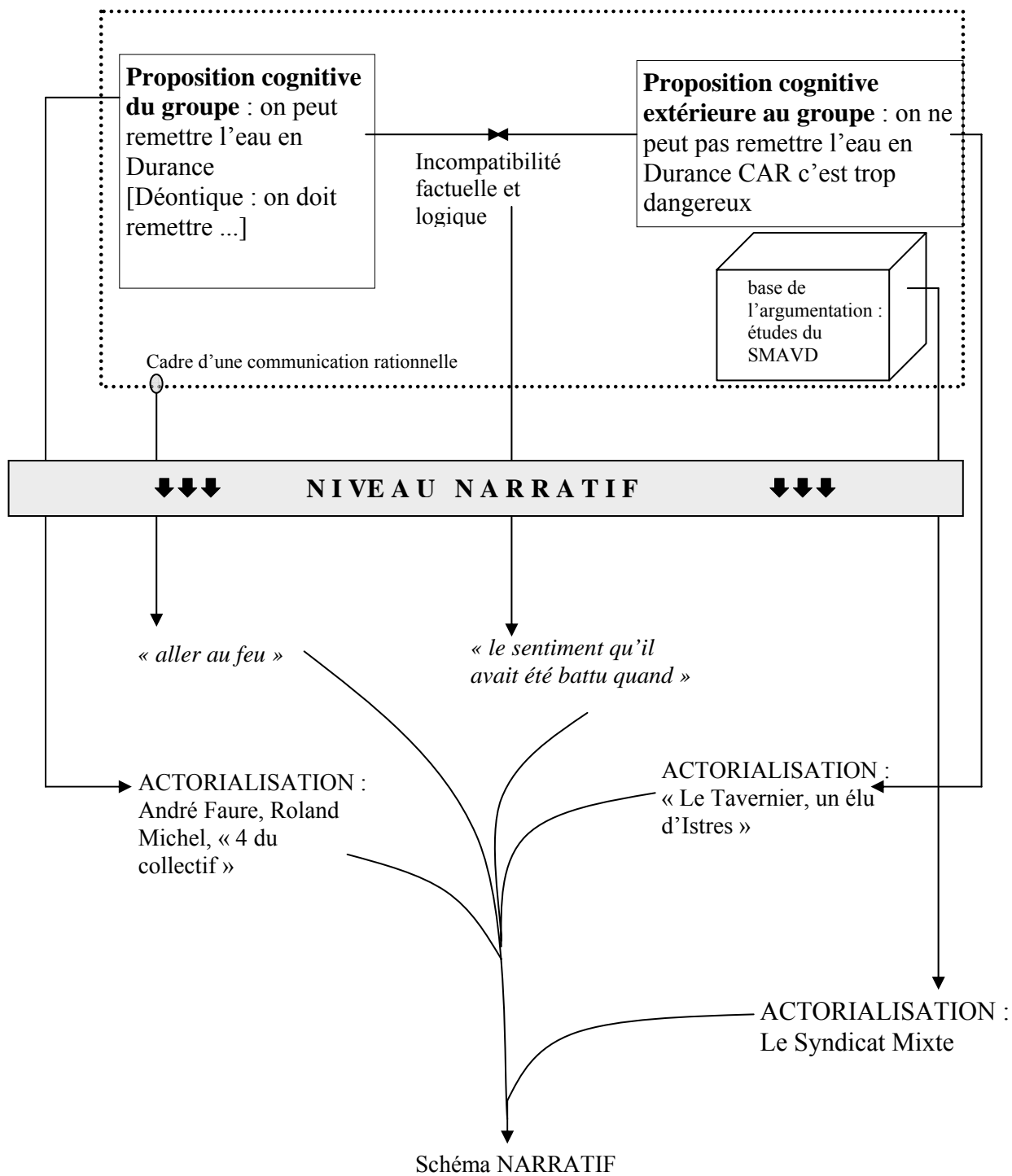
Considérons comment A. met en récit l'opposition à leur proposition. La contradiction de deux propositions cognitives est mise en scène dans le cadre d'un schéma actoriel, cela en raison du fait que c'est précisément cette forme que prend leur expérience de la situation. L'argumentation de propositions cognitives dans le cadre d'un débat public est narrée sous l'expression « aller au feu ». **L'action est celle d'un combat ou d'un conflit** à l'issue duquel il doit y avoir un battu (« le sentiment qu'il avait été battu »). On est d'ailleurs ici beaucoup plus proche du sens étymologique de « débat » que ne le sont les conceptions qui voient en ce dernier une discussion orientée vers la résolution commune d'un problème.

Dans ce schéma, l'anti-sujet reste assez flou ; le GIPREB est mentionné mais rien ne permet d'indiquer qu'il y ait identification entre les deux. Il semble même que ce soit le contraire qui doit être retenu. L'évocation « voilà. alors y a tout un tas d'idées fausses qui sont délibérément cultivées comme ça » tend à identifier plutôt les « idées fausses » comme anti-sujet (l'anti-sujet n'étant pas forcément un acteur cf. Greimas(1983) dans son étude sur un texte de Dumézil ). Les actorialisations (le GIPREB etc) correspondraient plutôt à la mise en place d'adjuvants des idées fausses. Il paraît toutefois difficile de répondre avec certitude à cette question. La seule évidence qui puisse être maintenue est la présence d'une fonction d'anti-sujet, et d'une narrativisation autour d'une action de combat.

Le passage au niveau narratif peut se schématiser comme suit :

---

<sup>23</sup> cf. Garfinkel,1962 et Coulon,1987



**Une fois introduit ce schéma narratif, l'échange revient à un niveau de discours cognitif et factuel, par la voix de B. :**

B,2 : le début du film qu'on n'a pas regardé l'autre fois en gros ce qu'il montre c'est que moins on met d'eau dans une rivière plus elle est dangereuse.

A,11 : c'est sûr !

C1 : oui

C,3 : plus y a de crues moins elle est dangereuse

D,7 : c'est ça

L'échange fait consensus. B,2 introduit une base d'argumentation<sup>24</sup> pour la proposition « on peut remettre de l'eau dans la Durance » en la matière du « petit film qu'on n'a pas regardé l'autre fois ». Une démarche identique est reprise par A., qui évoque pour le « rapport SOGREAH ». Le déséquilibre initial, entre la proposition présentée par « André », qui était dépourvue de base d'argumentation, et celle de M.Le Tavernier, qui au contraire prenait le SMAVD, en sa qualité de juge épistémique, comme base d'argumentation, est fictivement rétabli. A l'intérieur du groupe, qui se met en scène pour lui-même dans ce récit, la position de ce dernier est consolidée et réaffirmée – et ce alors même qu'aucun élément nouveau n'a été apporté (le film n'a pas été vu pour autant et la rapport SOGREAH est régulièrement depuis deux ans par le groupe).

Le passage de B,2 à B,3 réalise une inférence implicite :

*moins on met d'eau dans une rivière plus elle est dangereuse [DONC] plus y a de crues moins elle est dangereuse.*

Cette inférence ne tombe pas sous le poids de la nécessité de la logique. En effet, la logique formelle tendrait plutôt à être moins binaire que cela, puisque si de l'absence d'eau on peut déduire la présence d'un danger, on ne peut pas déduire que la suppression de l'absence d'eau implique la suppression du danger, ou si l'on préfère on a certes l'équivalence logique

$$P \rightarrow Q \Leftrightarrow \neg Q \rightarrow \neg P,$$

mais **en aucun cas on ne saurait avoir** :

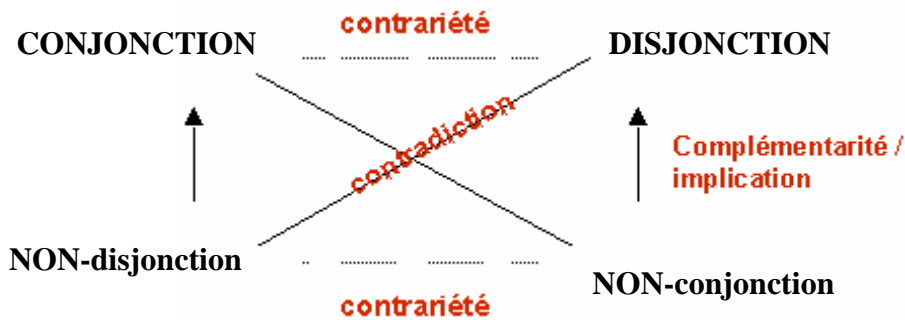
$$P \rightarrow Q \Leftrightarrow \neg P \rightarrow \neg Q \text{ (puisque } P \rightarrow Q \Rightarrow \neg P \rightarrow (\neg Q \vee Q)\text{)}.$$

B,12 étaye cette inférence. Le raisonnement qu'il tient va dans le sens de l'introduction d'un dualisme. L'hypothèse de la narrativité du cognitif permet de rendre compte de l'introduction de cette structure de binarité. Selon cette hypothèse, d'après A.J. Greimas, l'acte épistémique (i.e. celui d'établir une croyance), sous sa forme narrativisée, réalise un acte de jonction entre des univers de croyances (Greimas, 1983). Le faire épistémique est une opération de jonction (i.e. de conjonction ou de disjonction) entre une proposition soumise au locuteur et son univers de croyance, ou du moins un croyance extraite de celui-ci..

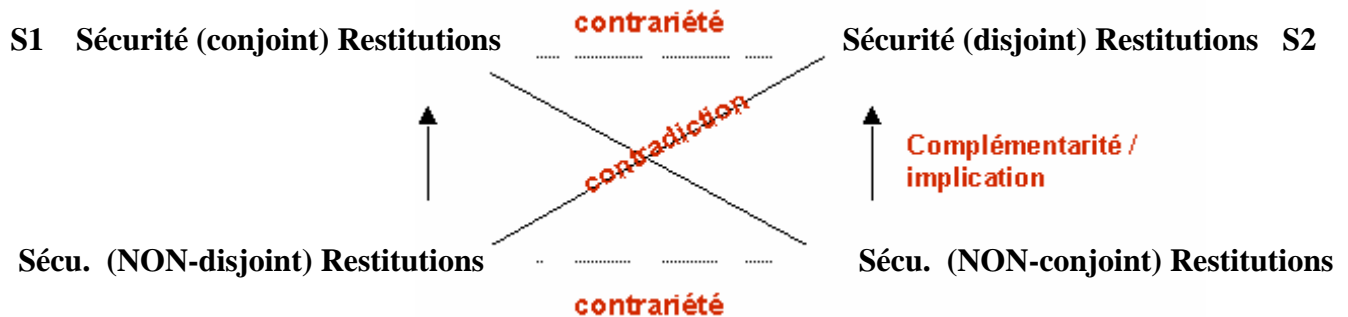
Cette hypothèse permet de décrire les propos de A. En effet, si on considère deux objets de croyance, la sécurité (du lit de la Durance et tout ce qui s'attache à cette thématique, e.g. les inondations), et le retour de la Durance, l'hypothèse de narrativisation devrait s'écrire comme un parcours sur le carré sémiotique décrivant la jonction de ces termes, carré sémiotique (cf. annexe II) qui pour Greimas prend alors cet aspect :

---

<sup>24</sup> nous faisons là référence à la notion de *warrant* dans la théorie de S.Toulmin(1969)



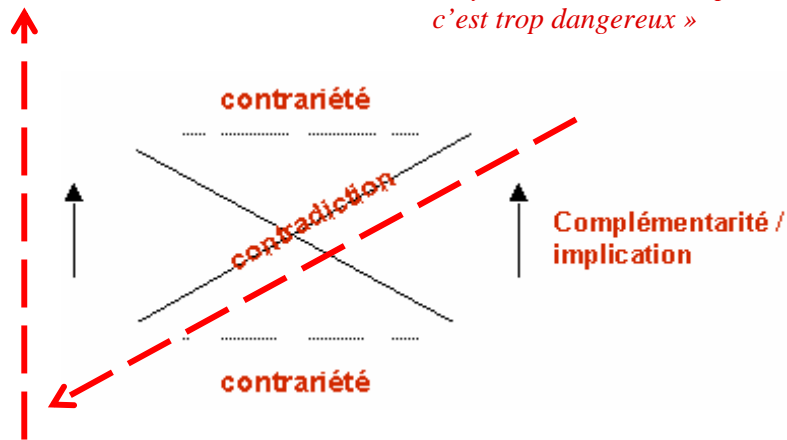
Dans le cas présent, une nouvelle proposition est « soumise » au groupe : l'augmentation du débit de la Durance est dangereuse (du fait des risques d'inondations). Or le groupe soutient la « croyance » que la restitution ne peut qu'être une bonne chose. Le carré sémiotique peut alors s'écrire comme ci-dessous (où « restitutions » désigne l'univers des croyances du groupe sur la nécessité des restitutions, et « sécurité » l'univers des croyances du groupe sur la sécurité de la Durance) :



L'hypothèse de Greimas est intéressante en ce qu'elle rend compte du fait que le cognitif, lorsqu'il est mis en récit, mis en scène (et c'est à quoi procède le collectif dans le cas étudié) prend la forme de « parcours », et non d'oppositions logiques. Le passage de S2 à S1, suppose d'abord le passage par la non-disjonction. Ainsi dans le cas traité retrouve-t-on exactement ce parcours :

**S1 Sécurité (conjoint) Restitutions**  
*« elles l'impliquent impérativement ».*

**Sécurité (disjoint) Restitutions S2**  
*Le Tavernier dit « non c'est pas possible le syndicat mixte il veut pas de l'eau c'est trop dangereux »*



**Sécurité (non-disjoint) Restitutions**  
*« la sécu. électrique. et la sécu. physique dans le val de Durance ne sont pas incompatibles avec le retour de l'eau dans son cours naturel »*

**Sécurité (non-conjoint) Restitutions**

L'intérêt de cette modélisation consiste à considérer l'instauration de deux temps dans le phénomène (la non-disjonction et conjonction), mais aussi de mettre à jour un aspect séquentiel de l'argumentation, plutôt que synoptique. Les raisonnements sont construits jusqu'à un des états (non-S2 ou S1) et non pas envisagés globalement pour en faire une synthèse ou pour relativiser des positions. **Tout fonctionne comme si ces états prédéfinis et pré-identifiés attireraient systématiquement à eux les raisonnements, arguments**, à l'image d'une particule dans un champ magnétique n'ayant d'autre possibilité que se fixer sur un des aimants.

Semble donc apparaître un **système de raisonnement construit sur des relations binaires (contraires, contradictoires, et implications réciproque)**.

Le caractère « binaire » de la description que nous opérons n'est pas une vue de l'esprit, ni une vue de l'esprit de la méthode. Pareille remarque peut être faite pour la « traduction » du rapport SOGREAH, où « l'absence de crues ordinaires rend [les crues centennales] d'autant plus dangereuses » (donc une non-disjonction entre <danger> et <restitution>) devient « la sécurité implique la restitution d'eau » (alors que la présence d'eau et l'absence d'eau peuvent être des causes non contradictoires et non exclusives de risques d'inondation). On saisit encore mieux ce glissement « irrésistible » vers un dualisme radical des propositions dans cet extrait de réunion :

*je lui [le géomorphologue invité au colloque du CADC] ai demandé est-ce que vous pensez que les restitutions c'est positif ? Il m'a dit « plutôt positif ». Est-ce que plus de restitution ça serait plutôt positif, il répond « bon, ça peut être négatif aussi ». Oui mais enfin, à mon avis, ça peut être que positif, à condition de les gérer en tenant compte des problèmes que ça peut générer. » (propos verbatim)*

A la réponse du géomorphologue « ça peut être négatif aussi », on voit le locuteur passer immédiatement à « ça ne peut qu'être positif ». La coexistence des deux positions (« ça peut

être négatif **aussi** ») semble impossible, inimaginable, au sens fort du terme. Et l'évocation de ce scientifique apparaît comme l'évocation d'une non-disjonction, non pas d'une conjonction.

Quant à la relativisation « à condition de les gérer etc... », elle se place dans le champ des « précisions dans l'imaginaire », en s'affranchissant du rapport contraignant à la factualité. Le locuteur s'affranchit effectivement de ce rapport contraignant puisqu'il cite les propos du géomorphologue comme argument d'autorité pour légitimer les siens, tout en tenant un propos contraire, et donnant comme raison à cela une condition qui ouvre sur l'ensemble des possibles théoriques.

L'ensemble de ce qui précède montre quelques moyens par lesquels on aboutit à des structures dualistes, où restituer la Durance à son lit naturel est soit mauvais, soit bon - soit dangereux, soit bénéfique. Nulle place dans ce discours pour envisager le cas où les restitutions pourraient être aussi néfaste que l'absence d'eau.

**Ce travail ne prétend nullement avoir envisagé exhaustivement les facteurs importants de la mobilisation associative. De nombreux éléments ont été, délibérément ou non, mis de côté. De même les questions soulevées en introduction n'ont pas trouvé toutes les réponses qu'elles appellent, loin s'en faut. L'objet de notre démarche a consisté à montrer quelques dimensions par lesquelles :**

**1/ la réunion d'acteurs de territoires différents peut conduire à la création d'une action positive (au sens où elle défend un projet) et amener à une extension « territoriale » de la formulation d'un problème environnemental ;**

**2/ la mobilisation et la défense du projet, qui en résultent, peuvent devenir leur propre objet, s'affranchissant alors des territoires et de la parole contradictoire des acteurs supposés « représenter » ces derniers ; la dimension cognitive de la communication devenant alors impuissante à fonder à elle seule un consensus**

**Il importe de garder à l'esprit le caractère particulier du terrain suivi, le CADC ayant construit son action à l'extérieur du cadre de concertation, ainsi que contre celui-ci. C'est précisément en raison de cette particularité que nous n'avons cherché à éclairer que quelques éléments jugés importants.**

**Il convient à présent de considérer le cadre même de la concertation, ce qui fera l'objet du chapitre suivant.**



# **A N N E X E S**

**Collectif Adam de Craponne « succiepere  
et finire »**

**Étang de Berre, Crau, Alpilles, Durance, Camargue**

**Compte rendu de la rencontre avec monsieur le sous-préfet  
d'Istres.**

**Commentaires. Compléments sur notre solution.**

[...]

Même si au cours de cette rencontre quelques humeurs et préventions (note page 4) ont pu nuire à la sérénité du débat, il y a bien eu débat. Nouveauté remarquable après des années sans débat : on est toujours content de voir une hirondelle, même si elle ne fait pas le printemps.

L'entretien a porté, pour l'essentiel, sur :

- Les problèmes de salubrité de l'étang et les solutions pour les résoudre : tunnel du Rove, effluents domestiques et agricoles, prolifération d'algues ;
- Les solutions aux nuisances des rejets EDF dans l'étang qui sont désormais envisagées par les pouvoirs publics pour faire face à la condamnation de la France par la Cour européenne de justice :  
Poursuite des études de dérivation,  
Arrêt de Saint-Chamas par restitution à la Durance à Mallemort,  
« Lissage » des rejets au niveau actuel, 2,4 milliards de m<sup>3</sup> par an .

La France présentera sous peu cette dernière proposition à la Commission européenne, assortie d'un contrôle bipartite des ses effets. Si celle-ci la refusait la France proposerait un « lissage » pour une réduction plus importante des rejets. Cette démarche temporisatrice nous fait craindre :

- une nouvelle perte de temps pour la réhabilitation de l'étang de Berre dans son état originel marin et salubre et
- la persistance du refus de prendre en compte tous les domaines concernés par l'aménagement hydroélectrique de la Durance : rivière, nappes phréatiques, plaines irriguées, Camargue, sécurité, gestion de l'eau, de l'énergie et de l'environnement en Provence Alpes Côte d'Azur.

Nous présentons dans ce compte-rendu des commentaires sur les informations reçues le 21 décembre et un exposé de notre proposition:

le « lissage » d'une réduction-restitution immédiate, double de ce qu'elle est actuellement ; le juste milieu entre le « lissage » proposé par les pouvoirs publics et l'arrêt qu'ils envisagent ; juste milieu à partir duquel il est possible d'augmenter ou de

## **ANNEXE I : Compte rendu par le CADC de sa rencontre avec le sous-préfet d'Istres déc.**

---

réduire la réduction-restitution, pour un ajustement le plus fin possible aux différents impératifs, écologiques, économiques, sociaux, dans un cadre plus large que l'étang de Berre, celui de la Région Provence Alpes.

\*

Le sous-préfet a rappelé que, quel que soit le problème, la recherche des solutions doit être guidée par l'intérêt général. Certes. Mais on ne trouvera pas ces solutions conformes à l'intérêt général, en dehors d'un débat public sans exclusive.

Malgré l'hirondelle du solstice d'hiver, nous ne voyons toujours pas venir le printemps démocratique salutaire. Nous en réitérons la demande expresse aux pouvoirs publics.

### **Salubrité de l'étang**

#### **Tunnel du Rove**

Sous-Préfet (SP) : Le principe est acquis d'injecter de l'eau de mer pompée à L'Estaque, de 3 à 20 m<sup>3</sup>/s, dans le canal de navigation pour l'assainir et assainir l'étang de Bolmon contigu.

Le busage ne se fera pas à travers l'éboulement mais par un contournement de celui-ci. (Les raisons techniques de ce contournement nous échappent. Peut-être relève-t-il d'une habitude invétérée de biaiser ? Le résultat sera encore un retard dans l'intervention . Est-ce le but de la manœuvre ?)

L'équipement et le fonctionnement du système sont d'un coût minime. Ils sont « budgétés ».

Mais ... l'eau de L'Estaque risque d'être polluée vu les pratiques peu respectueuses de l'environnement et du milieu marin des entreprises qui y étaient installées;

on ne sait pas ce que donnera l'injection d'eau de mer sur les polluants du canal de navigation ;

on craint que ce mouvement d'eau ne sape le canal !

Bref, les prétextes ne manquent pas pour ne rien faire quand personne ne veut être « maître d'ouvrage » et responsable de ses effets, quand l'ouvrage n'est pas sans danger.

Collectif AdC : revenons donc à l'origine du problème ! Les communes et les industries responsables de l'insalubrité critique du canal et du Bolmon – celles qui sont sur leur bassin versant et dont il est facile de déterminer la part de responsabilité – doivent

- soit assurer la salubrité de ces milieux par des mesures directes,
- soit assurer cette salubrité par l'injection d'eau de mer salubre et devenir « maître d'ouvrage », bien contentes de la participation financière des autres collectivités.

#### **Effluents domestiques et agricoles**

SP : La quasi totalité des stations d'épuration des villes et des industries du bassin versant sont désormais aux normes européennes ou vont y être en janvier 2005... A

## **ANNEXE I : Compte rendu par le CADC de sa rencontre avec le sous-préfet d'Istres déc.**

---

l'exception notoire de Vitrolles et des Pennes Mirabeau et de leurs zones industrielles, bassin versant de la Cadière.

CadC : Le Bolmon subira donc encore longtemps ces rejets qui lui valent d'être la lagune la plus polluée d'Europe, insalubre au point qu'elle est une menace directe sur la santé de ses riverains.

Les effluents agricoles transportés par la Touloubre, l'Arc, la Durançole, la Cadière, par le canal EDF, et par les eaux de ruissellement, vont être étudiés. Tant mieux. On sait déjà que, pour ceux que les rejets EDF charrient, leur élimination est simple : il suffit d'arrêter ces rejets par restitution à la Durance, au Rhône et à la mer qui les digèrera sans problème.

### **Prolifération d'algues vertes (ulves ou salades de mer)**

SP : Dès lors que les stations d'épuration seront aux normes le problème des algues sera résolu. Il est inutile de les ramasser et c'est tant mieux car ce ramassage est très difficile voire impossible.

CadC : La prolifération des algues ne prendra pas fin avec la mise aux normes des stations d'épuration car, d'une part, les effluents agricoles perdureront et, comme à Saint-Brieuc, nourriront les algues vertes ; d'autre part, le Bolmon approvisionné par le bassin versant de la Cadière restera une « réserve » qui se déversera dans l'étang de Berre par les bourdigues ; enfin les algues qui prolifèrent dans celui-ci, meurent et se décomposent – puanteur assurée – restituant au milieu les éléments nutritifs dont elles se sont nourries.

La salubrité de l'étang de Berre implique le ramassage systématique des algues qui n'est pas « mission impossible », comme le prouve l'exemple de Saint-Brieuc. (La société Biotechna d'Ensuès, confirme qu'elle est preneuse des algues pour compostage.)

### **Actions désormais envisagés par les pouvoirs publics pour mettre un terme aux méfaits des rejets EDF.**

CadC : Les seuls commentaires « officiels », publics, suite à la condamnation de la France pour infraction à la Convention de Barcelone et au Protocole d'Athènes, sont ceux du président du GIPREB. Pour tenter de minimiser cet événement juridique, il a prétendu que la France n'est pas condamnée mais simplement « épinglée » ; il persiste à préconiser sa solution « dérivation » et à refuser la restitution immédiate en Durance sous divers prétextes peu consistants.

La rencontre avec monsieur le sous-préfet nous a appris que les pouvoirs publics ont une vision et une approche du problème et de sa solution beaucoup moins sommaires.

SP : Ils envisagent trois types de solution : dérivation, « lissage », arrêt de Saint-Chamas par restitution à la Durance.

#### **1) Solutions « dérivation »**

SP : Elles restent à l'étude (CAcC : il faut bien ne pas perdre la face et SP donner du grain à moudre à nos cabinets d'études comme SOGREAH). SP : Mais, vu leur délai de réalisation, on sait bien que la Commission européenne ne les accepterait pas.

## **ANNEXE I : Compte rendu par le CADC de sa rencontre avec le sous-préfet d'Istres déc.**

---

CADc : La solution « dérivation » restant envisagée pour le long terme, nous proposons quant à nous, pour ce long terme, la solution « STEP ».

### **2) « Lissage » des rejets au niveau actuel**

SP : Les promoteurs du « lissage » ( nous l'appelons « étalements ») proposent de

- Maintenir les rejets au niveau imposé depuis 1995 dans le cadre du Plan Barnier, 2,4 milliards de m<sup>3</sup> par an, soit 1/3 de réduction sur les rejets moyens précédents ;
- Les partager également sur 40 semaines (les rejets étant nuls pendant les 12 semaines d'été) ;
- Suivre les effets pendant deux ans par un comité d'experts désignés moitié par la France, moitié par la Commission européenne.

SP : Cette proposition est fondée sur « un modèle mathématique » qui établirait que, dans ces conditions, la salinité de l'étang, en surface, ne descendrait pas au-dessous de 15g/l, sur 80% de son étendue ;

sur l'expérience de l'étang de Thau qui prouverait que les coquillages peuvent vivre quand la salinité est de 15g/l après de fortes pluies.

Il est admis que si l'affaire ne marche pas on envisagera de réduire encore les rejets par restitution à la Durance. C'est le bon sens . Faut-il attendre un échec pour lui faire droit ?

CADc : Mais ... D'abord, ce modèle ne dit rien du gradient de salinité sur la colonne d'eau surface-fond ; tout porte à penser que « l'halocline » qui sévit actuellement perdurera: elle empêche la pénétration de l'oxygène, et donc la vie.

Ensuite, à défaut d'un tel « modèle » on peut se référer à l'expérience actuelle de réduction ( on aurait pu penser plus tôt à la « lisser ») ; cette expérience prouve que 1/3 de réduction des rejets c'est encourageant, mais insuffisant pour retrouver une vie marine car la salinité n'est ni homogène ni stable.

Enfin, l'expérience de survie des coquillages dans l'étang de Thau à 15g/l, est très limitée en durée pour chaque épisode pluvieux ; et les épisodes pluvieux capables d'abaisser la salinité à 15g/l sont rares. C'est donc une référence légitimement récusable.

Bref, le « lissage » ne nous convainc pas !

On regrettera que la vision des conséquences de l'aménagement hydroélectrique de la Durance reste ainsi limitée à l'étang de Berre, quand il concerne toute la région Provence Alpes Côte d'Azur, la gestion de l'eau, de l'énergie et de l'environnement.

On peut cependant penser que, fort heureusement, la Commission européenne ne s'en laissera pas compter, bien qu'avec le « lissage » on s'emploie à « caresser la bête (juridique) dans le sens du poil (écologique) ».

### **3) Arrêt de Saint-Chamas (et de Salon) par restitution à la Durance, à Mallemort.**

SP : « Toute l'eau turbinée dans le canal usinier est déversée dans la Durance via le déversoir de Mallemort. Mais, pour des raisons de sécurité à l'aval de celui-ci, la DRIRE impose une augmentation maximale du débit de restitution de 30m<sup>3</sup>/s par

## ANNEXE I : Compte rendu par le CADC de sa rencontre avec le sous-préfet d'Istres déc.

---

heure ; c'est à dire que toutes les centrales de la chaîne, jusqu'à Mallemort incluse, turbinent progressivement 30 m<sup>3</sup>/s à la fin de la première heure, 60 à la fin de la 2<sup>ème</sup>, puis 90 au bout de trois heures ... pour n'atteindre 240 m<sup>3</sup>/, leur puissance maximale, qu'après huit heures de fonctionnement. La chaîne, dont la vertu première est d'être mobilisable en quelques minutes, est ainsi disqualifiée ».

CADc : Il est admis que cette solution est efficace pour l'étang de Berre, immédiate. Mais on lui prête – **indûment** – tous les maux de la terre : disqualification de la chaîne Durance « expliquée » ci dessus, coût prohibitif, menace d'inondation pour Avignon et Châteaurenard ! (alors que la restitution réduit cette menace...)

Nous reconnaissons dans cette solution une caricature repoussoir de notre proposition. Cependant sa re-prise en compte est très positive et encourageante : nous ne doutons pas qu'elle fera de nouveaux adeptes dès lors que nous en ferons connaître les véritables traits et vertus. Document joint.

\*

### Deux problèmes qui ne touchent pas à la gestion de l'eau, ont été abordés avec le sous-préfet .

- SP : ITER : confirmation de son implantation à Cadarache ;
- SP : Immobilier foncier, le sous-préfet nous a fait part de son amertume quand il ne peut satisfaire que 120 des 2400 demandes de logement social reçues en 2004.

CADc : Nous n'avons pas relié les deux : avec l'arrivée de 6000 personnes, ITER va contribuer à la flambée insupportable du foncier et de l'immobilier. Les spéculateurs se frottent les mains.

Nous avons évoqué et dénoncé la situation catastrophique du foncier et de l'immobilier dans notre région, lors d'une réunion du Collectif. A juste titre.

Nous n'avons pas contribué à la maintenance de l'agriculture en Crau en faisant capoter un projet de canal fou, pour la laisser détruire par la spéculation foncière et immobilière.

Nous nous battons « pour la réhabilitation de l'étang de Berre et pour sa mise en valeur au profit de tous » ; nous n'accepterons pas que demain ses rivages soient accaparés par les spéculateurs.

\*

### Collectif Adam de Craponne

L'Étang Nouveau • Les Amis de Daniel Campiano • ATTAC Pays Salonais • Collectif Citoyen Saint-Chamas • Cohérence Provence • Ecoforum • Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) • Ligue de Défense des Alpilles • Miramas Ensemble • Association de Sauvegarde Alpilles Crau (ASCA) • Association de Défense de l'Environnement de Saint-Martin de Crau (ADESM) • Développement Durable Alpilles Rhône Durance (DDARD) • Confédération Paysanne 13 ; Association Sénassaise de Défense de l'Environnement ; Rassemblement des Associations pour le Parc Naturel Régional des Alpilles. Flore et Vie. Comité du Foin de crau.

note : « Humeurs et préventions » :

« L'Étang Nouveau se plaint d'être exclus du GIPREB : il a refusé d'y participer » ! L'Étang Nouveau tient à la disposition de chacun le dossier de ses demandes infructueuses de participation au GIPREB et les réponses des pouvoirs publics.

« La Coordination des Pêcheurs qui se plaint de même, y en fait représentée ... à travers son président qui est vice-président de la Prud'homie de Pêche de Martigues, laquelle est membre du GIPREB » ! cqfd.

## **ANNEXE I : Compte rendu par le CADC de sa rencontre avec le sous-préfet d'Istres déc.**

---

« Le tollé soulevé par le projet de canal en Crau-Alpilles n'était pas justifié. On a brandi les fourches alors qu'on n'avait même pas un projet définitif » ! Mieux vaut crier avant d'être frappé qu'après, trop tard . Et on a d'autant plus volontiers sorti les fourches qu'une autre solution est possible sans canal (ni siphon).

« Vous ne pouvez pas récuser la solution « dérivation » au prétexte qu'elle serait prohibitive : elle n'a pas été évaluée et quand bien même elle serait très chère, elle pourrait être la solution finalement choisie »... Comment alors, la « Mission Interministérielle de réflexion sur la Durance » a-t-elle pu qualifier les propositions du GIPREB de « peu réalistes en raison de leurs très lourdes conséquences financières » (page 141 de son rapport du 23 août 2002) ? Comment ne pas partager ce point de vue quand on sait que leur coût estimé se situe entre 1 et 2 milliards d'euros, pour moins de 250Mw de puissance( Salon+Saint-Chamas) ? Comment ne pas partager ce point de vue quand il y a une autre solution bien moins chère ?

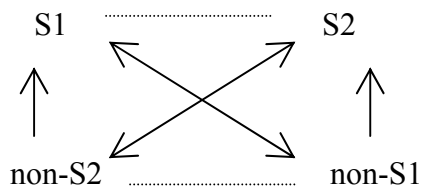
« L'intitulé de vos propositions- LA solution – est tant soit peu, et même beaucoup, outrepassant » ! Soit. Nous titrerons Quelle(s) solution(s) ?. Et on verra bien laquelle prévaudra au terme d'un débat public sans exclusive, au mieux de l'intérêt général.

## ANNEXE II : Précis sur le carré sémiotique

### Précisions sur l'usage du carré sémiotique

La sémiotique greimassienne pose le carré sémiotique comme structure élémentaire de la signification. Cette structure vise à fournir un modèle permettant d'expliquer l'articulation du sens dans un micro-univers sémantique donné, et ce en partant des catégories les plus élémentaires de la pensée : l'assertion et la négation. L'usage du carré sémiotique trouve sa pertinence dans l'explication du fonctionnement de catégories sémantiques (et/ou syntaxiques) par des oppositions classiques et fondamentales, telles que *la vie vs. la mort, cru vs. cuit* (Lévi-Strauss), *blanc vs noir*, etc. L'enracinement de la sémiotique greimassienne est en effet pleinement structuraliste ; c'est d'ailleurs pour cette que nous l'avons mobilisée dans notre analyse, compte tenu de sa capacité à décrire la structuration du sens à partir des dualismes socialement produits.

Le carré sémiotique décrit les oppositions classiques en distinguant entre les termes et leurs équivalents contradictoires, ce qui permet de les inscrire à l'intérieur d'une structure à quatre termes. On abouti à une structure prenant alors cette forme (si S1 et S2 sont les deux termes de l'opposition) :



où :

..... désigne une relation de contrariété ;

↔ désigne une relation de contradiction ;

→ désigne une relation de complémentarité ou d'implication

Le carré sémiotique peut se comprendre à deux niveaux distincts :

- un niveau « statique », il fonctionne alors comme catégorie sémantique
- un niveau « dynamique », les *relations* taxinomiques de la catégorie sémantique sont alors à considérer comme des *opérations*, constitutives de la syntaxe du récit

Illustrons ces deux niveaux

Pour le premier niveau, nous empruntons à R.Marthy<sup>25</sup> l'exemple, d'une grande clarté, de la définition de la prose et du vers dans le fameux dialogue entre M.Jourdain et son maître de philosophie :

« Lorsque M. Jourdain pose les questions : "Il n'y a que la prose ou les vers ?", le Maître de Philosophie lui répond : "tout ce qui n'est point prose est vers; et tout ce qui n'est point vers est

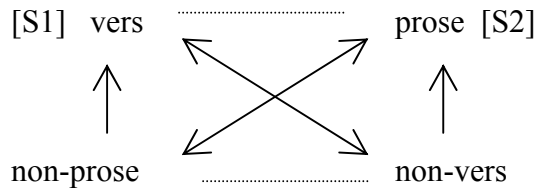
<sup>25</sup> <http://www.univ-perp.fr/see/rch/lts/MARTY/marty.htm>



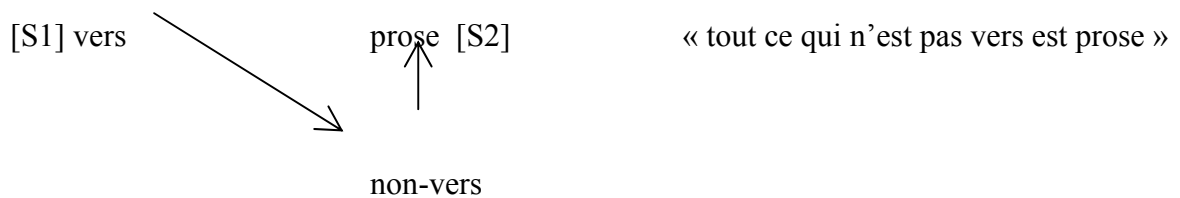
## ANNEXE II : Précis sur le carré sémiotique

prose" ce qui constitue le couple vers/prose en catégorie de l'expression par vérification des deux parcours constitutifs du carré sémiotique et vient justifier l'intuition de M. Jourdain sur le plan logico-sémantique. »

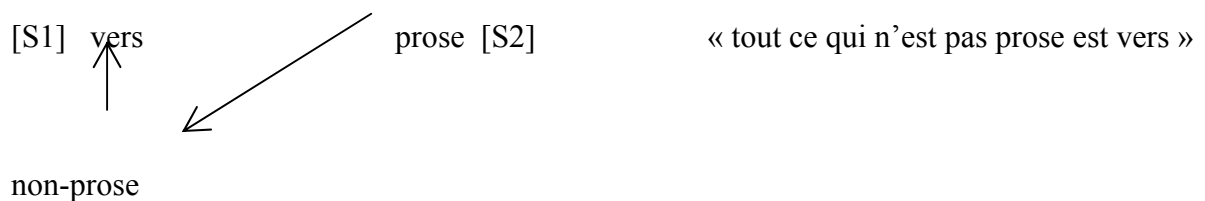
En effet l'intuition de M. Jourdain peu se projeter ainsi sur le carré sémiotique :



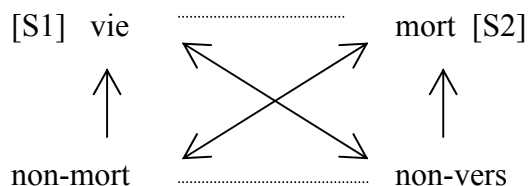
### Premier parcours :



### Second parcours :



Illustrons à présent le second niveau de lecture du carré sémiotique, le niveau syntaxique. Nous empruntons ici notre exemple à D. de Geetz<sup>26</sup>. Ce dernier part l'opposition vie/mort, représentable sur le carré sémiotique ainsi :



Une lecture statique, c'est-à-dire cherchant une catégorie sémantique, est peu pertinente, dans le cas présent. En revanche, comme D. de Geetz le fait remarquer, il est possible de considérer ces opérations en ce qu'elles « *fondent la dynamique narrative spécifique d'un texte. Elles*

<sup>26</sup> De Geetz, D.(2003), La sémiotique narrative de A.J. Greimas, *Image & Narrative*, n°5

## **ANNEXE II : Précis sur le carré sémiotique**

---

*ouvrent l'opposition binaire rigide, non pas seulement par la substitution de quatre catégories aux deux pôles contraires, mais aussi et surtout parce que les processus de transformation deviennent maintenant elles-mêmes analysables. Dans l'exemple précité, le passage de "vie" à "non-vie" peut ainsi être considéré comme un processus de dégradation que l'on peut lire, selon bien sûr les particularités du texte analysé, comme une maladie grave, une usure mécanique ou un arbre perdant ses feuilles ».*

## **La concertation : Controverse autour de données scientifiques ou des rôles sociaux ?**

En 1993, une politique de « reconquête » de l'étang a été instaurée par le gouvernement. Il s'agissait, dans le cadre d'un « plan », d'agir pour réduire les pollutions, pour permettre certains usages et pour assurer un suivi écologique de l'étang.

D'après ce projet, les exigences du développement économique (portées par l'activité industrielle notamment) doivent aller de pair avec une bonne qualité écologique du milieu. Le territoire constitué par l'Étang de Berre et par son pourtour est donc implicitement devenu un enjeu de développement durable.

Le gouvernement a par la suite mis en place un groupement d'intérêt public afin de réaliser une deuxième phase du « plan de reconquête » et dans une optique de renforcement du respect de l'environnement. Il a ainsi créé en 2000 le Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre (GIPREB). Ce faisant il a, de façon implicite, positionné cette institution en tant qu'outil devant permettre d'élaborer et d'appliquer des politiques territoriales conformes aux impératifs du développement durable.

Ce groupement d'intérêt public ne fonctionne pas du seul fait de l'Etat. Il met en œuvre des processus de gouvernance. En effet, il rassemble divers acteurs pour concevoir des programmes d'actions. Des concertations sont organisées entre des représentants de services de l'Etat, des collectivités locales, d'associations et de professionnels. Ainsi, la gouvernance est liée aux préoccupations du développement durable.

**L'analyse sociologique<sup>27</sup> de ce qui se joue dans la concertation autour des savoirs scientifiques, des représentations (de soi et des autres) et du type de milieu à réhabiliter est un élément de définition de ce que sont la gouvernance et le développement durable dans la politique de réhabilitation de l'étang de Berre.**

---

<sup>27</sup> Le présent travail se nourrit de la réalisation de 41 entretiens de membres et collaborateurs du GIPREB ; ont été retenus plus spécifiquement pour cette analyse 29 d'entre eux, jugés représenter au mieux les acteurs les plus participatifs (sur les modalités de réalisation de l'enquête cf. annexes)

# 1 Représentations, connaissances scientifiques et concertation

Chaque membre du GIPREB a une définition du rôle que lui-même et que les autres jouent. Ce rôle, c'est celui lié à la fonction (la fonction d'élu, la fonction de représentant des services de l'Etat, etc.) et à la participation au GIPREB (que font, au sein du groupement, un élu, un représentant d'association, etc.).

Une part de ces définitions ne se trouve ni dans des textes officiels ni parmi les sujets mis en concertation et est une des composantes du processus décisionnel.

## 1.1. Absence de consensus sur les rôles et processus de production des connaissances scientifiques

### 1.1.1. L'expertise

Un représentant d'associations pense qu'il peut disposer d'un savoir scientifique et technique qui doit être pris en compte par un expert d'un Bureau d'études faisant un travail sur les scénarios de dérivation de la Centrale hydroélectrique d'EDF.

*« Donc, nous dans notre étude, [...] vous allez me dire mais vous êtes ni scientifiques ni rien, c'est un ingénieur polytechnicien suisse, qui vit sur les rives de l'étang de Berre depuis vingt ans à Istres, qui s'appelle [...], et qui a fait cette étude et qui a fait un devis chiffré. Ça faisait des années que cette étude se baladait de ministères en ministères, de préfectures en préfectures, [...] sans jamais n'être prise en considération. [...]*

*Tout ça pour vous dire qu'on est à égalité avec le bureau d'études qui dit c'est karstique. Nous on dit non, c'est pas karstique. Disons que notre argument n'a pas plus de valeur et de poids que le leur, mais il n'en a pas moins. Par contre, ce que nous rajoutons nous nous disons, nous demandons à ce que sur le tracé que nous proposons, des sondages soient réalisés. [...]. De plus, quand on se rapproche du [...] bureau d'études qui a les relevés etc., le [bureau d'études] nous dit c'est l'inconnu, Messieurs dans votre zone il n'existe pas de carte. Faisons des cartes nom d'un chien, voilà l'occasion, que l'Etat dise au [bureau d'études] [...]. »<sup>28</sup>*

Une personne d'un service de l'Etat a au contraire pour avis que les membres d'associations ne doivent pas intervenir pour apporter une connaissance scientifique et technique qui contredit celle fournie par un expert au cours d'une réunion. Selon elle, une telle intervention va à l'encontre de la concertation.

*« Alors ça c'était un langage d'une association, [...]. C'est inadmissible ça. Sur des domaines aussi pointus que des travaux de génie civil comme ça où au monde il y en a très peu, les techniciens de haut niveau qui font ça, ils savent, c'est des sachant. Mais là l'association il n'y avait pas un langage technique et c'était pas un technicien. [...] Moi ça m'a frappée, là ça va plus, et ça montre bien le niveau d'incompréhension et le manque de communication qu'il y a par rapport à certains qui s'arrogent des droits qu'ils n'ont pas. C'est pas parce qu'on est membre du GIPREB et qu'on représente des associations ou des*

---

<sup>28</sup> Propos d'un représentant d'associations recueillis en entretien semi-directif en 2004.

*élus, qu'on a le droit de tout diriger et de [...]. C'est à l'encontre de la notion même de concertation. »*<sup>29</sup>

Pour le représentant d'association, il ne s'agit pas d'une opposition de savoirs qui consisterait à défendre une hypothèse scientifique et technique en pensant qu'elle est meilleure qu'une autre.

*« [...] notre argument n'a pas plus de valeur et de poids que le leur [que celui de l'expert du Bureau d'études], mais il n'en a pas moins. »*

Alors, s'il tient à ce que son argument soit pris en compte c'est parce qu'il pense qu'il a un rôle scientifique et technique à jouer dans la concertation.

La personne d'un service de l'Etat n'a pas démontré dans ses propos que ce qu'a dit le membre d'association était nul scientifiquement.

*« Mais là l'association il n'y avait pas un langage technique et c'était pas un technicien ».*

Pour elle ce qui définit un associatif est entre autres qu'il ne doit pas intervenir dans le domaine scientifique. Ce n'est pas le contenu du savoir qui compte mais sa forme, ce n'est pas la détention de savoir qui importe mais le statut (être ou ne pas être un expert).

A la suite de cette réunion de présentation du travail d'un expert, des membres du GIPREB ont pris la décision que le savoir exposé par le représentant d'association lors de son intervention soit utilisé dans la continuation des études de scénarios de dérivation de la centrale hydroélectrique d'EDF.

La personne d'un service de l'Etat n'a pas dit lors de cette réunion, quelle est sa vision du rôle que doit jouer un membre d'association. Son point de vue n'a donc pas eu d'expression officielle au sein du GIPREB.

Si son avis avait été exprimé et intégré officiellement en décision, le chemin de la réhabilitation aurait comporté moins de données scientifiques et techniques (puisque'il y aurait eu uniquement celles du représentant du Bureau d'études).

**Ainsi, ce qui détermine la quantité et le contenu des sciences produites et utilisées, ce n'est pas que les acteurs non scientifiques pensent que telle connaissance est meilleure qu'une autre pour avancer dans la réhabilitation, c'est qu'ils ont une certaine définition du rôle qu'ils doivent jouer dans la concertation.**

## **1.2. Représentations (de soi et d'autrui) et positionnement vis-à-vis des connaissances scientifiques**

### ***1.2.1. La modélisation***<sup>30</sup>

Des élus et des représentants d'associations pensent que la modélisation ne doit pas être un préalable indispensable à l'ouverture expérimentale du tunnel du Rove à la courantologie.

*« [...] vous avez un certain nombre d'administrations qui bloquent pour des raisons de, d'abord parce qu'elles intègrent la volonté de l'Etat de ne pas dépenser, de ne pas investir, parce qu'il y a des prérogatives, on est là sur l'interdisciplinaire, sur l'inter administration, sur l'inter services dans le GIPREB et certains, alors une administration voulait se faire payer une nouvelle étude informatique, [...] [des représentants d'un service de l'Etat] qui*

<sup>29</sup> Propos d'une personne d'un service de l'Etat recueillis en entretien semi-directif en 2004.

<sup>30</sup> Il s'agit d'un modèle informatique dans lequel des données sont mises et utilisées pour faire diverses analyses.

voulaient se faire payer [une étude] sur de la courantologie, mais ça la courantologie mais justement EDF a donné son modèle donc en gros on était prêt à gaspiller des crédits publics à l'échelle de la centaine de millions pour retarder des investissements qui c'est vrai seraient au niveau du milliard, mais en même temps, [...]. Si l'étude en question, sur la base de la numérisation d'EDF, une étude continue pour le perfectionner, mais si vous avez déjà tout le socle qui est bâti, vous allez plus vite... [...] Il s'agissait de la recommencer à zéro avec un autre laboratoire. Donc c'était absurde... [Comme argument ils avaient présenté] Il faut qu'on connaisse, pour décider ce qui sera bon pour l'étang, il faut qu'on connaisse, attendez, on voit bien que c'est un système lagunaire qui a fonctionné pendant des siècles et des siècles, [...] mais en même temps on sait bien quelle est l'origine des perturbations, enfin, entre les pollutions industrielles par les villes et par... prenons les mesures, dire avant toute décision il faudra, ça participe de l'affirmation d'un pouvoir, ça participe de la volonté d'intégrer l'absence de dépenses, enfin le frein des dépenses publiques, donc ça, mais ça peut être légitime mais disons les choses, alors que là, on voit donc toute une série de freins...»<sup>31</sup>

Les propos ci-dessus cités sont ceux d'un élu. Ce dernier ne donne pas d'arguments scientifiques expliquant pourquoi faire un modèle et l'utiliser ne permettrait pas d'avancer dans la réhabilitation de l'étang de Berre.

« [Les services de l'Etat pour argumenter en faveur de la modélisation, disent] Il faut qu'on connaisse, pour décider ce qui sera bon pour l'étang, il faut qu'on connaisse »

Il n'explique pas non plus quelles sont les raisons qui font que ne pas modéliser est la bonne façon d'avancer dans les projets d'usages et d'écologie du milieu.

« on voit bien que c'est un système lagunaire qui a fonctionné pendant des siècles et des siècles, [...] mais en même temps on sait bien quelle est l'origine des perturbations, [...] »

Dans sa vision, c'est parce que les membres des services d'Etat ne veulent pas financer l'ouverture expérimentale du Rove à la courantologie qu'ils préconisent la modélisation comme la meilleure manière d'agir pour réhabiliter l'étang. Selon lui les personnes des administrations utilisent la science pour masquer leur véritable opinion.

« [...] ça participe de la volonté d'intégrer l'absence de dépenses, enfin le frein des dépenses publiques, donc ça, mais ça peut être légitime mais disons les choses, alors que là, on voit donc toute une série de freins... »

Il s'agit d'une représentation de ce que pensent les autres et non d'un avis construit à partir de données empiriques. Ce qui est premier dans le développement représentatif c'est l'image négative qu'a l'élu des membres des services de l'Etat. Ces derniers, étant donné cette image négative, ne sont pas perçus comme pouvant agir par conviction vis-à-vis de l'impact positif pour l'étang de la modélisation.

« L'Etat n'est pas pressé de faire, c'est une évidence. Alors on a un sous-préfet qui nous aide beaucoup et puis par ailleurs on a des services qui traînent les pieds, [...] on a le sentiment parfois que certains services et pas le sous préfet, certains services essaient en permanence de gagner du temps pour retarder les échéances. Et ça, ça nous irrite profondément parce que chaque fois on nous sort quelque chose qu'on avait pas sorti jusque là. Ah oui on a bien avancé mais maintenant il manque ça. Chaque fois qu'on nous demande une étude de plus c'est six mois qu'on perd. On fait pas une étude en trois jours. [...]

Si je vous dit, si on ouvre à 20m<sup>3</sup> / seconde, ça fera ça sur le milieu, c'est plus la peine de la faire [l'expérimentation]. On le fait tout de suite on en parle plus et ça ce n'est plus expérimental puisqu'on a le résultat de l'expérimentation avant d'avoir fait l'expérimentation. [...]

---

<sup>31</sup> Propos d'un élu, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

*J'en sais rien [si c'est possible de faire un modèle théorique]. D'après eux [les membres du Collège services de l'Etat et établissement publics] oui, d'après moi non. Alors on est contre la modélisation. C'est pas acceptable ça. Si on a un résultat qui nous dit ça sert à rien on le fait pas. Mais qui peut nous dire, tant qu'on n'a pas fait ? [...] La modélisation ça sera fatalement sur des hypothèses, moi j'aimerais bien qu'un scientifique me dise, si tu ouvres à 10 m<sup>3</sup> / seconde ça va faire ça avant d'avoir testé. Ou alors il s'appelle Nostradamus le mec, Madame Soleil si c'est une scientifique. Ça c'est l'exemple typique d'une connerie scientifique. Ce sont pas les gens du Conseil scientifique qui disent ça, c'est [un service de l'Etat] »<sup>32</sup>*

Les propos ci-dessus écrits sont ceux d'un élu.

Il présente des affirmations contradictoires, d'une part, il dit qu'il ne sait pas si c'est possible de faire un modèle théorique, d'autre part il déclare que c'est infaisable.

*« J'en sais rien [si c'est possible de faire un modèle théorique]. D'après eux [les membres du Collège services de l'Etat et établissement publics] oui, d'après moi non. »*

Ces pensées contradictoires n'expliquent pas pourquoi c'est perdre du temps par rapport à la réhabilitation de l'étang que de faire une modélisation.

*« La modélisation ça sera fatalement sur des hypothèses, moi j'aimerais bien qu'un scientifique me dise, si tu ouvres à 10 m<sup>3</sup> / seconde ça va faire ça avant d'avoir testé. »*

Par ces explications, l'élu ne démontre pas en quoi l'ouverture expérimentale du Rove à la courantologie est un bon moyen pour réhabiliter le milieu.

*« Si je vous dit, si on ouvre à 20m<sup>3</sup> / seconde, ça fera ça sur le milieu, c'est plus la peine de la faire [l'expérimentation]. »*

Il dit que l'expérimentation aura un effet sur le milieu, et disant cela, il n'explique pas pourquoi cet effet sera un gain et non une perte de temps quant à la réhabilitation.

*« L'Etat n'est pas pressé de faire, c'est une évidence. Alors on a un sous-préfet qui nous aide beaucoup et puis par ailleurs on a des services qui traînent les pieds, [...] on a le sentiment parfois que certains services [de l'Etat] essaient en permanence de gagner du temps pour retarder les échéances. »*

Il affirme que les personnes des services de l'Etat veulent retarder le moment de faire ce qu'il faut pour réhabiliter l'étang. Son affirmation n'est pas basée sur des déclarations ou des documents des personnes de l'administration.

Les propos d'autres élus ainsi que de représentants d'associations ont un contenu semblable à celui précédemment cité et analysé.

*« La modélisation est-ce qu'elle est nécessaire ? Je suis pas assez spécialiste pour dire si c'est utile ou pas d'en faire une. Ce dont je suis sûr c'est qu'on nous fait attendre, et la modélisation ça va être une bonne raison pour ne rien faire pendant un certain temps. Et puis, en admettant qu'on la fasse cette modélisation, et ben, quand elle aura été faite, on nous trouvera une autre raison pour que rien ne se fasse. [...] oui c'est une stratégie. »<sup>33</sup>*

*« C'est sur la démarche parce que finalement on se rend compte qu'ils voulaient avoir le résultat avant de faire l'expérience. Mais c'est plus une étude expérimentale ! [...] C'est une autre méthode, c'est une méthode théorique on va dire. Peut-être qu'elle est bonne, en tous cas elle est beaucoup plus longue. Et, en plus de ça, elle ne profite pas au milieu, alors que l'étude expérimentale si elle est bonne et qu'elle est de plus en plus bonne, autrement dit*

---

<sup>32</sup> Propos d'un élu, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

<sup>33</sup> Propos d'un élu, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2005.

*qu'elle devient meilleure, elle profite au milieu, à partir du moment où on la déclanche. [...] On arrête si l'impact est négatif. Quel est le risque, où est le problème ? Malgré ça, ils persistent, modélisation ! [...] Si on fait la modélisation, on arrive à 2010, c'est fini. [...] partir d'un modèle mathématique neuf qui n'existe pas avec tous les paramètres qu'on veut y mettre. Parce que tout le monde veut y mettre ses paramètres, [un service de l'Etat], [un autre service de l'Etat]. Et puis, les paramètres, quels paramètres vous prenez, des paramètres, alors pour les uns, ils ont un an d'existence, mais les autres ils ont 5 ans d'existence, ils sont bons, ils sont plus bons, comment on fait, ah, il faut refaire des mesures pour reprendre des paramètres pour savoir comment... [...] On ne s'est pas du tout opposé à ce qu'il [le modèle] soit utilisé. On n'a dit pourquoi pas, utilisez le mais n'attendons pas après. »<sup>34</sup>*

Des membres du Collège des services de l'Etat et des établissements public ont un avis contraire à celui des élus et des associatifs. En effet, ils pensent qu'il est indispensable, avant l'ouverture expérimentale du tunnel du Rove à la courantologie, de faire une modélisation.

*« J'ai d'autres inquiétudes aussi si on arrive à des hauts débits si on arrive au 20 m<sup>3</sup> secondes on voit bien qu'on renouvelle l'eau de l'étang de Bolmon en l'espace de 7 jours, [...] et on va avoir des conséquences sur l'étang de Berre. Bon, aujourd'hui là il y a quand même des inquiétudes parce que quand on connaît l'étang de Bolmon on sait que c'est sale effectivement par contre on a une biodiversité qui est extraordinaire et on va changer complètement la nature si on ne prend pas des précautions énormes et là je sais pas les prendre celles-là et c'est pas à moi de les dire d'ailleurs [...]. Il y a un certain nombre de problèmes aujourd'hui qui ne sont pas résolus et qui n'ont pas été abordés à mon sens suffisamment avant de pouvoir se lancer. Voilà ça ce sont les risques que je vois tout en maintenant qu'il s'agit de quelque chose vraisemblablement de positif. Un autre risque qui est à une échelle plus importante c'est le risque de contamination du Golfe de Fos. Parce que là je viens de recevoir une étude sédiments canal du Rove justement bon il y a quand même un certain nombre de choses et in fine tout ça selon comment c'est remué, comment c'est machiné, ça va prendre le canal de Caronte, ça ne peut faire que ça et ça va se retrouver dans le Golfe de Fos. Donc c'est des choses qu'il faut regarder quand même précisément quand on va lancer, [...]. [...] parce que les études qui ont été menées jusqu'à aujourd'hui sont des études entre guillemets "à dire d'experts", et [...] tant qu'on a pas fait de la modélisation, des choses comme ça on joue un petit peu à l'apprenti sorcier. [...] L'impact sur l'environnement on a choisi la méthode de l'expérimentation qui n'est pas forcément complètement stupide. Mais nous on demande au niveau de l'étude d'incidence qu'il y ait un certain nombre de choses en particulier qu'il y ait de la modélisation, des choses de faites sur la modélisation avant de pouvoir délivrer le [...]. Là j'ai exactement la même opinion que [quelqu'un d'un autre service de l'Etat], là on a eu des divergences fortes avec le GIP cela remonte à quelques mois ça. »<sup>35</sup>*

Les propos ci-dessus cités sont ceux d'un membre d'un service de l'Etat.

*« [...] on va changer complètement la nature si on ne prend pas des précautions énormes et là je sais pas les prendre celles-là et c'est pas à moi de les dire d'ailleurs [...]. »*

Il affirme qu'il faut prendre des précautions, qu'il y a des risques, et dit qu'il ne sait pas quelles sont ces précautions à prendre. Ces affirmations ne montrent pas en quoi la

---

<sup>34</sup> Propos d'un représentant d'association, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

<sup>35</sup> Propos d'un membre d'un service de l'Etat, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.



modélisation serait un bon moyen pour connaître les dangers ainsi que les actions à mener pour les éviter.

« [...] tant qu'on a pas fait de la modélisation, des choses comme ça on joue un petit peu à l'apprenti sorcier. »

L'affirmation est posée, celui qui ne modéliserait pas est qualifié d'« apprenti sorcier ». Cette appellation désigne celui qui fait en n'étant pas sûr du résultat de ses actes, lesquels potentiellement peuvent être dangereux. Implicitement, celui qui modéliserait est le savant, le bon « sorcier ».

Dans ses développements cette personne d'un service de l'Etat n'explique pas en quoi c'est mieux pour la réhabilitation de l'étang et avant la réouverture expérimentale du tunnel du Rove, de faire une modélisation plutôt que de ne pas modéliser.

« Les observations qu'on fait sont pas forcément bien prises. C'est toujours pareil quoi. Il y avait des points qui étaient incomplets, des choses à approfondir, des délais, des études complémentaires à mener qu'on avait indiquées dès le départ. [...] On avait dit il faut modéliser, à la fois ce qui se passe dans le canal du Rove, quand on va rajouter de l'eau, [...] des problèmes de salinité différente il faudrait pas qu'on recrée des situations de stratification dommageable. Et, à l'issue de la réunion, on a dit bon ben on fait l'étude sans la modélisation. On a enlevé toute modélisation. [...]. Donc ça nous a été refusé au cours d'une réunion extrêmement houleuse dont je me rappelle encore, [...]. [...] quand on fait un modèle mathématique, il faut rentrer des paramètres de description du milieu, c'est des équations mathématiques qui sont connues, l'écoulement des fluides, et ces équations sont mises en œuvre en tenant compte de la topographie du site dans lequel il y a des écoulements d'eau, c'est-à-dire la bathymétrie, et en fonction de la rugosité, c'est-à-dire [...] puisque les fluides ils vont s'écouler différemment si le sol il est lisse ou si c'est un mûr ou des rochers etc... Et l'étude qui est lancée, demande qu'on fasse uniquement les équations sans qu'il y ait la prise en compte de la topographie. Cela on le renvoie à une autre étape. Pour qu'elle ait un modèle et pour vérifier qu'il marche, il faut faire des mesures sur le milieu, de courantologie notamment. Cela est renvoyé à une troisième étape, alors que tout ça, ça aurait pu être fait en même temps. Quelle est la volonté délibérée de faire ça en trois fois ? Nous on a dit il faut le faire ensemble mais on nous écoute pas. Cela c'est très technique volontairement et sur le plan technique je défie qui que ce soit de faire un modèle s'il a pas la bathymétrie et la rugosité. Donc je reste volontairement technique et ça, ça n'a pas été mis en compte. Et pourquoi le GIPREB a lancé un appel d'offres en trois phases ? Moi j'en suis à me dire, c'est parce qu'il ne veulent pas que le modèle sorte, parce que peut-être qu'ils ont peur de ce qui va se dire une fois que le modèle sera fait. Je sais pas. C'est dramatique d'en arriver à des situations comme ça. Je dis pas que c'est tout la faute du GIPREB, j'en sais rien, [...] l'avis du GIPREB ça doit être que nous on les empêche de travailler et qu'on veut ralentir le GIPREB j'imagine, [...] je parle du GIPREB, j'exclu l'équipe technique, on s'entend très bien avec [les scientifiques de l'équipe], on travaille très bien, mais la situation est différente avec les membres du collège [des collectivités locales et des associations] [...] Alors que c'est très important pour les décisions d'avoir ce modèle, puisque c'est ce modèle qui va dire exactement comment va se comporter le milieu parce qu'il y a beaucoup d'incertitudes. Et c'était un bon support à la décision. [...] Mais bon on comprend pas [...] ça avance comme ça. »<sup>36</sup>

Ces propos ci-dessus cités sont ceux d'un membre d'un autre service de l'Etat.

---

<sup>36</sup> Propos d'un membre d'un service de l'Etat, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

« [...] et sur le plan technique je défie qui que ce soit de faire un modèle s'il a pas la bathymétrie et la rugosité. [...] C'est dramatique d'en arriver à des situations comme ça. »

Il est affirmé qu'il y a une bonne et une mauvaise technique mais sans explication montrant en quoi tel type de modèle est indispensable pour réhabiliter l'étang de Berre.

Ce sont le statut ainsi que le langage des techniciens et non le contenu de leurs propos qui sont positionnés comme démonstratifs du fait que modéliser est indispensable pour réhabiliter. Ce qui est premier est d'avoir un discours technique, et ensuite, parce qu'elle relève de ce domaine technique, la connaissance est celle qu'il faut pour avancer dans la réhabilitation de l'étang de Berre.

L'affirmation non explicative, comprend en outre le qualificatif « dramatique » qui implicitement met en scène deux camps. L'histoire heureuse bâtie par les tenants de la modélisation, et le drame édifié par leurs opposants. Ainsi, le vocabulaire dramatise l'enjeu (d'être pour ou contre la modélisation) et il n'est pas expliqué en quoi c'est « dramatique ».

Les propos de membres d'autres services de l'Etat ont un contenu semblable à celui des deux citations précédentes. Entre autres points communs, se trouve l'utilisation de l'expression « apprenti sorcier ».

« Derrière on est sur une démarche dont les fondements techniques et scientifiques sont à ce stade plus que douteux. Dans une démarche où on part avec des a priori et on affiche ces a priori comme étant des bases scientifiques pures et dures et puis on construit tout un raisonnement en faisant impasse sur toute une série de questions. La démarche aurait du être construite plutôt en partant du milieu, d'une étude sur le milieu, [...]. [...] Alors que là, à l'inverse, on est sur des a priori sans fondement scientifique, des méthodes qui n'ont rien à voir avec la gestion d'un milieu naturel Natura 2000 et éventuellement on part sur l'idée de faire des expérimentations qui sont très difficile à notre point de vue à définir, voire à suivre, avec derrière des impacts y compris possibles sur le milieu étang de Berre et y compris sur son fonctionnement dans sa liaison avec le Rove par l'intermédiaire du Canal de Caronte, qui sont non négligeables, voire éventuellement qui peuvent être relativement préjudiciables à terme, à une réhabilitation de l'étang de Berre. [...] Dans des transferts de polluants piégés actuellement dans les sédiments du Rove et de Bolmon et qui actuellement à la limite, là où ils sont ils sont bien et que de les reprendre par l'intermédiaire de ces expérimentations pour les transporter ailleurs, où ailleurs c'est dans l'étang de Berre ou dans le Golfe de Fos ou dans le canal de Caronte, de les remettre en suspension me paraît pas être obligatoirement la meilleure des solutions à retenir. [...] Nous notre positionnement c'est d'avoir fait apparaître à l'ensemble des acteurs concernés par le projet, les questions qui se posaient vraiment et notamment sur les risques que ça pouvait représenter pour le milieu étang de Berre etc. de demander que préalablement à l'expérimentation parce qu'au départ l'idée c'était de mettre la pompe, on ouvre le robinet, on regarde ce qui se passe après. C'est une démarche qui est complètement contre le sens même de toute démarche d'expérimentation puisque l'expérimentation, on a un protocole de définition de l'expérimentation, un protocole de suivi de l'expérimentation, voire un protocole d'arrêt de l'expérimentation avant de se lancer dans une expérimentation. Il n'y a personne qui s'amuse à jouer l'apprenti sorcier en disant je vais, sauf le professeur Nimbus qui dit je vais faire une expérimentation, je mets la bombe atomique, j'appuie sur le bouton et puis après je verrai si j'arrête ou j'arrête pas. Donc, nous ce qu'on a quand même pu obtenir, y compris parce qu'on a fait jouer nos instances décisionnelles, c'est que l'expérimentation maintenant fait l'objet d'une étude de définition et de suivi qui à ce stade de la démarche me paraît mieux étayer et bien fondée pour éviter de

*faire des choses qui pourraient être préjudiciables au fonctionnement des milieux concernés.* »<sup>37</sup>

Deux groupes informels s'opposent donc au GIPREB sur la question de la modélisation dans le dossier de la réouverture expérimentale du tunnel du Rove.

L'un est composé de personnes des services de l'Etat et des établissements publics. Elles sont les tenantes de la modélisation comme préalable indispensable à la réalisation de l'expérience. L'autre comporte des élus et des représentants d'associations. Ils pensent que l'ouverture expérimentale doit avoir lieu et ce que la modélisation soit faite ou pas.

Deux argumentations sont présentes dans le discours des élus et des représentants d'associations.

Dans la première, la modélisation n'est pas un préalable indispensable à l'expérimentation parce qu'ils sont compétents (c'est-à-dire qu'ils donnent à la réhabilitation le bon fondement scientifique) et parce que les personnes des services de l'Etat et des établissements publics sont incompétentes (elles ne donnent pas à la réhabilitation le bon fondement scientifique).

Dans la seconde, ils sont compétents (c'est-à-dire qu'ils donnent à la réhabilitation le bon fondement scientifique) parce qu'ils pensent que la modélisation n'est pas un préalable indispensable à l'expérimentation, et les personnes des services de l'Etat et des établissements publics sont incompétentes (elles ne donnent pas à la réhabilitation le bon fondement scientifique) parce qu'elles pensent qu'il est incontournable de modéliser avant d'expérimenter.

Dans le discours des représentants des services de l'Etat et des établissements publics, se retrouvent à l'identique les deux mêmes argumentations, à ces différences près qu'elles sont en faveur d'une modélisation comme préalable indispensable à l'expérimentation et que ceux qui ne donnent pas à la réhabilitation le bon fondement scientifique sont les élus et les membres d'associations.

L'opposition se déroulant au GIPREB se joue en certains points d'une façon semblable à celle montrée par le sociologue Lascoumes traitant d'autres questions environnementales que celle de l'étang de Berre et citant une analyse de Missika :

*« Il s'agit souvent de montrer que les choix de l'adversaire ne sont ni rationnels ni justifiés du point de vue scientifique. Chaque camp additionne ses prix Nobel. Pour ou contre le nucléaire, n'est-ce pas souvent la même fascination vis-à-vis de la science qui fonctionne ? ».*  
(Lascoumes, 1994)

**Les argumentations qui prétendent expliquer en quoi la modélisation est une avancée ou un retard pour réhabiliter en fait ne sont pas explicatives de cela.**

**Ce qui est présenté comme une vision scientifiquement fondée est en fait une représentation (d'autrui et de soi). Etre pour la modélisation ou y être opposé, c'est être pour ou contre quelqu'un.**

**Ce qui est positionné comme une construction rationnelle des représentations (image positive de soi et d'autrui ; image négative d'autrui) est en fait un processus irrationnel et sans fondement empirique.**

---

<sup>37</sup> Propos d'un membre d'un établissement public, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

### 1.3. Représentations d'autrui et application de normes scientifiques

#### 1.3.1 Les stations d'épuration

Un règlement prévoyait que les stations d'épurations devaient être aux normes en 1998. En 2004, après quatre années d'existence du GIPREB, certaines stations ne sont pas conformes à la réglementation.

L'idée qu'il est indispensable pour la réhabilitation de l'étang, de mettre aux normes les stations d'épurations qui ne le sont pas est pourtant partagée par tous les membres du GIPREB. Il y a donc un consensus à propos de cette règle fondée sur des connaissances scientifiques.

Des personnes des services de l'Etat et un représentant d'associations pensent que si les normes n'ont pas été appliquées c'est de la faute des élus.

*« Les stations d'épuration, [...] chaque fois qu'on en a discuté, c'est un sujet sur lequel il valait mieux pas trop s'exprimer. Et les stations d'épuration c'est quelque chose qui a avancé sous la pression de l'Etat et très fort ces quelques derniers mois donc là qu'il y ait eu un GIP ou pas ça a pas fondamentalement fait bouger le dossier. C'est la pression de l'Etat en général, la pression de l'Europe aussi et la volonté des collectivités locales elles aussi qui se sont engagées plus qu'avant qui fait que ça bouge. [...] Ce dont je peux être certain c'est que la qualité chimique de l'eau sera forcément bien meilleure, l'amélioration va être fantastique dès que les centrales que j'ai citée vont être aux normes ça c'est clair. [...] Ah ben c'est financier, c'est les finances des communes qui ont fait ça. Les communes ne sont pas engagées dans ces projets là et la France risque d'être condamnée parce que c'est une directive européenne qu'on n'applique pas. Les stations d'épuration auraient du être aux normes en 2000, pour certaines en 1998, [...]. [...] Ah ça semble une évidence. Quand on a une opération c'est vrai qui est importante financièrement, très importante, c'est une très très grosse opération dans le budget des communes, mais qui est imposée par la loi et deuxièmement qui a quand même un tel impact sur l'environnement, je crois qu'il faut pas se poser la question de faire à côté un giratoire de plus ou un giratoire de moins. Donc oui pour moi c'est de la mauvaise gestion. »<sup>38</sup>*

Les propos ci-dessus cités sont ceux d'un membre d'un service de l'Etat.

Cette personne souligne que lorsque qu'elle s'est exprimée dans la concertation sur la question des stations d'épuration, elle a été mal reçue. C'est aux maires qu'il incombe de mettre aux normes, et il est sous-entendu que ce sont les élus qui n'ont pas été accueillants.

*« [...] chaque fois qu'on en a discuté, c'est un sujet sur lequel il valait mieux pas trop s'exprimer. [...] là qu'il y ait eu un GIP ou pas ça a pas fondamentalement fait bouger le dossier. »*

Les élus dont les stations ne sont pas aux normes sont désignés comme étant de mauvais gestionnaires.

*« [...] je crois qu'il faut pas se poser la question de faire à côté un giratoire de plus ou un giratoire de moins. Donc oui pour moi c'est de la mauvaise gestion »*

Ce raisonnement n'a pas été communiqué (oralement ou par écrit) par des maires dans le cadre du GIPREB. Il est affirmé mais non démontré que la gestion accomplie a été mauvaise.

---

<sup>38</sup> Propos d'une personne d'un service de l'Etat, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

Il s'agit donc d'une représentation, sans fondement empirique de ce que pensent et font certains élus.

L'accusation d'incompétence est d'autant plus marquée que le discours est insistant sur le bienfait pour l'étang de cette mise aux normes.

*« [...] la qualité chimique de l'eau sera forcément bien meilleure, l'amélioration va être fantastique dès que les centrales que j'ai citée vont être aux normes ça c'est clair. »*

Il n'est pas expliqué par des connaissances scientifiques en quoi c'est « fantastique » pour la réhabilitation.

Il ressort des propos le portait des élus comme coupables d'une faute grave et le portrait des membres des services de l'Etat comme agissant bien.

*« Et les stations d'épuration c'est quelque chose qui a avancé sous la pression de l'Etat et très fort ces quelques derniers mois [...] ».*

*« [...] toujours aux deux discours, on arrête la Centrale et on réouvre le tunnel du Rove. Mais ça c'est des trucs à long terme et en attendant, il y a plein d'actions qu'on pourrait faire. Nous on a du mal à mobiliser les collectivités sur la mise en conformité des stations d'épuration. Alors que d'une part, c'est réglementaire cela aurait du être fait au 31 décembre 1998, et que d'autre part, c'est ce qui était prévu dans le plan de reconquête c'est ce qu'il faut faire pour améliorer l'étang de Berre. C'est tellement plus facile d'aller dire c'est EDF plutôt que d'aller regarder chez soi ce qui se passe. Retard parce que les communes ne s'y sont pas mises. Mauvaise volonté des communes. Il y en a, j'ai des courriers depuis 92 sur certaines collectivités, qui n'ont pas bougé, qui se mettent en conformité maintenant. [...] Il y a des raisons techniques, scientifiques et environnementales qui font que c'est complètement adapté à l'étang de Berre. [...] tout ce qu'on avait mis dans le plan de reconquête de Barnier le disait de toutes façons en 1994. Il disait il faut réduire les apports N et P. La directive cadre là dessus elle dit la même chose sur les zones eutrophisées. Donc c'était parfaitement cohérent. Non, mais il y en a qui ont traîné les pieds. Pourquoi ? Parce qu'ils étaient pas concernés, parce qu'il y en a qui ont mal géré leur crédits, leurs finances et il y en a qui n'ont pas bougé pour des raisons politiques parce que pour faire la mise en conformité il fallait augmenter le prix de l'eau, donc ils n'ont pas voulu augmenter le prix de l'eau. Et pourquoi il fallait augmenter le prix de l'eau, parce que quand on faisait les budgets prévisionnels de l'eau chaque année ben on mettait pas une provision pour travaux, pour remise en conformité alors qu'on savait que la station marchait mal ou le réseau, hein, il y a quand même des choses comme ça. Pour moi dans certaines communes c'est un manque de volonté politique. Là c'est en train de se mettre en place parce qu'avec le Préfet on a mis en place un plan d'action, le ministère de l'environnement nous a demandé aussi d'intensifier, de mettre en demeure, de mettre des PV, parce que derrière on a des non-conformités par rapport à ne directive européenne ça veut dire des contentieux, ça veut dire des pénalités de retard qui sont loin d'être négligeables. C'est en cours, à mon avis ça va tomber à la fin de l'année. »<sup>39</sup>*

Les propos ci-dessus cités sont ceux d'une personne d'un service de l'Etat.

Il est souligné que les collectivités (c'est-à-dire les élus puisqu'ils sont en charge de la mise aux normes) ne sont pas réceptives à l'impulsion lancée par les responsables de l'administration.

*« Nous on a du mal à mobiliser les collectivités sur la mise en conformité des stations d'épuration. »*

Les élus sont accusés d'avoir mal géré leurs finances, d'avoir manqué de volonté politique.

---

<sup>39</sup> Propos d'une personne d'un service de l'Etat, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

*« Parce qu'ils étaient pas concernés, parce qu'il y en a qui ont mal géré leur crédits, leurs finances [...] Pour moi dans certaines communes c'est un manque de volonté politique. »*

En outre, les maires sont désignés comme étant des manipulateurs qui utilisent les questions des rejets de la centrale d'EDF et du tunnel du Rove pour ne pas faire d'effort.

*« C'est tellement plus facile d'aller dire c'est EDF plutôt que d'aller regarder chez soi ce qui se passe. [...] toujours aux deux discours, on arrête la Centrale et on réouvre le tunnel du Rove. Mais ça c'est des trucs à long terme et en attendant, il y a plein d'actions qu'on pourrait faire. »*

Toutes ces accusations (mauvaises gestion et volonté, fuite face à l'effort...) ne sont pas fondées sur des déclarations ou des écrits que des élus auraient communiqués lors de la concertation au GIPREB. Il s'agit d'une représentation et non d'un avis bâti d'après des informations détenues.

Dans le discours, la culpabilité des maires est aussi construite par l'affirmation (à plusieurs reprises, sous diverses formes) que la mise aux normes est un bienfait scientifique pour la réhabilitation

*« [...] c'est ce qu'il faut faire pour améliorer l'étang de Berre. [...] Il y a des raisons techniques, scientifiques et environnementales qui font que c'est complètement adapté [...]. »*

Il est en outre dit que c'est grâce à l'intervention des membres des services de l'Etat que les élus vont faire ce qu'il faut.

*« Là c'est en train de se mettre en place parce qu'avec le Préfet on a mis en place un plan d'action, le ministère de l'environnement nous a demandé aussi d'intensifier, [...] ».*

Ainsi, les développements construisent les rôles, celui du coupable, attribué aux élus, et celui du sauveur de l'étang, joué par les administrateurs.

Des propos d'un autre membre d'un service de l'Etat ainsi que d'un représentant d'associations sont semblables (dans le fond et dans la forme) à ces deux ci-dessus cités et analysés.

*« Si toutes les stations d'épurations étaient aux normes et ne se rejetaient pas l'étang, les gens pourraient se baigner. Tous les usages populaires demandés par les gens qui sont autour de l'étang, nautisme, baignade ne poseraient aucun problème. [...] [La mise aux normes des stations d'épuration] C'est lourd, c'est cher, et l'idée c'est que quand on mobilise, on mobilise les gens autour d'une grande idée et puis d'un opérateur puissant. Là, il suffit de dire l'Etat doit, EDF doit. Remettre aux normes, je sais plus, je crois qu'il y a une dizaine de stations d'épuration autour de l'étang, un, l'argent ne sort pas de la même poche, puisque la remise aux normes des stations d'épuration c'est la responsabilité des collectivités locales, donc là c'est plus difficile. Vis-à-vis des populations leur dire oui vous voyez EDF ça va pas du tout, EDF et l'Etat nous abîment l'étang, envoient de l'eau douce dedans. Donc on se mobilise, on crée un truc pour réclamer à l'Etat qu'EDF ne pollue plus. Je dis pas que le rejet EDF est très bien, au contraire. [...] Se dire à soi-même pour que l'étang aille mieux il faut que je mette aux normes ma station d'épuration donc il faut que j'augmente peut-être mes impôts ou il faut que je gère différemment ma commune, etc., ou que je demande au voisin, c'est plus difficile. Ça veut pas dire que les élus n'essaient pas d'avancer dans ce sens. Mais c'est vrai que politiquement c'est pas la même chose. [...] Il faut espérer que l'échange permette une ouverture, c'est vrai que c'est quand même un lieu [le GIPREB] qui reste souvent très conflictuel, ça, ça peut être gênant puisque c'est quand même un lieu de concertation, la concertation c'est pas le conflit, normalement chacun donne ses, il faut pouvoir échanger. Il y a des choses qui sont taboues, pas, quasiment dire, donc c'est quand même peut-être pas l'idéal. [...] Tant qu'on dit aux gens c'est parce que l'Etat ne fait rien pour la dérivation, on ne se pose pas la question de se demander ce qu'on doit faire sur*

*l'assainissement. C'est quand même plus simple. Mais ça, personne ne le dira officiellement. [...] Je pense qu'ils [les élus] avancent. Il y a toute une démarche aussi de l'Etat de la police de l'eau, pour mettre la pression là-dessus puisqu'on a des contraintes européennes, on va finir par y arriver. [...] Très franchement politiquement, vis-à-vis de vos électeurs qu'est ce qui est mieux de dire, c'est mieux de dire c'est en mauvais état parce que l'Etat fait pas son boulot ou dire c'est en mauvais état parce que nous élus ne faisons pas notre boulot, pour faire notre boulot il faut faire payer les taxes, il faut faire ci, il faut faire ça, il faut faire des choix, il faut peut-être faire une station d'épuration au lieu de faire une salle des fêtes. »<sup>40</sup>*

*« [...] la mise aux normes des stations d'épuration mais là aussi c'est pareil, s'il y avait eu une volonté forte des élus, il y aurait pas eu des reports sans cesse de mise aux normes, il y aurait eu des élans de municipalités quand il y avait européennes pour investir. Imaginez vous qu'à une époque les communes pouvaient construire avec zéro francs d'investissement de la commune des stations d'épuration aux normes, sachant le prix que ça coûte pour une commune c'est exorbitant, c'est vraiment par rapport au budget c'est quelque chose de faramineux. Et bien il y a que deux communes qui en ont profité de ces aides, [...] et [...]. [Le fait que certains maires n'ont pas profité de cette possibilité ça venait] Tout simplement du laxisme de nos élus. Du manque d'envie, du fait qu'il est plus honorable pour un maire, du moins semblait-il à l'époque, d'inaugurer des salles des fêtes que passez-moi l'expression, d'une pompe à merde! [...] Le manque de motivation [...]. Par rapport à un budget municipal je crois que c'est les plus grosses dépenses que l'on peut trouver sur les communes les stations d'épuration. Ce sont vraiment les plus gros investissements. Donc ils ont laissé passer ces opportunités parce que les dossiers n'étaient pas prêts, parce qu'en clair, les conseils municipaux n'avaient pas fait leur boulot et les maires n'avaient pas su les motiver, tout simplement. D'où après les retards, d'où trouver d'autres financements. Ça c'est je crois le plus gros reproche qu'on puisse faire à nos élus. [...] »<sup>41</sup>*

Une personne d'un établissement public et un élu pensent également que c'est de la faute des maires si les stations d'épuration ne sont pas aux normes. Cependant, à la différence des membres des services de l'Etat et du représentant d'association précédemment cités, ils estiment que les torts sont aussi du côté de l'Etat.

*« Non je crois qu'il y a les élus qui ont trouvé un beau bouc émissaire, en la personne d'EDF, du temps qu'on parle de la pollution par l'eau, on parle pas des stations d'épuration qui marchent mal, je crois que de ce côté-là, il y a vraiment un bouc émissaire qui a été trouvé. Parce que bon il y a la station de [...] qui marche pas du tout, il y a celle de [...] qui est en-dessous des capacités, bon il y a l'Arc qui amène pas mal de pollutions, il y a Salon de Provence qui amène les pollutions par la Touloubre bon on quand même des choses qui sont relativement lourdes je dirais en matière de pollution. Donc tant qu'on ne parle pas de la gestion communale des stations d'épuration, on parle d'EDF. [...] [Si certaines stations ne sont pas aux normes] C'est parce que l'Etat n'a pas fait son boulot. [...] [L'Etat et les communes] Les deux mais l'Etat aurait du taper du poing sur la table très fort parce qu'on est quand même sur le point de se faire réprimander par l'Europe je crois sur ces problèmes. C'est quand même que l'Etat a pas fait son boulot. Ça c'est le problème, souvent, l'environnement est le parent pauvre de ces grands dossiers, là il fallait que l'Etat rétablisse le truc. [...] Contrôle et financier. Il aurait fallu qu'il impose un certain nombre de règles. [Si ça c'est pas fait d'un point de vue contrôle et financier] [...] C'est parce que c'est un petit peu le sud. [...] [Au sein du GIPREB sur cette question des stations non mises aux normes] [...]*

<sup>40</sup> Propos d'une personne d'un service de l'Etat, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

<sup>41</sup> Propos d'une personne d'une association, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

*oui il y a eu des échanges et même je dirais relativement vifs, je dirais [...] [qu'un établissement public d'Etat] a, bon, chargé un petit peu de ces problèmes là, a rappelé plusieurs fois que l'important c'était quand même d'avoir des effluents propres. [...] La réponse était mais on va le faire, mais ceci mais cela. »<sup>42</sup>*

Dans ses propos ci-dessus cités, la personne membre d'un établissement public affirme que les élus utilisent la question des rejets de la centrale EDF pour faire diversion quant à ce qu'ils n'ont pas fait et qu'ils auraient du faire relativement à l'épuration.

*« Donc tant qu'on parle pas de la gestion communale des stations d'épuration, on parle d'EDF. »*

Cette affirmation n'est pas fondée sur des dires ou des écrits que des élus auraient communiqués au sein du GIPREB. Cet état d'esprit et cette façon de faire sont attribués par la personne d'un établissement public aux maires. Ce n'est pas une attribution empiriquement fondée. Il s'agit d'une représentation du rôle joué par les élus.

Le discours porte aussi sur des personnes des services de l'Etat.

*« C'est parce que l'Etat n'a pas fait son boulot. [...] [L'Etat et les communes] Les deux mais l'Etat [...] il aurait fallu qu'il impose un certain nombre de règles. »*

Là également, c'est une représentation du rôle du personnel d'Etat (il n'a pas fait son travail). Aucun développement ne comporte des informations qui montreraient en quoi et pourquoi le « boulot » n'a pas été fait.

L'argumentaire accusateur a d'autant plus de poids que l'importance scientifique et environnementale de l'épuration est soulignée.

*« [...] quand même des choses qui sont relativement lourdes je dirais en matière de pollution. [...] souvent, l'environnement est le parent pauvre de ces grands dossiers, »*

Il n'est pas expliqué en quoi la pollution est lourde, et pourquoi l'environnement est une valeur à défendre.

L'idée que des personnes de l'Etat et des élus n'ont « pas fait leur boulot » est présentée comme caractéristique de la période avant et depuis le GIPREB (créé en 2000).

En ce qui concerne la phase à partir du groupement d'intérêt public, la concertation (entre membres des services de l'Etat et élus) est décrite comme tendue et n'aboutissant pas à avancer plus vers la mise aux normes.

*« [...] oui il y a eu des échanges et même je dirais relativement vifs, [...] [un établissement public d'Etat] a rappelé plusieurs fois que l'important c'était quand même d'avoir des effluents propres. [...] La réponse était mais on va le faire, mais ceci mais cela. »<sup>43</sup>*

La description porte sur la forme des relations « échanges vifs » mais n'explique pas pourquoi malgré un accord sur ce qu'il faut faire, la réalisation de la mise aux normes ne se fait pas.

Les propos d'un élu ont un contenu semblable à celui ci-dessus présenté.

*« Oui, les dernières normes elles datent des années 80, [en matière d'épuration]. [...] [des stations n'ont pas été mises aux normes parce qu'] il y a des défauts de gestion, et puis il y a des manques d'argent, ça coûte cher de faire des stations d'épuration, ça coûte cher de les mettre aux normes et on peut avoir envie de faire des choses qui rapportent plus en matière électorale. [...] Des élus, c'est sûr, quand vous voyez par exemple que [...] a fait un stade nautique magnifique, a fait une arène pour courses de Taureau, a fait toutes sortes de réalisations grandioses et luxueuses, qui coûtaient infiniment plus cher que de faire une station d'épuration, mais on préférerait faire des choses luxueuses, ça rapporte des voix aux élections. Ça c'est la politique bien sûr. [Nous dans cette commune] On en a pas [de station*

<sup>42</sup> Propos d'une personne d'un établissement public, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

<sup>43</sup> Propos d'une personne d'un établissement public, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.



*d'épuration], on a de la chance, parce que nous, toutes nos eaux usées sont refoulées sous pression, par des canalisations sous pression vers la station d'épuration de [...] . [...] donc nous on rejette rien à l'étang. [...] Oui, mais il faut, il faut, il y a les maturations qui sont longues à opérer dans les esprits [des élus], techniquement [...]... mais dans tous les cas, le rôle des sous préfets à ce moment là, c'est de dire aux maires, attendez, vous avez des obligations en matière de pollution et vous devez remplir vos obligations, non je pense qu'il y a... les torts sont partagés. [...] L'Etat n'a pas été suffisamment sévère. [...] Mais oui l'Etat n'a pas été suffisamment sévère avec les villes en matière de stations d'épuration et de mise aux normes. »<sup>44</sup>*

Un élu et un représentant d'association pensent que c'est plutôt de la faute de l'Etat si la mise aux normes n'a pas été faite, tout en n'excluant pas totalement que les élus soient fautifs. Leur discours n'indique pas clairement qui est la cause du retard pris dans le traitement de l'épuration.

*« Donc, c'est quelque chose pour lequel l'arrêté préfectoral avait été pris depuis 7 ou 8 ans, on le fait maintenant. C'est-à-dire que depuis 7 ou 8 ans, tout le monde sait pertinemment qu'on rejette dans l'étang des eaux qui ne sont pas épurées comme elles devraient l'être. Parce que les collectivités se réfugient derrière le fait que l'Etat ne les aide pas assez, [...]. Moi si on me disait aujourd'hui il faut que vous fassiez une station d'épuration qui va vous coûter 2 milliards de centimes, je la ferai pas. Je la ferai que lorsque je serai sûr d'avoir bouclé mon budget de construction de la station. Donc on traîne les pieds, c'est ce qui s'est passé pour le SAN, le SAN ça fait bien 7 ou 8 ans qu'il y a des arrêtés préfectoraux qui demandent au SAN de mettre aux normes la station d'épuration et ben on la met maintenant. Ça a un coût important. Les aides de l'Etat selon [...]. En fait tant que la commune n'est pas arrivée à boucler son budget et par son budget elle-même et par les aides de l'Etat, du Conseil général, du Conseil régional, ben, elle ne fait pas. [...] [Signaler aux services de l'Etat qu'il n'y avait peut-être pas suffisamment de budget pour avancer dans les délais] Ça c'est fait en permanence. Oh il n'y a pas de retour. Il manque toujours un pièce au dossier, ça c'est facile à faire, on fait traîner. Parce que là c'est pareil, vous voulez agrandir une station d'épuration, vous voulez faire une nouvelle station d'épuration, il y a l'étude d'impact, la destination des boues, c'est une étude importante. »<sup>45</sup>*

Ces propos ci-dessus cités sont ceux d'un élu.

Ils semblent exprimer que les élus ne font pas tout à fait ce qu'ils pourraient faire.

*« Parce que les collectivités se réfugient derrière le fait que l'Etat ne les aide pas assez, [...] »*

Une part du discours désigne les membres des services de l'Etat comme fautifs dans le retard pris.

*« Oh il n'y a pas de retour. Il manque toujours un pièce au dossier, ça c'est facile à faire, on fait traîner. »*

En opposition à ses affirmations, l'élu souligne l'importance des actes administratifs.

*« [...] il y a l'étude d'impact, la destination des boues, c'est une étude importante. »*

Ce qui domine dans les explications est une neutralité. Personne n'est désigné comme coupable quant au fait que des stations ne sont pas aux normes.

*« En fait tant que la commune n'est pas arrivée à boucler son budget et par son budget elle-même et par les aides de l'Etat, du Conseil général, du Conseil régional, ben, elle ne fait pas. »*

---

<sup>44</sup> Propos d'un élu, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2005.

<sup>45</sup> Propos d'un élu, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

Cette phrase n'explique pas pourquoi « la commune n'est pas arrivée à boucler son budget ».

Les propos d'un représentant d'une association ont un contenu semblable à celui ci précédemment cité et commenté. En partie, l'Etat et les maires semblent être présentés comme fautifs. Globalement, le discours n'explique pas pourquoi la mise aux normes n'a pas été faite et ne désigne pas de coupable.

*« Ben je vois les villes quoi les villes bon tant qu'on touche pas à leur magot ça va quoi. Dès qu'on leur demande de mettre leurs stations d'épuration en conformité bon ou ils y ont déjà pensé et ils sont engagés dans le processus ou alors ils bloquent quoi. [Et ce blocage] il vient de, le coût. Le coût et les possibilités quoi.[Comment résoudre ce problème de coût ?] ils le font exprès pour que d'une part il y ait une aide qui vienne des autres collectivités, Conseil général, Conseil régional et de l'Etat surtout. [Les élus attendent une aide] De l'Etat [parce que c'est trop pour une commune en fait] Bien sûr, bien sûr. [Pourquoi cette aide attendue n'est pas venue ?] Et ben je sais pas parce que l'Etat, c'était pas prioritaire pour lui, en gros c'est ça quoi. »<sup>46</sup>*

Deux élus pensent que les personnes des services de l'Etat et d'EDF accordent trop d'importance à la mise aux normes des stations d'épuration dans la réhabilitation de l'étang de Berre.

*« [...] le mal principal c'est EDF, il n'y en a pas d'autres, quand on aura soigné celui-là, le reste on pourra s'attaquer mais le mal principal c'est celui-là, pas la peine de dire qu'on va soigner le reste, moi si on me fait du cinéma en disant les villes autour polluent, bien sûr qu'elles polluent, bien sûr qu'elles polluent mais c'est peanuts par rapport à ce que fait EDF, la pollution bactériologique due aux villes elle est pas belle il faut être clair, elle est pas belle, mais il faut quand même pas dire que les dégâts réalisés par les urbains de la Touloubre ou d'Istres ou de Martigues ou de Châteauneuf-les-Martigues c'est en rapport avec ça. En plus c'est la vie, nous la pollution c'est une pollution issue de la vie, eux c'est pas une pollution issue de la vie, on a détourné la Durance pour la mettre là-dedans. [...] »<sup>47</sup>*

Dans ses propos l' élu ne dit pas pourquoi un retard a été pris en matière d'épuration.

Il affirme que le rejet de la centrale d'EDF est la plus importante des pollutions au regard de la réhabilitation et que certains (sous entendu les membres des services de l'Etat) au GIPREB insistent trop sur la question de l'épuration.

*« [...] moi si on me fait du cinéma en disant les villes autour polluent, bien sûr qu'elles polluent, bien sûr qu'elles polluent mais c'est peanuts par rapport à ce que fait EDF, [...] »*

Le discours n'explique pas en quoi c'est « peanuts par rapport à EDF » pour réhabiliter l'étang que de traiter les rejets des stations.

Un autre élu tient des propos dont le contenu est semblable à celui ci-dessus cité et commenté.

*« [...] les stations d'épuration peu à peu se mettent aux normes européennes. On fait même des travaux importants pour les pollutions agricoles. Et ça, ça tue pas la vie encore une fois mais il faut le faire quand même. Ça fait partie de ce à quoi le GIPREB s'est engagé et on s'y tient. Moi j'ai fait sur ma commune il y a des huileurs pour les eaux de pluie, pour les ruissellements, il y a tout quoi. J'ai la station d'épuration aux hyper normes européennes, [...]. Moi si je veux être féroce avec les autres il faut que je sois moi-même exemplaire sinon*

<sup>46</sup> Propos d'une personne d'une association, recueillis lors d'un entretien semi-directif, en 2004.

<sup>47</sup> Propos d'un élu, recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

*ça fonctionne pas. [...]. On a le droit d'avoir des affirmations à condition qu'on soit par ailleurs soi même exemplaire par rapport à ceux que l'on prétend combattre. C'est pour ça que j'ai fait la station d'épuration même à marche forcée. [...] A partir de là j'ai le droit de gueuler. Cela dit, si tout le monde avait fait ça, les gens sur le pourtour ils pourraient tous gueuler, il y en a qui ne sont pas encore aux normes. C'est un peu embêtant. Mais encore une fois, c'est embêtant parce qu'EDF met toujours ça en avant et l'Etat aussi, mais en fait c'est pas ça qui tue la vie. »<sup>48</sup>*

Tous les membres du GIPREB pensent que pour réhabiliter l'étang il faut appliquer les normes scientifiques prévues pour les stations d'épuration. Malgré ce consensus, cette mise en application (qui devait être effective en 1998) n'a pas été faite totalement.

En 2004, après quatre années d'existence du groupement d'intérêt public, certaines stations ne sont toujours pas aux normes.

Les acteurs n'ont pas tous les mêmes explications quant à ce retard pris en matière d'épuration.

Des membres des services de l'Etat et un représentant d'association pensent que les élus sont fautifs.

Une personne d'un établissement public et un représentant d'association affirment que ce sont les élus et les membres des services d'Etat qui ont mal agi.

Un élu et un représentant d'associations tendent à présenter les élus et les membres des services de l'Etat comme fautifs sans que cela soit clairement exprimé et globalement n'indiquent pas de coupable.

Deux élus disent que les membres des services de l'Etat et d'EDF accordent trop d'importance à la mise aux normes des stations d'épuration.

Certaines de ces explications, celles qui ont été exprimées lors de la concertation, sont connues par les membres du GIPREB, d'autres sont inconnues parce qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un échange entre les participants au groupement d'intérêt public.

**Des éléments sont communs aux discours explicatifs des raisons de l'inachèvement de l'application des normes scientifiques.**

**Chacun attribue à autrui des pensées, des agissements et à partir de cela se construit une opinion sur l'autre et sur son intervention dans le dossier des stations d'épuration.**

**Cette attribution n'est pas fondée sur des propos entendus ou des écrits lus qui montreraient que tel est bien ce qu'autrui fait et pense.**

**Les arguments présentés pour montrer que l'autre se comporte et réfléchit ainsi ne sont en fait pas démonstratifs de cela.**

**L'argumentaire technique, scientifique et économique est en réalité une représentation du rôle joué par l'autre. L'image d'autrui n'a d'autre fondement qu'elle-même. Ainsi, quand l'image est négative, l'autre est perçu comme coupable de ne pas avoir fait tout son possible pour la réhabilitation de l'étang de Berre.**

---

<sup>48</sup> Propos d'un élu, recueillis lors d'un entretien semi directif en 2004.

## 2 Etang marin, étang saumâtre, étang d'eau douce

### 2.1. Absence de consensus sur une des idées fondatrices du Groupement d'Intérêt Public

A propos de l'objet et des missions du Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre il est écrit dans la convention constitutive :

*« Force de propositions en vue d'un retour à un étang à caractère marin compatible avec le développement d'une faune et d'une flore aux caractéristiques méditerranéennes, [...] [le GIPREB] s'attachera à définir les objectifs de qualité des eaux et des milieux aquatiques d'un étang littoral méditerranéen, et des mesures à prendre pour y parvenir. »*

Il est affirmé que l'étang a dans le passé été marin, puisqu'il est précisé qu'il s'agit d'un « retour » à cet état du milieu. Ces éléments statutaires montrent un consensus. En approuvant la convention, les membres du GIPREB ont adhéré à l'idée qu'il faut retrouver un étang marin.

Or, les propos de personnes de services de l'Etat, d'un représentant d'EDF, et d'un élu, montrent une volonté que soient envisagées, étudiées, discutées plusieurs possibilités pour réhabiliter, celles d'un étang marin, saumâtre, voire d'eau douce.

*« Il faut réhabiliter l'étang, il faut qu'il soit dans un meilleur état, il faut qu'on puisse s'y baigner, qu'il soit de bonne qualité écologique, qu'on puisse y pêcher, je pense que tout le monde est à peu près d'accord là-dessus.*

*Sous ce grand chapeau consensuel, pour les moyens d'arriver, pour les objectifs, il y a quand même une certaine divergence dans la mesure où [...] la partie associative, pêcheurs et élus, s'est structurée sur un mot clé qui était évidemment la réhabilitation mais qui était aussi [...] tout allant dans le sens de saliniser l'étang. La panacée étant l'étang salé, quand l'étang sera salé, tout ira bien. [...] je me suis demandé [...] pourquoi il y avait cette demande extrêmement forte pour un étang salé. Dire il faut que l'étang soit salé. Objectivement par rapport à ce que veulent les gens, même les pêcheurs [...]. On n'a jamais dit qu'on allait faire un étang d'eau douce. Et moi je connais des étangs de la côte orientale de Corse, qui sont saumâtres, il n'y a pas milieu plus riche qu'un milieu saumâtre. On le sait bien, pour la pêche, il y a des élevages de loups, de daurades, de moules, d'huîtres et c'est des eaux saumâtres à salinité variable. [...] Alors c'est certainement une salinité beaucoup plus forte que l'étang de Berre actuellement mais ce que je veux dire, écologiquement c'est connu, les milieux saumâtres, les milieux d'estuaires et tout ça, sont des milieux très riches. »<sup>49</sup>*

*« Ce GIP a été un résultat d'une contestation assez vive, assez tranchée, entre ces élus et associations qui revendiquaient le retour à un étang marin et puis des services de l'Etat qui savaient pas trop quoi faire de cette revendication, EDF qui n'était pas de toutes façons chargé d'y répondre et une situation, sur ces bases là en tous cas, difficile à résoudre.*

*[...] On peut se dire que dans les années 30, il y avait un état du milieu qui devait être pas trop mal. Bon c'était avant l'usine de Saint-Chamas aussi. Donc, mais en tous cas c'était pas l'eau de mer, c'était pas la salinité de l'eau de mer. Donc on devra bien modifier cette référence historique en rapport avec les usages d'aujourd'hui, les usages pérennes*

---

<sup>49</sup> Propos d'une personne d'un service de l'Etat, recueillis lors d'un entretien semi directif en 2004.

*d'aujourd'hui. Donc la question c'est de savoir si la baignade, le nautisme, la pêche et l'hydroélectricité sont des usages pérennes, savoir ce qu'on en fait. [...] Le développement durable ça me paraît être précisément la recherche d'un compromis à partir des usages. Si on veut bien voir les choses comme ça. Je crois qu'on est véritablement sur des questions telles que le développement durable les pose. C'est-à-dire à la charnière entre les activités économiques, la préservation du milieu, et puis tout simplement l'impact sur les populations qui vivent sur ce territoire. [...]*

*Les discussions sur la référence historique de l'étang de Berre sont d'autant plus vaines que ce qui est en question c'est pas tant de revenir à un passé qui est plus ou moins difficile à cerner, c'est de savoir ce qu'on va en faire. Après que la salinité soit de telle valeur ou encadrée entre telle et telle valeur ou telle autre valeur, je ne crois pas que ce soit un problème en soi, si on veut bien dépasser ces questions là. Pour l'instant c'est ce qu'on a pas pu faire [...], il faudra bien qu'on résolve cette difficulté. On [Il y en a qui] revendique[nt] régulièrement un étang marin qui doit être aussi salé que la mer, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, on est vraiment sur des choses, ça se raconte pas quoi je peux pas, il faudrait que vous les viviez. »<sup>50</sup>*

*« [Réhabiliter l'étang] c'est pour la pêche et le tourisme de proximité [...]. Un milieu de vie pour les populations riveraines. [...] la qualité de vie d'une façon générale, que ce soit le tourisme de proximité, et [la baignade, le nautisme] les loisirs des riverains. [...] que l'étang de Berre soit un lieu prédestiné à être protégé contre les atteintes à la vie animale, c'est certain, c'est évident. Oui, oui, [la réhabilitation] ça doit avoir un but pour la protection de l'écologie oui. [...]*

*Mais, ça, ça a été un problème qui a été réglé dès le départ, dans ce sens là, dans le sens qu'au début, on aurait très bien pu imaginer de dire, ben on va faire de l'étang de Berre, un lac d'eau douce. [...] Et personne, n'a jamais voulu envisager ça. [...] On pourrait, on aurait pêché des truites ou des perches. [...]. Oui on aurait fait un sas, un barrage, l'eau douce passerait par-dessus. Et ça les élus, les populations n'ont jamais imaginé ça. Moi ça m'aurait pas choqué [si c'était un étang d'eau douce] [ça choquerait des élus, des associations] [...] mais je suis, je ne le dirai pas actuellement, je suis conscient d'être une minorité, je me ferais assassiner si je disais ça. [...] Ah oui, oui, ce serait très, très violent comme réaction. »<sup>51</sup>*

**Des membres des services de l'Etat, un représentant d'EDF, et un élu veulent établir ou développer davantage dans l'étang des usages (pêche professionnelle, baignade, nautisme) ainsi qu'une certaine nature indépendamment de ces usages (faune et flore). Leur projet est conforme à ce qui est écrit dans la convention constitutive du GIPREB.**

**Par contre, ils n'adhèrent pas à l'une des idées fondatrices du groupement (écrite dans sa convention constitutive), celle de la réhabilitation d'un étang marin. En effet, ils pensent qu'étant donné les usages et l'écologie voulus, il serait bon d'envisager plusieurs types de milieu : marin, saumâtre, eau douce. Ils perçoivent certains élus, des représentants d'associations et des pêcheurs comme opposés à ce que l'étang de Berre ait un autre caractère que celui de marin.**

---

<sup>50</sup> Propos d'une personne d'EDF recueillis lors d'un entretien semi-directif en 2004.

<sup>51</sup> Propos d'un élu, recueillis lors d'un entretien semi directif en 2005.

## 2.2. Absence de consensus sur le type de milieu à réhabiliter et processus de production de connaissances scientifiques

### 2.2.1. Le bilan des connaissances

Des membres du Conseil scientifique, consultés dans le cadre de l'élaboration d'un document rédigé par le chargé de mission scientifique du GIPREB et intitulé « *Bilan des connaissances – état de santé du milieu 2002* »<sup>52</sup>, ont proposé des connaissances montrant que jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, il n'y n'avait pas de communication entre l'étang de Berre et la mer.

*« Ce qui était exprimé dans ces pages, [...] il n'y avait aucune fausse note, c'était simplement des précisions, ça apportait davantage de précisions sur certains points, tout ça était parfaitement fondé sur des travaux scientifiques solides. [...] Et là-dedans figurait donc cette indication du passage des bettes, [...] c'était des bateaux à fond plat parce qu'il n'y avait pas de communication entre la mer et l'étang. [...] Il n'y avait pas de communication entre la mer et l'étang jusqu'en 1840, quelque chose comme ça. Sur la carte de Materon on voit le tracé du canal mais sinon il y avait un étang [...]. La reproduction de la carte d'Etat major, vous savez que les cartes d'Etat major étaient faites en France avec une extraordinaire précision [...] il n'y avait pas de communication entre la mer et l'étang, là on avait commencé déjà les travaux mais sinon 20 ans avant il y avait juste un petit canal qui passait ici et qui permettait à des barques à fond plat de passer, des petites barques. Autrement dit le fait de parler de barques à fond plat signifie que l'on dise qu'il n'y a pas de communication et que l'étang n'est pas un étang marin, c'est un étang c'est une dépression creusé par les fleuves au moment d'une phase de régression marine et le chenal de Caronte, est en effet une vallée fluviale, mais une vallée fluviale qui a été bouchée, qui a été colmatée par 25 mètres d'alluvions et jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle on ne pouvait pas communiquer entre l'étang et la mer. Et d'ailleurs, dans la géographie universelle de Reclus, d'Elisée Reclus, [...] il écrit, je me rappelle plus exactement le détail de la phrase, mais c'est un contre sens économique que cette magnifique rade qui pourrait servir comme abris à une flotte ne soit pas utilisée et ça pourrait être en effet un abri admirable pour la flotte de guerre. Donc, il n'y avait pas de communication jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> et ça a été ouvert progressivement puisqu'on est arrivé aux 9 mètres actuels de profondeur, de tiran d'eau, en 1925 seulement. Et là c'est le début en 1866. [...] le fait même de dire qu'il n'y avait pas de communication, que cette lagune n'était pas une lagune marine, maritime, d'ailleurs le nom est significatif, dans l'antiquité ça s'appelait stagnum, c'était déjà l'étang, sinon on dirait la lagune. »<sup>53</sup>*

Des membres d'associations présentent des connaissances qui contredisent celles apportées par le membre du Conseil scientifique. Selon eux, avant le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'étang était déjà salé.

*« Aujourd'hui on vous dit "ah le canal de Caronte il existait pas, on l'a creusé, le tunnel du Rove il existait pas avant on l'a creusé". Attendez, oui, aujourd'hui on l'a creusé le canal ? Non, on a augmenté la profondeur qui existait. Si vous prenez les cartes qu'on a, on a des cartes de M. Cassin qui était un géographe de l'époque qui a fait des cartes et quand vous voyez ce qu'était l'étang mais là tout ça ici c'était en communication avec la mer. C'était peu*

<sup>52</sup> Ce bilan est un texte à usage interne de 189 pages, à partir duquel a été faite une version de synthèse de 31 pages, laquelle est utilisée dans la communication externe.

<sup>53</sup> Propos d'un membre du Conseil scientifique du GIPREB, recueillis lors d'un entretien semi directif en 2004.

*profond, certes, mais le canal de Caronte il était large comme ça, tout ça, ça a été remblayé par l'homme. Donc, quand on nous dit qu'on a creusé [ce « on » qui nous dit] C'est EDF, les services de l'Etat, tous ceux qui ont pas un intérêt immédiat à ce que ça change. »<sup>54</sup>*

*« [...] bon, alors partons sur la position de départ du GIPREB, restons raisonnables parce que bon j'ai pas tous les exemples en tête mais à chaque instant il y en a qui cherchent à glisser une phrase là, y compris dans le diagnostic scientifique, on voulait mettre que l'étang était un étang d'eau douce précédemment. Ah c'était un étang d'eau douce, ah oui peut-être il y a 10 000 ans, mais si on met c'est un étang d'eau douce, après il y a EDF qui revient avec sa proposition de faire un barrage à Martigues et de supprimer toute communication avec la mer et d'en faire un lac d'eau douce, [...]. Ça faisait partie des propositions, là EDF l'avait avancée celle-là. [...] Et ils disaient c'est pratique comme ça l'eau est toujours douce, le milieu est stable, seulement comme il y a un peu de marées et tout ça, on fait un barrage à Martigues. [...]. [...] et puis alors en plus, ça coûtait pas cher, j'ai plus le chiffre mais ça coûtait même pas 100 millions de francs, c'est une paille à côté du reste. Alors, il y en a tout un tas qui disent... [...]. [ça, ça a été une proposition dont des personnes d'EDF ont parlé avant la création du GIPREB]. Avant, parce qu'il y a eu plusieurs vagues de discussion dans la concertation, alors, chaque fois il y avait des documents qui sortaient, des propositions émises comme ça...*

*[...] Oui, alors, même dans le bilan des connaissances [du GIPREB], je crois qu'il y a une préface [du Conseil scientifique] [...]. Et puis ils voulaient mettre aussi, et ça va dans le même sens, de dire que, et là j'ai plus le jeu en tête, le jeu de mots, de dire que quand on suit l'historique de la passe de Martigues, on dit qu'au XIX siècle, il a été creusé à 3 mètres, après ça a été approfondi à 6 mètres et à 9 mètres, alors il y a des dates, mais dans la façon de dire les choses, par exemple, creuser à 3 mètres, c'est approfondir 3 mètres, il y avait déjà un passage, mais si on dit il a été creusé à 3 mètres il y a l'ambiguïté, ça veut dire, à ce moment là, on a fait un canal de 3 mètres mais avant il n'y avait rien. Or, il y a toujours eu un port de pêche à Martigues. Alors, c'était peut-être des petits bateaux, il y avait peut-être deux mètres de fond, ou un truc comme ça, et l'eau passait. D'ailleurs il était salé puisqu'on voit, on peut remonter dans les documents historiques puisque c'est au XIIIème siècle je crois que le roi avait donné une concession pour extraction du sel, aux Salins de Vitrolles et aux Salins de Berre, ça c'est une preuve écrite, maintenant en recherchant dans les sédiments on peut trouver aussi si c'était un étang salé. Alors, une histoire dit que ce sont les romains qui l'ont ouvert, qu'avant les romains c'était fermé [...] ça veut dire qu'il y a au moins 2000 ans qu'il est salé. On va pas remonter à 6000 ans pour dire puisqu'il était doux à 6000 ans, on va refaire un lac d'eau douce, la vie salée autour s'est organisée comme ça, on va pas le détruire mais [...] c'est ça, on fait des documents et tout, bon, ça a l'air anodin, on regarde, on l'adopte, on le met dans un coin et puis [...]. »<sup>55</sup>*

Les deux membres d'associations dans leur propos ont des arguments scientifiques pour raconter l'histoire du milieu étang de Berre. L'un parle des cartes d'un géographe, l'autre se réfère à des textes du XVIIIème siècle. Pour ces personnes, ces documents qu'ils connaissent sont une « preuve écrite ». En cela, leur argumentaire est semblable à celui du membre du Conseil scientifique. Ce dernier, dans ses développements précédemment cités, utilise dans sa démonstration une carte d'Etat major et des écrits d'un géographe.

Raisonnant en utilisant la même démarche, des associatifs et un membre du Conseil scientifique aboutissent à des résultats différents. Les premiers en concluent qu'entre l'étang

<sup>54</sup> Propos d'un membre d'association, recueillis lors d'un entretien semi directif, en 2004.

<sup>55</sup> Propos d'un membre d'association, recueillis lors d'un entretien semi directif en 2004.

et la mer une communication existait avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, le second affirme qu'avant le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, cette communication n'existait pas.

Ces oppositions de vues entre les associatifs et des membres du Conseil scientifique au sujet des connaissances scientifiques sur l'histoire de l'étang, se sont exprimées de façon conflictuelle lors de l'élaboration du « Bilan des connaissances ».

*« Alors [...] ce que j'ai répondu c'est que [...] je me refusais à changer quoi que ce soit parce que je n'estimais pas qu'en tant que président je pouvais changer un texte qui avait été reconnu par les membres du Conseil scientifique, et puis troisièmement que de toutes façons, même si l'importance en était limitée, ce n'était pas une contre-vérité mais quelque chose de vrai et c'est là que [un membre d'association] me dit que c'était pas vrai etc., etc., [...]. Ça s'est envenimé. [...].*

*On a failli arriver au clash et le clash il était difficile parce que moi je démissionnais, mais il aurait fallu pour bien faire que je démissionne avec tout le Conseil scientifique. »<sup>56</sup>*

L'issue du conflit a été la suivante. Le président du Conseil a accepté de valider le « Bilan des connaissances »,

*« [...] j'ai dit on veut bien valider mais à condition d'ajouter quelques mots pour laisser entendre qu'il y a quand même d'autres choses qui pourraient être écrites. »<sup>57</sup>*

Les acteurs décideurs du GIPREB, membres de son Bureau ont décidé que la validation serait accompagnée de deux types de textes émanant du Conseil scientifique : un texte d'observations (intitulé « observations du Conseil scientifique ») placé après l'avant-propos du président du GIPREB ; des remarques, indiquées en italique et présentes à différents endroits dans le bilan des connaissances.

*« C'est ainsi qu'il [le bilan des connaissances] a été apprécié par le Conseil scientifique, qui, en toute indépendance, après une lecture critique attentive, de larges débats et quelques compléments, [...] a validé ce rapport, sous réserve qu'il soit accompagné de quelques observations générales que l'on trouvera résumées ci-dessous. »<sup>58</sup>*

Dans le chapitre du bilan des connaissances intitulé « Historique », au sujet de la communication de l'étang avec la mer, est inclus un texte émanant des membres du Conseil scientifique et qui s'achève par cette phrase :

*« Ainsi, jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la salinité de l'étang de Berre était basse et irrégulière en raison des échanges limités avec la mer. »<sup>59</sup>*

La science n'apparaît donc pas avec cette part de connaissances contradictoires exprimées au cours de l'élaboration du document.

Suite à cette divergence de savoirs, il aurait pu être décidé de présenter les différentes connaissances scientifiques, celles portées par les membres du Conseil scientifique, celles exposées par un membre d'association, en exprimant que ces connaissances se contredisent.

La tension qui joue dans le refus de la part des associatifs et d'élus du GIPREB de mentionner toute connaissance qui présenterait l'étang comme ayant été à un moment de son histoire, un milieu d'eau douce, sans communication avec la mer, est en fait une tension tournée vers

---

<sup>56</sup> Propos du Président du Conseil scientifique du GIPREB, recueillis lors d'un entretien semi directif en 2004.

<sup>57</sup> Propos du Président du Conseil scientifique du GIPREB, recueillis lors d'un entretien semi directif en 2004.

<sup>58</sup> Observations du Conseil scientifique, Bilan des connaissances, 2002, p. 3.

<sup>59</sup> Texte des membres du Conseil scientifique figurant en italique dans le Bilan des connaissances en page 6.



d'autres acteurs du groupement, qu'ils perçoivent comme envisageant pour la réhabilitation un étang autre que marin.

Ainsi, pour les membres d'association, ceux qui pensent qu'avant le XIX<sup>ème</sup> siècle il n'existait pas de communication entre l'étang et la mer sont

*« [...] EDF, les services de l'Etat, [...] tous ceux qui ont pas un intérêt immédiat à ce que ça change. »*

Les associatifs et les élus sont en réalité en train de défendre non seulement ce qu'ils disent être une vérité scientifique historique mais aussi ce qui est écrit dans la convention constitutive du groupement, la lagune marine, ce qu'ils appellent « *la position de départ* ».

*« [...] partons sur la position de départ du GIPREB, restons raisonnables parce que bon j'ai pas tous les exemples en tête mais à chaque instant il y en a qui cherchent à glisser une phrase là, y compris dans le diagnostic scientifique, on voulait mettre que l'étang était un étang d'eau douce précédemment. [...] si on met c'est un étang d'eau douce, après il y a EDF qui revient avec sa proposition de faire un barrage à Martigues et de supprimer toute communication avec la mer et d'en faire un lac d'eau douce, [...] c'est ça, on fait des documents et tout, bon, ça a l'air anodin, on regarde, on l'adopte, on le met dans un coin et puis [...]. »*

**Deux groupes informels sont donc présents au GIPREB.**

**L'un comprend des élus, des représentants d'associations, des pêcheurs. Ils pensent qu'il est indispensable que le milieu réhabilité soit marin.**

**L'autre est composé de personnes des services de l'Etat et d'EDF ainsi que d'un élu. Ceux-ci envisagent pour la réhabilitation, plusieurs possibilités, une eau salée ou une eau saumâtre ou une eau douce.**

**Les membres de chaque groupe connaissent l'avis de ceux du groupe opposé et savent que cet avis est contraire au leur.**

**Le pouvoir en matière de décisions que détiennent de façon statutaire les membres du GIPREB fait que dans le cas d'une divergence de vue, c'est l'avis des acteurs du premier groupe qui l'emporte contre celui des acteurs du second groupe.**

**Des conflits et des décisions qui se jouent officiellement concernant la science et le rôle des scientifiques sont en réalité pour partie l'expression de l'absence d'un consensus sur le caractère marin de l'étang.**

# **ANNEXES**

# ANNEXES : Méthodologie

---

## Méthodologie

Nos premiers contacts au Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB) ont été la Directrice et le Président. A leur suite, nous avons rencontré d'autres membres ainsi que des collaborateurs du groupement. Nous nous sommes présentés en tant que sociologue effectuant une étude sur les acteurs de la politique de réhabilitation de l'Etang de Berre et sur les procédures dans le cadre desquelles ils agissent au sein du groupement d'intérêt public.

Nous avons recueilli, dépouillé et analysé des données.

Ecrits :

- textes relevant de différentes disciplines (géographie, architecture, sociologie...) et portant sur l'étang de Berre
- textes du GIPREB (documents préparatoires à des réunions, comptes rendus de réunions, rapports, revues de presse...)

Observation directe :

- suivi avec prise de notes et enregistrement audio de 15 réunions (comités de suivi ; groupes de travail ; Conseils scientifiques ; Assemblées générales ; Conseil d'Administration)
- nous avons transcrit 3 des ces réunions observées : un Conseil scientifique, une réunion du deuxième collège élargi (collège des collectivités locales élargi au collège des usagers, professionnel et association), une réunion sur la réouverture du tunnel du Rove

Entretiens non-directifs :

- propos de membres et de collaborateurs du GIPREB recueillis parfois uniquement par l'écoute, parfois sous forme d'écoute et de notes

Entretiens semi-directifs :

- conduite avec prise de note et enregistrement audio de 41 entretiens semi-directifs avec des membres et des collaborateurs du GIPREB ; en moyenne ces entretiens ont duré environ deux heures trente (certains ont duré une heure trente, d'autres trois heures, d'autres quatre heures, ...etc.)
- nous n'avons pas jusqu'à ce jour eu le temps de transcrire tous les entretiens ; nous avons choisi de faire la transcription de 29 d'entre eux que nous avons faits avec les acteurs les plus participatifs au GIPREB en terme de présence, de financement et d'intervention dans l'élaboration et dans la prise de décision (il serait également intéressant de mener une réflexion sur les acteurs peu présents et peu participatifs) ; en outre, ces propos que nous avons transcrits sont ceux d'acteurs représentatifs des principales catégories présentes au GIPREB, les membres de ses trois collèges (services de l'Etat ; collectivités locales ; usagers, professionnels et associations) et les scientifiques.
- ainsi, les entretiens semi directifs que nous avons transcrits sont ceux que nous avons faits avec :  
8 membres du premier collège (services de l'Etat) ;

## **ANNEXES : Méthodologie**

---

9 membres du deuxième collège (collectivités locales) ;  
5 membres du troisième collège (usagers, associations et professionnels) ;  
7 scientifiques

## Deuxième Partie

---

**Le développement durable des territoires  
au risque du déterminisme des héritages  
culturels et gestionnaires**

## **Le pays d'Arles : De la culture envisagée comme résistance au développement non durable**

Le pays d'Arles, officiellement reconnu le 29 juin 2004, est largement basé, d'après les discours des acteurs, sur un sentiment d'appartenance à une aire culturelle particulière issue d'une histoire commune. Cette référence au passé est également un rapport au territoire, aux pratiques qu'il a engendrées, pratiques culturelles avec la tauromachie, pratiques agricoles avec un usage et une maîtrise de l'eau sur une grande partie du pays, pratiques de protection de la nature, en particulier dans les Alpilles et la Camargue, pratiques de protection des paysages dans le nord du Département.

Dans la construction de ce pays original, les préoccupations environnementales, au sens large, sont donc très présentes. Nous essaierons de montrer qu'elles n'ont pas seulement servi à construire un argumentaire destiné à soutenir des stratégies politiques municipales et qu'elles correspondent bien à une certaine vision de l'environnement.

Ces préoccupations environnementales qui s'inscrivent dans le moyen et le long terme peuvent-elles prendre le pas sur des choix économiques dont la rationalité s'appuie sur des gains immédiats, et un chiffrage en termes de coût/bénéfice pour la collectivité ?

Une autre notion est au cœur de notre réflexion, c'est celle d'héritage. Notion complexe qui couvre à la fois des éléments factuels tels que les limites des territoires, les aménagements, le réseau routier, les paysages mais également les coutumes, les pratiques festives comme la tauromachie, ou les pratiques sociales, tels les liens associatifs créés autour de la gestion de l'eau. Cette notion d'héritage porte également sur des aspects non perceptibles directement, par exemple les rivalités entre les communes qui perdurent par-delà les années et se réactivent spontanément lors d'événements graves, ou les affinités qui font que telle ou telle commune entretient des relations suivies au détriment des autres. Dans ces héritages se trouvent également les interdépendances liées au risque. Dans le cas du pays d'Arles une partie non négligeable des communes se trouve dans les zones inondables du Rhône et de la Durance. Des communautés d'intérêt se font jour pour assurer la continuité des systèmes de protection dont la résistance maximale est toujours celle du maillon le plus faible. Ainsi s'entremêlent des héritages divers qui jouent chacun une fonction, parfois positive, parfois négative par rapport au projet territorial du pays d'Arles.

### **1 La construction du pays d'Arles**

#### **Le contexte législatif**

La notion de pays existe depuis longtemps pour désigner un ensemble géographique, historique et culturel homogène. Fernand Benoît, illustre érudit arlésien évoque le pays d'Arles dans les années 1940 et fait remonter les pays aux Pagus de l'époque romaine.

Cette notion a été remise au goût du jour par l'Etat par plusieurs lois depuis quelques années pour essayer de constituer des entités homogènes plus vastes que les communes trop

nombreuses en France et trop petites pour gérer un certain nombre de problèmes d'aménagement locaux. Ces lois ont pour particularité de n'être ni de droite ni de gauche. Deux lois définissent les pays :

- La LOADT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire, 95-115) du 4 février 1995, dite « loi Pasqua ».

-La LOADDT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, 99-533) du 25 juin 1999, dite « loi Voynet ».

Ces lois instituent les nouvelles formes de coopérations intercommunales et parmi elles les pays.

La Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, n°2003-590, dite « loi Ollier », complète et corrige les dispositions relatives aux pays contenues dans les LOADT et LOADDT.

Qu'est-ce qu'un pays au sens de la LOADDT ? « Un pays est un territoire qui présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale ».

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

-Le développement local. Celui-ci est organisé dans le cadre des bassins d'emploi et fondé sur la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains, il favorise la mise en valeur, au sein du pays, des potentialités du territoire" (article 2 de la loi Voynet).

-La création d'un espace de partenariat. Le pays a pour mission d'animer, d'impulser et de coordonner les réflexions et initiatives sur son territoire. Il fédère les acteurs autour d'un projet commun de développement : la charte de développement durable

-Le pays n'a pas vocation à constituer un échelon administratif, mais il agit en concertation avec les communes et groupements de communes qui le composent

Une des conséquences de la mise en place des pays est la constitution d'intercommunalités qui sont plus réduites et qui ont des compétences que n'ont pas les pays :

### **La naissance du pays d'Arles**

Dès 1998, est lancée à l'initiative de plusieurs maires, l'idée de la création d'un pays d'Arles. Un conseil de développement est créé afin de donner les lignes directrices et d'élaborer une charte. Des négociations sont entreprises entre les différentes communes susceptibles de participer au projet.

Après de longues discussions et un travail d'élaboration de la charte de pays par des groupes de personnes qualifiées, selon un calendrier évoqué par ailleurs, le pays est validé le 29 juin 2004 par un arrêté de la Préfecture de Région.

Les recompositions territoriales ne sont pas si fréquentes, elles engagent les habitants pour de nombreuses années. Un certain nombre de questions méritent d'être posées :

-L'identité culturelle qui joue un si grand rôle correspond-elle à une réalité historique ?

-*Quels sont les enjeux économiques ?*

-*Comment les habitants perçoivent-ils le pays d'Arles ? Quelles sont ses caractéristiques et quelles sont ses limites?*

-*Que disent les élus de cette recomposition territoriale ?*

-*Le développement durable est un des objectifs affirmés de la constitution du pays. Qu'en est-il réellement, est-ce un argument de façade qui est une concession à la mode actuelle, ou bien s'appuie-t-il sur une réalité de fait et notamment des pratiques qui distinguent les communes du pays d'Arles de leurs voisines.*

## **1.2 EXISTE-T-IL UN PAYS D'ARLES HISTORIQUE ?**

La référence permanente à une histoire et à des traditions communes qui uniraient les habitants du pays d'Arles apparaît à toutes les étapes de l'élaboration de la charte de pays. D'après le questionnaire passé auprès de la population (voir plus loin la présentation de l'enquête) parmi les mots qui définissent le mieux le pays d'Arles, la Camargue est une référence territoriale évidente, les autres désignent des pratiques culturelles, la tauromachie, les traditions, le tourisme, l'histoire. La notion de bien être est plus ambiguë, elle fait référence au territoire, au climat, aux traditions et pour certains à la sociabilité. Tous ces termes directement, ou indirectement, sont liés au territoire et à son histoire, seul le tourisme placé dans les 5 premiers mots choisis représente une activité économique. Encore s'agit-il d'une activité liée à la vie culturelle par bien des aspects. Mais dans l'ensemble les arguments placés en tête par les personnes interrogées ne désignent pas des compétences particulières du territoire ni des valeurs urbaines. De ce point de vue, Arles est une « ville sans qualité ». Elle ne représente pas un élément fédérateur, ni du point de vue économique, ni du point de vue des services. Par contre elle est incontestablement l'épicentre de l'identité culturelle, mais d'une identité plus rurale qu'urbaine. La première place accordée à la Camargue, même par les personnes les plus éloignées du delta, montre à quel point culture et territoire se confondent et se complètent.

Mais ces références culturelles et historiques sont elles fondées ou ne sont-elles que des prétextes utilisés pour masquer des stratégies politiques communales plus réalistes.

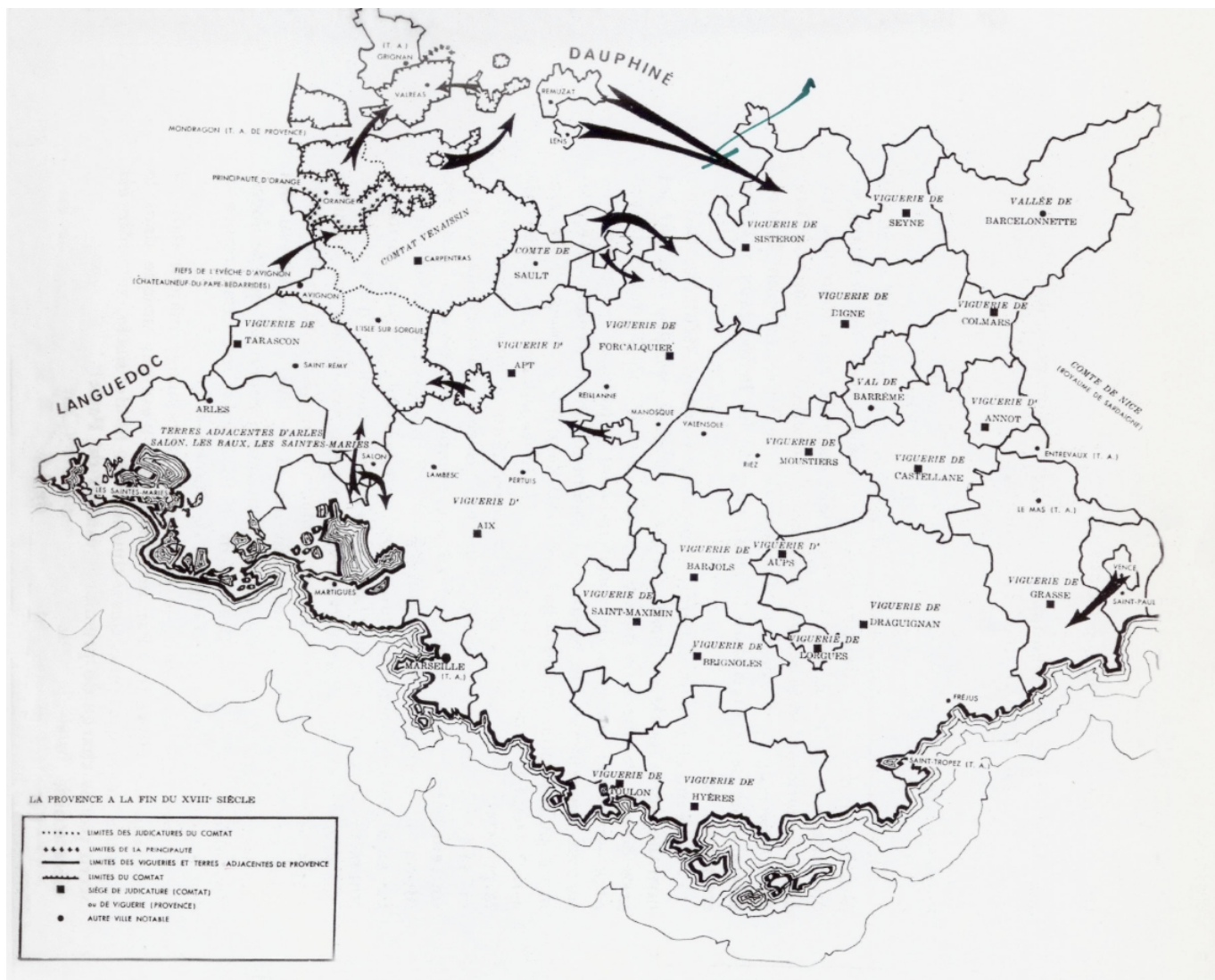
### **Arles sous l'Ancien Régime, un territoire original**

#### **1 - Un statut administratif particulier : Arles terre adjacente**

Sous l'Ancien Régime, après le rattachement de la Provence au royaume de France en 1481, Arles avait le statut particulier de terre adjacente du Comté de Provence, en compagnie des Baux, de Salon et des Saintes-Marie-de-la-Mer. Ce statut dérogatoire, qu'elle conserva jusqu'à la Révolution, lui donnait des privilèges notamment dans le domaine du prélèvement des impôts. Tarascon, au nord, était le centre d'une viguerie et avait un statut tout à fait différent.



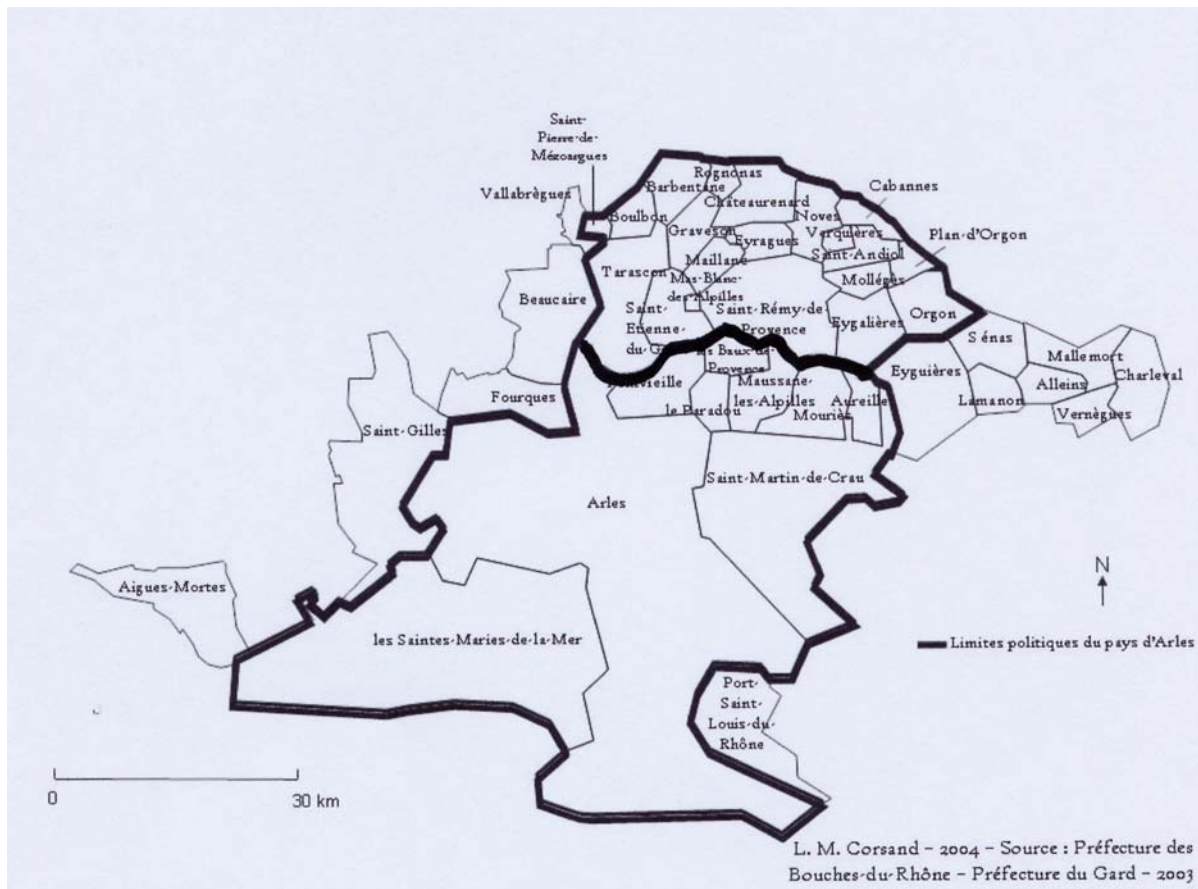
## Arles terre adjacente



## 2 - Le diocèse d'Arles

Le Diocèse d'Arles s'étendait jusqu'aux villages de la bordure sud des Alpilles. Tarascon et les communes comprises entre le nord des Alpilles et la Durance dépendaient quant à elles du diocèse d'Avignon. La encore la coupure avait des conséquences territoriales importantes en termes de dîmes et de justice ecclésiastique. Si Tarascon était le centre administratif des communautés situées au nord des Alpilles. Mais Avignon constituait le centre religieux.

## Le diocèse d'Arles

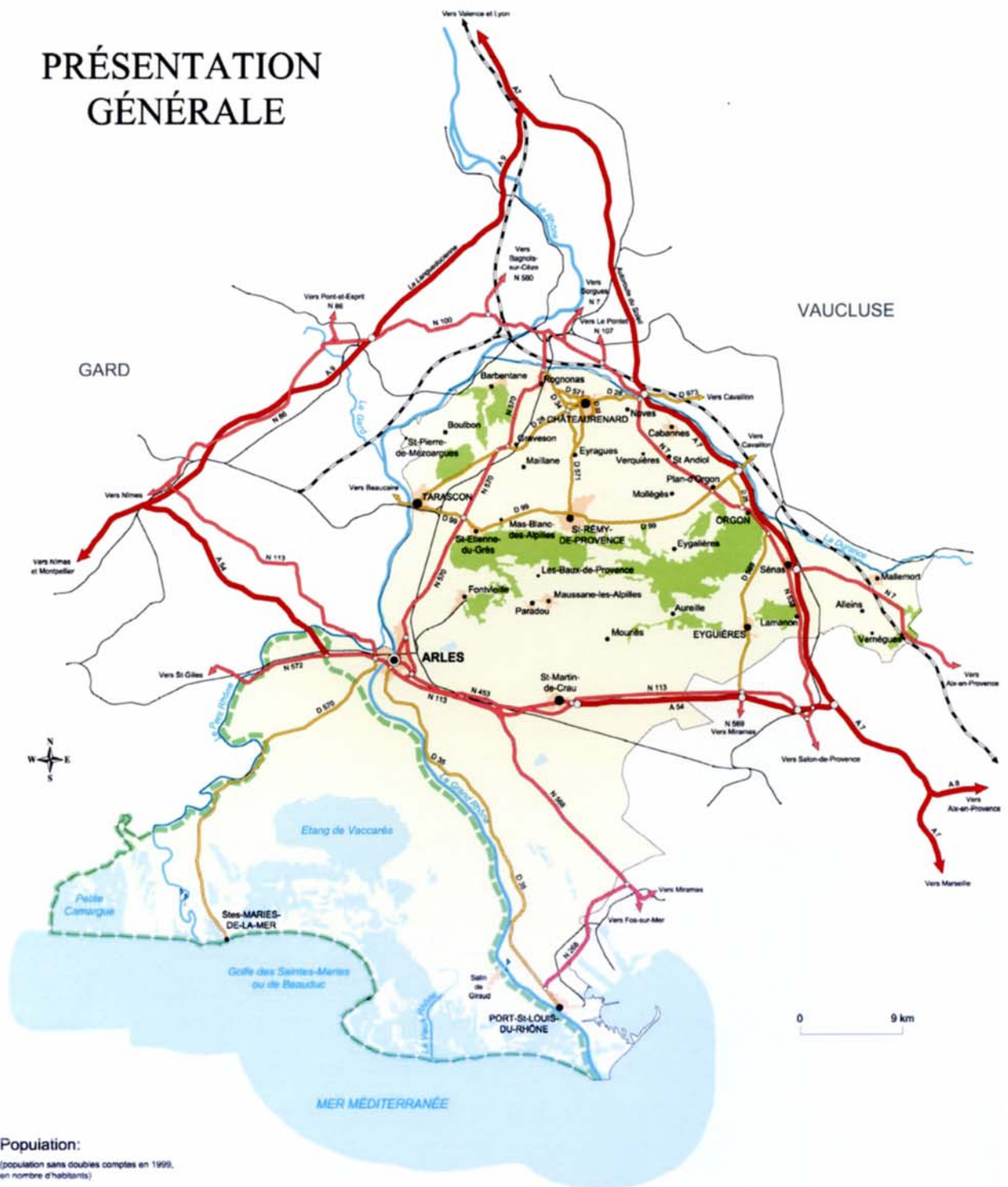


## Le découpage administratif du XIX<sup>e</sup> siècle

Ces circonscriptions administratives ont disparu à l'époque de la Révolution. Le nouveau découpage du territoire a placé Arles et Tarascon dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement des Bouches-du-Rhône. Les deux villes se sont affrontées durement pour obtenir le titre de sous-préfecture. Après une longue bataille politique, Arles réussit à conserver la sous-préfecture. La ville disposait également du tribunal de commerce mais, malheureusement pour elle, Tarascon réussit à lui subtiliser le tribunal civil et les Arlésiens, en dépit d'une longue querelle, ne purent le récupérer. Parmi les arguments développés par les Tarasconnais pour conserver le tribunal chez eux il y avait celui de l'inaccessibilité de la ville et le désir de garder un tribunal équivalent à celui qu'ils avaient sous l'Ancien Régime. Dans le long conflit entre les deux villes l'attitude des communes de l'arrondissement est révélatrice de l'isolement arlésien et de la faiblesse des liens qui unissaient Arles à ses voisins. Exceptées les Saintes-Maries, toutes les communes de l'arrondissement se prononcèrent en faveur du maintien du tribunal à Tarascon et lors de la délibération du conseil du 3<sup>ème</sup> arrondissement siégeant à Arles en 1821, elles souhaitèrent même que Tarascon, non seulement conserve le tribunal civil, mais encore qu'elle récupère les fonctions administratives de l'arrondissement. Le roi, en définitive, adopta une solution mixte par ordonnance du 22 février 1821: le tribunal restait à Tarascon et la sous-préfecture s'installait définitivement à Arles<sup>60</sup>. Or les occasions de saisir la Justice sont plus nombreuses que la nécessité de traiter avec l'administration préfectorale. Dans l'affaire la ville d'Arles était perdante: sa fonction de sous-préfecture n'entraîna pas un renforcement de ses liens avec les communes de son arrondissement.

<sup>60</sup> JOYCE J.W., "La vie locale dans le département des Bouches-du-Rhône sous la Monarchie censitaire", thèse de doctorat d'Université, Aix, 1951.

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE



## Population:

(population sans doubles comptés en 1999, en nombre d'habitants)

- 50 513
- 10 000 à 15 000
- 5 000 à 10 000
- 1 000 à 5 000
- 200 à 1 000

## Occupation du sol:

- Bois et forêt
- Bâti
- Eau

## Réseau routier:

- Autoroute
- Nationale
- Départementale principale

## Communes:

- ARLES** Sous-préfecture
- EYGUIÈRES** Chef-lieu de canton
- Mourès** Commune simple

## Voies ferrées:

- TGV
- Voie normale

- Echangeur
- Rond-point
- Carrefour aménagé
- Carrefour simple

- Réseau hydrographique
- Embarcadère
- Parc Naturel Régional de Camargue

Sources: IGN © Route500 ® ; INSEE, RGP 1999; DIREN Paca (date de validité 16/11/99)

Ces querelles anciennes ont-elles laissé des traces et peut-on considérer que ces anciennes divisions territoriales jouent encore un rôle dans la perception actuelle du pays d'Arles ?

On peut tout d'abord constater que la rivalité entre Arles et Tarascon a perduré jusqu'à une époque récente. La querelle est avivée par la gestion des digues de protection contre le Rhône. Le canal du Vigueirat qui traverse le territoire arlésien est l'exutoire des marais de Tarascon. En cas d'inondation il peut déborder donnant lieu à des querelles séculaires entre les deux villes. D'autre part, le Trébon, au nord d'Arles est protégé par la digue de la Montagnette située en territoire tarasconnais. En cas de rupture de cette digue, l'eau s'engouffre dans le Trébon et envahit les marais d'Arles situés à l'est de la ville. Les Tarasconnais sont soupçonnés par les Arlésiens de ne pas suffisamment entretenir cette digue, ou de provoquer sa rupture pour protéger Tarascon. Par ailleurs, la faiblesse des liens économiques entre Arles et le nord du département se retrouve dans le tracé des routes. Il est toujours malaisé, malgré de récentes améliorations, de se rendre dans les communes situées au nord des Alpilles.

## « Naissance » d'un pays traditionnel

### Un pays défini par le costume de ses habitantes

Au-delà des liens ou des coupures léguées par l'histoire, certains érudits locaux ont essayé de définir un pays d'Arles selon des critères culturels. C'est ainsi qu'en 1941, Fernand BENOIT publie une carte du pays d'Arles dans la Revue d'Arles. Pour ce grand érudit Un pays « est une portion du territoire qui est délimitée par la géologie, la géographie, l'histoire et les relations spirituelles ». Pour en délimiter les contours il se base essentiellement sur la diffusion du costume d'Arles considéré comme indicateur d'une culture commune.

Le pays d'Arles ainsi tracé a un périmètre supérieur à celui du pays actuel, il déborde largement sur l'est du département. Au nom d'un régionalisme issu des découpages de l'Ancien Régime et qui, sous le régime de Vichy, trouva un nouvel essor, Louis de CROIX-SAINTE propose en 1942 dans un article de la Revue d'Arles de prélever sur ce qu'il appelle le « pays d'Aix » : le canton d'Istres, La Roque d'Anthéron, Charleval, Aurons, Pélissanne, Saint-Chamas, Salon et Miramas...

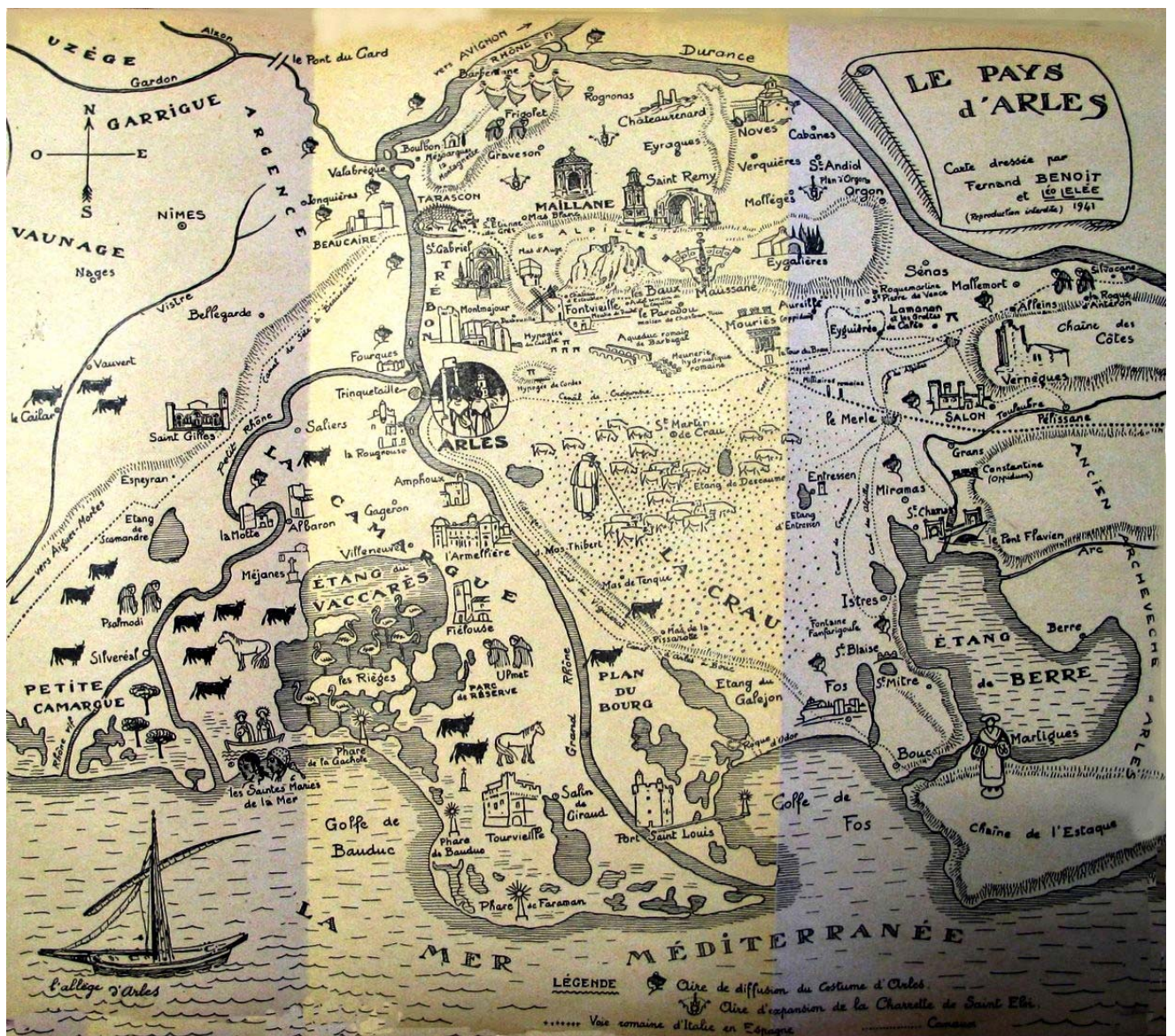
Cette lecture mistralienne de l'espace culturel arlésien ne tient aucun compte des frontières administratives anciennes ou récentes évoquées précédemment. La carte fait apparaître à quel point les traditions sont liées à des usages agricoles : les charrettes de Saint-Eloi du nord des Alpilles<sup>61</sup> constituent un élément important de la tradition ainsi que, plus au sud, la pratique de l'élevage des taureaux. En définitive le port du costume d'Arles, quoique codifié en grande partie au XIX<sup>e</sup> siècle, renvoie à une légitimité culturelle du pays fondé sur la langue, le costume et les traditions. Cette carte d'inspiration « mistralienne » ne repose pas sur une histoire commune. Elle s'appuie sur la vision unificatrice et défensive du félibrige créé en 1854. L'hétérogénéité économique du territoire est d'autant plus masquée que l'économie est réduite à sa dimension rurale et artisanale. Ce qui fonde le pays est l'appartenance à une aire culturelle définie par une langue et des pratiques traditionnelles. Fernand Benoît n'ignore pas les fractures historiques anciennes, mais selon lui elles ne doivent pas être prédominantes. Dans une vision défensive d'une culture et d'une langue « il y a lieu de faire une révision du passé » afin de mettre en avant le patrimoine culturel.

---

<sup>61</sup> La charrette de Saint-Eloi est caractérisée par le défilé d'une charrette garnie de verdure, tirée par plusieurs dizaines de chevaux de labour richement harnachés et attelés en flèche, c'est à dire à la queue leu leu. Il semble que ces charrettes apparaissent autour de 1750 quand les mulets puis les chevaux de labour ont remplacé les bœufs dans l'agriculture de la région. Fête religieuse marquée à l'origine par la bénédiction des chevaux, elle s'est lentement laïcisée. Cette fête connaît un renouveau depuis les années 1970. Elle a lieu en juillet ou en août.

Mistral en fondant le Museon Arlaten en 1896, musée de la tradition Provençale et ancêtre de tous les musées ethnographiques a largement contribué à fixer le contenu et les limites de cette Provençalité dont se réclame Fernand Benoît. Cet héritage, revitalisé et revisité par le marquis de Baroncelli en Camargue au début du XX<sup>e</sup> siècle, la multiplicité des fêtes Provençales, l'élection de la reine d'Arles à partir de 1930, s'est diffusé après le seconde guerre mondiale dans l'ensemble des communes. La charrette de Saint-Eloi, abandonnée dans beaucoup de communes, est réapparue dans les années 1970 dans les communes du nord des Alpilles.

Carte du pays d'Arles dressée par Fernand Benoît et Léo Lelée en 1941



## Au XX<sup>e</sup> siècle : Le pays d'Arles selon l'enquête de Jean-Noël Pelen

Dans une enquête menée auprès de la population dans les années 1980, Jean-Noël Pelen s'est attaché à caractériser le sentiment d'appartenance des habitants du pays d'Arles. Pour cela il a délimité le pays selon les réponses de habitants<sup>62</sup>. La carte ainsi obtenue n'est pas entièrement nouvelle. Elle correspond largement au diocèse d'Arles tel qu'il était sous l'Ancien Régime. Les Alpilles forment encore une frontière qui sépare les communes du nord de l'arrondissement des communes du pays d'Arles.

Jean-Noël Pelen décrit ainsi les limites du pays d'Arles : « Le « pays d'Arles », ou ce qu'il est convenu d'appeler ainsi, se situe tout à fait à l'ouest des Bouches-du-Rhône, à l'extrémité sud-ouest de la Provence « historique ». Incluant la Camargue, il est limité à l'ouest par la frontière nette du Petit Rhône, au-delà de laquelle s'ouvre le Languedoc. A l'est, après s'être étendu sur toute la Crau, il meurt aux portes de Salon, Miramas, Istres, Fos, villes qui, déjà, sont plus tournées vers l'étang de Berre, Aix ou Marseille. Au nord, une fois passé les Alpilles, l'idée de pays d'Arles se dilue lentement dans les villages de la rive gauche de la Durance, entre Avignon et Cavaillon, zone de prédilection des carreto ramado<sup>3</sup>. Au sud, la mer forme un espace ouvert que les pêcheurs labourent, l'annexant à leur territoire : c'est là une frontière naturelle, « neutre ». »

Pour Jean-Noël Pelen, la dynamique du pays d'Arles est dans son discours sur soi-même « L'économique ? Fondamentalement non, nous semble-t-il. La seule réalité concrète, émergée, est celle du discours sur soi, rituel ou oral. »

Il définit un sentiment d'appartenance différent pour chacun des territoires composant le pays d'Arles. La Provençalité est présente partout : en Crau, dans les villages des bordures des Alpilles, en Camargue, même si elle y est un peu moins affirmée. Chaque territoire a sa spécificité. En Crau, la ruralité est très présente, les habitants sont des « Cravencs », dans les Alpilles, la sociabilité villageoise, la présence des collines chantées par des poètes locaux comme Charloun Rieu du Paradou ajoutent un élément identitaire très fort, en Camargue, le travail, la connaissance et la pratique de la culture locale intimement liée aux usages de l'espace donnent à l'île son originalité, l'appartenance à l'aire Provençale y est plus faible qu'ailleurs, alors que les liens avec la Camargue languedocienne sont très marqués, en particulier par la « bouvine ».

Jean-Noël Pelen montre à quel point ces références identitaires sont différentes d'une partie du territoire à une autre, mais il relève la force de cette identité : sous peine de rester un étranger, un « parisien », il faut entrer dans ces pratiques, parmi lesquelles la tauromachie, quoique récente, joue un rôle essentiel.

Pour Pelen, il ressort de ses entretiens que 3 éléments caractérisent le pays d'Arles : la langue, celle des félibriges, le taureau et la course libre, le costume.

On retrouve une définition qui n'est pas très éloignée de celle qui préside au tracé de la carte de Fernand Benoît. Mais en 1985 la barrière des Alpilles semble encore infranchissable.

En définitive, ce pays d'Arles ainsi défini il ressort l'importance du territoire, des pratiques agricoles et des usages à la fois culturels et ludiques tel la référence à la tauromachie.

Cet attachement aux traditions ne concerne pas seulement une partie minoritaire de la population. L'étude de Jean-Noël Pelen montre la vitalité de cet attachement. Cela se traduit par la multiplicité des fêtes Provençales dans toutes les communes, qu'elles soient inventées

---

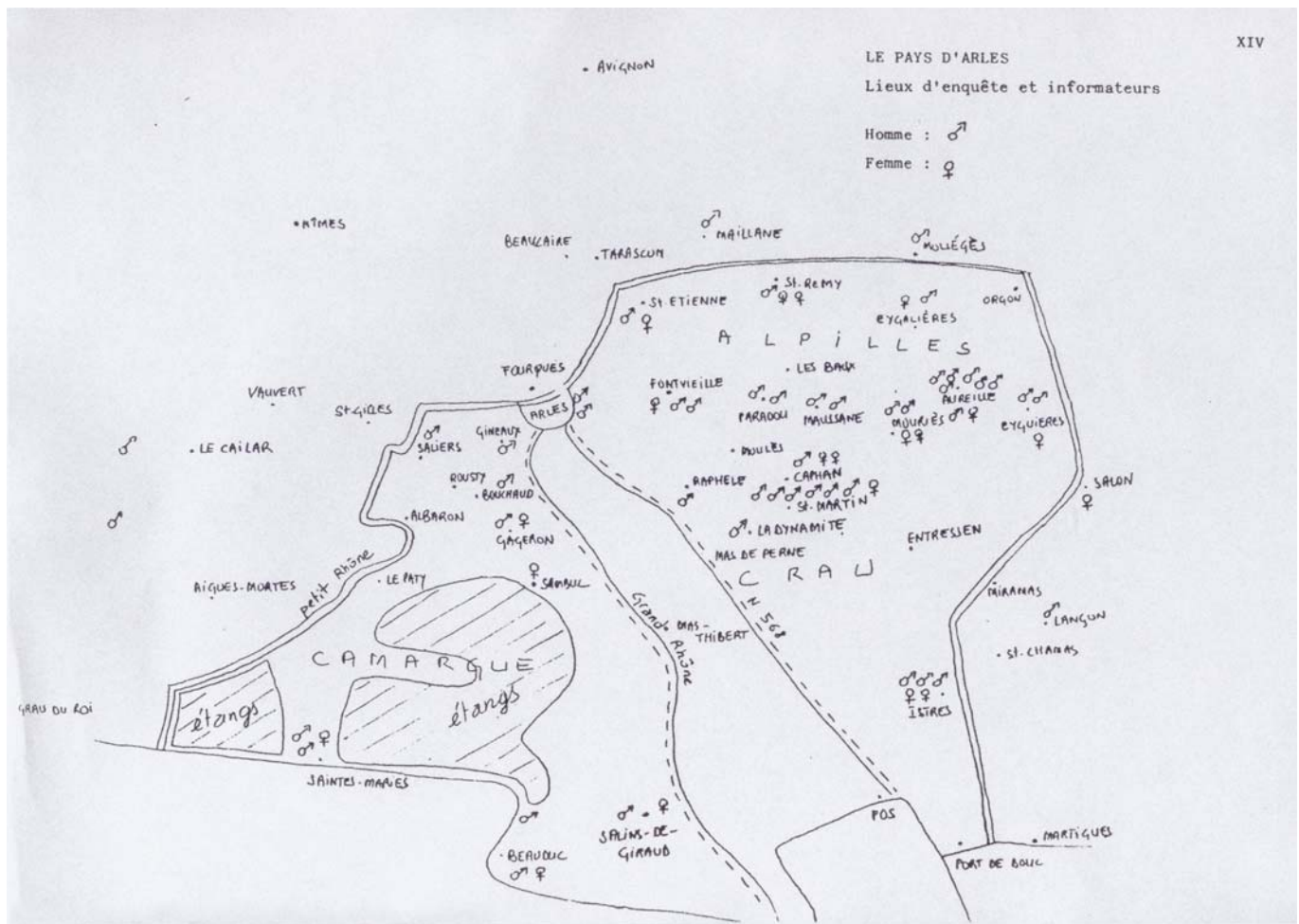
<sup>62</sup> Jean-Noël Pelen, (1985), Le pays d'Arles : sentiment d'appartenance et représentation de l'identité, Terrain revue d'ethnologie de l'Europe, n°5.

ou ressuscitées. Toutes sont liées à des formes d'appropriation du territoire, elles ne relèvent pas d'une culture urbaine dont Arles serait le centre, bien au contraire, Arles est le réceptacle et le conservatoire de ces traditions rurales. Elle doit ce statut, certes au choix que fit Frédéric Mistral d'y créer le Musée Arlaten, mais aussi au fait que la ville depuis l'antiquité est au centre d'un immense territoire, le plus grand de France, avec une étonnante diversité de terroirs : Crau, Camargue, Trébon, Plan-du-Bourg.

Ces traditions qui placent le territoire et tous ses usages au centre de l'identité locale peuvent jouer en faveur d'un développement durable, dans la mesure où elles ne constituent pas un simple folklore mais bien un style de vie.

Pour autant, cela justifie-t-il aux yeux des habitants la création d'un pays d'Arles qui brandit ce sentiment d'appartenance comme un étendard ?

### Carte du pays d'Arles selon l'enquête dirigée par Jean-Noël Pelen



## 2 Les héritages culturels dans les représentations contemporaines du pays Arles (d'après les questionnaires et entretiens passé auprès des habitants et des maires)

Il ne correspond pas aux anciens découpages administratifs et religieux, ni aux limites établies lors de l'enquête ethnologique de sous la direction de Jean-Noël Pelen. Il s'inscrit par contre dans le cadre culturel défini par Fernand Benoît en 1941, sans déborder toutefois sur le Gard et les autres arrondissements des Bouches-du-Rhône. Les contours du pays recouvrent assez largement le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Bouches-du-Rhône. Par rapport à l'approche historique on peut se demander si le sentiment d'appartenance est toujours présent et surtout comment le nord de l'arrondissement qui ne se reconnaissait pas dans le pays d'Arles dans les années 1980 a évolué.

Pour cela nous utiliserons deux enquêtes menées par Leslie Corsand. : un questionnaire passé auprès des habitants du pays d'Arles et des communes limitrophes et des entretiens avec les maires des communes du pays d'Arles.

### 2.1 Questionnaire passé auprès des habitants

L'enquête téléphonique menée auprès de 137 personnes réalisée par Leslie Corsand en septembre et octobre 2003 révèlent les préoccupations des habitants

Les personnes interrogées sont réparties sur les 41 communes qui avaient participé à l'association de préfiguration du pays d'Arles, plus Aigues-Mortes.

Le premier tableau donne une indication générale sur la perception du pays d'Arles.

#### Selon vous, quels sont les trois mots qui caractérisent au mieux le pays d'Arles ?

	Effectifs	% (des réponses)
• Non réponse	16	-
• Camargue	70	51,1
• Tauromachie	51	37,2
• Traditions	40	29,2
• bien-être	30	21,9
• Histoire	21	15,3
• Tourisme	19	13,9

Parmi les mots qui définissent le mieux le pays d'Arles aux yeux de ses habitants, la Camargue est une référence territoriale évidente, les autres désignent des pratiques culturelles, la tauromachie, les traditions, le tourisme, l'histoire. La notion de bien être est plus ambiguë, elle fait référence au territoire, au climat, aux traditions et pour certains à la sociabilité. Tous ces termes directement, ou indirectement, sont liés au territoire, seul le tourisme placé dans les 5 premiers mots choisis représente une activité économique. Encore s'agit-il d'une activité liée à la vie culturelle par bien des aspects. Mais dans l'ensemble les arguments placés en tête par les personnes interrogées ne désignent pas des compétences particulières du territoire ni des valeurs urbaines. De ce point de vue, Arles est une « ville sans qualité ». Elle ne représente pas un élément fédérateur, ni du point de vue économique, ni du point de vue des



services. Par contre elle est incontestablement l'épicentre de l'identité culturelle, mais d'une identité plus rurale qu'urbaine. La première place accordée à la Camargue, même par les personnes les plus éloignées du delta, montre à quel point culture et territoire se confondent et se complètent. La culture qui est évoquée n'est pas composée de simples réminiscences folkloriques et passésistes qui rythmeraient agréablement la vie sociale et participerait du bien être de la population. Elle est liée à des activités agricoles toujours présentes qui par ailleurs continuent à structurer puissamment le paysage. L'élevage des chevaux et des taureaux indispensables à la pratique de la tauromachie constitue également une activité qui s'inscrit dans le territoire.

La conservation de ces pratiques culturelles auxquelles les habitants accordent tant d'importance passe par la conservation du territoire qui leur a donné naissance.

L'enquête menée sous la direction de Jean-Noël Pelen, il y a quelques années, montre bien comment le sentiment d'appartenance en pays d'Arles est lié

Une enquête menée sur le pays d'Aix dans des conditions voisines<sup>63</sup> (choix de critères dans une liste) fait ressortir que les habitants placent en première position une compétence aixoise, la ville est reconnue comme un pôle universitaire et juridique. Le climat agréable, l'histoire et les traditions, la qualité de vie viennent ensuite, mais le pôle économique d'Aix-Marseille est cité tout de suite après.

## Le pays D'AIX d'après une enquête du LAMES

*Tableau n° 7 les phrases décrivant le « Pays d'Aix »*

Phrases décrivant le Pays d'Aix (en %)	Le moins bien	Non choisie	Le mieux
Pôle Universitaire et Juridique	7.45	30.96	<b>61.58</b>
Climat agréable	7.45	32.30	<b>60.25</b>
Une Histoire et des Traditions	23.31	35.94	<b>40.76</b>
Une Qualité de vie	26.75	33.64	<b>39.61</b>
Pôle important de Aix - Marseille	23.54	<b>43.97</b>	32.49
Une Diversité Culturelle	24.94	<b>43.68</b>	31.38
Une forte croissance Démographie	26.78	<b>45.75</b>	27.47
Pôle de développement Technologique	36.30	<b>45.09</b>	18.61
Une forte croissance Economique	38.05	36.67	25.29
Attire toute l'Europe	<b>45.24</b>	34.21	20.55
Une forte Identité	<b>45.35</b>	38.69	15.96
Environnement naturel préservé	<b>49.43</b>	31.08	19.50

Le second tableau différencie les réponses d'après une répartition spatiale des communes selon 3 zones à l'intérieur du pays d'Arles tel qu'il était envisagé en 2003 et une zone composée de communes gardoises. Depuis quelques communes se sont retirées, elles sont indiquées en caractères gras.

<sup>63</sup> Enquête de LAMES menée pour le compte du Conseil de Développement du pays d'Aix en 2004.

La « zone sud » est composée des communes qui composent le « pays d'Arles historique » selon les découpages administratifs de l'Ancien Régime :

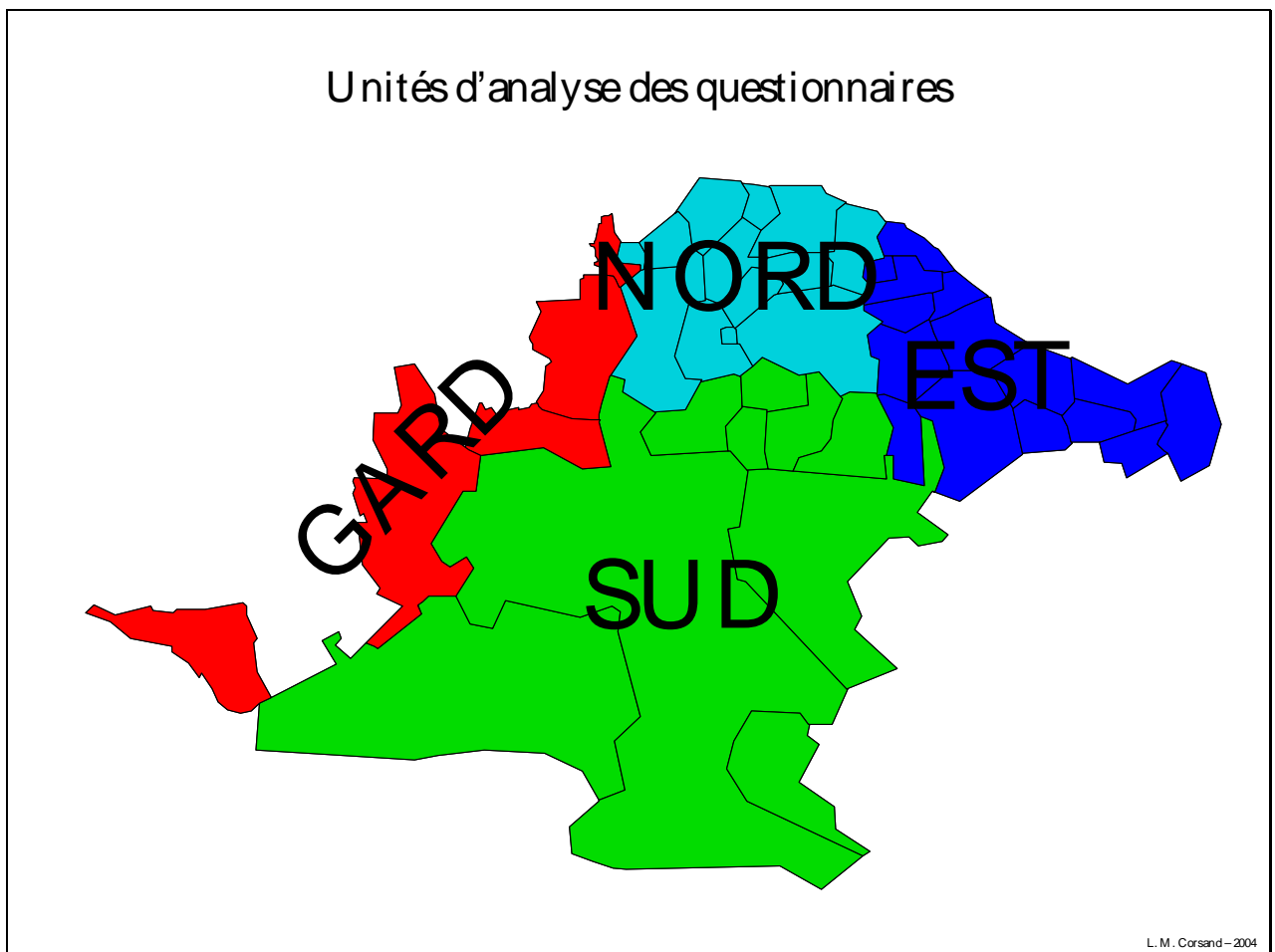
Arles, les Baux-de-Provence, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, le Paradou, **Port-Saint-Louis-du-Rhône**, les Saintes-Maries-de-la-Mer et Saint-Martin-de-Crau.

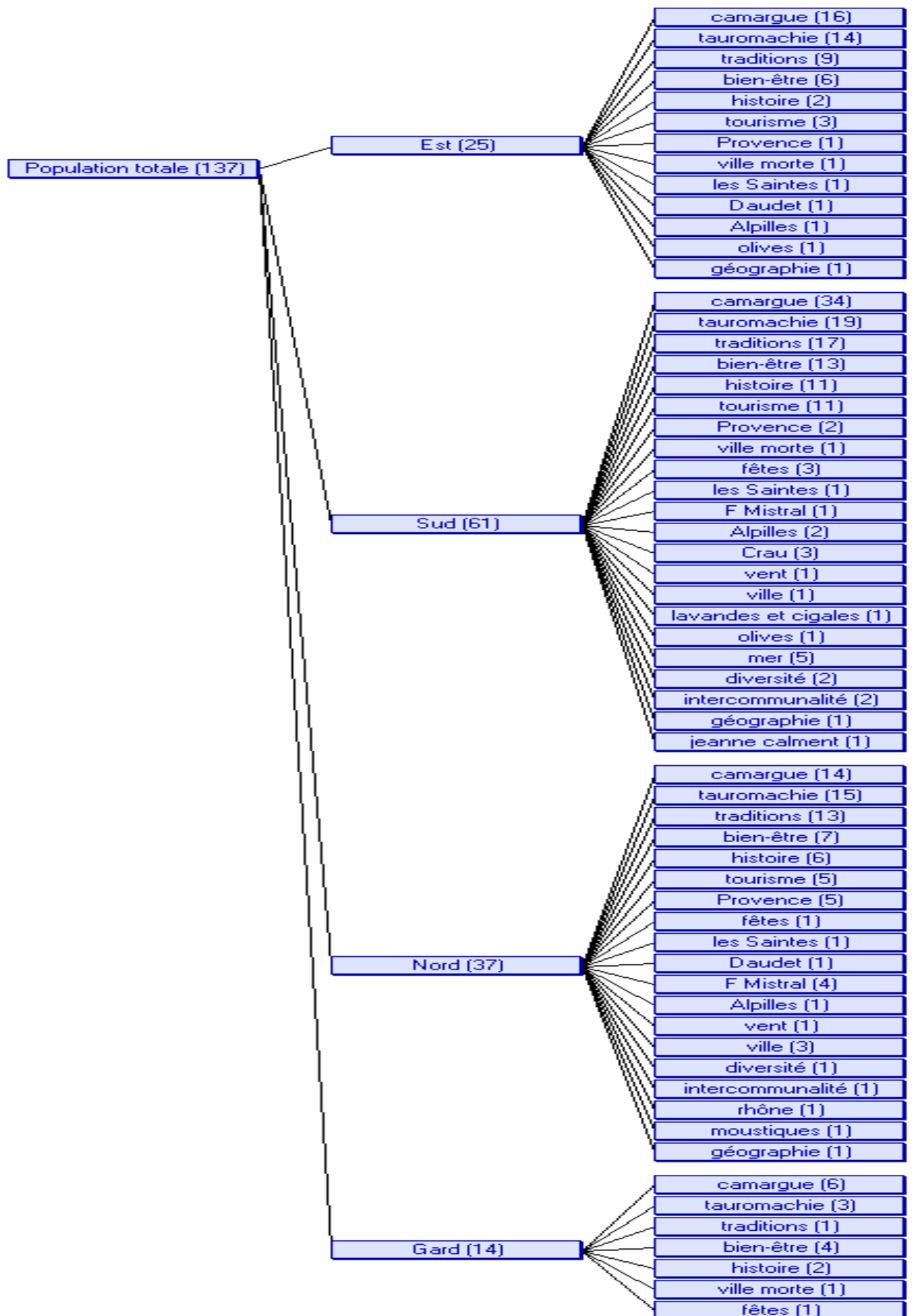
La « zone nord » est composée des communes situées au nord des Alpilles :

Barbentane, Boulbon, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maillane, Mas-Blanc-des-Alpilles, Noves, Rognonas, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Saint-Rémy-de-Provence et Tarascon.

La « zone est » est composée des communes en limite des zones d'influence d'Aix et de Salon : **Alleins**, Aureille, Cabannes, **Charleval**, Eygalières, **Eyguières**, **Lamanon**, **Mallemort**, Mollégès, Orgon, **Plan-d'Orgon**, Saint-Andiol, **Sénas**, **Vernègues** et Verquières.

Une quatrième zone est composée de communes extérieures au pays mais culturellement et économiquement proches : Aigues-Mortes, Beaucaire, Fourques, Saint-Gilles et Vallabrègues.





## CONCLUSION DE L'ENQUÊTE AUPRES DE LA POPULATION

### Au sud des Alpilles :

Le pays d'Arles correspond à l'enquête de 1987 : il est essentiellement composé des communes du sud des Alpilles auquel on ajoute Fourques, Tarascon, Saint-Rémy La Camargue, la tauromachie, le bien-être, l'histoire et le tourisme le caractérisent  
Il est caractérisé par un fort attachement au pays  
Il est d'accord avec la communauté d'agglomérations

### Au nord des Alpilles

Les habitants sont moyennement attachés au Pays d'Arles  
Tauromachie, traditions, bien-être, histoire, tourisme et Provençalité le caractérisent  
Pour eux Châteaurenard ne fait pas partie du pays d'Arles

### Au nord-est des Alpilles

Les habitants se sentent peu attachés au pays d'Arles  
Camargue et tauromachie caractérisent le pays, tradition et bien-être sont en retrait  
Les Alpilles ne font pas partie du pays d'Arles

### Sur la rive droite du Rhône

Peu d'attachement au pays d'Arles, auquel les habitants ne pensent pas appartenir  
Camargue, bien-être, tauromachie, fêtes le caractérisent  
Fourques est placé dans le pays d'Arles, mais pas Beaucaire.  
Châteaurenard est placé dans le pays

## 2.2 Analyse des entretiens réalisés avec les maires

Les entretiens réalisés avec les maires du pays d'Arles font apparaître l'importance des facteurs culturels dans le choix du pays d'Arles, et la force du rejet d'Avignon comme partenaire politique malgré les liens économiques qu'entretiennent les communes du nord des Alpilles avec Avignon. Les communes ont été réparties dans les mêmes zones que les questionnaires. L'analyse des entretiens est essentiellement qualitative, nous nous appuyerons cependant sur des comptages simples de mots qui ont le mérite de donner les ordres de grandeur d'apparition des thèmes.

### Une stratégie interurbaine complexe

#### Villes et villages

	Zone Sud	Zone Nord	Zone Est	Est hors Pays
<b>Mots</b>				
Arles	205	341	119	119
Avignon	14	174	67	10
Salon	8	2	1	125
Aix	16	8	1	26
Nîmes	6	5	3	0
Communauté	56	215	141	89
Intercommunalité	40	43	16	22
Commune (s)	128	283	207	134

Avant d'analyser les arguments utilisés par les maires pour justifier leur adhésion au pays d'Arles, il est nécessaire de bien prendre la mesure des stratégies interurbaines qui sous-tendent leur décision.

Dans le tableau ci-dessus, les préoccupations des maires apparaissent clairement. Ainsi pour les communes du nord du pays, Avignon est très fréquemment citée, car elle est le centre économique vers lequel se tournent toutes les communes. Si tous les maires reconnaissent ce lien, ils ajoutent immédiatement qu'ils craignent que cette domination économique ne se transforme en domination politique. Le Grand Avignon, industriel et commercial représente en effet une agglomération de 200000 habitants. La Durance sépare deux mondes.

Pour les communes de l'Est qui font partie du pays d'Arles, Avignon est très souvent citée comme la ville vers laquelle l'économie est tournée. Pour celles qui sont sorties du pays, Salon est la ville qui attire et propose une alternative au pays d'Arles. Sa taille plus réduite, sa bonne santé financière ainsi que la présence de Berre autre commune riche représente aux yeux des maires des atouts déterminants.

Les stratégies des maires tournent autour des intercommunalités qui sont très souvent citées par les communes du Nord et de l'Est. Ces intercommunalités sont un moyen de résister aux villes extérieures, mais elles sont également annoncées comme un moyen de garder son indépendance par rapport à Arles.

### *Carte des intercommunalités dans les Bouches-du-Rhône*

Le tableau suivant permet de mieux comprendre la méfiance des communes vis-à-vis de leurs dynamiques voisines.

#### **L'avenir économique vu par les maires**

	<b>Zone Sud</b>	<b>Zone Nord</b>	<b>Zone Est</b>	<b>Est hors Pays</b>
<b>Noms</b>				
Développement	3	26	20	0
Dévelop. durable	1	2	0	0
Economie	12	18	3	2
Commerce	8	5	3	2
Transport	2	6	8	18
Industrie	4	5	2	3
Agriculture	8	48	18	8
Services	12	6	16	2
Tourisme	33	32	17	9

L'industrie et le commerce n'apparaissent pas comme des axes de développement en particulier pour le nord et l'est du pays. Les deux axes qui ressortent dans les propos des maires sont l'agriculture et le tourisme et dans une moindre mesure les services. Le cas de la zone sud est particulier dans la mesure où le tourisme occupe une place centrale mais pas l'agriculture, pourtant fortement représentée en Crau et en Camargue. Ce sont principalement le maire de Saint-Martin-de-Crau et de Mouriès qui parlent de l'agriculture :

Par rapport aux villes industrielles comme Avignon les projets économiques sont différents et mettent en avant des usages agricoles et touristiques du territoire. De ce point de vue les communes de l'est qui n'ont pas adhéré au pays d'Arles sont moins intéressées par

l'agriculture et par le tourisme, elles se tournent plus facilement vers la communauté d'agglomération « Salon Etang de Berre Durance ». Ces communes font également remarquer l'importance des transports, Arles est éloignée et Salon est proche.

Il faut distinguer les arguments utilisés selon la situation de la commune, par exemple les communes du Nord du pays mettent en avant leurs différences avec Avignon, la grande voisine. Mais les communes de l'Est, si elles sont sensibles également à l'attrait de la dynamique vaclusienne sont également tentées par Salon.

### Les références culturelles du pays d'Arles

	<b>Zone Sud</b>	<b>Zone Nord</b>	<b>Zone Est</b>	<b>Total</b>
<b>Mots</b>	<i>Fréquences</i>	<i>Fréquences</i>	<i>Fréquences</i>	<i>Fréquences</i>
Identité	14	26	19	9
Culture	24	38	12	30
Fête	6	4	1	5
Tradition	5	32	3	4
Taureau	2	7	5	26
Mistral	0	12	0	0
Félibrige	0	1	0	0
Costume	5	12	2	7
Arlésienne	0	2	1	3
Provence	13	46	10	28
Musée	2	0	1	1
Charrette (Eloi)	0	6	5	0
Patrimoine	2	1	1	2

Dans les discours analysés il apparaît une très nette dissociation entre identité culturelle et aspects économiques. L'adhésion au pays d'Arles est cependant fortement soutenue par les maires, en particulier dans le nord du pays.

Ils avouent qu'il s'agit d'éviter la domination de l'agglomération d'Avignon qui est un grand centre industriel. Ils ne souhaitent pas devenir une banlieue de l'agglomération avignonnaise qui avec ses 200000 habitants ne laisserait qu'un espace politique restreint aux petites communes de la rive gauche de la Durance. Mais les arguments utilisés ne sont pas seulement défensifs. Plusieurs maires soulignent que les Avignonnais ne comprennent pas leur territoire. Les problèmes du nord des Alpilles sont spécifiques et ne sont pas ceux du Comtat Venaissin. Le maire de Barbentane résume le point de vue de la plupart de ses collègues de la zone nord :

*« Mais c'est le domaine culturel qui nous lie à Arles. Le pays d'Arles nous permet de nous défendre contre le Grand Avignon qui a une identité tout à fait différente, même si cette différence est récente (on faisait partie du diocèse d'Avignon, et la tour a été construite par le frère d'Urbain V). Il y a des différences avec Avignon, c'est la langue, dans le vocabulaire, même en français (il y a une sémantique du pays d'Arles), la culture du taureau [assez répandu, ce n'est pas récent ici], du Félibrige [dj], du costume, de la fête. Maintenant, c'est sûr, on est dans le bassin d'Avignon pour le travail, les services... Mais à Avignon, il n'y a*

*pas de pastorale, de pastrage. C'est un monde différent. Même au point de vue de la façon de penser. »*

Le rôle intégrateur de cette culture est souligné par le maire de Saint-Rémy :

*« Moi, je vais vous dire, je ne suis pas né à Saint-Rémy, je ne viens pas de très loin, je viens de la région de Valence dans la Drôme, et ce qui m'a frappé quand je suis arrivé ici, c'est que chez nous, là-haut, il n'y a plus de tradition, alors qu'ici il y a beaucoup d'activités culturelles et de traditions qui font que cette région a une âme. Et Saint-Rémy est une ville qui a une âme. C'est une force qu'elle porte, malgré les gens qui viennent habiter de l'extérieur. »*

Les maires des communes qui n'ont pas intégré le pays d'Arles soulignent quant à eux à quel point l'appartenance à une culture arlésienne qui s'exprime au travers de traditions vivantes est importante. Ils ont en général hésité à cause de cela, mais la raison économique l'a emporté., comme le dit le maire de Sénas :

*« C'est clair, c'est clair. Le pays d'Arles, c'est la culture. On se sent provençal, arlésien, mais c'est plus le côté culturel. C'est pas le côté économique. Arles, c'est la culture »*

Même chose pour le maire de Vernègues :

*« Il y a plusieurs problématiques, il y a au départ l'aspect culturel, on est bien d'accord, après il y a l'aspect économique, et l'aspect politique...*

*Oui, alors ça, on le retrouve dans les fêtes hein, vous avez tout un tas de choses qui font qu'effectivement, on se ressent culturellement de la même appartenance [Pays d'Arles]. On est plus attaché à ce pays-là qu'à ailleurs. L'étang de Berre, par exemple est plus industriel alors que le nord du département sur lequel on fait plus d'agriculture, où on a un autre type de culture... d'un point de vue historique, Salon n'a pas d'identité culturelle. [rires]. Donc, c'est vrai que d'un point de vue culturel, on ne fait rien avec Salon... »*

Mais du point de vue économique

*« Oui, Salon, vous savez, c'est comme ça, on n'y peut rien [rires]. Non, c'est clair que pour nous, notre pôle d'attraction, c'est Salon. Voilà, hein, c'est là que l'on trouve tous les services, les gens ici vont naturellement à Salon »1*

## Les préoccupations environnementales

	<b>Zone Sud</b>	<b>Zone Nord</b>	<b>Zone Est</b>	<b>Total</b>
<b>Mots</b>	<i>Fréquences</i>	<i>Fréquences</i>	<i>Fréquences</i>	<i>Fréquences</i>
Environnement	6	7	1	3
Rhône	12	96	26	11
Durance	2	57	23	44
Eau	10	22	6	6
Inondations	1	6	0	2
Irrigation	2	3	2	0
Parc	68	59	21	12
Camargue	13	18	0	3
Alpilles	46	106	35	14
Crau	16	35	3	11

Les arguments directement liés à des préoccupations environnementales sont peu nombreux. Par contre ceux qui désignent des parties de territoire à préserver (Alpilles par exemple) ou des institutions destinées à protéger l'environnement (tel le parc), sont fréquemment cités. Si on considère que la prise en compte de la préservation des ressources (eau), du potentiel agricole, de la nature (parc) sont le signe de préoccupations que l'on peut désigner sous le vocable de développement durable, alors on peut considérer que les maires du pays d'Arles se soucient fortement de cette dimension dans leur adhésion au pays d'Arles.

Beaucoup de maires soulignent le caractère agricole du territoire face à une ville industrielle qui repousse sans cesse son agriculture loin de la ville au profit d'activités industrielles et commerciales. Avignon est soupçonnée de convoiter des territoires fonciers pour étendre ses activités économiques. Cette réserve foncière permettrait également la poursuite d'une urbanisation qui occupe déjà une grande partie de la rive droite de la Durance. Le franchissement du pont de Rognonas donne une idée de ce qui pourrait advenir. On passe de la zone urbaine avignonnaise gagnée sur les terres agricoles à une zone agricole, peu densément peuplée, qui ressemble à ce qu'était la zone péri-urbaine avignonnaise il y a quelques années. La Durance est une frontière. Pour les maires proches d'Avignon, le mode de développement avignonnais correspond pas à ce que souhaitent les habitants de leurs communes. Le maire de Châteaurenard est très explicite sur le chapitre de l'aménagement du territoire :

*« Si la CCRAD (Communauté de Communes « Rhône-Alpilles-Durance ») s'est constituée, il faut se dire que ce n'était non pas dans un but visionnaire des choses mais uniquement par frilosité par rapport au Grand Avignon. C'est une structure de défense. Le jour où CCRAD pourra prétendre être une structure de projets, elle se rendra compte qu'elle est trop petite. Il faut savoir que sur ce territoire du pays qui serait donc celui de la communauté d'agglomération à venir, nous avons le même type de démographie : 45 % du département, cent cinquante mille habitants, c'est-à-dire qu'on est dans un équilibre entre la ruralité et l'urbain. On peut avoir un projet de développement qui tient compte de cette ruralité, c'est pour ça que je suis opposé au Grand Avignon qui a des stratégies uniquement d'urbanisation dure, tandis que nous, nos stratégies sont des stratégies de développement maîtrisé, en conformité avec la conférence de Rio »*



Quelques maires font également état d'une communauté d'intérêt dans la lutte contre les inondations du Rhône. Cette appartenance à des territoires du risque revient plusieurs fois dans les réponses. Elle crée des solidarités de fait que les événements récents ont ravivées.

La protection des nappes phréatiques préoccupe également de nombreux maires.

Certains maires font valoir que ce qui les unit est une sorte de civilisation de l'eau. Effectivement, en dehors de la zone des collines, le territoire du pays d'Arles, autrefois marécageux et soumis aux incursions du Rhône et de la Durance L'utilisation des eaux souterraines n'obéit pas aux mêmes contraintes en milieu rural qu'en milieu urbain.

*« Il y a des projets possibles, notamment autour de l'eau. On a des risques hydrauliques conséquents (Rhône, Durance), un système d'irrigation de l'agriculture ici qui est peut-être unique en France, une nappe phréatique à préserver (à Rognonas, 90 % des gens ont encore des puits individuels, donc il faut veiller à ne pas polluer la nappe phréatique). On a aussi des paysages à conserver, notamment en respectant certaines tendances en matière de logements. » (Le maire de Rognonas)*

Les deux grands cours d'eau sont souvent cités par les communes du nord et de l'est et très peu par les communes du sud. Les interviews ont été réalisées avant les inondations de décembre 2003 dans le Trébon. La sensibilité de communes épargnées depuis de nombreuses années par le Rhône, est émoussée. Mais par ailleurs les Arlésiens ne citent pas volontiers le Rhône alors qu'il est présent dans les interviews des maires du nord du département et pas seulement pour ses aspects menaçants.

L'importance accordée à l'environnement apparaît dans la thématique du Parc qui revient souvent. Il s'agit essentiellement du projet de Parc des Alpilles pour lequel la plupart des communes se sentent concernées, même si les maires sont parfois dubitatifs sur les retombées. Cependant d'une manière générale la protection du milieu et la préservation de la forêt, sont des raisons fréquemment évoquées pour adhérer au pays d'Arles par les maires dont les communes sont limitrophes. Il faut mettre cela en relation avec le tourisme

Comme nous l'avons déjà souligné l'expression développement durable n'est jamais employée, mais il est clair que les maires souhaitent conserver un espace qui est caractérisé par ses paysages, ses usages agricoles et un habitat de faible densité mais régulièrement réparti.

Dans ce contexte, les éléments culturels qui sont allégués par tous les maires pour entrer dans le pays d'Arles prennent un autre sens. Ils gagnent en densité, ils ne peuvent être réduits à de simples alibis. Comme on l'a vu précédemment, ils sont le fruit d'une histoire récente qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle. D'abord confinés dans des cercles restreints et conservateurs, ils se sont diffusés au travers de pratiques festives et de rites, au point de recréer une Provence mythique et de servir de point d'appui à la constitution d'une identité locale très forte qui sert de base à une forme de sociabilité originale en Provence. Cette culture traditionnelle sans cesse renouvelée et enrichie a contribué à définir un territoire car elle est profondément ancrée sur des usages dans lesquels les activités rurales, largement mythifiées, jouent un rôle prépondérant avec un territoire hautement symbolique, la Camargue, et une activité territoriale et culturelle qui réunit tout le monde la « bouvine ». La tauromachie désigne les

corridas, les courses camarguaises mais également les manades. Elle est très souvent citée dans les communes de l'est du pays : elle est même la principale référence culturelle, c'est également dans ces communes que les pratiques taurines sont les plus récentes. Ces communes sont à la limite des pratiques taurines, celles-ci constituent une coupure forte avec les communes du pays d'Aix.

Le thème de la préservation de la nature est plus récent, mais il prend la suite de la célébration d'une nature sauvage qu'une agriculture traditionnelle était censée respecter<sup>64</sup>.

La tradition du char de Saint-Eloi quant à elle est directement liée aux pratiques agricoles.

Il en est de même de la culture traditionnelle, essentiellement rurale. La langue et le costume des Arlésiennes complètent ces références culturelles citées par presque tous les maires, mais plus particulièrement par le nord et l'est du pays. La zone sud, constituée par les communes dont les habitants se reconnaissent depuis longtemps comme faisant partie du pays d'Arles a moins besoin de mettre en avant ces références culturelles qui vont de soi.

**Le pays d'Arles reconnu depuis juin 2004, affirme dans sa charte le principe du développement durable comme un des objectifs à atteindre pour les 28 communes. Interrogés en 2003, la population et les maires ne mettent pas directement ce thème en avant. Leurs réponses montrent cependant à l'évidence que le territoire est au centre de leur préoccupation. Ils le définissent comme un espace de culture rurale provençale et vivante, un espace agricole, caractérisé par une maîtrise de l'eau, c'est également une nature à préserver, des paysages et un habitat harmonieusement réparti.**

**La préservation de cet ensemble passe par le refus d'une urbanisation comme celle du grand Avignon ou une industrialisation du type de celle de l'Etang de Berre. Ces facteurs de cohésion ont paru suffisamment forts à 28 communes pour qu'elles s'unissent. Dans un pays et dans des intercommunalités thématiques.**

---

<sup>64</sup> Picon, L'espace et le temps etc.

## **Le Contrat de delta Camargue : L'institutionnalisation d'une gestion de l'eau héritée**

*Le Contrat de delta Camargue* (PNRC, 2002) est un « contrat de milieux » de l'Agence de l'eau qui propose un programme d'études et d'actions contractualisé avec les collectivités locales, la Région, le Département, l'Agence de l'eau, éventuellement l'Etat. Il est piloté par un Comité de delta composé de l'agence de l'eau et des collectivités territoriales, des acteurs et des usagers. La conduite de l'opération est assurée par le Parc Naturel Régional de Camargue. Le dossier final des propositions doit être validé par un Comité de bassin (ici celui de l'Agence de l'eau RMC, Rhône-Méditerranée-Corse).

Les politiques publiques d'aménagement du territoire dont le Parc est le relais, s'orientent de plus en plus vers des propositions de gestion conformes au concept de développement durable. L'interdépendance des activités humaines et le souci de préserver les ressources naturelles s'organisent ici depuis longtemps autour de la gestion de l'eau, qui est le lien entre les activités dominantes, agriculture, conservation, tourisme, mais aussi chasse, élevage ou pêche. Les interactions entre espaces naturels protégés et espaces artificialisés sont alors reprises en compte, par les gestionnaires, comme un élément essentiel du fonctionnement hydrologique du delta et considéré comme le moyen de concilier sur le long terme activités productives et préservation de cette importante zone humide.

La question de la biodiversité est posée par l'artificialisation du fonctionnement hydrologique du système Camargue qui a modifié profondément le fonctionnement de ses écosystèmes humides. Les choix de gestion des milieux naturels sont en effet influencés par la disponibilité d'une eau douce introduite en amont pour des besoins agricoles (riziculture), qui contribuent à les transformer et à faire évoluer les perceptions de la nature camarguaise (Tamisier & Grillas, 1999, Aznar *et alii*, 2003 ; Dervieux et Aznar, 2003).

L'objet de ce travail est de montrer comment se construit ce projet de gestion globale de l'eau, le Contrat de delta étant considéré comme par les politiques publiques appliquées au territoire, dans une perspective de développement durable. Il pose clairement la question de la dynamique héritée des interrelations entre le milieu et les hommes, elle-même liée aux évolutions vers une Camargue contemporaine où les introductions d'eau joueraient un rôle majeur dans le fonctionnement des milieux et dans les représentations et la culture.

Que signifie préserver la ressource et la qualité des milieux au regard des besoins sociaux et des usages sur ce territoire ? Une agriculture de grandes propriétés tournée largement vers la riziculture (Prieur, 1998 ; Mathevet, 2004), des cultures traditionnelles héritées de l'existence d'élevages singuliers de chevaux et de taureaux consacrés aux jeux taurins (Pelen et Martel, 1990 ; Saumade, 1994 ; Métivier, 1998), une conservation de la nature ancienne et forte (Picon, 1988 ; Faire Savoirs, 2002), ont produit des particularismes très prégnants. Les jeux d'acteurs politiques et sociaux, dont l'assise culturelle est forte, et les conflits qu'ils créent peuvent freiner ou favoriser la mise en place de politiques territoriales au service d'un aménagement du territoire compatible avec le souci de préservation de l'environnement. Les difficultés récemment rencontrés par le Parc Naturel Régional de Camargue illustrent bien ces problèmes .

Ce travail pose également la question du rôle des inondations de 1993-94 (Dambre, 1994) comme facteur ayant influencé la mise en place d'un contrat delta, peut être parce que les populations locales intègrent aujourd'hui que le degré d'artificialisation-protection important ne constitue pas une garantie vis-à-vis des risques naturels. Le sentiment d'une première

violente agression de la Camargue par des éléments naturels depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup> (Allard *et al.*, 2005), est amplifié par les récentes inondations répétées entre 2001 et 2003, bien qu'elles n'aient pas affecté directement l'île de Camargue (périmètre du Contrat de delta). Il pose la question de comment gérer et/ou peut-on poursuivre ce qui s'est construit plus récemment en terme de préservation des ressources naturelles (développement durable). Si l'artificialisation du fonctionnement hydrologique du système Camargue a modifié profondément le fonctionnement des écosystèmes camarguais, il s'agit donc aussi de savoir aujourd'hui ce que l'on veut conserver, pourquoi et comment, face à ce souci de protection civile. Nous nous sommes donc également interrogés, parce que la conservation de la nature associée au développement des activités humaines est ici ancien, sur l'hypothèse d'un développement durable hérité ?

Nous avons donc cherché à évaluer quels paramètres ont joués en faveur de l'idée d'une gestion globale de l'eau : rôle des inondations, rôle du politique, importance de la connaissance accumulée depuis pratiquement un siècle et apports récents, changement générationnel à la tête des exploitations... ? Cet ensemble nous a amené à poser la question du rôle de la culture traditionnelle camarguaise, rassemblée autour de l'élevage des taureaux, animal symbole d'espaces sauvages et de liberté, culture qui apparaît comme un élément de cohésion sociale.

L'enquête participante menée depuis plus de trois années qui s'appuie sur des entretiens spécifiques et des entretiens plus anciens (Savard, 2000), a mis l'accent sur la complexité de ce système humide. Elle s'appuie par ailleurs sur les études menées au DESMID, une bonne connaissance du terrain valorisée par des années d'expériences camarguaises, qui renforcent l'intérêt d'études à long terme. Ce travail nous a permis d'explorer en quoi le Contrat de delta synonyme de gestion globale de l'eau, répond à la question de la mise en œuvre du Développement durable sur un territoire particulier cependant porteur de tensions que l'on retrouve sur d'autres territoires de l'eau (Petit, 2005).

## 1 La Camargue

### 1.1. Aperçu de l'histoire récente

En Camargue, les aménagements hydrauliques sont anciens<sup>66</sup> (Gindre *et al.*, 1999), mais ce sont surtout ceux qui ont été mis en place depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle qui nous concernent directement. Ils sont le point de départ et la base de l'artificialisation du fonctionnement de l'hydrosystème actuel. À la fin du 19<sup>e</sup> la conversion de l'agriculture camarguaise vers la viticulture a pu être réalisée grâce à la coïncidence de l'aménagement du système hydraulique achevé en 1978, par l'aménagement des canaux d'assainissements de la Sigoulette, de Rousty, de Fumemorte (Dervieux *et al.*, 2002). L'artificialisation du système s'appuie sur les progrès

---

<sup>65</sup> « L'inondation catastrophique de 1856 a entraîné la mise en place d'une politique nationale qui se traduit en 1859 par l'achèvement de la digue à la mer qui ferme le littoral et protège ainsi la Grande Camargue des incursions marines, puis en 1869, la surélévation des levées existantes le long du Grand Rhône et du Petit Rhône. » (page 16, opus cité).

<sup>66</sup> « Dès le 16<sup>e</sup> siècle, les chenaux abandonnés du fleuve ont été aménagés en canaux gérés par des associations d'habitants. » La première association dont on retrouve les traces dans les actes notariés date de 1508, c'est celle de la roubine de la Petite Montflong, qui suit le cours de l'ancien Rhône de Saint-Ferréol fermé en 1440 (page 44, opus cité).

techniques et l'introduction des pompes à vapeur (Pailhès, 2000) et sur la grande propriété qui structure l'espace camarguais (Picon, 1988).

Des mesures de protection anciennes se sont développées en opposition à cette artificialisation avec la création de la Réserve Zoologique et Botanique en 1927, devenue après l'acquisition des terrains en 1970 par l'Etat et son classement en réserve nationale en 1975, la Réserve Nationale de Camargue (RNC). L'état attribue la gestion de la RNC à la Société Nationale de Protection de la Nature (Picon, 1988 ; sites de la RNC [www.reserve-camargue.org](http://www.reserve-camargue.org), 2005). Le PNRC, un des tout premiers parcs régionaux de France, est créé quant à lui en 1973. La politique d'acquisition par l'état et les collectivités territoriales est importante et se poursuit par les achats de terrains par le Conservatoire du littoral dont les plus importants sont le Marais du Vigueirat et la Domaine de La Palissade en 1976<sup>67</sup>. Il s'y ajoute les réserves des collectivités territoriales comme les Impériaux et Consécanière (Conseil Général des Bouches du Rhône) et des réserves privées comme la Tour du Valat. Les espaces protégés occupent 28 % du territoire du Parc (24000 ha) et progressent sensiblement. Plus du quart de la superficie du territoire du Parc bénéficie de mesures de protection dont les formes sont très diverses (réserve nationale, départementale, privés, Conservatoire du Littoral...).

C'est une politique d'acquisition à dominante publique qui peu à peu fonde les territoires de la conservation. Aujourd'hui les gestionnaires de ces territoires évoluent vers une meilleure prise en compte de l'ensemble du territoire alors que dans les années 70, la nature était encore vue comme isolée de l'action de l'homme. Il y a donc une évolution vers l'intégration des idées qui parcourent le territoire national, l'Europe et le monde.

Dans un premier temps, ces mesures semblent favoriser un Développement durable hérité. On peut considérer que la culture locale développée autour d'un élevage de bovins (Picon, 1988, Mathevet, 2004) à destination quasi exclusive de jeux taurins<sup>68</sup>, dans un espace emblématisé, va aussi dans le sens d'un développement durable hérité. En effet, ce sentiment identitaire est très fort sur le siècle écoulé avec des écrivains « mainteneurs »<sup>69</sup> tels que Folco de Baroncelli ou Joseph d'Arbaud (Pelen et Martel, 1990 ; Mathevet, 2004), qui ont donné de l'importance du monde de la bouvine qui rayonne sur un très large périmètre bien au-delà du delta. Cette extension est accompagnée aujourd'hui par le développement de la tauromachie d'origine espagnole qui a trouvé là un terrain favorable pour s'épanouir (nombreux élevages en Camargue). Le taureau et les cultures taurines sont des liens forts, le ciment culturel qui par le passé et aujourd'hui transmet le souci du maintien des espaces naturels : paysages identitaires de zones humides, marais et sansouires, qui sont aussi les lieux de parcours des taureaux...

## **1.2. La Camargue contemporaine : hommes et milieu, réseaux hydrauliques et écosystèmes**

Le Parc Naturel Régional de Camargue n'occupe qu'une partie du delta avec 86 000 ha qui s'étendent sur seulement deux communes, la totalité de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et une partie de la commune d'Arles. Ces deux communes sont parmi les deux plus étendues de France mais ce territoire est le moins peuplé du département des Bouches-du-Rhône avec 8000 habitants et moins de 10 habitants au kilomètre carré. Dans ce travail, nous nous intéresserons au territoire du Parc de Camargue sur lequel porte le contrat de delta, la

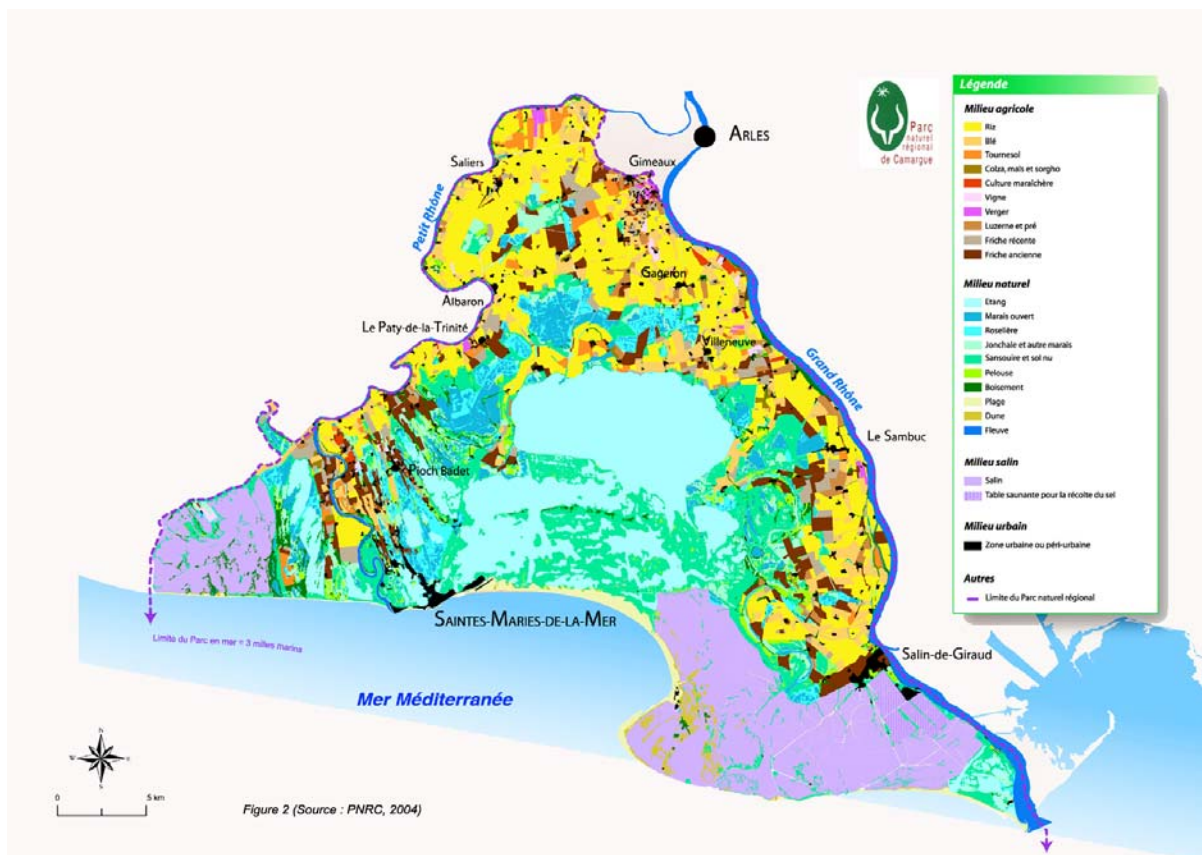
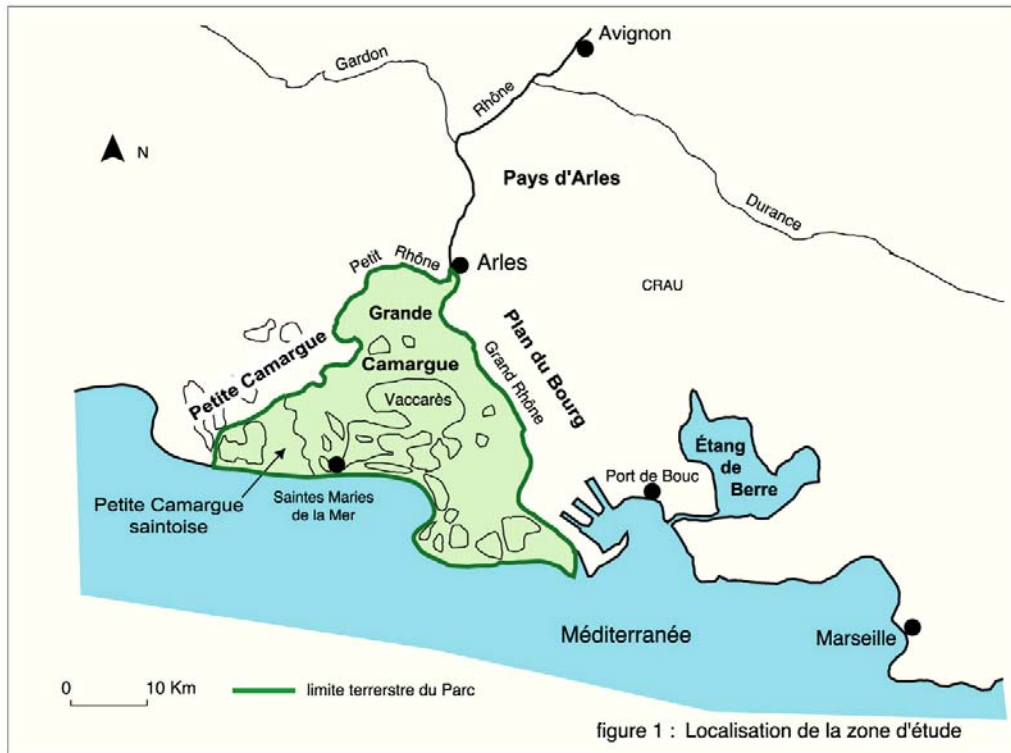
---

<sup>67</sup> Les terrains de l'état de la RNC sont en cours de transfert au Conservatoire du Littoral.

<sup>68</sup> Un AOC taureau de Camargue a été créé pour aider les éleveurs à écouler la viande des bêtes non sélectionnées pour être conservées dans l'élevage.

<sup>69</sup> Qui pourrait être traduit aujourd'hui par le terme de conservation, mainteneur englobant les aspects culturels locaux.

Grande Camargue<sup>70</sup> (76000 ha) et la Petite Camargue Saintoise (8100 ha) augmenté la tête de Camargue (figure 1 et 2), soit environ 90 000 hectare.



<sup>70</sup> Encore appelée Île de Camargue. Elle est située entre les deux bras du Rhône

### 1.2.1. Le fonctionnement hydraulique du système

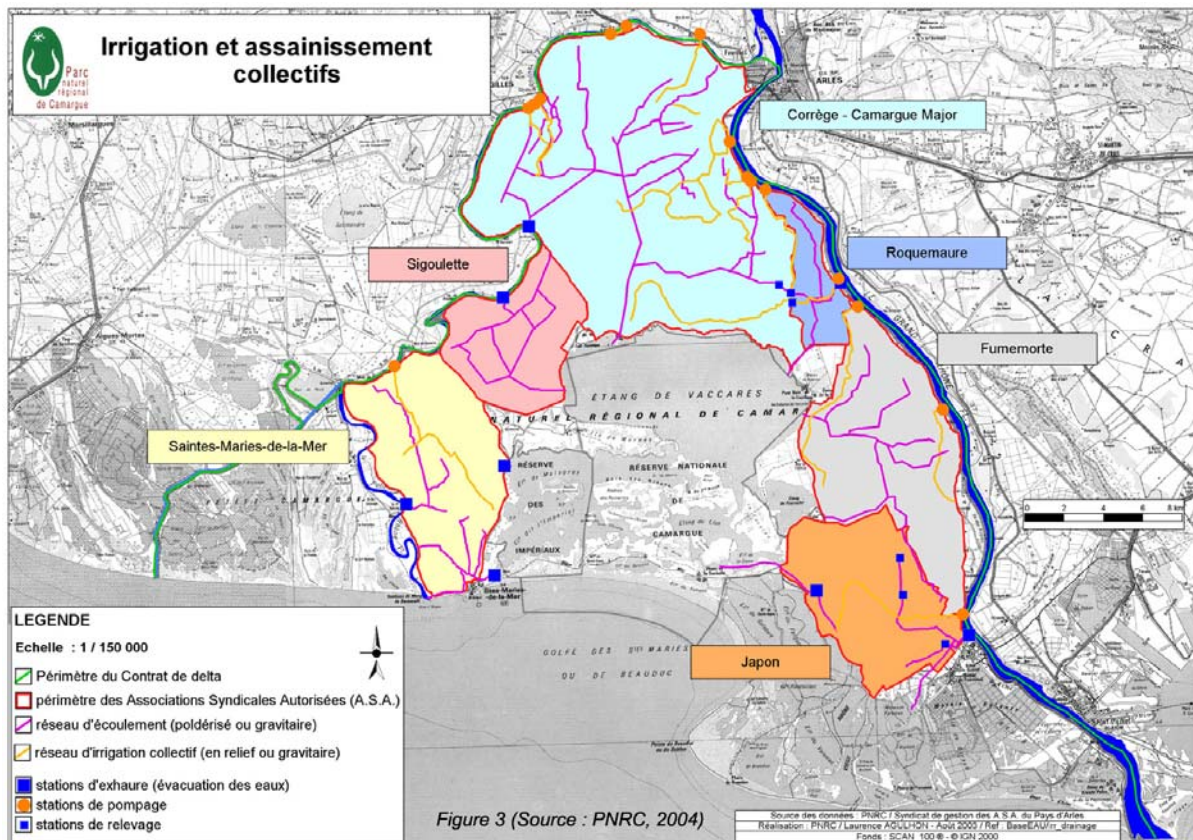
Sur le plan technique, l'évolution du territoire induit par une gestion de l'eau ancienne et une accélération plus récente depuis le milieu du XIXe, a donné naissance à un système très complexe de réseaux de digues et de canaux d'irrigation et de drainage (Balland *et al.*, 1999). On compte aujourd'hui plus de 300 km de canaux principaux en grande Camargue (Boulot, 1991), près du double si on y ajoute les canaux secondaires (BRL, 2004).

#### *Les digues*

Les endiguements se divisent en deux grands groupes : les grandes digues de protection et les digues internes au delta. Les digues du Rhône enserrant le Grand Rhône sur 30 km et le Petit Rhône sur près de 50. La Digue à la Mer protège le littoral des entrées de la mer par tempêtes, d'une embouchure à l'autre des deux Rhône sur une trentaine de kilomètres. À l'intérieur du delta, il existe un important linéaire d'endiguements de dimensions plus modestes et très variables pour séparer les clos rizicoles et maintenir l'eau dans les rizières, diviser les plans d'eau pour en faciliter la maîtrise...

#### *Les canaux*

Les réseaux de canaux qui s'étalent sur quelque 455 km<sup>2</sup> en Grande Camargue (figure 3) sont de deux types : drainage et irrigation. Ils ont en fait un impact 585 km<sup>2</sup> dans l'Île de Camargue (Gindre *et al.*, 1999) si l'on inclut les 130 km<sup>2</sup> des étangs centraux dont les régimes hydriques sont influencés parce qu'ils reçoivent une partie des écoulements agricoles. Le système hydraulique actuel, qui a bouleversé le fonctionnement hydrologique du delta, a été mis en place en 1975 à la suite du développement de la riziculture et à peu évolué depuis (Heurteaux 1992, 94, 96)

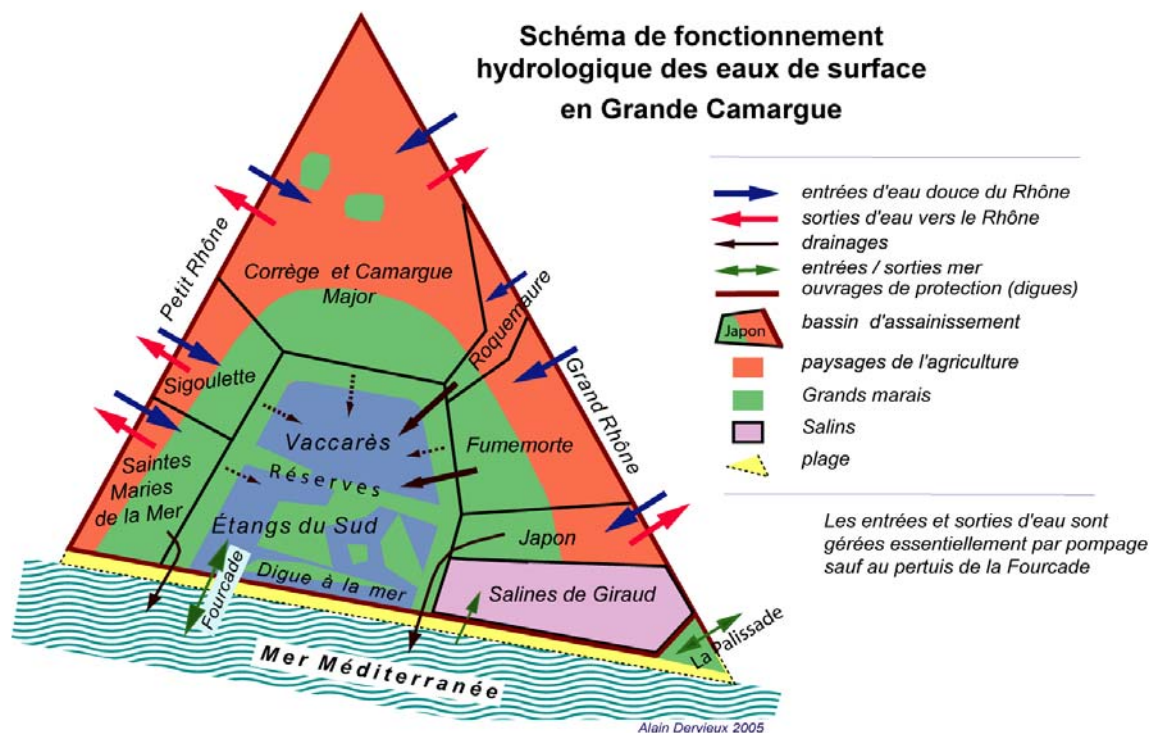


Les canaux de drainage et d'assainissement : Il existe 6 bassins d'assainissement principaux en Grande Camargue (fig. 3 et 4) qui se subdivisent en sous-bassins. Ils sont gérés par des ASA (associations syndicales autorisées). Ces bassins renvoient leur eau vers le Vaccarès,

vers le fleuve, ou vers la mer à l'aide de plusieurs canaux principaux. Deux d'entre eux ne sont pas poldérisés.

Le réseau d'irrigation : Environ la moitié de la surface irrigable est gérée collectivement (environ 230 km<sup>2</sup>). Le reste est irrigué par des pompages privés. C'est un réseau très complexe qui fonctionne grâce à 145 pompes réparties le long des bras des rives des deux Rhône tournées vers la grande Camargue. Les équipements collectifs sont regroupés dans 17 stations dont 10 pour la rive droite du Grand Rhône correspondant à 13 associations collectives pour 138 propriétés privées. L'irrigation privée se fait par l'intermédiaire de 100 pompes qui desservent 74 exploitations (Gindre *et al.*, 1999).

En 1994, les pompages privés ont représenté 175 millions de m<sup>3</sup> (Mm<sup>3</sup>) d'eau douce en provenance du fleuve pendant que les pompages collectifs en introduisaient 220 millions. La grande majorité de ces volumes considérables, 395 Mm<sup>3</sup> au total cette année-là, est réalisée pour satisfaire les besoins de la riziculture : 97 % dont 70 % en juillet et août (Gindre *et al.*, 1999). La saison rizicole se déroule d'Avril à Octobre, une période pendant laquelle le déficit hydrique est maximum avec un pic de juin à août, qui voyait avant l'apparition de la riziculture la plupart des milieux humides s'assécher, associé à une remontée du sel par capillarité (Heurteaux, 1996). Il n'y a pas d'estimations plus récentes des volumes introduits dans le delta. Ces chiffres sont cependant une référence tout à fait acceptable pour le présent travail dans la mesure où la riziculture se maintient malgré une baisse sensible des surfaces cultivées, entraînant des introductions un peu à la baisse, sans doute de l'ordre de 350 Mm<sup>3</sup>.



Modèle général de fonctionnement hydrologique des eaux de surface en Grande Camargue. Les flèches montrent l'orientation des flux. L'évaporation (supérieure à 300 millions de m<sup>3</sup>/an) ne figure pas dans ce schéma. Seuls les bassins hydrologiques de Fumemorte et de Roquemaure ne sont pas poldérisés. Ils représentent environ 60 millions de m<sup>3</sup> pour un volume global estimé à 100 millions de m<sup>3</sup> qui s'écoulent en moyenne chaque année dans les étangs centraux.

### 1.2.2. L'espace camarguais

L'origine deltaïque de la Camargue a produit des paysages marqués par l'horizontalité, l'eau et le sel. Son climat méditerranéen est caractérisé par la présence du Mistral en toutes saisons, vent très sec qui amplifie le déficit hydrique (600 mm par an en moyenne) et accentue le



contraste saisonnier hiver humide été chaud et sec. Ces caractères naturels originaux définissent la nature et la composition originelle des écosystèmes camarguais, marqués par l'imprévisibilité des ressources qui découle de la variabilité spatiale et temporelle des milieux (Blondel et Isenmann, 1981 ; Tamisier et Dehorter, 1999).

Aujourd'hui, ces paysages ne sont plus déterminés par les seules contraintes géomorphologiques et climatiques. Les 12000 à 14000 ha de rizières actuellement cultivées sur le territoire du Parc nécessitent environ 25000 m<sup>3</sup>/ha/an. La riziculture est donc responsable de l'introduction de 350 à 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau douce en provenance du fleuve (Gindre *et al.*, 1999). C'est ce besoin en eau douce, qui permet de lutter contre la présence du sel, qui a déterminé le développement et la structure actuelle du système hydraulique camarguais. La conséquence, c'est que la riziculture, outre un gain de terres basses au détriment de milieux naturels, a entraîné un profond bouleversement du statut hydrologique des plans d'eau camarguais jusqu'alors temporaires (étangs du sud) à semi-temporaire (Vaccarès) qui sont devenus permanents (Heurteaux 1992, 94), ainsi que l'irrigation des marais. Pour les milieux naturels, les changements revêtent une importance majeure pour leur identité écologique à travers une nette tendance à l'adoucissement qui produit le développement d'espèces cosmopolites (banalisation).

Les paysages camarguais dépendent aujourd'hui à la fois de la formation du delta et de l'intervention de l'homme pour adapter le territoire à ses besoins. On peut ainsi considérer 4 grands types de paysages répartis selon 4 grands secteurs géographiques (figure 2 et 4) qui dépendent de l'évolution historique et géomorphologique du delta. Les bourrelets alluviaux des Rhône anciens et actuels, la localisation par rapport aux étangs du centre et l'éloignement à la mer, sont les paramètres qui définissent l'altitude, les micro-reliefs, les écoulements naturels, la structure pédologique de l'Île et l'influence des nappes souterraines salées et le degré d'artificialisation.

1) Les paysages agricoles occupent préférentiellement la partie nord de l'Île de Camargue (fig. 2) et les parties hautes constituées par les bourrelets alluviaux actuels et anciens. La riziculture est dominante dans les terres les plus basses puisque l'inondation des parcelles permet de s'affranchir de l'influence négative du sel, malgré les fluctuations liées à une rentabilité médiocre.

2) Les espaces protégés. Au centre, les grands étangs de type lagunaire (Vaccarès et étangs du sud) sont les principales composantes paysagères des réserves naturelles, avec les grandes sansouires (steppes salées à salicornes) sur les terres émergentes. Paysages relictuels, ils reçoivent les surplus d'eau agricole et des pluies qui s'écoulent en provenance des 2 bassins non poldérisés ainsi que des zones riveraines. Les entrées et sorties contrôlées ne se font qu'à travers les échanges avec la mer pour atteindre le niveau et la salinité souhaité par l'ensemble des acteurs de l'eau.

3) Les grands marais périphériques sont une zone d'interface répartie autour des grands étangs. La chasse et la préservation de la nature sont les usages dominants ainsi que l'élevage de taureaux et chevaux. Ce secteur, traversé par les grands canaux de drainage et d'irrigation, présente une grande hétérogénéité spatiale liée aux variations du relief qui déterminent la présence de parcelles cultivées et de zones naturelles ou pseudo naturelles dans les parties basses.

4) Les salins constituent un quatrième type de paysage qui contribue fortement à la diversité des peuplements d'oiseaux du delta (flamants, limicoles, laro-limicoles... Sadoul, 1996). Ce secteur est isolé du reste de la Camargue par des endiguements. Alimenté artificiellement par la mer, il n'appartient pas au système hydraulique de surface précédemment décrit.

### 1.2.3. Les conséquences de l'évolution du système

La culture du riz commence en avril et se poursuit jusqu'à la fin septembre : on introduit donc un volume d'eau douce considérable dans le delta au moment où les précipitations deviennent moins importantes et surtout où l'évaporation augmente et peut dépasser des valeurs de 5 cm par jour entre juin et août. Cette disponibilité en eau douce a accéléré la mise en place d'équipements hydrauliques spécifiques (canaux, endiguements, pompes) pour l'alimentation des milieux naturels au printemps et en été, selon les besoins des activités humaines. Nous ne ferons pas ici de distinction entre la chasse et la conservation. Ces deux activités sont utilisatrices d'eau artificiellement introduite, mais les modalités sont différentes notamment en raison des préoccupations de conservation, à savoir rester proche des rythmes naturels.

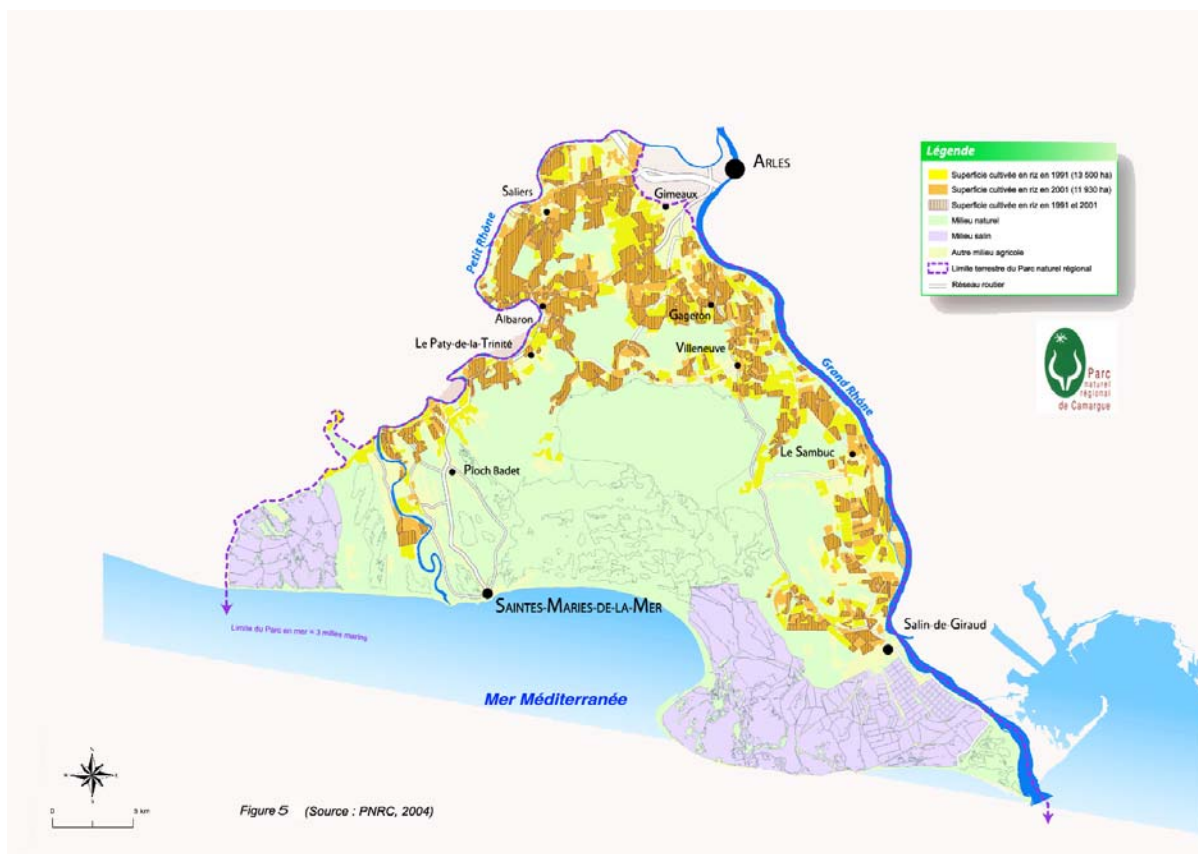
Les introductions forcées d'eau douce en période estivale autrefois propice à l'assèchement, provoquent une tendance générale à l'adoucissement favorisant l'introduction d'espèces banales (*Myriophyllum spicatum*, *Potamogeton fluitans*, ...), puis d'espèces envahissantes comme *Ludwigia sp.* Ces nouveaux usages de l'eau dans les milieux naturels, ont provoqué le morcellement des plans d'eau et des marais en sous-unités pour en faciliter la gestion. Plus les aménagements sont développés sur une localité donnée, plus le fonctionnement hydrologique est artificialisé et le milieu adouci, ce qui entraîne une modification des communautés végétales aquatiques (Aznar *et al.*, 2003). La colonisation des milieux par des espèces liées à l'eau douce induit pour l'instant une augmentation de la diversité biologique de la flore aquatique mais elle se fait au détriment d'espèces méditerranéennes plus spécialisées, dont on peut craindre la disparition entraînant une perte de biodiversité.

### 1.2.4. Aperçu de l'occupation du sol : importance de l'agriculture et tendances récentes

Une étude récente (Parc Naturel Régional de Camargue, 2004) a permis de préciser l'occupation du sol sur le territoire du Parc (tableau 1).

	ha	%
Milieu agricole	25 364	30,0
Milieu naturel	43 609	51,6
Salins	14 137	16,7
Milieu urbanisé	1 445	1,7
Total Parc analysé	84555	100

Tableau 1 (source PNRC, 2004)



Dans les milieux agricoles, le riz est largement dominant (fig. 5) avec 11 928 ha (47 %) pour 3 925 ha de blé (15,5 %) et 1 327 ha de tournesol. Les autres cultures (maraîchères, prés, luzerne...) ne représentent pas plus de 1 984 ha.

On remarque que les milieux naturels sont largement majoritaires, compte tenu cependant de l'occupation de l'espace par les étangs (14300 ha). Viennent ensuite les paysages de sansouïre<sup>71</sup> (10171 ha) et les marais (10 142 ha), les pelouses et les bois (respectivement 1837 et 2373 ha). On peut y ajouter une bonne partie des salins (environ la moitié) qui abritent de nombreux oiseaux d'eaux (limicoles et flamants en particuliers) surtout en période de reproduction.

Dans les zones de déprise, on constate une forte progression des friches anciennes (tab. 2) qui témoigne 1) de l'abandon de terres proches de zones « naturelles » situées pour la plupart en bordure des dépressions abritant marais et plans d'eau plus difficiles à cultiver (cf. carte, *in* PNRC, 2004), 2) l'effet des diverses mesures agroenvironnementales (Quenum, 2001). Dans les milieux naturels, les étangs sont largement majoritaires. Ces chiffres informent sur la tendance à la régression des zones en culture.

	1991	2001	Évolution %
Friches anciennes (ha)	1798	3989	+ 122
Friches récentes (ha)	1700	2211	+ 30

Tableau 2 (source PNRC, 2004)

<sup>71</sup> Étendues à salicornes, souvent parsemées de sol nu selon la durée des submersions hivernales. On distingue les sansouïres hautes et basses, que nous avons aggloméré avec le sol nu. L'ensemble revêt un caractère patrimonial (SCE, 2001).

On le voit, les aménagements hydrauliques, leurs répercussions sur le fonctionnement hydrologique de l'écosystème, le feedback dans les représentations sociales et le besoin, nettement perceptible dans les réunions, de poursuivre l'actuelle gestion en l'adaptant aux besoins du moment, font que le delta du Rhône a un fonctionnement global (le terme intégré est souvent utilisé par les naturalistes) très complexe. La recherche actuelle d'aller vers plus de variabilité, c'est à dire vers un développement durable, bien qu'il s'agisse d'une variabilité contrôlée, devrait pousser vers la recherche de moins d'anthropique. Cela ne simplifie pas nécessairement la gestion à mettre en place dans un futur proche. Ainsi, comment gérer les milieux humides si l'on souhaite garder les irrigations estivales pour satisfaire le besoin de fixer la reproduction d'une avifaune migratrice que l'on souhaite présente en Camargue, ou pour fixer les espèces gibier pour la chasse, et que tout cela soit compatible avec du développement durable ? Ces points sont à discuter puisqu'ils entre quelque peu en opposition avec un développement durable et malgré le lien avec un développement durable hérité apparent. En bref, quelles sont les conséquences sur diversité biologique et donc la biodiversité sur le moyen terme (eutrophisation, banalisation).

Les nombreux nœuds hydrauliques que l'on retrouve dans les réseaux sont l'exemple d'un niveau technique de complexité. Celui des Chalots renvoie de l'eau d'écoulement du canal d'assainissement de la Grand Mar (bassin de Corrèze et Camargue major), de l'eau donc chargée en éléments chimiques (produits phytosanitaires, nutriments) dans l'eau de la Petite Montlong destinée à l'irrigation des rizières. Celui de la station du Despartidou collecte les eaux de plusieurs canaux d'irrigation pour recharger le canal principal, toujours de la Petite Montlong (le plus long de Camargue), qui se compose d'une roubine en terre (environ 10 Km) et d'un canal aérien en béton (porte-eau, près de 25 Km). Le canal d'assainissement de la Grand Mar est shunté vers celui de Roquemaure lequel s'écoule directement au Vaccarès. La non connaissance précise des arrivées d'eau par écoulement dans le système Vaccarès, l'état des pompes et des réseaux d'assainissement et drainage (cf. étude des canaux par le BRL, 2004), le manque de données sur l'écologie de ces milieux particuliers (« les rivières de Camargue ») montre que tout cela n'est pas simple. Cette dépendance entre milieu agricole et milieu naturels, qui n'est pas seulement relative à des besoins techniques est une clé du développement durable local.

Les évolutions sont rapides en Camargue. Il y a quelques années, élever des taureaux était mal vu par les riziculteurs, lesquels étaient valorisés parce que porteurs d'un développement local. Aujourd'hui, avec le développement du tourisme lié à la société des loisirs, cela devient une activité parfaitement respectable et enviée si l'on en juge par l'augmentation continue du nombre de troupeaux et de têtes élevées, qui atteint bientôt les 25000 (Anne Vadon, PNRC, rapport interne) alors qu'ils étaient menacés de disparition à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. La recherche de diversification des activités en raison de la mauvaise situation de l'agriculture en général, de la riziculture en particulier, renforce cette tendance.

C'est ce qui est très important pour les réalités actuelles et la gestion de l'eau dont tous les milieux sont tributaires : une Camargue structurée par la gestion de l'eau avec une riziculture encore dominante, mais dont l'importance décline au fil des années. Elle est toujours tête de réseau à travers les ASA, mais ce système de gestion devient peu à peu obsolète. Pour terminer, les exploitants pratiquent de plus en plus quand ils le peuvent une multi activité qui entraîne parfois des formes de coexistence délicates (les touristes à qui l'on veut montrer des flamants qui provoquent des dégâts aux rizières par exemple) et apporte un supplément de difficultés pour la gestion.

## **2 Position du problème : rappel des questions posées**

Les contraintes naturelles, les aménagements hydrauliques, leur répercussion sur le fonctionnement hydrologique de l'écosystème, le feed-back dans les représentations sociales, sont les composantes de la complexité du système.

En ce qui concerne les milieux naturels, la recherche actuelle d'une plus grande variabilité, variabilité certes contrôlée, devrait pousser vers moins d'anthropique. Mais comment gérer les milieux humides si l'on souhaite garder les irrigations estivales pour satisfaire le besoin de fixer la reproduction d'une avifaune migratrice que l'on veut conserver, ou accueillir les espèces gibier pour la chasse ? Quelles conséquences à moyen terme sur la diversité biologique (eutrophisation, banalisation) et donc la biodiversité? Quelle compatibilité avec du développement durable. Par ailleurs, comment se protéger des inondations qui ont marqué le territoire et ses habitants depuis 1993 ?

Les évolutions sociales sont également rapides en Camargue. Il y a quelques années, élever des taureaux était mal vu par les riziculteurs alors valorisés. C'est devenu aujourd'hui une activité respectée. Le troupeau est en augmentation continue. La recherche de diversification des activités en raison de la mauvaise situation de l'agriculture en général, de la riziculture en particulier, renforce cette tendance.

La Camargue contemporaine est structurée par la gestion de l'eau. Tous les milieux en sont tributaires avec une riziculture encore dominante, mais dont l'importance décline au fil des années. Elle est toujours tête de réseau à travers les ASA, mais ce système de gestion devient peu à peu obsolète car les réseaux ne desservent plus seulement l'activité agricole (écoulements périurbains entre autres). Les exploitants pratiquent de plus en plus quand ils le peuvent une multi activité qui entraîne parfois des formes de coexistence délicates à l'intérieur de l'exploitation (les touristes à qui l'on veut montrer des flamants qui provoquent des dégâts aux rizières) et apporte un supplément de difficultés pour la gestion.

### 3 Le contrat de delta

Le Contrat de delta Camargue est un « contrat de milieux » de l'agence de l'eau qui propose un programme d'études et d'actions contractualisé en partenariat avec les collectivités locales, la Région, le Département. Il est placé sous l'égide de l'agence de l'eau et des collectivités locales, mais piloté par le Parc Naturel Régional de Camargue. Son objectif est de proposer une gestion globale de l'eau en impliquant l'ensemble des acteurs locaux. Son périmètre est celui du Parc augmenté de la Tête de Camargue (désigne le Nord de l'Île de Camargue).

Le contrat de delta Camargue tient compte de l'ensemble des activités humaines et doit impliquer tous les acteurs et usagers impliqués dans la gestion de l'eau. Organisant la gestion globale de l'eau contractualisée entre décideurs et acteurs, il propose de ce fait un cadre à la mise en place d'une durabilité entendue dans notre approche comme une préoccupation qui vise à concilier un développement économique compatible avec la préservation des ressources naturelles sur le long terme, c'est-à-dire clairement dans un cadre de développement durable.

#### ***Extrait du site de l'Agence de l'eau RMC :***

*« Comme les SAGE, les contrats de milieux (rivière, lac, nappe, baie, ...) sont des **outils d'intervention à l'échelle de bassin versant** donnant lieu à un important programme d'études coordonné généralement par une **structure porteuse et une équipe technique permanente**.*

*« ... l'objet essentiel du contrat de milieu n'est pas de formaliser un projet commun pour l'eau dans le bassin assorti de règles de bonne conduite pour le mettre en œuvre, mais **d'aboutir à un programme d'actions à horizon 5 ans en termes d'études, de travaux, etc. financé par différents partenaires**. ... ces actions sont décidées après un travail important en terme de définition des objectifs poursuivis, et leur mise en œuvre est évaluée au travers d'indicateurs précis. Toutefois, les objectifs du contrat de milieu n'ont pas de portée juridique.*

*« ... on dispose sur les territoires qui font l'objet d'un contrat de milieu **d'une connaissance fine des enjeux liés à l'eau et de centres de ressource** (comité de rivière, équipe technique permanente) à **associer aux démarches d'aménagement du territoire**. (Le) contrat de milieux ... permet le financement d'actions au service de ce projet commun. » (Site Internet de l'Agence de l'eau RMC, décembre 2004)*

Cet extrait légitime le choix du Parc comme structure porteuse et donne le contour des objectifs de la démarche. On relèvera en particulier les termes qui apparaissent en gras dans ces citations : outils d'intervention à l'échelle de bassin versant, structure porteuse et équipe technique permanente (le Parc), programme d'actions à horizon 5 ans en termes d'études, de travaux, financé par différents partenaires, connaissance fine des enjeux liés à l'eau et centres de ressource, associer aux démarches d'aménagement du territoire.

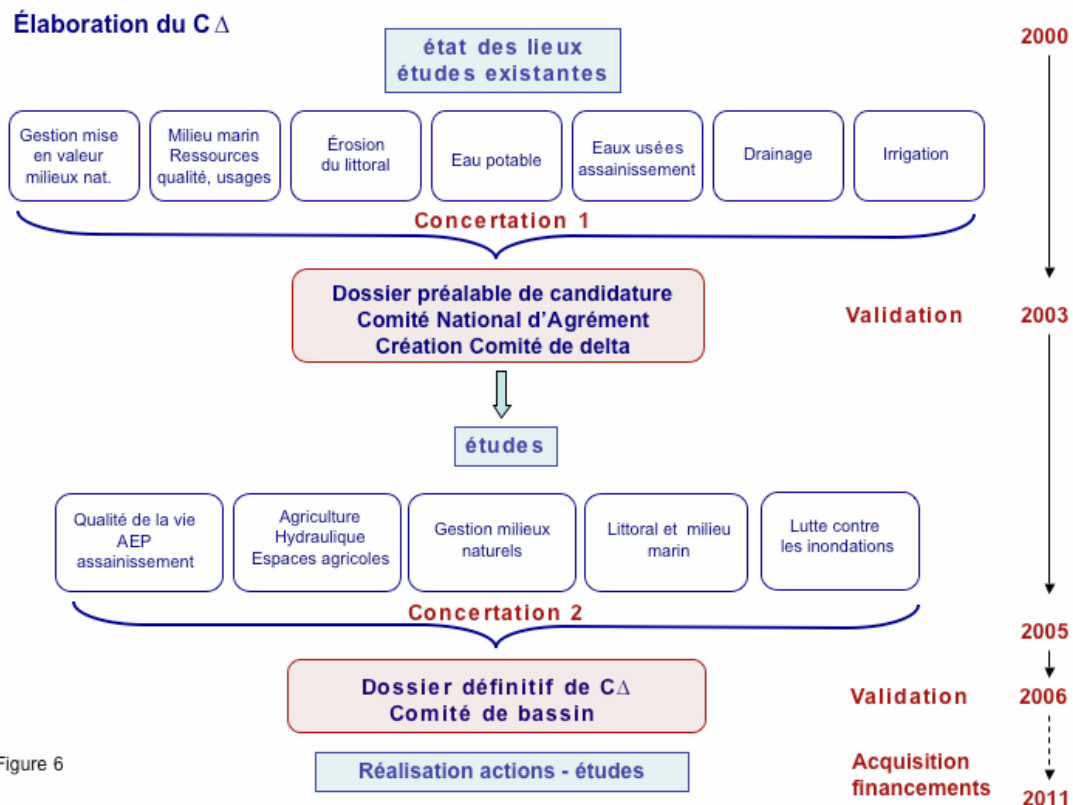


Figure 6

Figure 6 : le déroulement du Contrat de delta.

**Principe de fonctionnement et déroulement du Contrat de delta :** un dossier préalable de candidature est élaboré avec les acteurs et usagers. Une fois ce dossier validé par le Comité national d'agrément (jusqu'en 2004) ou aujourd'hui le Comité de bassin, un nouveau travail de concertation, accompagné d'études indispensables à la définition des besoins, est fait de façon à préciser, chiffrer et hiérarchiser les actions à mener comme les études nécessaires aux objectifs visés (ici de gestion globale de l'eau). Ce travail est piloté par un Comité, de delta dans le cas de la Camargue, où siègent élus et représentants des acteurs locaux et usagers (voir annexe). Le dossier définitif de candidature est à nouveau examiné et validé par le Comité de bassin (ici RMC), avant les tours de table nécessaires aux financements. Les maîtrises d'œuvre sont assurées par les partenaires selon leurs activités et compéte

nces, c'est ainsi le Parc qui reste maître d'œuvre en ce qui concerne les études et actions sur le milieu naturel. Il ne se substitue pas aux structures éligibles au contrat. On remarquera que certains organismes (communes, Conseil Général) peuvent à la fois être éligibles et financeurs.

## 4 Matériel et méthode

### 4.1. Les archives des réunions antérieures

Nous avons rassemblé et consulté les comptes-rendus de réunions Contrat de delta (initialement de gestion globale de l'eau) de mai 2000 à février 2003. Dans le déroulement de la préparation du contrat de delta, de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu à partir de l'année 2000. De mai 2000 au 18 février 2003, 20 réunions de concertation des différents acteurs se sont déroulées en vue de la préparation du dossier de demande d'agrément préalable auprès du Comité national d'agrément (CNA) du 18 février 2003, qui marque la fin de la première étape du projet.

#### 4.2. Enquête participante

À compter de cette date de présentation du dossier préalable de candidature au CNA en février 2003, une quinzaine de nouvelles réunions se sont tenu ayant pour objet la concertation des usagers et des acteurs de l'eau en vue de préparer le dossier définitif de candidature au Contrat de delta (prévu pour 2006). 5 groupes de travail ont été définis (fig. 2), le 5<sup>e</sup> ayant été créé plus tardivement (2005). Cette création tardive en cours de travail pose du reste le problème des questions relance de la grille d'entretien.

Parallèlement, plusieurs nouvelles réunions de concertation et de travail touchant à la gestion de l'eau se sont déroulées au PNRC. 6 réunions destinées à l'élaboration de la charte de l'eau, inscrite dans la charte du Parc mais jamais réalisée; 8 réunions de la commission exécutive de l'eau (CEDE). L'objectif de cette commission est de prendre des décisions sur la gestion des flux Camargue -mer au pertuis de la Fourcade près des Saintes-Maries-de-la-Mer en fonction de l'état hydro-salin des étangs centraux et du risque d'inondation.

Il y a donc 3 niveaux de concertation sur la gestion globale de l'eau : Contrat de delta, CEDE, charte de l'eau. Nous avons participé à l'ensemble de ces réunions à partir de 30 septembre 2002 (réunion -bilan du dossier préalable de candidature au Contrat de delta).

A ces groupes de travail, il faut ajouter 2 réunions sur la DCE organisées par l'Agence de l'eau. La première en mai 2004 pour définir les masses d'eau, la deuxième le 5 décembre 2005, pour préciser les objectifs de la directive. Beaucoup de monde à celle-ci (31 personnes), riziculteurs, responsables d'ASA, représentants des collectivités. Réunion technique, elle a suscité beaucoup de question avec une difficulté première, celle de se centrer sur les problématiques propres de la DCE, à savoir atteindre ou non le bon état écologique dans les délais fixés, 2015, 2027. En particulier crainte des riziculteurs vis-à-vis d'un éventuel durcissement de la réglementation sur les produits phytosanitaires.

#### 4.3. Enquête semi directive auprès d'acteurs locaux

Le besoin de réponses éclairantes imposait de s'adresser à des représentants des groupes sociaux (acteurs) concernés : techniciens et gestionnaires, scientifiques, usagers impliqués dans le fonctionnement du Parc, représentants du monde agricole pour pouvoir obtenir des réponses concernant le sujet au-delà de la connaissance de la manière dont était perçue le Contrat de delta. Cette enquête était destinée aussi à éclairer ces hypothèses préalables : développement durable, développement durable et Camargue, biodiversité, perception des groupes de travail. La grille des points abordés figure en annexe. Ces entretiens ont présenté des difficultés et ont parfois nécessité des orientations différentes selon le rôle des interrogés.

#### 4.4. Comparaison avec un travail d'enquête antérieur portant sur la gestion de l'eau (cadre PNRZH)

Une enquête a été réalisée en 1998 et début 99 par Martin Savard (2000) avec une douzaine d'entretiens, dans le cadre du Programme National de Recherches sur les Zones Humides. Les transcriptions ont été revisitées sur la base des points importants relevés en 2004-2005. La relecture a été orientée vers la question du Vaccarès et les inondations, ainsi que la gestion globale de l'eau.

#### 4.5. Tableau évènementiel Parc de Camargue (Nicolas, 2004)

Construit avec les seules archives de presse du Parc, ce travail permet cependant d'évaluer, le climat dans lequel a évolué le PNRC de 1991 à 2004, notamment au regard de la principale problématique traitée (gestion de l'eau), qui n'est pratiquement pas abordée : évolution de la



structure de gestion, projet non concrétisé de charte de l'eau, renouvellement de la charte, politiques publiques locales et nationales, évènements politiques, inondations.

## 5 Résultats

5.1. Les comptes rendus des réunions antérieures à la présentation du dossier de candidature devant le CNA

L'étude des comptes rendus de réunions permet de suivre la progression du projet. Les différentes phases du Contrat de delta sont les suivantes :

- Réunions de concertation de l'ensemble des acteurs selon les thématiques principales retenues à partir de mai 2000 jusqu'à l'automne 2002. L'objectif est la préparation d'un dossier préalable de candidature par une phase d'état des lieux et de diagnostic.
- Ce dossier est présenté avec succès le 18 février 2003 au MEDD devant un Comité National d'Agrément des contrats de milieux. Actuellement, les dossiers préalables de candidature pour les contrats de milieux sont traités à l'échelle du Bassin par le Comité de bassin.
- Création du Comité de delta en date du 23 juin 2003 par arrêté préfectoral N°2003-196. Ce Comité est composé de représentants des collectivités territoriales, des services et établissements publics de l'Etat, et des usagers. Il est actuellement présidé par le Président du Parc (également maire d'Arles).
- Préparation du dossier définitif (contractualisation) : retardé comme nous l'avons dit par les difficultés liées au statut de l'organisme de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue, cette préparation devrait pouvoir entrer dans sa phase finale en 2006.

Les comptes-rendus des réunions Contrat de delta, de mai 2000 à l'automne 2002 montrent que ces rencontres ont vu une bonne participation. Déclinées par thèmes, 20 réunions se sont tenues pour l'élaboration du dossier de candidature selon les thématiques suivantes :

- Qualité des eaux
- Gestion et mise en valeur des milieux naturels
- Milieu marin : ressources, qualité, usages
- Érosion du littoral
- Eau potable
- Eaux usées et assainissement
- Drainage
- Irrigation

Il n'y a pas de groupe inondations, le sujet n'est pratiquement pas abordé.

Le premier groupe de travail s'est tenu le 24 mai 2000 sous l'intitulé « gestion de l'eau en Camargue ». Il y est fait mention d'un possible Contrat de delta pour la première fois pendant la réunion, comme préalable à l'élaboration d'un SAGE prévu dans la charte du Parc. Il faisait suite à une année d'activité de la Mission Etat Camargue (J. Maigne, chargé de mission) et qui a notamment à l'origine du rapport sur les milieux naturels de Camargue (SCE, 2001 a et b).

La présentation du dossier de demande d'agrément préalable auprès du Comité national d'agrément du 18 février 2003, marque la fin de la première étape du projet. Elle a été suivie de la constitution du Comité de delta en date du 23 juin 2003 par arrêté préfectoral N°2003-196. Ce Comité est composé de représentants des collectivités, des services et établissements publics de l'Etat, et des usagers et acteurs locaux.

Une analyse des participants et des thèmes récurrents abordés lors des échanges, montre que **si la participation a été conséquente, ce sont rarement les mêmes représentants** des acteurs et usagers, **en particulier des collectivités et des organismes publics ou para publics**. On peut se poser la question de l'efficacité de ce genre de représentation.

#### 5.2. Enquête participante

Contrat de delta : À compter de la date de création du Comité de delta et pour éviter la multiplication de réunions déjà abondantes, il a été décidé que la commission Gestion de l'eau et des milieux, commission structurante du Parc et le Comité de delta seraient fusionnés. Les thèmes traités et les problèmes à résoudre, comme le périmètre concerné (étendu à la tête de Camargue pour le périmètre du Contrat de delta) et les participants étant en principe les mêmes, il a été jugé inutile de rajouter de nouvelles réunions à des sollicitations déjà forte. C'est dans ce cadre que nous avons participé aux diverses réunions Contrat de delta - commission Gestion de l'eau du Parc de Camargue.

Cette participation nous a permis de confronter et préciser les hypothèses sur la mise en place du Contrat de delta et la manière dont cette opération est perçue par les locaux et les services ou les collectivités représentés. Elle a également permis de relever, à l'écoute des usagers présents, un certain nombre de questions importantes pour organiser la grille de l'enquête semi directive : retour fréquent du thème Vaccarès et des inondations. Ce dernier recoupe une préoccupation chez les camarguais : comment on évacue l'eau s'il y en a trop (si inondations ou très fortes pluies). **Il y a déconnection entre les réalités actuelles de la gestion de l'eau, et on peut constater une certaine ignorance. Un changement générationnel est en cours chez les exploitants, la crise du riz est pour eux une réalité. Les éleveurs sont peu présents dans ces réunions, ils n'ont pas directement la maîtrise de l'eau ou sont présents en tant qu'agriculteurs. Ils ont pourtant un rôle majeur en Camargue**, nous l'avons dit. Les interrogations sur le Vaccarès et les difficultés d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies ou d'inondations prennent largement le pas sur des expressions anciennes de conflits du type « les niveaux du Vaccarès trop haut font effondrer les berges et aboutissent à des pertes de terres » qui n'a été soulevée qu'une fois.

Notons que la question des tempêtes marines, et les risques qui leur sont associés (destruction de la digue à la mer, ralentissement de l'écoulement des crues du fleuve), ne sont quasiment pas abordés en ces termes, mais seulement parce qu'elles gênent les flux sortant du système Camargue, à fortiori si il y a inondation.

Charte de l'eau et CEDE : Nous avons donc été présent aux réunions organisées pour élaborer la Charte de l'eau ainsi qu'aux réunions de la CEDE (composition en annexe). Lors de ces réunions, les mêmes thèmes sont récurrents : la question du Vaccarès, les inondations et les risques qui leur sont liés, selon une sorte de glissement des préoccupations de gestion vers la sécurité et la protection des biens. Il est clair que les populations locales ont été traumatisées par ces événements.

Il ressort également une fréquentation sensiblement en baisse de ces groupes de travail par rapport à la première phase du Contrat de delta, qui révèle sans doute un essoufflement des divers acteurs. Réunions nombreuses, pendant la journée, s'adressant à des actifs dont les

occupations sont souvent saisonnalisées (riziculteurs), problèmes du Parc en toile de fond, peut-être individualisme des camarguais, conflits locaux ... Mais c'est surtout la fréquentation des consultations pour l'élaboration de la charte de l'eau qui est marquée par une faible fréquentation. L'une des réunions de travail, s'adressant aux associatifs, a été reportée à une date ultérieure en raison de la présence de seulement 2 personnes déjà présentes par ailleurs aux autres consultations.

En ce qui concerne **les adhérents aux ASA, ils semblent étonnamment peu concernés par les questions touchant aux associations syndicales d'arrosants ou de drainants dont ils dépendent**. Ainsi, très peu de représentants d'ASA furent présents lors de toutes ces réunions. En dehors d'une réunion touchant précisément au fonctionnement technique de l'ASA d'écoulement de Camargue et Corrèze Major (cadre CEDE, à la maison du SMGASA, unique réunion tenue en ce lieu) où 3 représentants des bassins concernés étaient présents, seuls deux représentants d'associations ont participé aux consultations (toutes réunions confondues Contrat de delta, Charte de l'eau surtout et CEDE). L'un d'eux une seule fois, l'autre régulièrement, ce pourquoi il a été choisi pour être interviewé. Il n'est pas inutile de préciser que ces deux personnes président par ailleurs une ASA, la première est la plus vaste ASA de drainage de Camargue, l'autre est une association d'irrigants, incluse dans le périmètre de la première. En ce qui concerne cette association de drainage, **de véritables problèmes techniques d'écoulement se posent en raison du développement du bâti sur le nord de la Camargue et principalement « la tête de Camargue » (pointe nord au-delà du Parc)**. On voit que les gens participent aussi quand leurs intérêts sont touchés. Nous reviendrons sur cette question dans l'enquête. De l'une des réunions du groupe « inondation » est né un accord sur l'écoulement du canal de drainage de la Grand Mar dans celui de Roquemaure, un des multiples nœuds hydrauliques existants dans les réseaux camarguais. Une convention est en cours, et la ville verse une somme de 3600 € à l'association pour compenser les surcoûts de pompage par la station d'exhaure. Une autre convention est établie pour les surcoûts occasionnés par les pompes à Albaron (2400 €). Ces 2 stations renvoient les eaux du Rousty vers le Rhône par Albaron et Pierre Dulac. Ces solutions sont destinées à compenser les surcoûts de pompes occasionnés par le développement des hameaux de Camargue nord.

La dernière réunion de la commission gestion de l'eau à laquelle nous avons assisté s'est tenu le 20 décembre 2005. L'ordre du jour prévoyait un balayage des opérations en cours dont le point sur une thèse pour évaluer la présence de produits phytosanitaires dans les eaux de Camargue et du Rhône (les premiers résultats montrent des pics de présence des produits utilisés dans la riziculture, essentiellement dans les canaux). Dans les autres sujets abordés, toujours sur la question de l'eau, figurait le point sur le Contrat de delta. Un dernier appel à proposition de projets a été émis en vue de la finalisation du dossier pour le courant de 2006.

En résumé, **les participants aux 3 types de réunions traitant de la gestion globale de l'eau s'accordent sur le fait que la question du risque est la question primordiale à traiter**. La sécurité publique prime sur les autres questions, pêche, milieux naturels, flux biologiques, d'une manière générale conservation.

### 5.3. Enquête semi-directive auprès d'acteurs locaux

Pour répondre à des questions sur le Contrat de delta destinées à évaluer sa prise en compte par les acteurs de la gestion de l'eau, il était nécessaire de rencontrer des personnes susceptibles d'en parler. Il nous semblait, à la lumière de l'enquête participative, qu'il s'imposait de s'adresser à des représentants des groupes sociaux et acteurs concernés : techniciens et gestionnaires, scientifiques, usagers impliqués dans le processus de

structuration du Parc, représentants du monde agricole. La question d'enquêtes s'adressant à un grand nombre de personnes et donc à un public plus large, se heurtait à la non connaissance par la plupart des habitants du territoire, des questions touchant à la gestion globale de l'eau et à plus forte raison à un Contrat de delta dont l'explication n'a pu se faire en dehors des acteurs directement impliqués. Les problèmes du Parc ont suspendu toute organisation de réunions pendant la 2<sup>e</sup> moitié de 2004. Acteurs et usagers, regroupe aussi des personnes intéressées par une participation à la vie du Parc et du territoire camarguais, où l'on peut trouver des professionnels concernés à titre plus ou moins personnel. Nous reviendrons donc sur cet aspect participatif.

Cependant, s'ils en ignorent de nombreux aspects, les usagers acteurs, les présents mais aussi tous ceux rencontrés en dehors des enquêtes spécifiques de ce travail, se sensibilisent peu à peu au besoin de penser autrement la gestion de l'eau. Gestion globale de l'eau est une notion qui laisse tout le monde perplexe y compris les agriculteurs, les riziculteurs en premier lieu. La dégradation de la rentabilité de l'agriculture en général et de la riziculture en particulier, très coûteuse (eau, nivellement), les prédispose à s'en soucier (cf. en annexe l'article la Provence du 14 novembre 2005 sous le titre de 1<sup>e</sup> page « Les vrais enjeux financiers de la riziculture »)

Nous avons vu que la crise du Parc (sur laquelle nous reviendrons), a posé des problèmes pour le choix des acteurs enquêtés. La communication qui était prévue sur l'outil Contrat de delta et sa finalité d'élaboration d'une gestion globale de l'eau n'a pu se faire. Par conséquent, au-delà des acteurs présents dans les diverses réunions de travail et de concertation, l'ensemble des divers usagers était peu au courant de l'existence du projet, ou pas du tout au courant de son contenu. Les participants aux groupes de travail Charte de l'eau ont permis d'élargir le champ des interviewés.

Un certain nombre de personnes, n'ont pu répondre à la question « en quoi consiste le Contrat de delta ? » et encore moins à la question « qui est le président du Comité de delta ? ». D'une manière générale, en dehors des techniciens impliqués, les réponses sont vagues, exprimant bien soit un intérêt modéré, soit un manque flagrant d'informations.

Douze personnes ont été interrogées pour des entretiens durant de 2 h à 2 h 30. Ils se répartissent selon la liste suivante ou figure entre parenthèses les codes d'attribution des extraits de la synthèse :

- Gestionnaires (G1, G2, G3, G4, G5)
- Usager (U)
- Élu, récemment encore agriculteur (É)
- Exploitants (E1, E2, E3)
- Naturalistes (N1, N2)

Gestionnaires regroupe en fait des fonctions de nature différente suivant leur appartenance.

### ***5.3.1. Synthèse des entretiens***

Chaque entretien commence par l'explication du programme de recherches dans son ensemble (trois terrains) et l'objectif des entretiens : développement durable, gestion de l'eau, biodiversité, Contrat de delta, événement ayant favorisé l'évolution vers la nécessité d'une gestion de l'eau appréhendée de façon globale et non plus sectorielle. Le Contrat de delta est présenté comme l'exemple choisi en Camargue pour illustrer les politiques territoriales et le développement durable.

Les questions et relances concernant le Contrat de delta ne pouvaient recevoir le même écho chez les personnes entretenues. Si les gestionnaires en charge de la démarche connaissent tous les aspects du projet, ce n'est pas le cas pour les acteurs et usagers participant cependant aux réunions de travail. La complexité du projet, son manque de dimension historique, la difficulté des questions abordées, la vision très localisée et sectorisée de la gestion de l'eau pour certains acteurs sont des explications sans doute incomplètes mais fournissent un premier niveau d'explication au manque de connaissance. Une troisième catégorie d'enquêtés est constituée d'acteurs, d'usagers ou d'élus pouvant avoir eu connaissance de l'existence de la démarche, présents ou non dans les autres réunions concernant la gestion de l'eau, Charte de l'eau ou CEDE. Il s'est avéré rapidement que cette 3<sup>e</sup> catégorie était peu représentée en Camargue (nous avons trouvé 2 personnes y correspondant, dont un élu local).

### *Politique territoriale, développement durable, gestion de l'eau*

Les références aux MAE, CTE ou autres CAD, ainsi que Natura 2000 sont régulièrement abordées. Il s'agit là de politiques déjà anciennes. D'autres part, les mesures agri-environnementales constituent des ressources financières qui ont joué dans leur prise en compte par les acteurs, rien d'étonnant donc qu'elles soient connues. Natura 2000 suscite suffisamment de conflits et d'interrogations pour être présent dans le discours, d'autant plus que 2005 est une année décisive pour achever la désignation des périmètres, ce qui a eu pour effet premier de raviver les nombreuses interrogations qui planent sur cette directive européenne. La référence directe au Contrat de delta comme politique publique de développement durable n'est pas faite sinon par les gestionnaires en charge du dossier. Aux raisons évoquées ci-dessus, nous verrons qu'il y a un réel déficit d'information, mais que cet argument peut être discuté.

Pour l'un des techniciens interrogés, la Camargue est « *un des lieux où les politiques territoriales sont les plus fortes en France.* » (G3) Le lien est alors fait entre politiques territoriales et développement durable en terme « *d'acquisitions foncières pour sauvegarder les grands espaces et offrir aux habitants des grands espaces de cueillette (chasse, roseau) ... la collectivité s'est prise à gérer la ressource naturelle* » (G3). La Camargue est aussi un territoire où les organismes de gestion du milieu naturel sont nombreux « *environ 10 organismes de gestion du milieu naturel sont présents sur ce petit territoire de 145 000 hectares : Le Parc, la Réserve Nationale, le syndicat mixte de Petite Camargue gardoise, Le domaine de la Palissade, le Marais du Vigueirat, la Tour du Valat ...* » (G3)

La gamme de réponse sur le développement durable est très large et dénote d'une réappropriation de la notion selon les usages ou métiers. L'idéologie en faveur de la préservation des milieux naturels comme objectif premier est assez nette chez les naturalistes ou gestionnaires. Toutefois, chez les naturalistes, la place des autres acteurs n'est plus remise en question en tant que telle mais plutôt dans la perspective de mise en œuvre progressive de pratiques préservant l'environnement. **Une plus grande tolérance semble donc être apparue dans le delta entre deux grands groupes sociaux longtemps en conflit permanent : les agriculteurs et les protecteurs de la nature...** Pour les agriculteurs interrogés, la durabilité est surtout prise dans le sens du maintien de leur activité, mais avec une diversification de leurs pratiques par des activités respectueuses de la nature ou de l'environnement (les deux termes sont utilisés indifféremment). Deux d'entre eux, « jeunes » exploitants (quadra), développent des activités touristiques qui semblent rentables, mais en prenant soin de limiter leur emprise spatiale au minimum nécessaire.

Les agriculteurs ont une traduction temporelle de la durabilité que l'on peut qualifier de « à court terme ». Elle exprime largement la situation difficile dans laquelle ils se trouvent pour

pérenniser leur entreprise. Un projet à long terme joue ainsi sur 10 ans. À la question « qu'est pour vous le développement durable », un exploitant multi activité (agriculture, riz, élevage, tourisme et chasse) répond « *C'est un projet à long terme. Et quand je parle du long terme, c'est dix ans ...* ». Et à propos de la démarche développement durable,

*« il faut que tous les acteurs soient impliqués ... Vous avez la riziculture et l'élevage. Je pense que c'est les 2 pôles les plus importants. Après, vous avez la chasse qui rentre en jeu. Il y a le tourisme. C'est qu'on puisse vivre de notre activité pour moi. Parce que si c'est pour couper la jambe à un riziculteur, couper le bras à un éleveur, couper l'autre bras à un gars qui fait du tourisme, non, ce n'est pas possible ! Il faut que ce soit durable pour tout le monde ... Viable. Durable, c'est durable ! Si vous ne vivez pas, vous ne durez pas ».* (E2)

Pour l'un d'entre eux, la recherche de rapport à court terme est l'inverse de développement durable. Il insiste sur ce fait

*« Je dis attention de pas trop repartir sur un tourisme à grande échelle et qu'après, dans dix ans ou dans vingt ans, on s'aperçoit qu'on a détruit je sais pas quoi comme marais ou comme enganes<sup>72</sup> pour pouvoir faire visiter aux gens et que ça marche pas. Il faut qu'on pense qu'en Camargue, il y a quelque chose qui est plus que durable et qui est ancien, c'est la nature. »* (E3)

D'autre part, pour lui, les aides sont insuffisantes pour maintenir les terres en bio, pratiques qui entrent bien dans le cadre du développement durable. L'AOC « taureau de Camargue » attribué à la viande des « taureaux sauvages » est à peine mentionné. Il faut noter enfin l'expression sensible du sentiment d'une difficulté de plus en plus grande pour pouvoir faire vivre leur exploitation et des difficultés économiques, dont la PAC est rendue responsable qui maintient un prix du riz « inacceptable ». Cette complexité induit que les actifs les plus âgés soient un peu « décalés » par rapport aux réalités actuelles bien qu'ils soient reconnus comme connaissant beaucoup de choses. Cette remarque, faite à propos d'une joute oratoire en réunion sur la Charte de l'eau, est accompagnée du constat suivant :

*« Ce n'est plus avec ces gens-là (les anciens), ils ont fait beaucoup pour la Camargue, que l'on peut avancer. Au contraire ces gens-là maintenant, ils ne savent plus où l'on va et ils freinent avec les quatre pieds. C'est de plus en plus compliqué, on est rentré dans un système de plus en plus complexe. »* (E2)

Si tous les entretiens relèvent la complexité grandissante du système, y compris ses aspects sociétaux, les agriculteurs semblent le ressentir plus cruellement. Mais leur métier n'est pas de débrouiller cette complexité. En ce sens, nous ne sommes pas certains que le Parc soit clairement exprimé comme une aide dans ce domaine, bien qu'il joue effectivement ce rôle puisque les techniciens directement impliqués dans les mesures agri-environnementales sont fréquemment consultés à propos d'aides diverses, y compris au moment de la crise du Parc. Il faut enfin souligner le fait que certains organismes publics, dont on pourrait attendre justement une aide à l'éclaircissement, ont une présence mal ressentie « *ils n'y comprennent rien à la Camargue* », ce qu'il faut évidemment regarder avec une certaine prudence.

Tous les interviewés sont unanimes sur le rôle de l'eau et sur les conflits

*« c'est le combat qu'il y a tout le temps avec la guerre de l'eau. Il n'y a pas les mêmes enjeux aux mêmes moments entre le sel l'agriculture et la Réserve, je dis la réserve en général parce qu'il y a d'autres marais aussi ».* (É)

---

<sup>72</sup> Sansouire : steppes salées à salicornes

Le facteur clé de la déclinaison camarguaise du développement durable est bien pour eux la gestion de l'eau, quel que soit leur degré de connaissance ou d'information sur le Contrat de delta et quelle que soit l'emprise locale de leur propos. Cette spécificité camarguaise d'une ressource en eau fondement de toutes activités développées sur le territoire (rizicultures, chasse, conservation, élevage, pêche, tourisme), a des perceptions bien entendu variables, fonction des pratiques de chacun. Les personnes relevant du domaine de l'agriculture sont surtout soucieuses de pouvoir administrer leur exploitation et s'intéressent en premier lieu à ce qui touche à la gestion de l'eau du secteur (ASA, voisinage) dont il dépendent. Les agriculteurs interviewés (2 multi activités, 1 riziculteur ne pratiquant aucune autre culture sinon pour assolement, un ancien agriculteur maraîcher aujourd'hui élu local) sont toutefois unanimes sur la question de l'eau : c'est compliqué, il y a le Vaccarès et les risques d'inondation, les ASA, les coûts élevés et les difficultés à se mettre autour d'une table pour avancer de façon collective... *« S'il y a un problème en Camargue, ça viendra de l'eau. »* (É) Le nombre de paramètres important à connaître n'aide pas à avoir une vision globale et c'est ce qui revient dans tous les discours. Paradoxalement, le seul riziculteur spécialisé interviewé a une pratique qui pourrait être un modèle de gestion en accord avec les principes d'un développement durable soucieux de préserver la ressource. Il n'a pourtant aucun marais ni milieux naturels sur sa propriété, ce qui rend cet exemple encore plus intéressant dans le cadre du programme PTDD. Nous examinerons sa gestion de l'eau rizicole et le traitement technique de ses rizières dans un paragraphe particulier (cf. paragraphe Une gestion économe de l'eau).

Leurs positions dépendent aussi de leur situation géographique. Ainsi, les problèmes posés par l'inondabilité des terrains jouxtant le canal du Rousty, canal d'assainissement de Corrège et Camargue Major, sont soulevés par les riverains. L'imperméabilisation des surfaces liées au développement du bâti accélère le transit des eaux pluviales et fait rapidement gonfler le canal, inondant les propriétés riveraines. La réponse est adaptative *« ce que mon père a fait, c'est qu'il a poldérisé le domaine. On est indépendants. Si on dépendait du canal de Rousty, on serait noyé régulièrement »* (E2).

On relève une certaine angoisse dans ces propos lié à cette difficulté à connaître, à un sentiment d'impuissance, comme si la Camargue leur échappait ainsi un peu.

Chez les naturalistes et gestionnaires, la perception de la question de l'eau n'est pas très éloigné, avec ce sentiment très présent lié à la difficulté de mise en œuvre d'une gestion globale en raison même de la multiplicité des paramètres en jeu. Cependant pour eux, ces paramètres sont de nature à la fois sociétale et naturelle. La priorité allant aux milieux naturels pour le naturaliste alors que ces deux champs sont placés au même niveau par les gestionnaires, avec des interrelations dont l'importance est largement soulignée :

***« On est à peu près dans un équilibre, sans doute précaire, entre agriculture, protection de la nature, élevage, saliculture, milieux naturels, mais qui se maintient. Le développement durable sur cette base, c'est que les gens puissent en vivre et en vivre bien. Et conserver les fondamentaux, qui sont économiques. Alors c'est vrai que c'est une action qu'on fait plutôt en faveur de l'élevage, mais maintenant ça va aussi en faveur de la riziculture, c'est-à-dire trouver des ressorts pour que cette activité perdure. »*** (G2).

Nous reviendrons sur cet aspect important à la faveur de la discussion.

Dans cette catégorie d'interrogés, la notion de développement durable est d'abord exprimé sous la forme classique (« refuge » ?) de la définition Bruntland que nous ne reprendrons pas ici parce qu'elle suffisamment répandue. C'est d'ailleurs pour l'un d'entre eux, un *« concept flou, à la mode »* qui renvoi cependant à la définition classique. Au-delà donc du concept, on peut noter une tendance à rester à la surface de la question. L'un d'entre eux insiste sur la

nécessité, au-delà de cette classique définition, que le développement durable doit être une dynamique cherchant à renouveler notre fonctionnement. Cette expression est inhabituelle dans les milieux socio professionnels et politiques : « *collectivité ou entreprise : remettre en cause tous ses processus de décision, son organisation sociale, économique, culturelle* », et à propos de sa structure de gestion

« *Si on était trop institutionnalisé, je pense, qu'on aurait également institutionnalisé le développement durable, qui ne peut pas l'être. C'est quelque chose de forcément dynamique et en permanence révolutionnaire. C'est pour ça qu'on ne peut pas l'instituer, dire regardez, je le fais, parce que j'ai signé un agenda 21 ; c'est derrière moi, j'ai plus qu'à dérouler. C'est tous les matins qu'il faut se poser les questions.* » (G2)

Un naturaliste propose que le développement durable c'est « *concevoir sur le long terme, mais demande des réponses sur le court terme.* » (N2)

D'une manière générale, l'association entre développement durable et gestion de l'eau en Camargue est réelle pour tous, mais cela est exprimé de façon implicite (agriculteurs, éleveurs), ou parfois de façon directe (gestionnaires, naturalistes). Enfin, une question majeure est posée : « *quid des pompages si la riziculture disparaît ?* » Cette question a été soulevée par les études menées au DESMID dans le cadre du PNRZH (Franchesquin et Dervieux, 2004).

Le développement durable, c'est aussi des devoirs :

« *leur expliquer les composantes de ce territoire et en quoi c'est un avantage mais c'est aussi une exigence, ça c'est plus compliqué. Ça leur donne beaucoup de droits, mais ça leur donne aussi quelques devoirs. C'est là où sans doute ça diverge le plus, le devoir qu'ils ont par rapport à ce territoire. Et de se dire globalement il faut peut-être de temps en temps qu'ils le méritent.* » (G2)

Enfin, « *Pour moi le développement durable, c'est aussi un effort, un effort permanent. Ce n'est pas un droit. ... ça ne se décrète pas, et ça ne vient pas tout seul. Ça demande de la concertation, de l'échange, de la critique positive. Si c'est défini comme un objectif partagé, après il y a toute la déclinaison derrière pour atteindre cet objectif. Pour moi le Contrat de delta que je ne connais pas, j'en connais les tenants et aboutissants très schématiquement, ça rentre dans cette démarche-là !* » (U)

Ces deux derniers extraits sont tirés d'entretiens avec deux personnes ne se réclamant en aucune manière d'une « camarguité », ils viennent de « *l'extérieur* » bien qu'ils semblent avoir trouvé leur place dans leur contribution à l'organisation de ce territoire. Cette remarque renforce la capacité d'intégration en Camargue, pour peu que l'on adhère aux fondamentaux camarguais.

### **Un événement majeur, les inondations de 1993-94**

A la question « y a-t-il eu en Camargue un événement majeur depuis 10 à 15 ans qui vous paraît de nature à avoir transformé les façons de voir ? », tous les interrogés sauf un ont répondu « les inondations de 93-94. » Nous aborderons cette affirmation dans la discussion à la lumière d'autres travaux et d'autres événements survenus depuis. « *Quand les digues ont pété ! ... (ça) a développé le sentiment qu'on peut s'attendre à tout.* » (E1) ou encore

« *Après, au niveau psychologique, aujourd'hui, quand le Rhône monte, on est malade. Et ça vous ne pourrez rien y faire. Moi je dis, je suis malade ! Par rapport à mon élevage. Nous, après, on se débrouillera. Le souci, c'est la part élevage.* » (E1)



Chez la même personne, ces phrases sont sans équivoque sur un changement nécessaire des mentalités et des relations :

« On a géré 93, mais imaginez que ça pète à un endroit, à un autre endroit. Ça ne se gère pas ! On n'est pas à l'abri de ça. Comme je le dis à beaucoup de gens qui interviennent au Parc, il ne faut pas penser à son cas personnel, il faut penser à un groupe d'éleveurs, à un groupe de riziculteurs. Parce quand je parle de mon cas, je sais qu'en Camargue on est nombreux ... **Demain, il y a des inondations demain ! Où l'on va ?** Le problème peut se poser au nord comme au sud. » (E1)

C'est dans le souci lié à ce risque potentiel que la question du Vaccarès et des étangs du sud est posée. Reposée peut-on dire car c'est une question qui a toujours fait problème en Camargue<sup>73</sup>, mais elle est ramenée aujourd'hui à l'angoisse du risque : comment écouler à la mer ? Quels que soient les niveaux de connaissance, ce problème de l'inondation est dans toutes les têtes.

Mais « J'aurais tendance à mettre cette question de la protection des biens et des hommes à part. Parce que ça c'est autre chose ... et il ne faut pas non plus que l'arbre cache la forêt. C'est une question qui se traite presque à part, ... avec des objectifs précis. C'est presque une priorité nationale et on se met en ordre de bataille pour y répondre. **Mais il ne faut pas que la gestion hydraulique soit liée à cet aspect parce que sinon, on va nier tout le reste.** »(G2)

Mais cette question revient cependant, quelles que soient les questions ou les relances à propos du Contrat de delta :

« mais je pensais que cela concernait tout le delta, toute la problématique du delta. En fait c'est l'eau. Ce qui m'inquiète au niveau du delta, c'est les digues, les digues du Rhône et les digues de la mer. Et je trouve qu'il n'y a aucune volonté de l'Etat de faire en sorte qu'on ne soit plus embêté par ces digues. Quand vous voyez les hollandais, qui ont gagné sur la mer et qui n'ont pas de problème, nous, on n'est pas capable de préserver notre delta. » (E2)

### **Biodiversité**

Nous avons vu que les introductions d'eau pour cultiver le riz induisent une utilisation d'une ressource aisément exploitable pour alimenter les milieux aquatiques (marais, étangs). Le problème de cette introduction d'eau est qu'elle est douce et qu'elle entraîne donc un adoucissement des milieux avec une augmentation au moins temporaire de la diversité des espèces présentes dans le delta (Aznar *et al.*, 2003) et un risque de perte de biodiversité par banalisation (Tamisier et Grillas, 1994). Il était donc naturel de tenter cette question lors de l'enquête, la biodiversité étant une des références de base du développement durable<sup>74</sup>. Les réponses sont encore plus tranchées que pour la notion de développement durable. De « la finalité du développement durable, c'est conserver la biodiversité » à « ne sais pas trop mais ça évoque l'environnement », entre ces deux positions, les quelques réponses restent vagues et donnent le sentiment que ce concept est flou, sans recours à des définitions du moins

---

<sup>73</sup> Après les années 50, les étangs centraux sont passés d'un régime quasi temporaire à une permanence de l'eau conjuguée à de forts niveaux en raison des volumes considérables introduits par la riziculture (Heurteaux, 92 et 94)

<sup>74</sup> Nous parlons ici de diversité biologique et de contribution à la biodiversité, parce que « biodiversité » est un terme imprécis. Il nous semble impropre de l'affecter à un espace aussi restreint que le delta du Rhône, mais c'est aussi et surtout parce qu'il est un objet social (Micoud, 2002, Dervieux et Aznar, 2003).

concernant le milieu étudié, y compris chez nombre de gestionnaires. **Faut-il y voir une rupture entre écologues biologistes, les spécialistes, et « le reste du monde » ?**

### **Le Contrat de delta, les groupes de travail**

Si le lien développement durable-gestion de l'eau est explicite ou implicite, la notion de Contrat de delta n'est pas claire pour les interviewés en dehors des gestionnaires en charge de l'opération qui exprime « *la vertu de Contrat de delta pour moi, c'est justement de créer ces instances de concertation qui sont informelles* » et

« *l'idée d'un Contrat de delta, ça a permis de trouver un substitut au SAGE ... Et je pense aussi que ça permettait de sortir d'une opposition systématique scientifiques - usagers on va dire ... Le fait de se retrouver autour d'une problématique un peu différente, ça a permis que les gens acceptent de renouer avec les discussions.* » (G4)

Pour les acteurs et usagers, chacun sait qu'il s'agit de ce qui touche à la gestion de l'eau, mais sans pouvoir préciser en quoi cela consiste et « *comment ça marche* ». « *C'est pour nous aider sur nos infrastructures, pour entretenir tout ça* » constitue la réponse du monde agricole, très ciblée agriculture et réseaux hydrauliques. Dans les cas où c'était nécessaire, nous avons dû expliquer ou ré expliquer la démarche, certains enquêtés recevant à nouveau une explication qu'ils avaient déjà eu à l'occasion de réunions où nous étions présents. Ceci exprime bien le **décalage entre le désir de concertation, la capacité d'implication des acteurs et usagers et la durée, qui est un paramètre important pour que soient assimilés les projets et donner du sens aux actions et études**. Cette brève explication du projet était faite quand nécessaire pour pouvoir tester les représentations, selon les approches thématiques des 4 groupes de travail Contrat de delta : 1/ Alimentation en eau potable et assainissement (AEP : qualité de la vie), 2/ Agriculture : hydraulique et espaces agricoles, 3/ Gestion des milieux, 4/ Littoral et milieu marin. Il a été posé les questions : « Quelle est la plus importante : 1/ pour vous, 2/ pour la Camargue. Cette demande de classement des commissions selon l'importance qui leur est accordée est une façon d'entrer dans les objectifs du Contrat de delta de manière détournée. Il n'y a pas de distinction claire entre ces groupes dans les réponses. Le 5<sup>e</sup> groupe de travail (inondations) n'a pas été évoqué d'une part parce que nous ne souhaitons pas orienter ostensiblement les discours vers les inondations, d'autre part parce qu'il a été créé alors que les entretiens étaient déjà commencés.

L'AEP est considérée unanimement à part, comme une filière technique, non spatiale. « *Agriculture, milieux naturels, littoral, ce sont des espaces. Tandis que AEP et assainissement, c'est une filière technique même si elle a des conséquences.* » (G4). Ceci n'est pas tout à fait juste puisque la répartition des mas isolés en déficit d'adduction d'eau potable et ne pouvant bénéficier d'un assainissement collectif en raison de coûts exorbitants, dépend de l'éloignement aux zones où la densité d'habitat autorise des investissements très coûteux par les collectivités. Elle est spatialisée, mais on peut admettre qu'il s'agit d'une problématique un peu en décalage par rapport à la gestion globale de l'eau traitant d'abord des flux dans les divers compartiments, géographiques et techniques. Cela n'en constitue pas moins un problème important en termes d'assainissement. Nous n'aborderons pas plus ces questions, tout en sachant parfaitement qu'il existe un vrai problème sanitaire, plus important dans les villages de Camargue (hameaux d'Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer) se posant avec encore plus d'acuité dans les zones à fort afflux touristique saisonnier. Ces questions ne sont pas abordées dans notre étude en Camargue, car constituant un volet à part.

Quant aux trois autres commissions, avec des nuances, elles sont « *les fondamentaux du Parc* » et ne sont pas hiérarchisées. « *On ne peut pas faire de choix !* », si ce n'est selon une organisation géographique (gradient sud – nord : mer/sel - doux). Ainsi,

« *La 1<sup>e</sup> est de nature différente, les 2 et 3 sont liées parce qu'elles utilisent les mêmes réseaux, la même ressource en eau. On pourrait même les regrouper pour mieux intégrer les activités. La 4 est également de nature différente, mais dans le fond, il n'y a pas vraiment de hiérarchie. Toutes sont importantes et la 1<sup>e</sup> un peu à part.* » (N2)

On voit cependant apparaître des préoccupations spécifiques visant le complexe des grands étangs (Vaccarès, étangs du sud), poussant à donner de l'importance aux effluents agricoles et aux risques de pollution et rejetant paradoxalement la gestion des milieux en dernier cependant directement concernés. À l'opposé le niveau d'approche « gestion des milieux » a pu être donné comme très important parce que cette question transversale concerne tout le monde.

Le déficit d'information est mis en avant par tous mais surtout par le groupe des acteurs et usagers. Chez les gestionnaires, on relève de façon insistante que

l'« *on a intérêt à améliorer la connaissance scientifique des phénomènes, mais on ne peut pas non plus attendre d'avoir toute la connaissance des phénomènes avant de mettre en place une gestion intelligente et intelligible de l'eau.* » (G2)

La question de la pertinence du Contrat de delta comme mieux adapté au contexte camarguais apparaît nettement :

« *à l'époque, cela avait été imposé maladroitement (le SAGE), par la DIREN je crois, dans la charte du Parc parce qu'on avait dit que dans tous les Parcs il y aurait des SAGE. Alors qu'un SAGE, c'est une volonté locale. L'imposer par l'Etat, c'est quand même maladroit ... Et en plus ça (le Contrat de delta) s'apparentait à des procédures ... qui parlaient plus à des gens ... du milieu agricole. Des procédures de concertation, mais pas trop verrouillées ! À la limite, avoir parlé d'un SAGE dont pas mal ne voulait pas, ça a permis le repli vers une autre procédure.* » (G4)

Cette autre procédure, le Contrat de delta, est considérée comme plus ouverte et surtout applicable en Camargue. La nécessité de concertation est donc privilégiée

« *C'est pourquoi j'ai toujours buté dans le passé, par exemple sur les SAGE, sur le fait de tout confier à un bureau d'étude en disant, ils vont nous faire le Contrat de delta, ou bien, ils vont nous faire le SAGE, et il n'y aura plus qu'à signer en bas de page.* » (G2)

Cette approche du Contrat de delta par les groupes de travail permet de rentrer dans les notions qui parcourent la Camargue contemporaine, celle du riz et des transformations qui en découle. « *Le riz est la puissance dominante de l'eau.* » Le Contrat de delta peut « *contribuer à limiter les équipements, à favoriser le collectif, à se débarrasser enfin d'une vision sectorielle* » (G2). Les critiques existent, parfois justifiées : « *j'y suis très favorable mais la communication, zéro* » (U) ; ou chez les naturalistes, plus vagues « *pas grand monde le perçoit clairement, encore un machin* » ; voire critiques vis à vis d'une gestion de l'eau dont les « *décisions sont prises au cas par cas. Leur prise en compte de toutes les activités n'est pas un enjeu majeur actuel* ». Cette dernière assertion est d'ailleurs en contradiction avec des phrases prononcées à propos du Contrat de delta qui « *par rapport à toutes ces notions, c'est du concret. Ça s'inscrit dans une société réelle et non rêvée* ». Ce qui fait aussi dire à cet enquêté « *L'agriculture paie l'essentiel des coûts. Il semble normal qu'en contrepartie leur poids dans la gestion de l'eau soit prépondérant.* » (N2)

Enfin, il faut noter que les sujets et les thèmes abordés sont le plus souvent très mélangés. On parle de Charte de l'eau, des problèmes du Parc « *et si y a plus de Parc dans huit jours ? Le Comité de delta continuera à piloter ?* » (É) ou encore « *s'il n'y a plus de Parc, il n'y a plus de Contrat de delta. Il faut un pilote dans l'avion* » (G2). La DCE pour laquelle le Contrat de delta « *est une démarche complémentaire* » est évoquée, la CEDE « *La commission exécutive était un peu précurseur pour mettre les gens autour de la table. Le Contrat de delta a eu le mérite d'officialiser, de formaliser tout cela ... Elle fonctionne (la CEDE) justement parce qu'elle n'est pas trop officielle* ». (G4).

Soulignons une nouvelle fois cette complexité : « *même en lisant les compte rendus c'est pas trop évident. Ce n'est pas clair pour moi !* » parce que c'est un aspect majeur de la difficile gestion de l'eau dans le cadre de ces entretiens.

#### **Une gestion économe de l'eau : un exemple de culture du riz proche du concept de développement durable (E4)**

Un riziculteur propriétaire nous a expliqué pendant l'entretien d'enquête les orientations très personnelles de ses pratiques. Elles nous ont semblé illustrer une adaptation certes localisée du développement durable, valant exemple de gestion, sans pour autant que ce soit le but premier recherché. Il s'agit d'une réalisation en autodidacte bien que des contacts existent avec l'INRA de Montpellier sur la conduite des rizières. Cet exploitant proche de la retraite conduit une propriété de 110 hectares, dont 63 hectares de riz et 40 de blé en 2005. Après l'entretien, il nous fait visiter ses cultures : il n'a que des terres cultivées sur sa propriété, « *je n'ai pas de marais, mais j'aimerais bien. Pas pour la chasse, je ne chasse pas, mais je trouve que c'est joli.* »

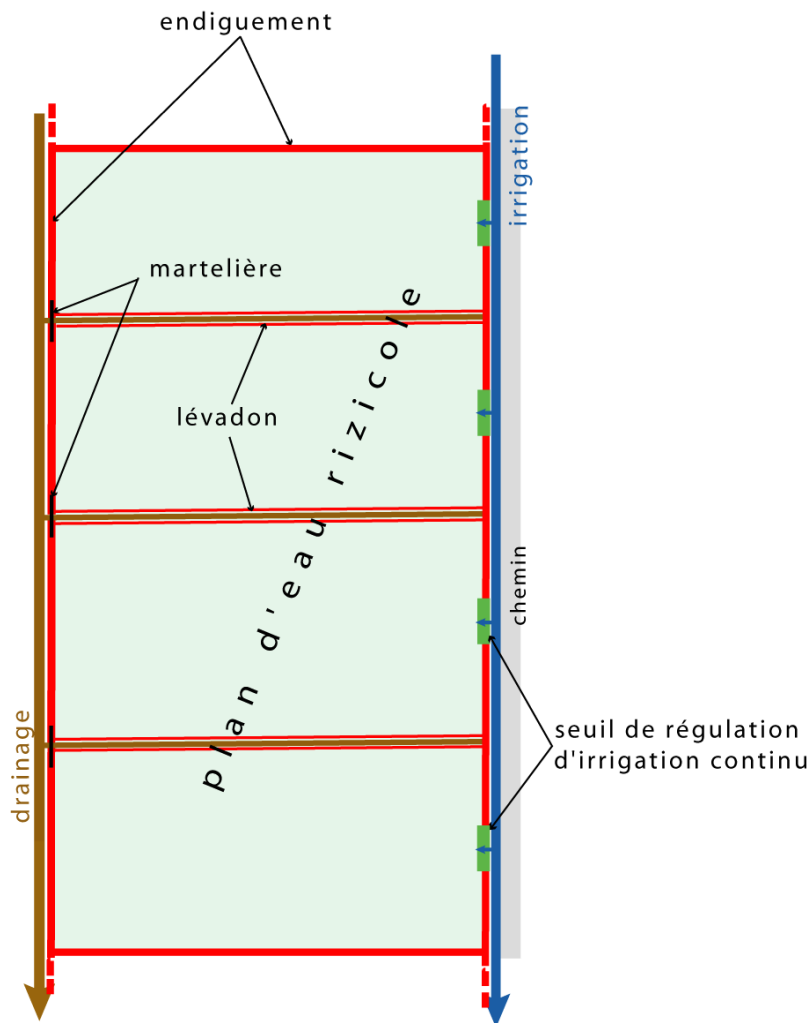


Figure 7 : Une gestion économe de l'eau, principe simplifié de fonctionnement  
(lévadon : endiguement de faible hauteur)

La première particularité de cette conduite rizicole est un système d'irrigation très économe en eau (figure 7) par limitation stricte des écoulements. Les canaux de drainage entre les clos sont tous équipés de martelières maintenues fermées pour empêcher l'eau de s'écouler. Le niveau d'eau dans ces canaux est donc maintenu au maximum, au niveau des rizières adjacentes. Ainsi, les pertes par fuites latérales sont limitées au minimum. Les entrées d'eau sont en continu dans les clos et modulées par des planchettes déversoir qui permettent de tenir un niveau constant d'irrigation dans chaque clos. Le débit d'irrigation des rizières n'a pas été modifié pendant le mois écoulé, le Mistral, au pouvoir évaporant très élevé, soufflant pourtant depuis de nombreux jours. Ce système lui permet une irrigation en continu de l'ensemble de ses clos, avec un débit très faible. Le débit observé dans le canal principal d'irrigation est effectivement très faible eu égard aux 62 hectares irrigués et la période très sèche. Selon lui, il en résulte une économie d'environ 50% de l'eau d'irrigation. Cette estimation est basée sur les clos bordés par des chemins en limite de sa propriété, qui nécessitent beaucoup plus d'eau que ceux dont il peut maîtriser tout l'environnement hydraulique. Les pertes ne sont dues qu'à l'évaporation et à une infiltration latérale limitée par le niveau d'eau commun à toutes les parcelles de même altitude. L'infiltration verticale est faible dans les rizières (Heurteaux, 1996, Podlejsky et Dervieux, 198XX)

Garder l'eau de cette manière permet d'optimiser les traitements et d'éviter de renvoyer les produits dans les écoulements en cas de vidange des clos (une pratique courante). Cela permet aussi d'éviter la fuite des nutriments.

La deuxième particularité de cette gestion rizicole est le nettoyage à la main du riz sauvage. Les infestations par le « riz sauvage » qui mûrit avant le riz de culture ont entraîné en Camargue des irrigations plus précoces en début de saison (faux semis) pour favoriser sa germination à des fins d'élimination. La consommation d'eau s'est donc accrue depuis quelques années en raison de l'allongement de la période culturale. Il se prononce contre ces faux semis qui utilisent beaucoup d'eau. Équipés de chaussons de véliplanchistes et de pantalons de protection en matières synthétiques du type coupe-vent, ils parcourent les clos avec son épouse pendant les 15 premiers jours d'août pour arracher à la main ce riz sauvage. Pour l'éliminer, il fait aussi « *tourner les terres en riz de toute façon* » (assolement avec du blé). Il y a ainsi peu de riz sauvage, pas de frais de produits phytosanitaires. Il garde également un clos très propre (y compris sans adventice), pour produire ses propres semences.

D'autre part, il me fait remarquer que se maintient ainsi une grande zone humide qui héberge beaucoup d'oiseaux. Nous avons pu effectivement constater dans notre rapide tour du domaine, la présence de nombreux canards colverts, de hérons dont un héron crabier et d'aigrettes, de poules d'eau ainsi que rolliers et guépriers.

Il est le dernier mas (ferme provençale) desservi par son ASA d'irrigation, qu'il préside par ailleurs. La fin du porte-eau (canal aérien en béton) est équipé d'une surverse, et le trop plein se déverse directement dans la vidange (canal d'assainissement) qui rejoint plus en aval le grand Canal de Rousty. À mon interrogation sur cette perte d'eau d'irrigation, le commentaire est de la même veine : « *C'est bien parce que ça envoie de l'eau propre dans cette vidange et c'est bon pour les poissons. D'ailleurs, il y a toujours des pêcheurs au pont.* »

Pour lui, « *le développement durable en Camargue, c'est respecter tout le monde, les chasseurs, les pêcheurs, il y a aussi des marâchers, il y a des riziculteurs. Il ne faut pas qu'il y en ait un qui prenne trop le dessus sur l'autre. C'est un tout.* » « *C'est un tout* » revient d'ailleurs souvent dans l'entretien. Enfin, il faut être responsable, s'impliquer.

Il fait partie du Comité hydraulique du SMGASA (syndicat mixte de gestion des ASA). Pour cela qu'il est présent aux réunions Charte de l'eau. À propos des problèmes du Parc « *on a trop à perdre à se battre comme ça.* » ... « *En Camargue, il y en a qui veulent gérer en disant : si on n'est pas comme eux, on est à abattre.* » « *Si on veut que l'agriculture baisse en Camargue, pourquoi pas, si on le choisit. Les flamants se développent et viennent manger nos rizières. Mais c'est le seul endroit où les flamants se développent. Si on veut qu'ils se développent ... (il faut faire avec.)* » Cet exploitant n'a eu aucune difficulté pour donner la longueur précise de ses canaux (pas de réponses dans les entretiens de Savard (2000).

### **Identité**

On ne sera pas étonné de retrouver dans ces entretiens la présence de l'élevage et l'expression de cette culture camarguaise particulière qui puise ses racines dans le taureau (et le cheval qui lui est associé). Les paysages de marais, sansouïres et grands étangs en sont le décor. Cette culture est donc porteuse d'une forme de souci de préservation d'espaces emblématiques, quelle que soit les divergences avec les naturalistes.

« *On parle assez peu des éleveurs comme étant une composante. Mais je me rends compte qu'ils sont une justification énorme. Je m'en rends compte maintenant avec les difficultés du Parc, ils deviennent la référence. Ils sont la référence. Ils sont l'élément de stabilité de la*

*Camargue. L'élément presque d'intangibilité de la Camargue. Tout bouge autour, les riziculteurs étaient viticulteurs, ça a beaucoup bougé autour. Baroncelli ne s'est pas trompé.* » (G2)

En cela, on peut admettre que s'il y a quelques années (années 70) les oppositions naturalistes-éleveur étaient assez fortes, aujourd'hui et malgré des différences, ces deux mondes ont pourtant des points communs.

*« Peut-être que là ou ça se rapproche le plus c'est peut-être les éleveurs. Peut être parce qu'ils ont un contact plus franc et direct avec le milieu naturel, avec des animaux, qui réagit directement. Peut-être parce qu'ils travaillent sur du vivant, du vivant direct. C'est peut-être pour ça que ça les rapproche le plus. Et parce que dans toutes leurs activités, ils intègrent déjà toutes ces composantes, notamment l'histoire, la culture, l'environnement. Ils se rapprochent du terrain, du territoire. Ça rapproche par rapport à l'objectif du développement durable. »* (G2). Il existe *« aujourd'hui une activité humaine en Camargue qui à partir de ces deux éléments (il est question des fondamentaux que sont l'eau et le sel), s'est forgé des richesses et des ressources, cette activité humaine s'est organisée, a développé des activités qui ont maintenant un ancrage culturel bien imprégné sur le territoire, je pense à l'élevage. »* (G3) Pourtant, cette identité camarguaise se retrouve dans tous les discours sauf dans ceux des naturalistes<sup>75</sup>, ce qui pose question. Le même interrogé propose que *« même le riz, on commence à dire qu'il y a une culture camarguaise du riz, prémices du riz, etc. On commence à intégrer le riz dans un ancrage culturel. »* (G3). Ces innovations culturelles sont dues pour une partie importante à l'influence du monde de la bouvine<sup>76</sup>. La création de la fêria du riz d'Arles dans les années 80 par H. Yonnet, représentant actuel d'une dynastie réputée d'éleveurs, en est l'illustration.

En Camargue, le ciment culturel est l'élevage parce qu'il fédère autour d'une culture spécifique et d'une identité très particulière construite autour du taureau (l'« animal roi ») et d'une nature « sauvage » qui lui est associée.

*« On ne peut pas considérer qu'on a aujourd'hui une seule communauté de camarguais tendu vers le même objectif. Mais quand on les interroge, ils ont tous une certaine idée de la Camargue, éternelle, ça c'est assez précieux. J'ai travaillé sur d'autres territoires ou territorialiser les gens c'était un effort considérable. En Camargue, c'est déjà fait ça. En Camargue, les gens ont un rapport au territoire qui est assez fort. Comme on a des difficultés, notamment dues à des lobbies, on ne le sent pas, mais c'est un acquis considérable. »* (G2)

Ce mélange des dimensions camarguaises est au coeur de la problématique. Cela rend-t-elle l'action locale en sa faveur plus simple ou cela en freine-t-il l'indispensable dynamique ? Dans tous les cas, la nécessité de prise en compte des conflits de cultures dans un niveau local du développement durable, s'en trouve quelque peu éclairée, et permet sinon de hiérarchiser les actions à mener, du moins de tenir compte de la dimension temporelle du cheminement des idées.

---

<sup>75</sup> Et ce qui les oppose c'est justement leur culture propre : les uns avance en brandissant une tradition bien forcée d'évoluer au risque de disparaître avec une référence à une « nature sauvage » idéelle, les autres un culte de la nature « naturelle » tout aussi rêvée, dans lequel les dimensions sociales sont peu à peu et par nécessité, absorbées (on parle de développement intégré)

<sup>76</sup> Le peuple du taureau : des traditions autour de l'élevage des taureaux, lesquelles tradition s'appuient en particulier sur les jeux taurins et la conduite des manades (troupeaux) de taureaux, les ferrades, marquages, tri pour les courses, sélection.

## Chasse

La chasse à la sauvagine (oiseaux d'eau) est citée à plusieurs reprises. Très ancrée dans la tradition, elle est une autre dimension de cette culture camarguaise. Elle se pratique dans les espaces qu'occupe l'élevage de taureaux et de chevaux, mais est utilisatrice directe de la ressource en eau à des fins de gestion des marais. Cette question de la chasse n'a pas vraiment été abordée à propos de gestion de l'eau, elle est cependant revenue dans plusieurs discours, comme dimension culturelle ou parce que les interrogés ont une chasse sur leur exploitation. *« J'avais une discussion, il y a une semaine, avec un voisin qui avait une belle chasse. Je lui ai dit arrête ! Il avait 10 actionnaires, il est passé à 12, il est passé à 15, maintenant il en a 20. Je lui ai dit, là, tu es à côté de la plaque. Nous on en a 3 d'actionnaires. Alors, je ne dis pas qu'on a une grande chasse comme certains de nos voisins, mais bon ! La chasse, on l'a eu louée très cher à des gens d'Arles qui ont essayé de le rentabiliser, entre guillemets parce qu'une chasse, ça se ne rentabilise pas. Ils ont tué la chasse du domaine. Comme ça se passe dans pas mal d'endroits ! »* (E1)

Enfin, *« aujourd'hui, dans la crise que traverse le Parc, les chasseurs sont très calmes, très absents dans le débat ... Et je pense qu'ils ont tout à gagner que le Parc soit présent, c'est une garantie ... À un moment donné, ils ont un intérêt convergent avec la protection de la nature parce que le grignotage de l'espace par l'urbanisation les fait se rejoindre dans le combat. Bien sûr, pour des intérêts divergents »*, (G2)

fait une nouvelle fois apparaître des intérêts communs pour une gestion d'espaces naturels durables qui n'apparaissent pas encore dans les discours officiels.

## Autres sujets abordés

D'autres sujets sont abordés, mais succinctement et toujours en référence directe à la Camargue. Le tourisme lié à l'eau lui aussi à travers les paysages humides, les moustiques et la démoustication, à peine évoqués, les flamants roses (*« si on en veut, il faut faire des choix »*, car cela compte pour le tourisme), les revenus des agriculteurs, le respect de la nature, la mondialisation (production agricole), et même la dimension du développement durable dans les grandes entreprises. Nous ne nous y attarderons pas pour ne pas nous éloigner plus du Contrat de delta.

Un dernier extrait nous permettra de conclure l'analyse de ces entretiens et d'illustrer la nécessité d'une évolution dans la gestion de l'eau :

*« L'eau, prioritairement, c'est pour l'agriculture intensive. C'est pour produire du riz, c'est pour dessaler les terres pour qu'il y ait après du blé, du tournesol, d'autres cultures. ... Ce qui est intéressant en Camargue, c'est qu'on a aujourd'hui des structures collectives qui gèrent les outils qui permettent d'apporter ou sortir de l'eau. Ces structures collectives ont été installées pour les besoins de l'agriculture et jouent un rôle un peu particulier. Et j'ai l'impression qu'aujourd'hui elles rendent d'autres missions. Elles rendent de plus en plus des missions de service public. »* (G3)



#### 5.4. Comparaison avec un travail d'enquête antérieur portant sur la gestion de l'eau

L'enquête Martin Savard a été réalisée en 1998 et début 99 (Savard, 2000). La douzaine d'entretiens a été consultés sur la base des points importants relevés en 2004-2005 : la question du Vaccarès, les inondations, la gestion globale de l'eau. Le Vaccarès est moins présent que dans notre enquête et la question des inondations n'apparaît pas comme un souci premier, ce qui n'est pas sans poser question, sur laquelle nous reviendrons. Cette enquête portant sur la gestion de l'eau à l'échelle de l'exploitation, les discours sont orientés dans ce sens et explique sans doute l'absence de discours sur la gestion globale de l'eau. On notera qu'aucun enquêté exploitant (11 sur 12) n'a pu (voulu ?) donner la longueur de canaux sur l'exploitation.

#### 5.5. Tableau évènementiel « Camargue » (Nicolas, 2004 ; extraits en annexe)

Nous souhaitons considérer l'évolution du Parc au regard de la problématique traitée. La question de l'eau en est quasiment absente et la CEDE n'y apparaît pas ! La presse régionale n'est peut-être pas le reflet de tout ce qui se passe au Parc. Cependant, toutes les questions auxquelles ont été donné une priorité y apparaissent. Ce qui tend à montrer d'abord que la gestion de l'eau n'est pas une préoccupation première des journalistes, et sans doute aussi que cette question n'a pas créé de conflit au Parc car cela aurait été rapporté. Pas de débat important apparemment donc au sein des CA de la Fondation. Pourtant, le 22-04-1997 on peut lire que « la commission des parcs donne un avis favorable sous conditions à la charte du PNRC. Ces conditions devraient être adressées au préfet et au président du conseil régional. Elles concernent notamment l'hydraulique dont la maîtrise devrait être assuré par le parc, un SAGE<sup>77</sup>, schéma de gestion et d'aménagement des eaux, devra être réalisé dans les deux ans et un ingénieur hydraulicien embauché prioritairement. De même un comité scientifique devra être constitué, la digue à la mer devra rester la propriété de l'Etat et la démoustication ne devra pas engendrer d'effets néfastes sur l'environnement. »

Les informations recueillies par ce tableau évènementiel portent surtout sur les questions administratives du Parc, dont le renouvellement de la charte du Parc, qui aura mis 12 années pour aboutir, et une large place accordée aux inondations. Le 16 juin 1992, le Conseil d'Administration de la Fondation du Parc naturel Régional de Camargue évoque que « Le Parc enregistre 22 ans d'existence au terme desquels il doit renouveler sa charte. Un rapport sur le bilan des activités du Parc devrait annoncer l'ouverture de cette nouvelle charte.<sup>78</sup> »

Il y est donc largement question des problèmes de fonctionnement du Parc, évoqués explicitement en conseil d'administration de la Fondation du 9 novembre 1992, sur le renouvellement de la charte où apparaît pour la première fois le besoin d'une gestion globale de l'eau : « *Le rapport de l'IARE évoque quant à lui la nécessité pour le parc de se livrer à une gestion pilote des espaces naturels qui relèvent de sa compétence, ainsi que de s'orienter vers une stratégie hydraulique globale. Le parc est également invité à dépasser son attitude de repli, son particularisme face à l'internationalisation des problèmes. L'IARE évoque également « l'étonnante » stabilité du bureau. La révision de la charte du parc doit se faire dans un esprit de nouvel équilibre et d'ouverture.* »

Il aura fallu encore huit ans pour aborder concrètement la gestion globale de l'eau.

---

<sup>77</sup> Ce SAGE a été rejeté par la justice, la raison invoquée par les propriétaires plaignants étant que les eaux de Camargue sont des « eaux closes »

<sup>78</sup> Ainsi que le prévoit le décret du 25 avril 1988, les parcs régionaux déjà existants doivent tous réviser leur charte avant le 25 avril 1991, le parc de Camargue a dû obtenir des prolongations. Depuis avril 89, trois projets de révision ont échoué faute d'obtenir l'accord du CA. C'est la raison pour laquelle le parc a confié à L'IARE, bureau d'études de Montpellier une étude devant offrir un bilan prospectif. Le projet de loi prévoit que les parcs soient des établissements publics de coopération intercommunale.

## **6 Les mésaventures de l'organisme de gestion du Parc de Camargue, les enjeux politiques**

Sans rentrer dans les détails, on ne peut passer sous silence les événements et le contexte politique qui ont été le moteur des tribulations du PNRC dont finalement le territoire et ses habitants ont à subir les conséquences

- *1973, création du Parc de Camargue* : Le Parc de Camargue est un des tous premiers Parcs régionaux créé en France (1<sup>e</sup> Parc : Saint-Amand-Raismes, actuel Scarpe Escaut en 1968). « en janvier 1973, après de longues tractations, M. Pujade, ministre chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement, vient inaugurer à Arles un Parc naturel régional de Camargue dont le conseil d'administration est composé d'une majorité de représentants des intérêts locaux. » (Picon, 88). Les intérêts locaux sont en fait les grands propriétaires terriens qui n'ont jamais accepté de perdre la maîtrise du territoire et rejeté vivement un projet de Parc National déjà ancien. Ce parc est géré par une Fondation.

*2002, la création du GIP* : Jusqu'à la création du GIP, le Parc est géré par cette Fondation, reconnue d'utilité publique, qui détient le label Parc. Elle le détiendra jusqu'en 2002, date à laquelle sous l'impulsion du Président de la Région PACA, un nouveau statut de l'organisme de gestion est voté par le CA de la Fondation. Il devient un GIP, dans lequel les acteurs locaux et les usagers ont leur place. Des changements pourtant apparemment peu importants, avaient déjà suscité des conflits à l'occasion de l'entrée de représentants des habitants dans le conseil d'administration de la Fondation (pression de la grande propriété). Cet élargissement est la conséquence de la création de l'Association des camarguais (Claeys-Mekdade, 2003) à la suite des inondations de 1993-94. L'évolution de la structure de gestion du Parc est la conséquence de la volonté politique de changement.

- *invalidation du GIP en 2004* : La durée de vie du GIP aura donc été brève. Le jeu politique et le rejet du GIP par quelques grands propriétaires, parce qu'ils s'estimaient être insuffisamment représentés, se solde par des recours en Conseil d'État dont l'aboutissement est l'invalidation du GIP. Le fonctionnement du Parc est stoppé entre mai et décembre 2004. Le moment critique atteint son paroxysme en novembre 2004 en raison du refus de ce groupe de pression d'accepter l'idée d'un syndicat mixte.

- *création du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue* : elle intervient en décembre 2004. Mais des difficultés de fonctionnement subsistent : il n'y a pas de convention entre la Fondation toujours propriétaire en titre des biens du Parc et le syndicat mixte (SM). Un nouveau recours au Conseil d'état est en cours. C'est l'actuel Président du syndicat mixte Parc de Camargue préside le Comité de delta (structure du Parc et composition des commissions en annexe).

Quelles que soient les raisons qui ont fait naître cette situation, les Parcs français sont tous gérés par des syndicats mixtes. Le GIP permettait aussi, outre un cadre légal au versement des subventions des collectivités, une plus grande ouverture vers les représentants des acteurs et usagers du territoire. Paradoxalement donc, la remise en question du GIP et son remplacement par un SM a manqué d'échouer en raison de l'opposition de grands propriétaires soutenus par les représentants de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. On aura donc accouché d'un organisme où les seuls représentants légaux du conseil syndical sont des élus (les deux collectivités locales, la Région, le Département des Bouches-du-Rhône), auxquels il faut ajouter des représentants des chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre des métiers, chambre de commerce), ce syndicat mixte étant dit « ouvert ».

À la mise en place du SM, outre le Conseil syndical habilité à prendre les décisions, un Conseil de Parc est créé, qui regroupe les représentants des acteurs, des habitants et des usagers un peu comme dans le défunt GIP, mais avec une représentation plus large (cf. annexe : composition du SM). Les commissions de travail du Parc passent de 7 à 10. Elles s'ajoutent aux groupes de travail Contrat de delta, à ceux de la préparation de la charte de l'eau. De la multiplication des commissions, qui permettent cependant la participation du plus grand nombre, naît une certaine confusion. La remise en route du travail de préparation du Contrat de delta, avec 5 groupes de travail, s'est fait à la fin de janvier 2005, en parallèle à la remise en route des réunions pour l'élaboration de la charte de l'eau, selon 4 groupes thématiques liés aux usages. La CEDE est maintenue sans changement ; elle n'est pas une commission Parc malgré des chevauchements dans les questions traitées.

Le conflit peut n'être pas terminé. Le syndicat mixte fonctionne, pour l'instant, en lien direct avec le Conseil de Parc. Les deux instances sont la plupart du temps convoqué en même temps.

Un des arguments avancé par les opposants au syndicat mixte était la distance de certains élus supposés incompetents pour se pencher sur des problèmes « camargo-camarguais », qui est un grand classique d'un ostracisme occasionnel récurrent des camarguais vis-à-vis de l'étranger à la Camargue. C'est une des caractéristiques culturelles de ce territoire qui suppose que qui n'y appartient pas ne peut rien y comprendre et n'est pas habilité à prendre les décisions. En réalité, dès lors qu'un forain épouse « la cause camarguaise » (traduire les traditions camarguaises en termes de maintien de la culture locale et au-delà de l'adhésion à un groupe d'initiés) celui-là est rapidement intégré comme camarguais. Ceux qui ne sont pas en accord sont généralement considérés comme « *n'étant même pas camarguais* » (enquêtes participante en particulier).

Enfin, le dossier préalable de candidature du contrat de milieu « Contrat de delta Camargue » est présenté sous la Fondation. La poursuite du travail de préparation du dossier définitif, s'est effectuée entre 2002 et décembre 2004, alors que le Parc est géré par un GIP. Depuis 2004 et après un temps d'arrêt, la suite du projet est gérée sous un syndicat mixte. Le dossier définitif sera donc présenté avec cette dernière structure de gestion, si aucun nouveau problème ne vient s'y opposer. Le Contrat de delta aura donc traversé les diverses formes administratives du Parc. Une telle succession de péripéties politico-administratives, peut difficilement pousser le projet à un bon rythme et dans des conditions optimales, surtout pour les techniciens qui en ont la charge.

Pour conclure ce chapitre Parc, il faut voir dans ces conflits le signe d'un changement historique, avec le recul de l'influence de la grande propriété et un basculement du Parc (de la Camargue ?) vers une plus grande participation des populations concernées, beaucoup plus conforme aux enjeux de l'époque. À l'enjeu politicien se superpose donc un véritable changement historique.

## **7 Discussion**

### 7.1. Les difficultés de la collecte d'informations ; concertation, participation

Le parti pris de d'explication du déroulement de ces années Contrat de delta sur fond de crise du Parc permettent de bien comprendre les problématiques de développement durable en Camargue, avec leurs spécificités et leurs contraintes, qu'elles soient naturelles ou sociétales. Certaines réglementations appliquées sans consultation ni communication ou sans concertation préalable constituent des « forçages » sociaux (par analogie, les sciences de l'univers parlant de forçage quand elles traitent de contraintes des variables abiotiques) qui n'autorisent pas l'expression légitime des usagers. Une concertation vise justement à susciter leur avis et en tenir compte. Une consultation reste très hiérarchisée et n'implique pas de tenir compte de cet avis. Le Contrat de delta et les démarches associées de concertation pour une gestion de l'eau proposent une élaboration en termes de concertation. Il était difficile de ne pas se pencher sur cette question à propos du travail d'élaboration du projet.

Cette concertation permet d'établir le contact entre des usagers concernés différemment par la gestion de l'eau et des gestionnaires et des élus pour collecter des informations utilisables. Ces participants aux réunions de travail n'ont ni le même rôle ni les mêmes attentes. La distinction se fait aisément entre les animateurs du projet et l'ensemble des usagers. Les premiers en sont les porteurs et leur rôle est de le faire aboutir par un travail organisé, une méthode établie et une bonne connaissance du terrain et des acteurs. Cette connaissance est basée sur une structure qui fonctionne en Camargue depuis maintenant de longues années, qui se nourrit de ses relations aux divers groupes d'habitants et d'usagers et des nombreuses études réalisées, tant à son initiative qu'en provenance des divers organismes de recherches dans diverses disciplines sur ce territoire. Les autres participants se répartissent comme nous l'avons écrit entre acteurs et simples usagers, qui apportent ou peuvent apporter l'expérience de leur qualité ou de leur métier, qui va d'aspect très techniques (par exemple riziculteurs) à des positionnements plus idéologiques ou pratiques (associations d'habitants, associations environnementales). **Cet ensemble très hétérogène est présent avec ses demandes, ses attentes et ses inquiétudes propres aux différents groupes.** Il y a des aspects très nettement partagés en Camargue par les différents usagers bien que pour des raisons différentes (« sauver la Camargue »). Il est clair que, au-delà de points précis (techniques), ces expressions nécessitent une prise de recul de la part des animateurs du projet. Cette prise de recul ne va pas de soi, mais cette étape est une partie nécessaire de ce projet de développement durable.

Dans ces concertations, la difficile compréhension du sens d'une gestion globale de l'eau, est un niveau important de différenciation. Elle s'appuie en effet sur des paramètres souvent très éloignés des non spécialistes. La plupart des participants exploitants, s'ils sont au fait de leurs propres besoins techniques sur leur exploitation, ont une vision un peu décalée des réalités sur l'ensemble de la Camargue. On peut ajouter, en ce qui concerne les adhérents aux ASA, que bien souvent, les questions touchant à l'association syndicale d'arrosant ou de drainant de laquelle ils dépendent, semble peu les concerner.

Chaque usager convoqué/invité n'est pas forcément présent à chaque réunion et de plus, la multiplication des réunions quelle que soit leur importance semble conduire à une certaine désaffection. Ce point met aussi en débat la question de « qui participe » ? Il est patent que les « bonnes volontés » sont largement sollicitées ou provoquent cette sollicitation de participation. Etre présent partout devient difficile. Nous avons observé à plusieurs reprises que dans certaines structures, l'information élémentaire sur le projet (CNA, études, actions) n'est pas transférée après les réunions de travail. Les représentants d'organismes publics ou des collectivités territoriales ne sont souvent pas les mêmes personnes. On voit bien là la difficulté de la représentation. Si les représentants ne sont pas les mêmes et ne transfèrent pas ce qu'ils apprennent ou font - s'ils le devraient, peuvent-ils objectivement le faire, et dans quelles conditions – la concertation est-elle efficace ? Enfin, ne demande-t-on pas une trop

grande rapidité de réalisation, dans une société dont la complexité augmente entre autres parce qu'on n'élimine pas du réglementaire, mais qu'on rajoute des couches au point d'entendre parfois parler de « *millefeuille de l'administration* » ou de « *droit gazeux* ».

#### 7.2. D'autres politiques territoriales

Les mesures agri-environnementales sont abordées dans les entretiens essentiellement à travers la question des futurs CAD, porteurs semble-t-il de ressources insuffisantes. Comme politique publique appliquée au territoire, Natura 2000 suscite suffisamment de conflits et d'interrogations pour être présent dans la plupart des discours collectés. 2005 est une année décisive pour achever la désignation des périmètres inscrits, ce qui a eu pour effet premier de raviver les nombreuses interrogations qui planent sur cette directive européenne et sa traduction en termes de droit français, le flou étant toujours aussi présent sur la prochaine phase du document d'objectif (DOCOB) et surtout la possible utilité de la directive en termes d'aides financières. La Camargue est particulièrement en retard pour la désignation des périmètres par le préfet, en raison d'une opacité longtemps entretenue sous la pression de certains groupes sociaux (grands propriétaires), en conflit avec les naturalistes évidemment soupçonné de chercher à mettre en réserve de manière déguisée la plus grande partie du territoire<sup>79</sup>. Au plan politique, un mélange très curieux de décisions des conseils municipaux qui ont dû donner leur avis avant la fin novembre 2005 ont vu le jour. Elles ne tenaient pas à une couleur politique précise mais à l'influence des groupes de pression locaux d'où des positions différentes selon les communes, chasseurs ou cabaniers à Port-Saint-Louis-du-Rhône (rejet), ou riziculteurs en Grande Camargue (favorable récemment, avis favorable sur les communes du Parc). Ce flou n'est pas le fait de stratégies politiques nationales, mais correspond à des adaptations locales qui sont liées à l'interprétation de ce que pourra proposer Natura 2000 en termes d'aides financières ou de contraintes et aux particularismes culturels. Les aides sont toujours évoquées et il semble qu'aujourd'hui ni l'état français ni l'Europe ne puisse préciser le niveau de ces aides et à quoi elles seront associées (cf. Journées des Parcs 2005). Dans l'ensemble, les chasseurs sont plutôt contre, les contraintes sont le plus souvent perçues comme « on ne peut plus faire ce qu'on veut chez soi ». On ne peut pas dire que la mise en place de Natura 2000 soit facilitée grâce à une bonne compréhension fruit d'une bonne communication (entendue comme information – échanges, débarrassée de la trop fréquente « langue de bois »). L'absence de réelle participation et de concertation des usagers (propriétaires en particulier) a bien été un frein. Ces exemples de mesures estampillées « développement durable » montrent toute la complexité locale de sa mise en œuvre.

#### 7.3. Un développement durable hérité en Camargue ?

Le développement durable est-il ou non hérité en Camargue ? Il y a d'une part ce que l'on peut assimiler à une démarche ancienne de développement durable, d'autre part ce qui s'y opposerait. La fusion entre ces deux tendances est justement l'objet du Contrat de delta.

Les politiques publiques telles que mesures agri-environnementales (MAE, CTE ou CAD), Natura 2000, Contrat de delta, relèvent d'une démarche de développement durable. Toutes sont des démarches pour une gestion à la recherche d'équilibre entre usages, soit la recherche d'un équilibre nature – agriculture pourtant ancienne, au travers de la représentation et de la concertation des acteurs et usagers. Pourtant certaines conséquences des aménagements hydrauliques hérités peuvent être partiellement considérées comme non durables. Les digues ont d'abord provoqué une augmentation de la salinité des sols. Le développement hydraulique

---

<sup>79</sup> C'est la fonction des naturalistes de chercher à protéger prospectivement des milieux présentant un intérêt écologique avéré, comme il est normal que les chasseurs cherchent à défendre leurs intérêts.

lié à celui de la riziculture a engendré des occupations des sols peu pertinentes vite abandonnées (parcelles d'altitudes trop basses entraînant des remontés de sel, Dervieux *et ali*, 2002). Il a aussi pour conséquence, l'artificialisation des régimes hydriques des milieux naturels qu'ils soient voués à la chasse comme à la conservation, à partir du moment où la modification du fonctionnement hydrologique impose des transformations importantes du milieu : diminution des assecs, permanence de l'eau et adoucissement général des eaux, changement des flores. À une salinisation en début du 20<sup>e</sup> siècle, a succédé un adoucissement dans sa 2<sup>e</sup> moitié. Ces transformations induisent des problèmes de banalisation des milieux au détriment de leurs caractéristiques méditerranéennes et donc un risque au niveau de la diversité biologique et de la contribution de la Camargue à la biodiversité. Ce n'est pas le nombre d'espèces qui pose problème mais bien leur caractère bio climatique (Tamisier Grillas, 1994 ; Aznar *et ali*, 2003). Nous avons vu que les démarches naturalistes sont anciennes et vont dans le sens d'une préservation des milieux « naturels » mais avec une modification de la variable fondamentale eau, par introduction d'une gestion humide.

Nous voilà donc au cœur du problème et d'une contradiction : la riziculture perdure, mais c'est elle qui est productrice de gestion hydraulique collatérale avec les modifications que l'on sait apportées au fonctionnement hydrologique, préjudiciable à long terme à une gestion susceptible de maintenir une variabilité la moins contrôlée possible, plus favorable à une diversité biologique de zone humide méditerranéenne. Rappelons que si la diversité spécifique tend à augmenter avec la coexistence d'espèces liées aux conditions des milieux et marais littoraux méditerranéens et d'espèces plus cosmopolites, **le maintien d'une gestion accentuant l'adoucissement des eaux peu contribuer à la diminution d'espèces plus spécialisées contribuant mieux à la biodiversité, qui ne peut être considérée comme un problème local** (Dervieux et Aznar, 2003 ; Aznar *et ali*, 2003). Bien entendu, il reste la liberté à l'ensemble des acteurs et usagers concernés, de décider la gestion qui convienne aux besoins humains d'activités et d'usages, de représentations, mais en connaissance de cause sur les risques probables à long terme, dont l'eutrophisation des milieux n'est pas la moindre. C'est du reste un problème qui se pose ici et là dans certains marais de chasse où l'on maintient de l'eau en permanence.

Dans un autre champ, on peut considérer aussi que les démarches de « maintenance » culturelles et paysagères du début du 20<sup>e</sup> s (Mistral, Baroncelli), en opposition à ce moment-là avec l'emprise de l'Etat sur ce territoire et ses projets de mise en valeur, peuvent avoir une parenté avec les démarches modernes de préservation et d'opposition Nature-Société qui a précédé l'idée de développement durable.

Si l'on replace ces événements dans le temps, l'idée de développement durable hérité prend plus de sens quand on la situe seulement au regard de l'après riziculture avec le maintien d'un équilibre entre agriculture, élevage et conservation. Mais cela est récent et il est difficile de donner une date précise : fin des années 70 avec la relance de la riziculture, plus sûrement à partir des 1<sup>er</sup> démarches agri environnementales et Natura 2000 (relancé seulement depuis 2 ans).

Par ailleurs, un travail récent a commencé en 2004 pour le renouvellement du label MAB (label UNESCO l'Homme et la Biosphère ; Col., 2005) : ce travail collectif de l'ensemble des gestionnaires et scientifiques pour la première fois sur le delta à son échelle géographique a été conduit par le Parc. Ce label est clairement estampillé développement durable (Dossier présenté le 17 février devant le comité MAB France).

**Le développement durable s'inscrit ici dans la durée, il est partiellement hérité dans la mesure où le souci de protection des milieux naturels et de lutte contre une colonisation agricole jugée excessive est ancien. Mais c'est un héritage partiel en raison de**

**l'artificialisation du régime hydrologique dont les conséquences sur la diversité biologique est loin d'être négligeable, parce qu'elle maintient l'eau tout au long de l'année contrairement aux contraintes bioclimatiques de sécheresse estivale. Il en résulte un risque de banalisation des flores et à terme, une probable eutrophisation des marais qui ne sont plus soumis à l'assèchement estival (déjà observé en Camargue, cf. par exemple Col., 2000).**

#### 7.4. Deux niveaux de discussion en confrontant les deux types d'enquête

##### 7.4.1. Ce qui fait problème et retarde la mise en place du Contrat de delta

- *La résistance de l'histoire et l'héritage du système latifundiaire* : la résistance de la Fondation aux changements et les problèmes du Parc qui sont l'expression historique de la grande propriété.

- *Le vieillissement des exploitants* : la complexité du système dans son ensemble, tant biophysique que réglementaire rend difficile une compréhension par les plus anciens du modèle contemporain de fonctionnement de la société.

- *Les représentations liées au Vaccarès et à la sur valorisation du passé* qui confine au mythe. « Avant on faisait comme ceci ou comme cela !»), est fréquemment l'expression des plus anciens dans les réunions avec la référence à un Vaccarès qui se serait parfaitement écoulé à une époque idéale, en tout cas idéalisé. C'est oublier le changement d'un Vaccarès au régime hydrique semi temporaire vers un Vaccarès permanent, au niveau trop élevé combattu du reste en son temps par les riverains, dû au brutal développement de la riziculture. Ce haut niveau devait faciliter l'écoulement vers la mer. Il y a là la difficulté d'intégrer un Vaccarès contemporain, qui ne s'assèche plus, mais dont les niveaux en moyenne plus bas que le niveau de la mer gênent l'écoulement vers la méditerranée en l'absence de Mistral. Absence également de prise en compte de la quasi fermeture du passage entre Vaccarès et lagunes du sud à partir du niveau 0 NGF, qui crée un basculement des salinités (Franchesquin et Dervieux, 2003). Seul des pêcheurs ont pu soulever ce problème lié selon eux à un « mauvais brassage » des eaux ne favorisant pas les flux de poissons (ce qui est du reste très probable).

- *Le manque d'informations* rejoint les préoccupations liées à la concertation : il ne suffit pas de donner de l'information, encore faut-il qu'elle soit recevable. La durée est en question car il faut du temps pour assimiler des notions au départ abstraites. C'est aussi le problème d'un travail vers les usagers et les acteurs qui n'avait pas été fait jusque là. Ce manque, ou ce besoin, d'information n'est pas nouveau. (cf. 7.2.)

- *Le politique* : le jeu politique provoque des reculs dans la mise en place de nouvelles politiques territoriales et peut donc les ralentir. Les conflits sont l'expression conjoncturelle des problèmes rencontrés par le Parc de Camargue lors de son évolution structurelle. Les défenseurs de la Fondation sont appuyés par une des communes, en opposition à l'ancien Président du Parc, responsable des transformations historiques de l'organisme de gestion du Parc et par là de la gestion du territoire. La non résolution du conflit Fondation - Syndicat Mixte est manifestement une conséquence de la scène politique.

La durée dans le champ du politique revêt un certain nombre d'aspects : retard au démarrage, risque de télescopage avec les conflits récurrents et les politiques électorales, lesquelles ne vont généralement pas dans le sens de prises de positions fermes. Elle pose alors problème pour des actions importantes à mener comme la lutte contre les inondations (difficultés d'évacuation du Vaccarès), ou le remplacement de transformateurs électriques anciens au pylône de certaines stations de pompage présentant des risques de pollution à la dioxyne (BRL, 2004 ; cf. annexe). Notons qu'il est remarquable que l'inquiétude vis-à-vis de possibles

inondations futures occulte les risques venant de la mer : les crues du Rhône sont toujours simultanées de niveaux marins élevés (autour de 1m en octobre 2003 semble-t-il). Cet aspect pourtant déterminant de l'écoulement du fleuve en crue n'a jamais été mis en avant dans les groupes Contrat de delta mais seulement en CEDE, et plutôt par les gestionnaires dont le souci se porte vers la digue à la mer.

- *La relativement faible participation aux groupes de travail*, (surtout pour la Charte de l'eau) entrave aussi la diffusion de l'information. Ce n'est pas un problème trop grave vis-à-vis du Contrat de delta d'un point de vue strictement technique car ça n'empêche pas d'avancer, mais on ne peut le faire dans les meilleures conditions, c'est-à-dire en faisant progresser l'information auprès d'une majorité d'utilisateurs, ce qui peut poser par contre problème sur le long terme. Le manque de participation de certains acteurs à la vie du Parc jusqu'à présent, parmi les agriculteurs par exemple, conduit à des lacunes pour le moins surprenantes. Nous avons reçu par exemple des demandes d'information de la part de représentants de la profession qui ne connaissait pas l'existence ni la fonction de l'Agence de l'eau, ce qui en Camargue, pour des riziculteurs dont la redevance à l'Agence de l'eau est fixée à taux zéro, est pour le moins surprenant.

- *Le manque de données clés* : malgré tout ce que l'on sait car les études sont nombreuses et anciennes en Camargue, des données cruciales manquent encore. Cela est dû surtout au fait que les approches globales comprenant des aspects quantitatifs sont rares, les données économiques l'étant encore plus. On ne connaît pas bien non plus les flux entrants- sortants à la mer, très mal les écoulements des terres vers le système Vaccarès. Un gros travail de débroussaillage réalisé dans les années 1990 (Heurteaux, 96 ; Gindre *et alii*, 99, PNRC, 99) n'a pas encore trouvé de suite. Une analyse est en cours dans le cadre de la CEDE pour proposer des études permettant la collecte de données manquantes dans le Contrat de delta. Cette étude vise à préciser les règles de gestion des étangs au regard des acteurs de l'eau.

- *L'absence de perception de l'intérêt économique* du Contrat de delta : les ressources financières ne sont plus directes, mais passent par le classique tour de table collectivités et Agence de l'eau. Ce que l'on peut comprendre comme une nécessité de responsabilisation. Les aides ne sont pas des droits sans des devoirs.

- *La confusion et la complexité*, portée locale et complexité de l'action : Le fait qu'il puisse apparaître des confusions entre le rôle des collectivités locales et celui du Parc n'est pas un élément de clarification. Il n'est pas toujours évident en effet de faire la part du rôle des communes et de celui du Parc dans l'application de politiques publiques sur le territoire dans lesquelles interviennent d'autres organismes publics (DDAF, en particulier pour l'eau), ou non (SMGASA). L'exemple de l'AEP<sup>80</sup> est un bon exemple technique puisque le développement du réseau d'eau potable est partiellement porté par le Parc et réalisé en fait par les communes (compétence actuelle de la communauté d'agglomérations). On peut se demander si cette situation d'une territorialité (à l'intérieur du Parc) différente de celle à laquelle sont habitués les usagers (leur commune) n'est pas une source de confusion. Il n'est pas question ici d'agriculteurs, éleveurs et autres acteurs qui tirent leur subsistance des ressources locales et connaissent plus ou moins bien les circuits administratifs complexes dont ils relèvent. À quoi sert le Parc de Camargue pour les usagers non acteurs au-delà de la préservation de l'environnement, qui n'est pas le seul objectif d'un Parc Naturel Régional (cf. Missions, des Parcs, site de la Fédération) ? Et à plus forte raison, quelle peut être la signification d'un contrat de delta, outil pertinent de réalisation graduelle d'une gestion globale de l'eau portée par le Parc, mais dont les termes sont plutôt compliqués à comprendre

---

<sup>80</sup> De nombreux mas ne sont toujours pas connectés au réseau d'eau potable en Camargue. La ville d'Arles a réalisé des travaux dans ce sens en 2004 :



pour un usager. Ils le sont déjà pour des acteurs utilisateurs d'une ressource qui est un point clé de leur activité professionnelle (nous avons vu que les arrosants payent une taxe à taux 0 à l'Agence de l'eau, organisme semble-t-il inconnu de certains d'entre eux). Habitant d'une commune, on sait généralement vers qui se tourner en cas de besoin (le maire, les élus). Là, sur le territoire du Parc il y a une certaine distance avec les formes politiques classiques bien que le conseil d'administration du syndicat mixte soit composé en majorité d'élus de diverses collectivités et en particulier d'élus locaux (4 pour les Saintes-Maries-de-la-Mer, 4 pour Arles). Un des arguments avancé par les opposants au syndicat mixte était d'ailleurs cette distance des politiques (enquête). En bref, si les habitants du Parc, de mieux en mieux représentés au Conseil de Parc, vivent sur son territoire, ils sont les administrés des communes.

Enfin, les réseaux hydrauliques se sont complexifiés au fil du temps, l'artificialisation du système tend à engendrer de plus en plus d'artificialisation. Les nœuds hydrauliques, les résolutions « à la demande » à cheval sur les communes et les ASA<sup>81</sup>, le désengagement des adhérents aux associations (un projets d'analyse historique est en préparation au DESMID) ne simplifient pas les choses. Les communes et le Parc sont concernés : il y a de la difficulté parfois à se situer (qui fait quoi). Les délibérations ont eu lieu en mairie d'Arles pour subventionner les sur pompages occasionnés par les changements occasionnés en Camargue et Corrège Major, par le développement du bâti en tête de Camargue (Trinquetaille quartier d'Arles, Gimeaux et Salier). Elles ont soulevé des interrogations chez les techniciens.

#### ***7.4.2. Ce qui favorise la mise en place du Contrat de delta***

- *Le changement des mentalités* : les acteurs du territoire ne sont pas isolés de l'influence des représentations et des grands paradigmes environnementaux au niveau national et international. Les autres politiques publiques porteuses de durabilité mises en œuvre sur le territoire ont un rôle également dans l'évolution des mentalités locales et des comportements, les aides économiques sont des arguments puissants.

- *Le changement générationnel à la tête des exploitations* : les « jeunes générations » (souvent plus de 40 ans dans l'agriculture et l'élevage) sont plus sensibles aux grandes idées du moment autour de la nature et de l'environnement, du vivre collectif découlant des difficultés économiques, du prospectif et peut-être de l'incertain. On le retrouve dans leur conception de la gestion de leur exploitation : leur perception du durable est en accord avec un métier difficile et la durée évoquée dans les entretiens est de l'ordre de 10 ans, fonction selon eux de la mise en place d'un projet d'agriculture. On peut penser aussi que la difficile compréhension du fonctionnement du système et des politiques publiques incite les plus jeunes, soumis plus que leurs aînés aux difficultés de l'agriculture (nouvelle PAC pour le riz), à se rapprocher des structures de gestion porteuse de ces politiques publiques. Les changements sont décelables au niveau des activités développées sur les propriétés. Les grands domaines, dans de nombreux cas, ont des difficultés financières. Il s'en suit une diversification des activités afin d'améliorer la rentabilité des exploitations avec l'élevage, le tourisme (gîtes, journées camarguaises ; Tamisier *et al.*, 1987 ; Mathevet, 2004) ou la chasse. La place des milieux naturels et l'image qu'elle confère aux domaines joue en faveur d'une plus grande attention portée aux questions environnementales et au souci du maintien des espaces naturels ainsi valorisés. Cet aspect est très lié au tourisme : on vient chercher un paysage en Camargue, qui symbolise la nature. Ce qui est important, c'est qu'il y ait de la nature, le fait qu'elle soit

---

<sup>81</sup> Des conventions entre la ville d'Arles et l'ASA de drainage de Corrège et Camargue Major sont en cours pour compenser les surcoûts de pompages aux deux stations d'exhaures du Grands canal de Rousty (Pierre Dulac et Albaron) occasionnés par l'écoulage de Trinquetaille, de Gimeaux et de Saliers

artificialisé n'est pas un critère de rejet. L'évolution est sensible au niveau du changement de regard porté sur l'élevage. Mal perçu par la génération précédente, qui a vécu le développement de la riziculture (la soumission de la nature à nos besoins), il est aujourd'hui valorisé. Les éleveurs jouissent d'une reconnaissance sur une zone en extension parce que porteurs d'une identité qui déborde très largement des marges du delta dans la société des loisirs. C'est un résultat de l'enquête, mais aussi de nombreuses conversations avec d'autres éleveurs – agriculteurs.

- *Les données et études sur la Camargue sont nombreuses* : cette région suscite depuis longtemps des vocations et des travaux de recherches par des écologues, géographes, biologistes, sociologues, sciences humaines en général... Ces travaux autorisent, malgré des lacunes, une assez bonne vision du fonctionnement global. Ils permettent de mettre en évidence les clés d'une gestion globale de l'eau, même si l'on sait que de nombreuses questions ne pourront être éclairées qu'avec du temps et la participation des acteurs et de nouveaux programmes de recherches et études. À ce sujet, le Parc de Camargue, malgré ses problèmes semble plutôt mieux loti que d'autres Parcs Régionaux (Journée des Parcs, 2005).

- *Les inondations* : les inondations d'octobre 1993 et de janvier 1994 qui ont directement touché la Grande Camargue (le territoire du Parc) ont constitué une première secousse très vivement ressentie. Les fortes crues répétées du Rhône de 2001 à 2003 et les inondations qui en ont découlé, bien qu'à l'extérieur du périmètre du Parc (Arles, Camargue gardoise), semblent avoir agi fortement sur la prise de conscience de la nécessité d'actions collectives et de l'intégration de besoin autrefois négligés comme la gestion de l'eau à un niveau global. Il est probable que les catastrophes « naturelles » survenues un peu partout dans le monde (canicule, tempêtes, tsunamis...), maintiennent un climat d'inquiétude, largement entretenu par les médias. Il n'est pas impossible que l'idée d'un changement global prenne peu à peu une place dans ce sentiment d'insécurité, il pourrait être intéressant de travailler sur cet aspect par de nouvelles enquêtes.

- *Le politique* : les décisions politiques ont permis de sauter le pas entre ancien et nouveau fonctionnement du Parc, faisant évoluer la gestion du territoire et les services offerts aux habitants au travers d'actions d'aménagement du territoire ... On observe du reste que le budget du Parc a progressé.

- *La durée* quant à elle permet de laisser le temps de l'assimilation des démarches mais aussi de régler avec l'apaisement des conflits les problèmes insolubles dans l'instantané. Si le jeu politique peut provoquer des temps d'arrêt, cela peut également permettre de donner du temps aux usagers pour mieux comprendre les enjeux. Il semble bien du reste qu'on observe une phase d'amélioration de la participation de tendance défavorable lors des premiers changements. Cela reste toutefois fragile et lié à un jeu politique où la Camargue est un territoire à conquérir.

- *L'identité, l'héritage culturel, l'élevage* : Traiter de la Camargue dans ses dimensions naturelles et sociales conduit à prendre en compte cette culture camarguaise, porté depuis un siècle par le « peuple de la bouvine » (le peuple du taureau, celui qui relève des traditions taurines). Même si les éleveurs ne sont pas tellement autour de la table du Contrat de delta, leur rôle semble important pour la cohésion de la société locale auquel le Parc participe de plus en plus. Ce sont eux qui sont les porteurs d'une Camargue certes mythique, mais liée à une « nature » de marais et sansouires, d'étangs et d'oiseaux, bref d'une nature de zone humide. Ils rejoignent en cela des préoccupations de naturalistes<sup>82</sup>. Cette proposition était quasiment impensable il y a une trentaine d'années. L'apparition de points communs entre des

---

<sup>82</sup> Avec lesquels ils partagent ce décor de Camargue comme peut-être symbole (idéal ?) de liberté.

aspirations traditionalistes (élevage, chasse) et une conservation de la nature soucieuse de conservation, les rend potentiellement compatibles.

*« Et l'éleveur c'est un usager de l'espace. Il utilise la ressource naturelle que lui offre le milieu pour autant qu'il ait un peu d'eau douce, puisque pour fonctionner, tu le sais, les milieux ont besoin d'eau douce, d'eau salée etc. La valeur de l'élevage va être liée à la gestion de l'eau. » (G3)*

En Camargue, l'eau est le lien technique et écologique entre les activités, mais l'identité reconnue au niveau local est l'élevage et toute la culture qui y est rattachée. La conservation de la nature et l'écologie sont acceptées comme nécessaire et aujourd'hui intégrées dans les besoins. Ils ne relèvent pas d'une culture locale. L'élevage n'est pas forcément impliqué directement dans la gestion de l'eau, mais c'est lui qui culturellement fédère. *« Je ne veux pas les incriminer, mais il n'y a pas eu un seul riziculteur qui m'appelait dans ce sens (se préoccupant de l'avenir du Parc). Peut-être aussi que parce qu'ils sont dans une économie productiviste différente ils ont peut-être un rapport au territoire autre. Mais ce qui est intéressant c'est cette sensibilité des éleveurs pour le Parc de Camargue et c'est sans doute plus large, pour la Camargue et la défense de la Camargue. En cas de problème, ils sont mobilisables presque dans la journée pour aller défendre la Camargue meurtrie. » (G2)*

**Si le développement durable peut être considéré comme partiellement hérité, l'héritage culturel (le « sentiment camarguais ») peut lui, jouer un rôle positif dans une adhésion des partenaires et usagers locaux à une gestion globale de l'eau, comme un objectif partagé.**

**Pour ses promoteurs, la gestion globale de l'eau dont le Contrat de delta Camargue est un outil, est née d'un ensemble de besoins écologiques et de nécessités économiques. Il s'agit pour eux de définir des choix de gestion (politiques, citoyens ?) dont l'influence sur le fonctionnement écologique du delta n'est pas neutre : les usages contemporains de l'eau transforment les milieux.**

**Dans l'esprit des habitants (acteurs, usagers), la gestion de l'eau est perçue finalement comme une dynamique indispensable aux survies : survie des métiers et usages, survie des traditions, survie des espèces, survie des paysages. C'est ce qu'ils associent plus ou moins confusément au développement durable.**

**Les inondations ont joué un rôle important dans la prise en compte publique de la gestion globale de l'eau. Car si ce besoin est le produit de nombreux paramètres, les inondations de 1993-94 puis les crues répétées de 2001, 2002, et surtout 2003 (avec les dégâts importants dans la ville d'Arles) sont des éléments déterminants dans le déclenchement du Contrat de delta. Dans le contexte actuel, cela soulève de nombreuses contradictions, dont les problèmes d'évacuation à la mer ne sont pas les moindres. En cas de trop plein de la Grande Camargue, si la mer est haute, on ne peut pas sortir d'eau par les pertuis à la mer. Si le Rhône est en crue, il n'est pas pertinent d'évacuer l'eau vers le fleuve, les stations de pompages n'y sont d'ailleurs généralement pas adaptées. Que doit-on privilégier, quelle compatibilité entre protection civile et gestion des milieux naturels ?**

**Ces aspects du risque comme élément favorisant la gestion globale de l'eau pose la question d'un nouveau développement des aménagements : l'artificialisation créée de l'artificialisation. C'est un point délicat du Contrat de delta. Dans un cadre durable, on pourrait imaginer s'orienter vers une tendance à la diminution des interventions**

**humaines, à un affaiblissement de l'artificialisation. C'est en effet ce qui est recherché par les gestionnaires des milieux à vocation de conservation.**

**Enfin, il est intéressant de remarquer que la Camargue vécue à travers le mythe comme un espace sauvage (c'est-à-dire pris comme naturel) et une prise de conscience due à des catastrophes « naturelles »<sup>83</sup> entraîne la volonté d'administrer mieux l'artificiel. Au-delà de la « Camargue éternelle » mythique, une nouvelle image se forme, dans laquelle la présence de l'eau tout au long de l'année joue un rôle déterminant.**

**Il y a donc accord sur l'importance de la question de l'eau sans avoir nécessairement de réponse sur ce qu'il faut faire sinon s'en remettre au Parc. On peut même relever une certaine angoisse, liée à un sentiment d'impuissance vis-à-vis des évènements naturels.**

**Le devenir de l'héritage hydraulique est progressivement remis dans des mains institutionnelles.**

---

<sup>83</sup> Au moins au 1<sup>e</sup> degré, nous ne tenons pas compte de l'éventuel changement global.

# **A N N E X E S**

# ANNEXES

---

## **Glossaire**

AEP Alimentation en eau potable

ASA Associations syndicales autorisées (obligatoires)

CEDE Commission exécutive de l'eau

DDAF Direction départementale de l'agriculture et des forêts

PNRC Parc Naturel Régional de Camargue

RNC Réserve Nationale de Camargue

SM Syndicat mixte

SMGASA Syndicat mixte de gestion des ASA

# ANNEXES

---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DES COLLECTIVITES

LOCALES ET DU CADRE DE VIE

Marseille. le

Bureau de l'Environnement

ARRETE

PORTANT CREATION DU COMITE DE DELTA

DE LA CAMARGUE

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR,

PREFET DES BOUCHES DU RHONE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU LA LOI N°92-03 DU 3 JANVIER 1992 SUR L'EAU, MODIFIEE

VU LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement DU 24 OCTOBRE 1994,

VU LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX Rhône Méditerranée Corse, APPROUVE PAR LE PREFET COORDONNATEUR DE BASSIN LE 20 DECEMBRE 1996,

# ANNEXES

---

VU LA DEMANDE DE CONTRAT DE RIVIERE PRESENTEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

VU L'AVIS FAVORABLE DU 18 FEVRIER 2003 DU COMITE NATIONAL D'AGREMENT DES CONTRATS DE RIVIERE OU DE BAIE SUR LE dossier PREALABLE DE CANDIDATURE, NOTIFIE le 8 AVRIL 2003

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DES Bouches du Rhône,

ARRETE

## **ARTICLE 1 :**

Il est créé un comité de delta de la Camargue

## **ARTICLE 2 :**

Le comité de delta pilotera l'élaboration du contrat de delta de la Camargue et approuvera le dossier définitif en vue de sa présentation au Comité National d'Agrément.

Une fois le contrat agréé et signé, le comité de delta assurera le suivi de la réalisation des opérations programmées. A cet effet, des comptes-rendus annuels lui seront présentés.

## **ARTICLE 3 :**

Sont nommés pour siéger au sein du comité de delta

### **Collège des collectivités territoriales**

Madame ou Monsieur

- le Président du Conseil Régional P.A.C.A.,
- le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône,
- le maire d'Arles
- le maire des Saintes Maries de la Mer
- le Président du Syndicat Mixte pour la gestion du Parc Naturel Régional de Camargue
- le Président du SYMADREM
- le Président du Syndicat Mixte de gestion du domaine de la Palissade
- le Président de l'ARPE



# ANNEXES

---

- Le Président du Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles

ou leur représentant.

## **Collège des services et établissements publics de l'Etat**

Madame ou Monsieur

- le Préfet du département des Bouches-du-Rhône,
- le Directeur Régional de l'Environnement P.A.C.A.,
- le Délégué Régional de l'Agence Eau R.M.C.,
- le Chef de la MISE des Bouches du Rhône,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- le Directeur Départemental de l'Equipement
- le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- le Directeur du Service Navigation Rhône Saône
- le Chef du Service Maritime
- le Directeur Départemental des Affaires Maritimes
- le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- le Délégué Régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,
- le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche,
- le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- le Délégué Régional au Tourisme
- le Directeur du centre IFREMER de Toulon -La Seyne
- le Directeur de Voie Navigables de France

ou leur représentant

## **Collège des usagers**

Madame ou Monsieur

- le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône,
  - le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
  - le Président de la Fondation Sansouire
  - le Président de la SNPN (Réserve Nationale de Camargue)
  - le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
  - le Président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins
  - le Président du syndicat des riziculteurs
  - le Président du groupe des salins du midi
  - le Président de la Fédération Départementale de Chasse des Bouches-du-Rhône
  - le Président de la Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
  - le Président de l'association Migrateurs- Rhône- Méditerranée
  - le Président du comité départemental du Tourisme
  - le Représentant des associations des éleveurs de taureaux et de chevaux de Camargue
- 
- le président de l'association des Camarguais

ou leur représentant,

# ANNEXES

---

## **ARTICLE 4 :**

Le Comité de delta est présidé par un élu du collège des collectivités territoriales.

Le président sera élu par le collège des collectivités territoriales lors de la première séance du comité.

## **ARTICLE 5 :**

Le comité delta se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président. Il pourra constituer un bureau restreint, des commissions de travail thématiques, un comité technique et adopter un règlement intérieur.

Il peut s'appuyer sur les compétences et avis d'un conseil scientifique réunissant notamment les organismes scientifiques locaux et associer les élus et personnes compétentes concernées en tant que de besoin .

Il établit chaque année le bilan des opérations réalisées dans le cadre du contrat de delta et le programme des actions à effectuer au cours de l'année suivante.

## **ARTICLE 6 :**

Le secrétariat du Contrat de delta est assuré par le Parc naturel régional de Camargue.

## **ARTICLE 7 :**

Un extrait du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches du Rhône et sera inséré dans deux journaux locaux ou régionaux.

## **ARTICLE 8 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches du Rhône, Madame la Sous Préfète d'Arles, Messieurs les Directeurs des services de l'Etat des Bouches du Rhône, Madame la Directrice régionale de l'Environnement, Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Camargue, sont chargés, chacun on ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à l'ensemble des membres du comité de delta.

Le Préfet des Bouches du Rhône,

Y. OLLIVIER.

# ANNEXES

---

## **Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue** **Composition du Comité syndical**

### **Représentant des collectivités :**

- Région : 4 titulaires (4 suppléants)
- Département : 4 titulaires (4 suppléants)
- Communes :
  - Arles 4 titulaires (4 suppléants)
  - Saintes-Maries-de-la-Mer : 4 titulaires (4 suppléants)

### **Représentants des chambres consulaires :**

- CCI du Pays d'Arles : 2 titulaires (2 suppléants)
- Chambre d'Agriculture : 2 titulaires (2 suppléants)

## **Composition du Conseil de Parc**

- 53 associations et autres organismes (mise à jour du 2 décembre 2005)

Parmi ces groupements, 35 sont de portée locale (liées au territoire camarguais) et 18 régionales. Leur répartition est la suivante :

On compte dans ces 53 adhérents au Conseil de Parc :

- 16 Élevage (taurines 12 ; équines 4)
- 6 Pêche
- 3 chasse
- 5 CIQ-CIV ou intérêt de hameau
- 7 organismes ou associations de protection de la nature et éducation à l'environnement
- 2 laboratoires de recherches
- 2 associations culturelles
- 2 associations ou organismes agricoles
- 2 offices de tourisme
- 8 Autres (Comité de soutien du Parc de Camargue, Syndicat mixte des traversées du Rhône ...)

## **Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue**

### **Les différentes commissions du Parc**

#### **COMMISSIONS THÉMATIQUES (n=10)**

##### **1) Administration générale, finances et communication**

- Budget – Gestion financière
- Administration du Syndicat mixte
- Gestion des Ressources humaines
- Communication institutionnelle

##### **2) Protection de la nature, études et recherches scientifiques**

- Expertise sur les études et recherches du Parc
- Gestion des ressources naturelles du Parc
- Outils de protection
- Questions scientifiques

##### **3) Gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

- Contrat de delta, Charte de l'eau
- Aménagement et gestion du littoral et de la mer
- Gestion des zones humides

##### **4) Activités agricoles**

- Relations avec la profession agricole
- Agriculture et environnement

# ANNEXES

---

- Mesures de promotion et de soutien économique
- Valorisation des produits du Terroir

## **5) Développement et promotion de l'élevage**

- Animation et coordination des 7 associations d'élevage
- Développement de l'A.O.C. et charte d'accueil
- Valorisation économique environnementale et culturelle de l'élevage
- Réalisation d'outils de promotion (stands, courses, manifestations...)

## **6) Pêche et chasse**

- Maintien et valorisation de la pêche en étang et en mer
- Valorisation des productions halieutiques
- Protection des ressources pour la pêche et la chasse
- Promotion d'une chasse durable

## **7) Tourisme durable**

- Mise en œuvre de schéma du tourisme durable
- Amélioration de la qualité des prestations
- Harmonisation de la signalisation touristique
- Développement de la randonnée

## **8) Activités économiques**

- Maintien et développement des activités économiques
- Valorisation de l'industrie, artisanat et commerce
- Promotion des produits
- Gestion de l'énergie et des déchets

## **9) Culture, éducation au territoire, accueil**

# ANNEXES

---

- Mise en œuvre du nouveau projet scientifique et culturel du Musée
- Accueil, animation du public et des scolaires
- Aide à la mise en œuvre d'actions culturelles dans les hameaux

## **10) Architecture, urbanisme et paysage**

- Suivi des documents d'urbanisme
- Valorisation du patrimoine bâti et de l'architecture traditionnelle
- Charte forestière
- Protection et développement des paysages de Camargue

## **COMMISSIONS STRUCTURELLES (n=3)**

### **1) Appel d'offres**

### **2) Emploi-Recrutement**

### **3) Gestion des propriétés du Parc**

# ANNEXES

## Commissions du Contrat de delta et groupes de travail charte de l'eau

Contrat de delta	Charte de l'eau
<b>Commissions du Contrat de delta</b> -----	<b>Groupes de travail de la charte</b> -----
Alimentation en eau <input type="checkbox"/> potable et assainissement : qualité de la vie	Activités de protection de la nature
Agriculture <input type="checkbox"/> : hydraulique et espaces agricoles	Activités agricoles
Gestion des milieux <input type="checkbox"/>	Activités liées à l'exploitation des ressources naturelles
Littoral et milieu <input type="checkbox"/> marin	Activités de découverte et de valorisation du patrimoine
Inondations <input type="checkbox"/>	Activités de services, d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie

### Commission exécutive de l'eau

-----

La CEDE se réunit plusieurs fois par an, en fonction des besoins de gestion de l'état hydro- salin des étangs et de l'évolution des besoins

Créée en 1996, elle est composée des partenaires suivants :

- Centre Français du Riz
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône
- DDAF (assure la présidence)
- DESMID (UMR CNRS ESPACE, site d'Arles)
- Migrateurs Rhône Méditerranée (association)
- Parc Naturel Régional de Camargue (assure le secrétariat)
- Représentants des pêcheurs en étang
- Réserve Nationale de Camargue
- Riverains et pêcheurs du Vaccarès (association)
- Syndicat Mixte de gestion des ASA du Pays d'Arles
- Tour du Valat
- Ville d'Arles
- Ville des Saintes-Maries-de-la-Mer
- SYMADREM

## TRAME des ENTRETIENS Contrat de Delta Camargue

Il s'agit de savoir comment les acteurs et les habitants de Camargue se représentent le CA.

3 niveaux d'approche des politiques territoriales :

1. Qu'est ce que le développement durable pour vous ?
2. Qu'est pour vous, un développement durable en Camargue ?
3. Le contrat de delta ?

*Les questions 1 et 2 ont été posées telles quelles, systématiquement.*

*Pour la question 3, une adaptation a été nécessaire afin d'alimenter le discours dans le cas (le plus fréquent) ou la personne interrogée ne connaîtrait pas ou trop peu le Contrat de delta, en y ajoutant des relances:*

- Connaissez vous le fonctionnement hydraulique de la Camargue ? Qu'est que cela signifie pour vous ? (systématique)
- ... la gestion de l'eau ? (systématique)
- Savez-vous ce qu'est le Contrat de delta ? (systématique)
- Qu'est ce que cela représente à votre avis pour la Camargue (systématique)

*Classement des 4 commissions thématiques initiales du Contrat de delta après leur présentation (et éventuellement distinction d'avec les commissions du PNRC):*

- Alimentation en eau potable et assainissement : qualité de la vie
- Agriculture : hydraulique et espaces agricoles`
- Gestion des milieux
- Littoral et milieu marin

Quelle est la plus importante : 1/ pour vous ? 2/ Vis-à-vis de la Camargue ? (systématique)

Est ce que « gestion globale de l'eau » évoque quelque chose pour vous ?

Qu'entendez vous par biodiversité ? (systématique)

Quels évènements qui ont eu lieu ces 10 ou 15 dernières années ont pu agir sur les changements des modes de gestion (systématique)

Les relances ou question systématiques suivantes ont été relativement peu utilisées car se recoupant dans la plupart des cas avec les précédentes :

- Structures de gestion du territoire (relance), pertinences ?
- Comment garantir leur fonctionnement ? Leur efficacité ?
- Concertation nécessaire à la constitution du Contrat de delta ?
- CNA puis dossier définitif : votre avis sur l'avancement. Sinon êtes vous au courant de où l'on en est. ? (abandonné)

Qui est le Président du comité de delta ?

Avez-vous participé à une réunion de Contrat de delta ? Laquelle, lesquelles ?

À quoi sert l'eau douce en Camargue ? Avez-vous entendu parler de la Charte de l'eau ?



# ANNEXES

---

(systématique)

Calendrier de la procédure en cours, composition du Comité de delta par arrêté préfectoral  
(abandonné)

Ces entretiens se font avec 2 types principaux d'intervenants :

- Acteurs locaux et usagers, habitants ayant participé plusieurs fois à une quelconque réunion sur la gestion globale de l'eau au PNRC (il faut qu'ils aient eu la possibilité d'entendre parler de Contrat de delta ou au moins de la gestion en général de la Camargue) : élus, agriculteurs –riziculteurs, associatif ...
- Gestionnaires d'origine diverse, intervenants en Camargue et appartenant à divers organismes
- Naturalistes impliqués au niveau local (recherche, gestion des milieux, personnes choisies « es qualité »)

# ANNEXES

---

Extraits du Tableau évènementiel Camargue 1990 – 2004 (Nicolas, L. 2004)

9.11.92 : CA du parc de Camargue. Hubert Manaud y annonce que les espaces naturels n'ont pas diminué au sein du Parc depuis 1970 comme en témoigne la carte que le Parc avait commandé à l'ARPE sur l'évolution de l'occupation des sols depuis 1970. Cette carte contredit celle de Tamisier ? E. Coulet conteste l'aspect qualitatif de la carte de l'ARPE (eau douce/eau salée). **Le rapport de l'IARE évoque quant à lui la nécessité pour le parc de se livrer à une gestion pilote des espaces naturels qui relèvent de sa compétence, ainsi que de s'orienter vers une stratégie hydraulique globale. Le parc est également invité à dépasser son attitude de repli, son particularisme face à l'internationalisation des problèmes. L'IARE évoque également « l'étonnante » stabilité du bureau. La révision de la charte du parc doit se faire dans un esprit de nouvel équilibre et d'ouverture.**

4.06.93 : présentation du dossier concernant les **mesures agro-environnementales** au Parc de Camargue élaborées par différents partenaires réunis dans un groupe de réflexion : le bureau du parc, le conseil général des BdR, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (l'ADASEA), le CNASEA, le syndicats des exploitants agricoles, l'association des manadiers de taureaux de race Camargue, la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement, la Réserve de Camargue, le CNRS, et la TDV. 400 F par ha sont versés pour moitié par la CEE et le Ministère de l'agriculture, en contrepartie : abandon des travaux du sol, suppression de passage de certains engins, poursuite d'une gestion hydraulique conforme aux besoins de l'avifaune, entretien obligatoire des fossés de drainage sans brûlage des berges, coupe de roseaux tous les ans, limitation du nombre de bêtes pour limiter le surpâturage, absence d'épandage de fertilisants, de désherbants et d'insecticides... 7650 ha classés en différentes catégories : (les zones de chasse ne sont pas concernées par l'article 19) les zones relictuelles (montilles, dunes fluviales, pelouses) sont classées prioritaires et couvrant 300 ha, les roselières couvrant 2000 ha et les marais et sansouires couvrant 5350 ha. Le dossier définitif envoyé par le parc a été accepté et un crédit de 1200000 F par an sur 5 ans a été octroyé pour les exploitants qui signent le contrat avec l'Etat. 49 exploitants sont concernés dans la zone de référence auxquels l'ADASEA a adressé un courrier. 26 ont répondu favorablement permettant d'atteindre un premier objectif de 3000 ha. Un second dossier concernant 3000 ha est à l'étude...

14.06.94 : la mission d'inspection chargée d'une expertise sur la gestion, la définition et les modalités d'un bon **confortement des digues du Rhône** a rendu son rapport, elle y préconise la constitution d'un maître d'ouvrage public pour la gestion des ouvrages, la réalisation d'études hydrauliques, la définition du plan pluriannuel de restaurations des ouvrages de protection et la maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables. Elle propose de faire reposer ce dispositif sur un syndicat mixte.

16.06.92 : Conseil d'Administration de la Fondation du Parc naturel régional de Camargue ... Le Parc **enregistre 22 ans d'existence au terme desquels il doit renouveler sa charte**. Un rapport (réalisé par un bureau d'étude, l'IARE) sur le bilan des activités du Parc devrait annoncer l'ouverture de cette nouvelle charte.

# ANNEXES

---

## **Commission européenne 25 octobre 2001 - Stratégie de réduction de la dioxine dans l'environnement**

La Commission européenne adopte une stratégie pour réduire les dioxines et les polychlorobiphényles (PCB) dans l'environnement, les aliments pour animaux et les denrées alimentaires. L'approche intégrée, proposée par la Commission européenne, comporte deux volets. Le premier consiste à dresser un tableau des problèmes posés par la dioxine et les PCB : collecte de données, mise en évidence des dangers, évaluation et gestion des risques, information de la population, système de surveillance. Le deuxième volet a pour objectif de fixer des concentrations maximales dans les aliments, d'établir des outils d'alerte rapide de la présence de ces produits toxiques et de définir des objectifs de concentration à atteindre dans les aliments pour animaux et dans les denrées alimentaires. L'idée étant de fixer des niveaux de concentration inférieurs aux niveaux d'absorption admissibles établis par le Comité scientifique de l'alimentation humaine.

La stratégie adoptée poursuit les objectifs suivants :

- ramener l'absorption humaine au-dessous des niveaux(1) recommandés par le Comité scientifique de l'alimentation humaine de l'Union européenne;
- **évaluer l'état actuel de l'environnement et de l'écosystème;**
- réduire les effets des dioxines et des PCB sur l'environnement.

...

Le meilleur moyen de réduire les concentrations dans la chaîne alimentaire est de **réduire la contamination de l'environnement en évitant de nouveaux rejets dans l'environnement et en tenant compte de la « pollution historique »**.

### **Stratégies concernant l'environnement, les aliments pour animaux et les denrées alimentaires**

La stratégie communautaire concernant les dioxines et les PCB comporte deux volets. Le **premier rassemble des actions à réaliser à court et à moyen terme** (cinq ans) et concerne la mise en évidence des dangers, l'évaluation des risques, la gestion des risques, la recherche, l'information du public, et la coopération avec les pays tiers et les organismes internationaux. Il comporte également des actions à long terme (dix ans) concernant la collecte de données, et le contrôle et la surveillance. Ces actions permettront de dresser un tableau complet des problèmes posés par les dioxines et les PCB sur le plan de l'environnement et de bien comprendre les tendances existantes, ce qui permettra d'élaborer de nouvelles politiques et de poursuivre l'évaluation.

Le deuxième volet propose une stratégie reposant sur trois piliers : la fixation de *concentrations maximales* dans les aliments pour animaux et les denrées alimentaires...

...

([www.info-europe.fr/document.dir/actu.dir/AC005239.htm](http://www.info-europe.fr/document.dir/actu.dir/AC005239.htm))

# ANNEXES

---

- 1 Il s'agit de mettre en application l'article 19 du règlement de la CEE datant de 1988, transformé depuis en articles 21 à 24 qui octroie des mesures compensatoires pour les exploitants qui s'engagent à maintenir ou à introduire des pratiques agricoles compatibles avec l'environnement.
- 2 Ainsi que le prévoit le décret du 25 avril 1988, les parcs régionaux déjà existants doivent tous réviser leur charte avant le 25 avril 1991, le parc de Camargue a dû obtenir des prolongations. Depuis avril 89, trois projets de révision ont échoué faute d'obtenir l'accord du CA. C'est la raison pour laquelle le parc a confié à L'IARE de Montpellier une étude devant offrir un bilan prospectif. Le projet de loi prévoit que les parcs soient des établissements publics de coopération intercommunale.

## **Les adolescents de Berre et d'Arles : Une nuanciation des territoires, la leçon des générations futures**

### **1 objectif de l'étude et réflexion sur le développement durable d'un point de vue psychologique**

La recherche menée a comme but de contribuer à l'étude des attitudes et des comportements concernant l'environnement, ainsi que de la connaissance de la notion du « développement durable » dans une population d'adolescents.

Ce travail souhaite ainsi participer à l'étude de la traduction du concept « développement durable » dans la « société civile ».

Le public choisi sont des adolescents, ceci pour plusieurs raisons. Les jeunes sont déjà des acteurs de la société aujourd'hui, par leurs comportements de consommation et au sein de leurs familles ; ils seront les décideurs de la société de demain. On peut alors s'interroger si les attitudes ou comportements en faveur d'une préservation de l'environnement sont pour eux chose courante ou non ; et dans quel cas ou sous influence de quelles variables cet engagement pourrait se manifester en particulier.

La perspective théorique adoptée dans cette recherche se situe dans l'approche écologique d'après Bronfenbrenner (1979), qui définit l'écologie du développement humain comme « l'étude scientifique de l'adaptation réciproque et progressive entre un être humain actif, en cours de développement, et les propriétés changeantes des milieux immédiats dans lesquels il vit, compte tenu que ce processus est affecté par les relations des milieux entre eux et par les contextes plus généraux dont ces milieux font partie ». Nous avons travaillé avec deux méthodes, par questionnaire et par entretien.

### **Les travaux en psychologie concernant le Développement Durable**

La psychologie de l'environnement s'est déjà penché sur le sujet des engagements pro-environnementaux dans le passé (Maloney & Ward, 1973), et redouble aujourd'hui les efforts pour être une science appliquée et utile (Oskamp, 2000, Schmuck & Schultz, 2002) dans ce domaine.

Ces derniers auteurs (Schmuck & Schultz, 2002) interrogent la définition « classique » du développement durable selon le rapport Brundtland (« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »), sur plusieurs points :

- 1) qui est inclus dans « génération » ? Seulement les êtres humains ou tous les organismes vivants ? En d'autres termes, est-ce que cet idéal est biocentré (pour la survie de toutes les espèces) ou anthropocentré (pour la survie de l'espèce humaine) ?
- 2) Les « besoins » : est-ce que ce sont uniquement les besoins fondamentaux qui sont concernés ou également les besoins dits de confort ? Jusqu'où aller dans les changements de comportement ? Quelles capacités avons nous à anticiper les besoins des générations futures ?
- 3) Cette définition oppose les générations actuelles aux générations futures ; il est donc question de l'égalité dans le temps (justice intergénérationnelle), mais *quid* de la justice intragénérationnelle ? Est-ce que aujourd'hui nous avons des comportements qui

permettent de répondre à nos besoins, sans compromettre la capacité d'autres groupes, vivant dans d'autres régions ou pays actuellement, de répondre aux leurs ?

Toutes ces critiques montrent que la définition du développement durable pour autant qu'elle semble claire au départ, n'est pas sans poser problème dans le détail. Pour leur part, Schmuck et Schultz (2002) préfèrent le modèle du développement durable en trois colonnes qui est également répandu, et « qui prend en compte les changements sociaux et économiques qui sont nécessaires pour s'approcher de la stabilité écologique » (p. 6).

Nous allons voir si pour des adolescents, l'idée du développement durable (sous sa forme officielle ou dans ses différents aspects) fait sens, et dans quelle mesure les comportements visant à préserver l'environnement sont pour eux chose quotidienne. Dans cette perspective, nous avons proposé de mener, auprès d'un même public d'adolescents, deux études, combinant deux approches, quantitatives et qualitatives, et présentées ci-après.

## **2 Développement durable et responsabilité personnelle – étude quantitative**

### **2.1. Questionnement**

Cette recherche menée avec un questionnaire conséquent a comme but d'étudier les attitudes ou comportements concernant l'environnement, ainsi que la connaissance de la notion du « développement durable » dans une population jeune.

Comme le montre le travail de Lévy-Leboyer, Bonnes, Chase, Ferreira-Marques, & Pawlik (1996), les Français avaient, du moins dans les années 90, une attitude peu engagée dans le domaine environnemental. Cette posture a-t-elle changé aujourd'hui, où des catastrophes naturelles et industrielles (inondations, naufrage de l'Erika ou du Prestige) imposent la question de la responsabilité pour les générations futures ? Y - a - t - il eu une évolution au cours des dernières années vers une plus grande prise de conscience de la question environnementale en général et de la responsabilité individuelle en particulier ?

Concrètement, et dans une perspective écologique (Bronfenbrenner, 1979) nous avons souhaité étudier des variables contextuelles qui pourraient avoir une influence sur cette prise de conscience et les comportements pro-environnementaux (traduisant la prise de responsabilité personnelle). Nous nous sommes interrogés sur l'importance des comportements pro-environnementaux en fonction de trois types de variables. Une variable du macro-système (système dont la personne fait partie, mais qu'il ne peut pas, en principe influencer) : (1) la ville d'habitation ; une variable du méso-système (système dont le sujet fait partie et où il peut prendre une part plus active) : (2) la famille et une variable psychologique, individuelle, (3) l'attachement à la nature.

(1) En effet, une première question était de savoir quel contexte global serait plus favorable ou défavorable à l'émergence d'une « conscience de l'environnement » ou d'une notion de « développement durable ». Est-ce que l'image que possède l'adolescent de sa ville a une influence sur son engagement pro-environnemental ? Nous avons choisi deux villes *a priori* opposées en ce qui concerne l'image de leur environnement : Arles est associée à l'image positive de la Camargue tandis que Berre se défend contre une image négative liée à l'industrialisation et la pollution de l'Etang de Berre .

En effet, on pourrait supposer que l'image positive ou négative de la ville induit chez l'adolescent une propension à plus ou moins de comportements favorables à une protection de l'environnement. Est-ce que vivre dans une ville dont l'environnement est valorisé encourage les comportements d'éco-citoyen ou est-ce au contraire dans une situation de constante confrontation aux problèmes environnementaux que ces comportements se manifestent le plus ?

Notre but n'était pas de mettre Arles et Berre « en concurrence », mais de trouver deux villes à image contrastée. Nous parlerons donc dans nos analyses plutôt de l'image de la ville, et non de « Berre » ou d' « Arles » (et nous verrons que les adolescents ne se trompent pas sur ce point !).

## (2) La famille

Un deuxième contexte qui nous a intéressé dans son possible influence sur les comportements pro-environnementaux était la famille. Est-ce que vivre dans une famille particulièrement engagée induit aussi un engagement personnel ? Ou est-ce que pendant la période de l'adolescence y a-t-il au contraire une prise de distance vis-à-vis du modèle parental ? Nous avons pensé à plusieurs aspects de médiation des comportements : le modèle parental (est-ce que les parents font des choses pour l'environnement), l'environnement comme sujet de discussion en famille, et enfin, nous avons aussi pris en compte le niveau socio-économique. En effet, Lascoumes (1994) a démontré que les attitudes envers l'environnement pouvaient varier en fonction du niveau socio-économique.

## (3) L'attachement à la nature

La dernière dimension étudiée est une variable psychologique. Il s'agit du vécu personnel de l'adolescent dans et par rapport à la nature, et notamment du vécu affectif. Elisabeth Kals et ses collègues (1999) ont proposé d'appeler cette dimension affective « affinité émotionnelle par rapport à la nature ». L'intérêt de cette variable réside dans le fait qu'elle ne touche pas, ou seulement de manière périphérique, la cognition concernant l'environnement. Ce n'est pas l'environnement « parlé » ou enseigné par quelqu'un, donc construit cognitivement. Il s'agit de la relation directe, émotionnelle, vécue entre l'adolescent et la nature. De plus, la dimension affective a été jusqu'à maintenant très peu traitée dans l'étude des comportements pro-environnementaux.

## 2.2. Méthodologie

### 2.2.1. Questionnaire

Le questionnaire comportait au total 27 questions dans le domaine de l'environnement. Pour les questions qui nous intéressent dans ce rapport, voici avec quelques exemples, comment nous les avons mesurés.

**Les comportements pro-environnementaux** : une liste de neuf activités (ex. ne pas laisser couler l'eau inutilement, trier les poubelles etc.), pour chaque activité l'adolescent devait indiquer s'il effectuait le comportement régulièrement, si cela lui est arrivé de le faire, jamais.

**L'image de la ville** : une liste de 12 items, présentant trois facettes de l'image de la ville :

Image objective (ville industrielle, historique, touristique, proche d'un site naturel)

Image subjective (ville belle, polluée, sale, qui sent mauvais)

Image personnelle (ville où j'aime bien vivre, où je voudrais vivre toute ma vie, que je voudrais quitter plus tard, c'est ma ville).

Le participant devait indiquer les éléments caractéristiques ou non caractéristiques de sa ville.

Les attitudes envers l'environnement ont été mesurées par trois tests, traduits de l'anglais par nous :

(1) **Echelle du nouveau paradigme écologique** de Dunlap, Van Liere, Mertig, & Jones (2000).

Il s'agit d'une échelle reconnue et fréquemment utilisée pour mesurer les attitudes pro-environnementales, initialement publiée en 1978 (Dunlap & Van Liere, 1978) ; revue par les auteurs en 2000, elle est composée de 15 items qui mesurent les croyances profondes concernant cinq dimensions de la relation entre les êtres humains et l'environnement. Ces cinq dimensions sont : la fragilité de l'équilibre de la nature ; les limites de la croissance (croyance que les ressources de la planète sont limitées), l'anti-anthropocentrisme (croyance que l'être humain n'a pas ou ne devrait pas avoir de position dominante par rapport à la nature), l'exemptionisme (rejet de l'idée que l'être humain est exempt des contraintes liées à la nature), crise écologique (croyance en la probabilité forte d'une crise écologique majeure).

Dans cette échelle, un score élevé reflète une orientation pro-orientale (ou écologique) faible.

(2) **Echelle de Schultz (2001) sur les « environmental concerns »**. Il s'agit d'un questionnaire destiné à mesurer si les personnes se sentent concernées par l'environnement, et si oui, dans quel domaine elles se sentent le plus concernées (le mot anglais « concerned » pouvant être traduit par « concerné » ou « préoccupé »). Schultz indique que ce questionnaire permet de distinguer trois dimensions de la préoccupation environnementale : préoccupation pour soi, pour autrui ou pour la biosphère (12 items au total).

### **L'affinité émotionnelle :**

Une liste de quinze items permettant de mesurer différentes dimensions d'affinité envers la nature, par exemple l'attachement (je ne pourrais pas me passer des sorties dans la nature, j'adore être dehors...), sentiment de liberté (dans la nature je me sens libre, je fais plein de choses...), sentiment d'unité (parfois je me sens qu'un avec la nature, elle me fait rêver...) et le sentiment de sécurité (dans la nature, rien ne peut m'arriver). Nous avons inclus dans cette échelle aussi un versant cognitif de la relation à la nature : l'intérêt pour la nature (je voudrais savoir plus sur les animaux, plantes...).

**Influence du milieu familial :** Plusieurs questions ouvertes ou semi-ouvertes ont permis de mesurer le niveau d'implication familiale dans des comportements pro-environnementaux, notamment à travers les comportements des parents et les discussions sur le sujet de l'environnement en famille. En fin de questionnaire, les participants devaient également indiquer le métier de leur père et de leur mère, ce qui a permis de relever les CSP.

### **Développement durable**

Une question fermée (connaissance oui / non) et une question ouverte (si oui, pourrais-tu le définir) ont été utilisées.

#### **2.2.2. Echantillon**

Nous avons interrogé 193 élèves au total, 98 élèves à Berre et 95 élèves à Arles. Ces élèves étaient soit en classe de 6<sup>ème</sup> (106 sujets, moyenne d'âge = 11,8 ans), soit en classe de



troisième (87 sujets ; moyenne d'âge = 15,1 ans). Il y avait un peu plus de garçons (107 garçons) que de filles (86 filles).

La composition de l'échantillon en termes de catégorie socioprofessionnelle est équilibrée. Environ un quart des parents est ouvrier, nous trouvons ensuite dans des proportions semblables (allant de 11 à 15%) des artisans commerçants ou chefs d'entreprise, des employés, des agriculteurs, et des cadres et professions intellectuelles supérieures.

### ***2.2.3. Passation***

La passation du questionnaire avait lieu dans les collèges respectifs, en passation collective, encadré par les enquêteurs (Bossy & Roux, 2004). L'anonymat était assuré.

### ***2.2.4. Traitement des données***

Les données ont été traitées avec le logiciel Statview. Le seuil de significativité adopté est de  $< .05$ .

## 2.3. Résultats

### 2.3.1. Résultats descriptifs

#### Les comportements pro-environnementaux :

Quel est le palmarès des comportements pro-environnementaux ?

Tableau 1 : les comportements pro-environnementaux effectués de manière régulière en ordre décroissant

Rang	comportement	% des participants
1	Ne pas jeter les déchets n'importe où	54,5
2	Ne pas gaspiller l'électricité	44,3
3	Prendre les transports en commun	40,8
4	Ne pas faire couler l'eau inutilement	37,7
5	Trier les poubelles	24,4
6	Utiliser les énergies renouvelables	17,3
7	Utiliser des produits recyclables	14,7
8	Participer à des journées d'actions	6,6
9	Adhérer à une association environnementale	4,0

Dans ce tableau, nous constatons d'abord que les pourcentages d'adolescents indiquant effectuer régulièrement tel ou tel comportement ne sont pas très élevés. Un seul item est effectué régulièrement par une majorité des adolescents. Cependant l'image change lorsqu'on ajoute à la rubrique « régulièrement » la rubrique « cela m'arrive de le faire ». Les pourcentages augmentent substantiellement. Mais nous avons choisi de présenter dans ce tableau le « tri le plus sévère ». Si nous regardons les premier cinq items, qui obtiennent le plus d'adhésion, nous voyons que ce sont des comportements de la vie quotidienne. Ce sont aussi les comportements sur lesquels les adolescents ont une maîtrise personnelle et directe. Et ce sont aussi des comportements pro-environnementaux mis le plus en avant dans les médias et campagnes publicitaires (les « gestes simples »).

Pour le premier item « ne pas jeter les déchets n'importe où », on peut remarquer que le comportement pro-environnemental est pour les adolescents peut-être avant tout un comportement civique. Il y avait effectivement dans cette question aussi une rubrique « autres » (comportements pour préserver l'environnement), et parmi les réponses indiquées nous trouvons « dire aux personnes de ne pas jeter de papier par terre », « éviter les déchets des chiens sur la voie publique » ou « aider les autres ». Nous sommes dans ce sens bien face à une attitude d'éco-citoyen. C'est-à-dire, et comme le souligne Jacqué (2003), au-delà de la préservation de la nature qui est sensée être assurée entre autres par ces comportements individuels, ce sont aussi les relations sociales entre les membres de la société qui sont ainsi régulées.

A partir du cinquième rang, les comportements sont effectués seulement par une petite minorité des adolescents, il s'agit dans une mesure moindre de comportements de la vie quotidienne ou sous influence directe de l'adolescent. Sur les deux derniers items, accessibles

pourtant aux jeunes, on observe un score particulièrement bas, témoignant d'un engagement collectif très faible ; point sur lequel nous reviendrons.

Nous avons ensuite calculé un score global de comportement pro-environnementaux qui reflète la fréquence de tous les comportements. Plus le score est bas, plus de comportements pro-environnementaux sont effectués régulièrement. Ce score pouvait théoriquement varier entre 9 et 27 points, les adolescents ont en moyenne 19 points sur ce score global (avec une variation entre 10 et 25 points).

### **L'image de la ville :**

L'analyse factorielle des items relatifs à l'image de la ville a permis de trouver trois facteurs bipolaires qui se distribuent comme suit :

**L'image objective :** ville industrielle opposée à ville historique, touristique, proche d'un site naturel

**L'image subjective :** ville belle opposée à ville sale, polluée, qui sent mauvais

**L'image personnelle :** c'est ma ville, où j'aime bien vivre, où je voudrais vivre toute ma vie opposée à « ville que j'aimerais quitter plus tard ».

Sur ces trois facteurs, Arles et Berre ne s'opposent que sur le premier.

Arles étant caractérisé par les adolescents arlésiens comme « historique, touristique, proche d'un site naturel », Berre étant caractérisé par les Berratins comme « industrielle ». **Les deux villes ne sont pas opposées sur les autres facteurs.** C'est-à-dire les adolescents à Arles et à Berre perçoivent leur ville dans des proportions semblables comme belle (ou sale ou polluée), ou expriment dans les mêmes proportions le souhait de rester ou de la quitter plus tard.

Ce résultat n'est pas négligeable. Il montre d'abord qu'en tant que chercheur on doit rester modeste et de ne pas imposer sa logique (qui aurait été d'opposer systématiquement Berre et Arles, en croyant que leur image était contrastée sur tous les points), mais de vérifier d'abord la logique des sujets.

Ensuite, et nous y reviendrons, ce résultat nous renvoie déjà à l'importance du vécu de l'adolescent. En effet, pour lui Arles ou Berre ne sont pas uniquement les villes décrites par les offices de tourisme respectifs, mais l'espace de vie où se déroule leur existence quotidienne, avec ses avantages et inconvénients et avec ses possibilités d'action pour les adolescents. Par exemple : un terre plein sans aménagement particulier, bien que « peu jolie » peut s'avérer pour un adolescent aussi un formidable terrain de jeu, laissant libre cours à son imagination, tandis qu'une place « joliment » aménagée, peut, par la forte structuration imposée, devenir ennuyeuse, car laissant peu d'espace de liberté.

### **Echelle du nouveau paradigme écologique**

Dans l'analyse item par item de l'échelle de Dunlap *et al.* (2000), nous constatons d'abord que sur de nombreux items les adolescents ne prennent pas position. Ainsi, sur les trois items de la dimension « croyance dans les limites de la croissance » (ex. « la terre est comme un vaisseau spatial avec une superficie et des ressources très limitées ») ; la majorité des réponses (entre 33% et 52%) choisie est « je ne sais pas ». Par contre, sur d'autres items, les réponses sont très tranchées, par exemple plus de 84% de désaccord quant à « Les plantes et les animaux ont autant le droit d'exister que les êtres humains ». L'examen des pourcentages majoritaires pour chaque ensemble de trois items représentant les cinq dimensions proposées par Dunlap *et al.* (2000), nous apprend les attitudes suivantes des adolescents :

Ils sont anthropocentrés, c'est-à-dire qu'ils révèlent une forte croyance dans la domination de l'homme par rapport à aux autres animaux et la nature en général. Ils sont sceptiques quant à l'éventualité d'une crise écologique. Ils croient dans la capacité de la nature à résister à l'impact de l'homme et à sa capacité à récupérer son équilibre après une intervention humaine. Leur position sur ces trois dimensions indique que les adolescents ont globalement une image forte de la nature, et de l'homme, auquel, selon eux, elle est soumise.

Les réponses sont plus distribuées sur les deux autres dimensions : les adolescents ne prennent pas position quant à la question des limites de la croissance (majorité de réponse « ne sais

pas ») et ils sont partagés en ce qui concerne l'exemptionisme, la croyance en la capacité de l'homme de contrôler la nature.

Le score global de l'échelle de Dunlap *et al.* (2000) reflète (1,9 point sur 4) reflète la moyenne entre ces positionnements contrastés. Lorsqu'on examine la moyenne selon l'âge, on constate une différence significative : les adolescents plus jeunes ayant une attitude plus engagée envers l'environnement que les adolescents de 3<sup>ème</sup>. Cette différence significative ne se répète cependant pas dans les cinq différentes dimensions, à l'exception de la « fragilité de la balance de la nature », les adolescents jeunes étant plus inquiets pour la fragilité de la nature que les adolescents plus âgés.

Cette différence d'âge, dans ce sens, interpelle : les adolescents plus âgés (15 ans) auraient donc une attitude moins « écologique » que les adolescents plus jeunes ? Cela pourrait être lié au fait qu'au milieu de l'adolescence, le questionnement peut porter plus sur soi, et les relations avec l'environnement immédiat (famille, amis) qu'en début ou à la fin de l'adolescence ; dans d'autres travaux (Schleyer-Lindenmann, 2006), nous avons également constaté un engagement faible pour les « grandes causes » en pleine adolescence. Ce qui, selon Coleman (1978), n'indiquent pas que les adolescents ne s'intéressent pas à ces questions d'une manière générale, mais qu'ils focalisent leur énergie sur d'autres questions à ce moment. De plus, cela est cohérent avec le positionnement sur le stade 3 des adolescents de 15 ans de Dreher & Oerter (1986). En effet, et comme nous le décrivons plus en détail en début de l'étude qualitative, les adolescents sont à cet âge dans une attitude centrée sur leur autonomie, l'environnement jouant un rôle important mais non décisif dans leurs actions.

### **Echelle de Schultz (2001) sur les « environmental concerns »**

Cette échelle a certes donné des résultats, mais ils sont très homogènes. En effet, les valeurs oscillent en moyenne entre 4,2 et 5,7 (sur une échelle de 1 à 6), indiquant que tous les items ont été estimés comme très important pour les sujets. L'échelle est donc peu sensible (elle ne différencie pas les sujets), et son intérêt s'en trouve amoindri. Lorsqu'on compare cependant les valeurs relatives, en laissant de côté les valeurs absolues, on arrive à un palmarès intéressant. En ordre décroissant, les adolescents se sentent concernés pour :

Ma famille, ma santé, les enfants, mon avenir, les animaux, moi, tous les habitants de la terre, les plantes, ma manière de vivre, la vie marine, les gens vivant en France, les oiseaux.

La préoccupation pour « Ma famille » se démarque (identification au groupe des proches), avec « ma santé » (concernement personnel), « les enfants » (qui visiblement fait partie de la définition de soi), « les animaux » : sur les premiers cinq items, les adolescents sont à la fois ego-centrés (« ma santé », « mon avenir ») et anthropocentrés (« ma famille », « les enfants ») mais indiquent aussi un item biocentré (« les animaux »). Tout en focalisant sur ce qui leur est le plus proche, les adolescents n'ont pas un positionnement tranché qui relèverait prioritairement d'une seule dimension.

### **L'affinité émotionnelle :**

Deux analyses ont été menées :

D'une part, nous avons calculé le score global de l'échelle, plus le score était bas, plus l'affinité émotionnelle par rapport à la nature était élevée. Il pouvait varier entre 15 et 60 points. En moyenne, les élèves ont 30 points sur cette échelle, donc une affinité élevée (elle variait quand même de 16 à 52 points).

D'autre part, nous avons effectué une analyse factorielle sur tous les items, dont cinq facteurs ont émergé :

Sentiment d'unité (affinité personnelle faible / forte)

Sentiment de bien-être (affinité activités faible / forte)

Sentiment de liberté (faible / forte)

Sentiment de sécurité (faible / forte)

Intérêt pour la nature (faible / fort)

### ***2.3.2. Quelle influence ont les variables des trois niveaux sur les comportements pro-environnementaux ?***

#### **Niveau contextuel global : l'image de la ville joue-t-elle un rôle dans les comportements pro-environnementaux ?**

Les résultats de notre étude ne nous permettent pas de valider cette hypothèse (Tableaux 2, 3 et 4 en fin de texte). En effet, ni l'image subjective, ni l'image objective de la ville font varier significativement la moyenne du score des comportements pro-environnementaux. Tout au plus, et à un seuil de significativité de .052, le fait de vouloir rester ou quitter sa ville influence ce score, mais dans un sens *a priori* inattendu : ce sont les adolescents qui souhaitent quitter leur ville plus tard qui ont un peu plus de comportements pro-environnementaux que ceux et celles qui souhaitent y rester.

A l'adolescence, l'image globale de la ville ne semble donc pas jouer un rôle primordial dans la conduite à tenir à l'égard de l'environnement (urbain ou en général). Nous reviendrons sur ce point dans la conclusion.

#### **Niveau contextuel proche : quel rôle joue le milieu familial ?**

##### *Les catégories socio-professionnelles*

Dans les comparaisons deux à deux entre les différentes catégories socio-professionnelles (de « inactifs » à « cadre supérieur »), une seule comparaison atteint (à peine) le seuil de significativité : les adolescents de familles de la catégorie « employé » présentent plus de comportement pro-environnementaux que ceux de famille des la catégorie « ouvrier ». Vu qu'il n'y a qu'une seule différence significative, il nous semble difficile de l'interpréter.

##### *Le dialogue au sujet de l'environnement avec les parents*

D'après nos résultats, l'environnement n'est pas un sujet fréquent pour les deux tiers de l'échantillon. En plus, les discussions autour du sujet de l'environnement en famille ne semblent pas jouer un rôle décisif : les adolescents des familles où on parle de l'environnement ont certes une tendance à être plus engagés en faveur de l'environnement, mais la différence n'atteint pas le seuil de la significativité.

##### *L'exemple donné par les parents*

Les comportements pro-environnementaux des parents ont une influence. Les adolescents dont les parents montrent un tel comportement, même si sa description reste parfois très vague (« ils essaient de ne pas polluer ») font eux-mêmes preuve de plus de comportements pro-environnementaux que leurs pairs qui rapportent que leurs parents font « rien » pour l'environnement. Ajoutons que la majorité des parents agissent en faveur de l'environnement, selon leurs enfants (121 réponses positives, 40 négatives, 32 élèves ne se sont pas prononcés).

### **Niveau psychologique : est-ce que l'affinité émotionnelle par rapport à la nature joue un rôle dans les comportements pro-environnementaux ?**

L'affinité émotionnelle joue un rôle dans l'importance de l'engagement dans ces comportements. En effet, plus les adolescents ont une affinité forte envers la nature, plus ils pratiquent des comportements pro-environnementaux. Cette relation est statistiquement significative. Une analyse de régression montre que l'affinité émotionnelle peut-être prise comme prédicteur des comportements pro-environnementaux, le coefficient standardisé de régression étant de .34 ( $p < .0001$ ).

De même, lors qu'on examine séparément chaque facteur de l'affinité émotionnelle, on constate que trois des cinq dimensions influencent les comportements pro-environnementaux de manière significative (Tableaux 5 à 9 en fin de ce texte) :

Le sentiment d'unité, le sentiment de bien-être, et l'intérêt pour le fonctionnement de la nature. A chaque fois, un score élevé sur le facteur va de pair avec plus de comportements pro-environnementaux.

Par contre, l'aspect liberté / contrainte et sécurité / insécurité (de toute façon minoritaire dans les réponses) ne joue pas un rôle différenciateur.

L'âge ne joue pas de rôle en ce qui concerne les comportements pro-environnementaux (score total) et l'affinité à la nature (score total), les adolescents de 12 ans et de 15 ans ayant des scores semblables.

### **Connaissance du terme « développement durable », et notions associées à ce terme**

Le terme de « développement durable » en lui-même est très peu connu. Seulement, 13,5 % de l'échantillon indiquent le connaître. Bien qu'il y a des tendances, le test de khi2 ne départage pas de différences significatives, ni en fonction de la ville, de l'âge, du sexe ou du CSP du père.

Quant aux idées associées à ce terme, 13 définitions sur 28 données impliquent l'idée de la préservation de l'environnement, les autres reprennent majoritairement les éléments « développement » et « durable ».

La notion de développement durable est donc encore peu connue par les jeunes, et si elle est connue, elle n'est pas toujours clairement définie.

## **2.4. Conclusion de l'étude quantitative**

### **En conclusion sur l'étude des facteurs influençant les comportements pro-environnementaux**

Cette étude souhaitait contribuer à une meilleure compréhension des comportements pro-environnementaux à l'adolescence. En effet, si l'on envisage d'intervenir pour favoriser les comportements de ce type, il est utile de savoir quelles sont les dimensions qui sont susceptibles d'être liées à un engagement fort.

Comme nous avons vu, et contrairement à nos hypothèses, l'image de la ville ne joue pas un rôle fort, on peut alors s'interroger pourquoi ? Ne sommes-nous pas quotidiennement sensibles ou sensibilisés à cette dimension dans nos conduites ? La préservation de l'environnement ne commence-t-elle pas dans notre environnement immédiat et notamment devant notre porte ?

Pour interpréter ce résultat il faut se rappeler quel est le contexte de vie de l'adolescent. Bien sûr il habite dans une ville donnée, mais son rayon d'action, son espace de vie, c'est tout d'abord son quartier, plus éventuellement quelques lieux qu'il fréquente pour des activités précises (ex. sport). La ville dans sa totalité est une entité relativement confuse, inconnue dans des larges pans. Il semble alors plus plausible que cette image abstraite n'ait pas de lien immédiat avec les comportements pro-environnementaux de la vie quotidienne.

Nous observons par ailleurs, que les comportements pro-environnementaux de type « adhérer à une association », « participer aux journées d'action » sont très peu endossés. Ceci est peut-être dû à la spécificité de la période d'adolescence. Comme nous avons montré dans d'autres études (Schleyer-Lindenmann, 2006), l'intérêt et l'engagement dans la vie publique est, en tout cas en début et milieu d'adolescence encore limité.

Par ailleurs on voit cependant émerger une vraie notion d'éco-citoyenneté, car les comportements pro-environnementaux sont perçus aussi et surtout comme des comportements civiques, comme en témoigne la place accordée à un item comme « ne pas jeter les déchets n'importe où », comportement en général certainement favorable à l'environnement, mais qui exprime tout autant une attention portée à autrui en général.

En ce qui concerne l'influence familiale, la seule variable qui a eu un effet net (sur les trois étudiées) est le comportement parental. Il agit effectivement comme un exemple, un modèle à suivre. Si les parents ont des comportements engagés pour l'environnement, les adolescents sont également plus engagés.

La dernière variable étudiée, l'affinité par rapport à la nature est, comme nous avons vu, une variable qui joue sur les comportements pro-environnementaux. Plus l'adolescent a une expérience positive et immédiate de la nature, plus il montre des comportements pro-environnementaux. Cela est vrai pour les aspects affectifs (sentiment d'unité, de bien-être) et pour les aspects cognitifs (s'intéresser au fonctionnement de la nature) de l'expérience de la nature.

Cette affinité et cet intérêt pour la nature est peut-être particulièrement accrue à l'adolescence, car faire une expérience intime de la nature est aussi faire une expérience de soi, « se retrouver », mieux se connaître, un des thèmes centraux à l'adolescence. On pourrait alors partiellement expliquer le « sous » investissement dans la sphère publique par un « sur » investissement temporaire de soi et de l'expérience de soi en début et au milieu de l'adolescence.



En complément de cette première étude, nous avons mené une deuxième étude, qualitative, par entretien semi-directif, auprès d'un sous-groupe volontaire de l'échantillon précédent. Elle approfondie la question de la dialectique homme-environnement et de son évolution au cours de l'adolescence, ainsi que la question de la réflexion sur la notion du développement durable.

### **3 Développement durable : quelle est la place de l'homme ? Etude qualitative**

#### **3.1. Questionnement**

Les transformations environnementaux et écologiques concernent potentiellement chacun de nous (on pourrait parler d'une globalisation des questions de développement durable), car chacun est exposé aux conséquences environnementales d'actions se déroulant loin de lui, et sur lesquelles il n'a aucune prise.

Ce fait renvoie en psychologie à la dialectique de l'interdépendance entre homme et environnement. Dreher et Oerter (1986) ont étudié comment concevaient des enfants, adolescents et jeunes adultes l'âge adulte. Ils ont ensuite formalisé les résultats comme différentes conceptions de la relation homme-environnement. L'environnement est, dans leur étude, entendu au sens large (« les milieux dans lesquels on vit et avec lequel on interagit »), mais cela n'est pas contradictoire avec la compréhension du terme dans sa dimension « naturelle ». Les auteurs montrent que la conception de cette relation évolue avec l'âge, en passant par quatre stades. Pour les enfants (âgés de 8 ans environ), la relation relève de l'action (stade 1). Un adulte sait faire des choses. Pour les jeunes adolescents (autour de 12 ans) une prise en compte des exigences de l'environnement émerge : on doit observer des règles, tenir compte des autres (stade 2). Les adolescents âgés de 15 ans environ caractérisent l'âge adulte par la prise d'autonomie (stade 3), par rapport à l'environnement. Le thème autonomie est caractérisé par deux sous-domaines : « le contrôle de l'environnement » et « le contrôle de soi ». L'adolescent pense que le contrôle personnel est le but dominant de l'âge adulte, en d'autres mots, maîtriser sa vie, avoir ses propres opinions et de l'assurance de soi. On voit qu'ici les aspirations personnelles prennent le pas sur tout le reste, le maître mot étant « contrôle ». Ensuite, le Moi est encore au centre des préoccupations, l'accent étant mis sur l'acceptation de soi, tel quel on est, par soi-même, et par autrui. Le contexte, et notamment les personnes qui en font partie, ont une certaine influence. C'est seulement à partir de 18 ans environ, que les sujets réintègrent complètement l'environnement et les pressions culturelles dans leur vision de l'âge adulte (stade 4). Du coup, dans leur réflexion, la conscience de la relation entre la personne et son cadre est très importante. Ils reconnaissent le fait que leur personnalité et leur manière de vivre est fortement marquée par leur environnement. C'est donc au stade 4, que l'on trouve une conscience de la relation dialectique entre l'homme et son environnement : les jeunes adultes conceptualisent l'interdépendance et l'influence mutuelle entre eux-mêmes et leur environnement.

L'environnement au sens restreint (environnement naturel) est aujourd'hui omniprésent dans le discours sur le développement durable et la fragile balance écologique (trou d'ozone, réchauffement de la planète). On peut alors s'interroger, si ce rôle joué par l'environnement (notion que nous demandons d'abord aux adolescents de définir), pour la vie de chacun, est aujourd'hui pensée plus tôt, intégré plus tôt dans la vision de soi – par exemple en début de l'adolescence ?

## **3.2. Méthodologie**

### **3.2.1. Guide d'entretien**

Nous avons élaboré un guide d'entretien qui traite les thématiques suivantes :

La représentation de l'environnement (sa définition, la vision de son avenir), les actions en faveur de l'environnement (actions générales, personnelles, la notion de responsabilité) ; le développement durable (définition spontanée, réflexion sur la définition « officielle »).

### **3.2.2. Echantillon**

25 entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un groupe de volontaires issus du premier échantillon ont pu être analysés. 11 entretiens ont été menés à Arles (en 6<sup>ème</sup> : 2 filles et 3 garçons ; en 3<sup>ème</sup> : 3 filles et 3 garçons) et 14 entretiens ont été menés à Berre (en 6<sup>ème</sup> : 4 filles et 5 garçons ; en 3<sup>ème</sup> : 2 filles et 3 garçons).

### **3.2.3. Passation**

Les entretiens ont eu lieu dans des salles de l'école, étaient présents seulement l'interviewé (un ou une élève) et l'intervieweur (un étudiant de maîtrise, formé à la technique d'entretien). Après accord de l'interviewé, l'intervieweur enregistrait l'entretien. Chaque entretien a duré environ une demi-heure.

### **3.2.4. Traitement des données**

Chaque entretien enregistré a été retranscrit *in extenso*. Ce corpus de texte a été ensuite traité par le logiciel Alceste, un logiciel de traitement de données textuelles. Le fait que le corpus n'était pas très long pour certains entretiens a nécessité le doublement de celui-ci. Le but du logiciel Alceste est de quantifier un texte (en comptant les occurrences des mots, et analysant les types de mot) et d'en extraire sa structure. Ceci est intéressant, car le comptage donne un « profil » au texte, en indiquant les mots les plus significatifs. Pour analyser les données et pour leur interprétation une lecture globale par le chercheur reste cependant indispensable.

## **3.3. Résultats**

Une première remarque sur le corpus des données lui-même. Bien que les enquêteurs ont été préalablement formés de la même manière à l'entretien, force est de constater que les entretiens sont de quantités et qualités inégales : certains sont plus longs, les adolescents développent leur pensée, d'autres plus courts, certains sujets réagissaient à la consigne comme s'ils répondaient à un questionnaire. Pour eux la situation était, malgré le fait que les enquêteurs étaient des étudiant(e)s jeunes et sympathiques, visiblement encore plutôt impressionnant. Le contexte de l'école a peut-être aussi été distrayant (trois entretiens ayant eu lieu dans une salle à côté de la cour de récréation, n'ont pu être retranscrits, car le son enregistré était de qualité trop mauvaise).

Les résultats reportés doivent donc être pris avec précaution. Ils s'appuient sur nos analyses du corpus, ainsi que sur les analyses de Himoud et Robles (2004). Après chaque citation de parole d'élève, nous indiquons entre parenthèse le sexe (F/M), la classe (6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>) et la ville (A/B) concernés.

### **Quelle conception ont les adolescents de l'environnement ?**

Dans le corpus apparaissent bien les différentes dimensions du terme « environnement » :

- l'aspect « nature » : « *tout ce qui est naturel* » (M, 3<sup>e</sup>, A), « *c'est les arbres, la forêt* » (F, 6<sup>e</sup>, B).
- l'aspect « espace environnant » ou « milieu » : « *C'est l'endroit dans lequel on vit et comment est l'endroit dans lequel on vit* » (F, 6<sup>e</sup>, B), « *L'environnement c'est tout ce nous*

*entoure : la nature, les animaux, les êtres humains et c'est tout. » (F, 6<sup>e</sup>, A), « des gens avec qui on traîne aussi » (F, 3<sup>e</sup>, A).*

- une ressource à protéger : *« c'est la nature, les arbres, il faut les protéger » (M, 6<sup>e</sup>, A).*

- la valeur esthétique ou récréative : *« c'est joli, c'est le grand air, il n'y a pas de pollution et j'aime bien » (M, 6<sup>e</sup>, A). « La nature, beaucoup de liberté et un paysage, un beau paysage. Je me sens bien, c'est le seul endroit où on peut se reposer, on peut remettre les batteries à zéro, on peut se recharger » (M, 3<sup>e</sup>, B).*

- la nature aménagée : *« C'est notre milieu de vie et voilà ! Il y a de tout, il y a les arbres, des villes, les champs. » (F, 6<sup>e</sup>, B) , « Il y a des arbres, des parcs tout ça » (F, 3<sup>e</sup>, B)*

- l'environnement bâti par l'homme, un environnement industrialisé contrasté :

*« L'environnement c'est les forêts, la pollution, les parcs, les animaux voilà. » (M, 3<sup>e</sup>, B), « Ce qui nous entoure, ça veut dire les bâtiments, par exemple moi, là où j'habite, il y a un méchant contraste, j'ai un champ juste à côté de chez moi, et on voit la Shell. » (M, 3<sup>e</sup>, B).*

Par Alceste nous apprenons que les quatre premiers aspects sont particulièrement caractéristiques du discours des adolescents d'Arles. Pour eux prévaut une représentation globale, « naturelle », positive. Les derniers deux aspects (la nature aménagée, la nature contrastée) sont particulièrement caractéristiques du discours des adolescents habitant Berre. Ceci peut s'expliquer par la forte présence des industries dans l'espace environnant de Berre.

Dans le discours apparaissent aussi de différences en fonction de l'âge. Pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, les mots suivants sont caractéristiques : *« vie », « tranquille », « aimer », « normal », « joli », « humain », « arbre », « notre milieu de vie », « les fabrications humaines ».* Les adolescents mettent en avant des qualités de l'environnement, qui sont majoritairement positives.

Chez les élèves de 3<sup>ème</sup>, Alceste indique les termes suivants *« campagne », « bâtiment », « gens », « végétaux », « usine », « paysage », « espace ».* Les termes évoquent des éléments constitutifs de l'environnement qui relèvent autant de la nature que de l'action de l'homme.

### **Quelle est leur définition du « développement durable » ?**

Comme déjà observé dans l'enquête quantitative, la notion même de développement durable est très peu connue. Lorsque les enquêteurs proposent la définition du rapport Brundtland, celle-ci est d'abord reprise par les jeunes telle qu'elle *« Ben, c'est quelque chose qu'on doit développer mais après qui doit continuer » (M, 3<sup>e</sup>, A), « Parce que durable parce qu'il peut durer une éternité, des siècles » (M, 6<sup>e</sup>, B).*

Le logiciel Alceste détecte dans les réponses effectivement les termes « développement », « dur+ », « futur+ », « besoin+ », « génération », ce qui signifie que les sujets ont d'abord repris dans leur discours les éléments de la définition proposée. Le terme de développement est associé en général à la protection de l'environnement, soit de manière indirecte, le progrès humain permettant de dépasser les inconvénients : *« On développe par exemple des industries et que ça casse rien, pas l'environnement, et que ce soit toujours comme ça » (M, 3<sup>e</sup>, B),* soit de manière directe : *« il faudrait aussi que ça passe, que la pollution passe, et que le développement devienne le développement de la nature » (M, 6<sup>e</sup>, B).*

Parfois, la solution pour le développement durable semble de ne rien changer :

*« C'est ce qui, c'est l'environnement qui va durer, c'est à dire qui va rester comme il est dans vingt ans ou quoi et qui sera détruit ou amélioré. Ça veut dire que l'environnement il doit rester comme il est, il doit durer comme il est. » (M, 3<sup>e</sup>, B).*

*« Oui, c'est bien, parce qu'on utilise sans détruire, si on veut, c'est ça je crois. Comme ça là, on aura des chances de survivre, de pas en mourir [...]. En fait, ce qu'il faudrait faire, c'est*

*rester à notre stade, ne plus évoluer, et puis on peut rester comme ça, parce qu'on est bien comme ça et voilà. » (M, 6<sup>e</sup>, A).*

Lorsque les jeunes explicitent leurs idées, nous observons une différence entre les deux groupes d'âge :

Pour les jeunes adolescents de 6<sup>ème</sup>, nous trouvons d'abord une vision centrée sur soi, l'environnement à préserver est d'abord leur environnement : la ville, la plage. Ils ont aussi une vision instrumentale de la nature, elle doit être propre, doit être préservée, pour les hommes et leurs besoins immédiats (« *Il faut enlever la marée noire parce qu'on a besoin de se baigner.* », M, 6<sup>e</sup>, B). Ils s'incluent dans les générations futures.

Une exception notable : une fille et un garçon de 6<sup>ème</sup> incluent dans les générations futures les animaux, et dépassent donc en partie l'attitude anthropocentrique :

*« Pour l'instant, c'est pas encore ça mais on verra, c'est sur que bon les immeubles, c'est bien pour nous, et les bâtiments, les usines aussi, même si ça pollue mais c'est pas forcément très bien pour les animaux, pour leur environnement, il faudrait penser un peu plus à ça aussi, parce que nous on se sent bien, quand on a une maison, quand on a un toit quand on a le chauffage, mais il faudrait penser après avec le temps, ce que ça fait pour les animaux, pour l'environnement quoi. » (F, 6<sup>e</sup>, B).*

Pour les adolescents âgés de 15 ans environ (classe de 3<sup>ème</sup>), le développement durable concerne toutes les espèces :

*« Répondre aux besoins de tous sans gêner la nature, et bien c'est bon. Après si c'est pour détruire la nature et tout ça, ça servirait à rien. Ça servirait à rien. Ça serait pas bien, pas bien pour la nature. Parce que si on la détruit, il n'y a plus de vie après. Il y a tout qui est relié à la vie : les animaux, les arbres, tout. Tout est vivant donc si on la détruit il n'y aura plus de vie. » (F, 3<sup>e</sup>, B).*

Une certaine conception de l'interdépendance homme-environnement émerge :

*« Bein ça veut dire qu'on peut l'améliorer et il faut pas que notre futur ça nous détruise, il faut que ça reste comme il est. Parce que si on le détruit, il y aura plus rien, il y aura plus de poisson. Et puis même il faut la laisser comme elle est parce que la nature, si on la détruit, on va quand même y passer parce qu'après la nature, elle va reprendre ses droits donc, il vaut mieux la laisser comme elle est comme ça on aura moins de risque de mourir tous. » (M, 3<sup>e</sup>, B).*

### **Quelle est la place de l'homme ?**

Pendant l'entretien, les adolescents évoquaient également la place de l'homme et sa responsabilité dans l'état actuel de l'environnement. De nouveau nous observons des différences entre les adolescents en classe de 6<sup>ème</sup> et leurs pairs en classe de 3<sup>ème</sup>. Pour les premiers, la responsabilité est soit très concrètement du fait d'une instance ou d'un petit groupe de personnes (« la mairie », « les poubelleurs »), soit de manière diffuse elle concerne tout le monde : « *Personne. Aucune personne précise. Mais un peu tout le monde.* » (M, 6<sup>e</sup>, B). « *Ben c'est notre faute. Voilà c'est notre faute. Mais c'est pas ma faute à moi.* » (M, 6<sup>e</sup>, B).

Pour les adolescents en classe de 3<sup>e</sup>, la responsabilité est à la fois plus globale, et plus personnelle :

*« Ben c'est tout le monde, même moi. Tout le monde. Tous. On se dit oh ! C'est pas grave. S'il y a que nous qui jette un truc par-ci. C'est tout le monde. » (F, 3<sup>e</sup>, B).*

« A tout le monde parce que c'est chacun qui met un petit truc de ça, qui fait mal les choses. A chaque fois que quelqu'un fait mal un truc, ça augmente alors donc à chacun un petit peu de responsabilité, son petit bout de terre à chacun donc il devrait le préserver. » (M, 3<sup>e</sup>, B).

« En général, tous les êtres humains qui vivent sur terre. Tous les gens qui ne font pas d'efforts pour respecter un minimum leur environnement, la nature, les autres. » (F, 3<sup>e</sup>, A).

Dans cette tranche d'âge apparaît aussi l'interdépendance clairement articulée :

« C'est surtout ça, mais bon, si on a plus d'usine, on aura plus de travail, on va dire ça, et sans ceux qui travaillent, après on vit plus, je sais pas, en fait, on sait pas trop quoi penser. Parce que si on veut pas de pollution, il faut pas d'usine, et après, si l'on ne travaille pas, comment on fait ? » (M, 3<sup>e</sup>, A).

Cette interrogation reste cependant minoritaire (des aspects sont mentionnés dans trois entretiens sur 11).

### 3.3. Conclusion de l'étude qualitative

L'étude qualitative avait comme but de vérifier la prise en compte de l'environnement et du rôle qu'il joue dans la vie de chacun. Nous souhaitions notamment vérifier aussi la présence d'une pensée dialectique (type stade 4 selon le modèle de Dreher et Oerter, 1986) chez des adolescents de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>. Nous remarquons d'abord que l'environnement est bien perçu sous différentes dimensions, y compris dans la dimension « milieu » qui avait été mis en avant par Dreher et Oerter (1986). D'une manière générale, l'environnement apparaît important pour tous les adolescents. Lorsqu'ils explicitent leur notion de développement durable, on observe une évolution avec l'âge : pour les plus jeunes, l'environnement à protéger est leur environnement proche. Cette vision individualiste et instrumentale de l'environnement n'est pas sans rappeler le stade 2 des stades du développement moral de Kohlberg (1973). On ne peut leur attribuer un raisonnement dialectique de type 4. Par rapport aux stades de Dreher et Oerter (1986) nous les situons effectivement au stade 2, car le respect des règles est constamment rappelé : « il ne faut pas salir », « il ne faut pas jeter ses déchets par terre ». Les adolescents plus âgés dépassent dans leur notion de l'environnement leur environnement proche, incluant la terre entière. On trouve effectivement un raisonnement de type stade 4, c'est-à-dire une interrogation sur l'interdépendance homme – environnement, lorsqu'ils explicitent leur notion de développement durable ou de responsabilité de l'être humain. Ce raisonnement reste cependant encore très minoritaire (il apparaît trois respectivement deux fois dans les 11 entretiens menés), et on ne peut donc pas dire qu'il apparaît d'une manière générale plus tôt. Pour la majorité des adolescents de cette classe d'âge, le stade 3 de Dreher et Oerter (1986) semble s'appliquer dans leur raisonnement sur l'environnement : c'est à chacun de faire attention, en respectant les règles. Ceci pour préserver l'environnement pour les générations futures (celles-ci étant soupçonnées de gâcher éventuellement les efforts faits par les générations présentes !). A ce titre, la définition du développement durable reste très large, pour certains adolescents elle implique au contraire le non-développement (« rester comme on est maintenant »).

**L'étude qualitative et l'étude quantitative nous amènent à constater que les adolescents de 11 et de 15 ans n'ont pas une attitude fortement engagée dans le domaine de l'environnement.**

**L'étude qualitative nous apprend que l'interdépendance « homme – environnement » n'est pas perçu plus tôt par rapport aux résultats rapportés par Dreher et Oerter (1986). Cette comparaison peut être cependant interrogée sur deux points :**

(1) d'un point de vu de la notion « environnement ». Dreher et Oerter ont conceptualisé la notion d' « environnement » d'après des entretiens sur l'âge adulte et ses caractéristiques. Il s'agit de l'environnement au sens large. Nous avons pris soin de vérifier que cette notion était bien présente dans notre échantillon, mais il est clair que l'aspect qui nous intéressait plus était l'aspect « environnement naturel ». Cela enlève cependant rien à la logique de l'interrogation sur les relations entre les deux entités (la personne et l'environnement), et son évolution avec l'âge.

(2) d'un point de vue culturel. En effet, Dreher et Oerter ont mené leur étude en Allemagne (ils ne nous donnent pas de détail sur les villes), tandis que notre étude a été menée dans le sud de la France. Or, on observe un décalage dans la prise en compte de l'environnement dans les actions quotidiennes entre le sud et le nord de l'Europe. Est-ce que ces différences des pratiques reflètent aussi des différences d'attitudes ? Il serait souhaitable d'étudier avec les mêmes outils un échantillon d'adolescents allemands aujourd'hui, pour pouvoir faire une véritable comparaison interculturelle.

Dans l'étude quantitative, cette attitude encore peu engagée dans le domaine de l'environnement se reflète dans les scores élevés dans l'échelle de Dunlap *et al.* (2000) : en effet, les adolescents, et ce peu importe leur âge, sont anthropocentrés, c'est-à-dire ils pensent que l'homme devait être au centre des préoccupations. Ce qui revient assez bien à une interprétation restreinte de la notion de « générations futures » en tant que « générations *humaines* futures » du développement durable. Les adolescents sont aussi globalement optimistes quant à la résilience de la nature. Ces positionnements pourraient expliquer partiellement leur engagement relativement faible dans des comportements pro-environnementaux.

Par ailleurs, la notion de développement durable est encore très peu connue ; si elle est connue, la dimension écologique est bien mise en avant, mais peu la dimension économique et encore moins la dimension sociale.

Il est remarquable que des variables contextuelles larges (l'image de la ville) ou assez rationnelles (l'environnement comme sujet de discussion) semblent peu jouer sur l'engagement dans des comportements pro-environnementaux. Deux variables qui relèvent du vécu quotidien de l'adolescent ont plus d'influence. La variable qui s'est nettement dégagée comme variable prédictive, est le lien affectif avec la nature, l'attachement à celle-ci, ainsi que l'exemple des parents. Sur ce dernier point nous observons que l'adolescent ne se détache donc pas nécessairement du modèle parental, comme le suppose la notion de « conflit de génération » quasi-obligatoire à l'adolescence et maintes fois démontré comme n'étant pas généralisée (Galland, 1991, Schleyer-Lindenmann, 2006).

A la lumière des résultats concernant l'affinité émotionnelle, les actions d'éducation à l'environnement, souvent effectuées dans le cadre scolaire, révèlent toute leur importance. En effet, dans ces actions éducatives, une approche sensorielle et immédiate de la nature est proposée aux enfants (Jacqué, 2003). Nous pensons que ces actions ont alors une influence positive et probablement à long terme sur l'attitude envers la nature et les comportements pro-environnementaux, surtout si l'enfant et l'adolescent a par ailleurs, dans le cadre de sa vie privée, des expériences positives de l'environnement.

En conclusion, nous pensons que ce travail permettra d'explorer encore d'autres pistes. Par exemple, nous avons pour l'instant mesuré que les effets simples des trois types de variables indépendantes sur les comportements pro-environnementaux. On peut s'interroger sur les interactions entre elles – se modifient-elles, se multiplient-elles dans leurs effets ?

**Par ailleurs, les résultats à l'échelle de Dunlap *et al.* (2000) ont été pris comme information seulement quant à l'attitude écologique générale des adolescents. Il sera intéressant d'approfondir l'analyse de cette variable (par analyse factorielle), et vérifier son éventuel influence sur les comportements pro-environnementaux.**

# **A N N E X E S**



## ANNEXES : tableaux et tests statistiques

### Effet de la variable « image de la ville »

Tableau 2 : Score total de comportements pro-environnementaux en fonction de l'image objective de la ville

	Une ville industrialisée Moyenne (écart-type)	Une ville historique, touristique, proche d'un site naturel Moyenne (écart-type)	<i>p</i>
Score global des comportements pro- environnementaux	<b>19,67 (2,58)</b>	<b>18,95 (2,72)</b>	<i>ns.</i>

Tableau 3 : Score total de comportements pro-environnementaux en fonction de l'image subjective de la ville

	Une ville polluée, sale, qui sent mauvais Moyenne (écart-type)	Une belle ville Moyenne (écart-type)	<i>p</i>
Score global des comportements pro- environnementaux	<b>19,46 (2,98)</b>	<b>19,01 (2,31)</b>	<i>ns.</i>

Tableau 4 : Score total de comportements pro-environnementaux en fonction de l'image personnelle de la ville

	<b>Une ville que plus tard j'aimerais quitter</b> Moyenne (écart-type)	<b>Une ville où j'aime bien vivre, où j'aimerais vivre toute ma vie, c'est ma ville</b> Moyenne (écart-type)	<i>p</i>
Score global des comportements pro- environnementaux	<b>18,84 (2,60)</b>	<b>19,62 (2,67)</b>	<i>.052</i>

## ANNEXES : tableaux et tests statistiques

### Effet de la variable « affinité émotionnelle »

Tableau 5 : Score total des comportements pro-environnementaux en fonction du **sentiment d'unité**

	Affinité personnelle faible <b>m (é.t.)</b>	Affinité personnelle forte <b>m (é.t.)</b>	<i>p</i>
Score total de comportements pro-environnementaux	<b>20,07 (2,53)</b>	<b>18,75 (2,52)</b>	<b>.0016</b>

Tableau 6 : Score total des comportements pro-environnementaux en fonction du **sentiment de bien-être**

	Affinité activités faible <b>m (é.t.)</b>	Affinité activités forte <b>m (é.t.)</b>	<i>p</i>
Score total de comportements pro-environnementaux	<b>20,19 (2,56)</b>	<b>18,75 (2,46)</b>	<b>.0006</b>

Tableau 7 : Score total des comportements pro-environnementaux en fonction de **l'intérêt pour la nature**

	Intérêt faible <b>m (é.t.)</b>	Intérêt fort <b>m (é.t.)</b>	<i>p</i>
Score total de comportements pro-environnementaux	<b>19,87 (2,37)</b>	<b>18,92 (2,75)</b>	<b>.02</b>

Tableau 8 : Score total des comportements pro-environnementaux en fonction du sentiment de liberté

	Liberté faible <b>m (é.t.)</b>	Liberté forte <b>m (é.t.)</b>	<i>p</i>
Score total de comportements pro-environnementaux	<b>19,49 (2,79)</b>	<b>19,31 (2,41)</b>	<b>ns.</b>

Tableau 9 : Score total des comportements pro-environnementaux en fonction du **sentiment de sécurité**

## ANNEXES : tableaux et tests statistiques

---

	Sentiment d'insécurité <b>m (é.t.)</b>	Sentiment de sécurité <b>m (é.t.)</b>	<i>p</i>
Score total de comportements pro-environnementaux	<b>19,55 (2,54)</b>	<b>19,27 (2,66)</b>	<i>ns.</i>

## **CONCLUSION GENERALE.**

### **LE DEVELOPPEMENT DURABLE EST-IL SOLUBLE DANS LES TERRITOIRES ?**

Il faut rappeler que le choix des trois terrains étudiés correspondait à l'hypothèse que leur réputation socialement construite d'espaces dégradés, « naturels » ou ruraux devait bien se répercuter sur les modes de construction sociale du développement durable.

Ce parti pris méthodologique s'est révélé suffisamment pertinent pour mettre en évidence à la fois deux invariants puissants dans la prise en compte du développement durable et, effectivement, des spécificités liées aux images socialement construites de ces territoires.

Les deux invariants sont d'une part, l'appel récurrent à la concertation et à la « démocratie participative », d'autre part le poids des « héritages » culturels issus d'un cadre territorial restreint et d'un passé relativement récent n'excédant pas le siècle comme références qui déterminent lourdement les modes d'appréhension du développement durable par les participants des concertations.

Ces deux caractéristiques communes aux trois terrains laissent cependant la place à de très nettes différenciations dans les tentatives d'élaboration d'un développement durable, différenciations nettement corrélées à leur situation environnementale présente et héritée.

Concernant l'étang de Berre et le problème de la qualité des eaux, la situation peut être qualifiée de bloquée, blocage à la fois institutionnel, concertatif et écologique.

Concernant la Camargue, la promotion d'un développement durable passe, à travers l'outil « contrat de delta », par un encadrement institutionnel ou « accompagnement » d'une gestion hydraulique héritée, jugée positive pour l'hydrosystème, en y rajoutant un souci de cohésion et de rationalisation qualifié de « gestion globale de l'eau ».

Concernant le pays d'Arles, il s'agirait plutôt d'une « routinisation » des normes culturelles héritées de la tradition Mistralienne et agraire mais aussi d'une « résistance » à l'hégémonie avignonnaise comme garantes du développement durable.

Pour monter en généralité, on peut tirer de cela les trois constats suivants : un territoire considéré comme très dégradé ne peut, pour le moment accoucher d'une solution durable, un territoire considéré comme emblème de nature tente de pérenniser, en le modernisant et en l'institutionnalisant, le système local de gestion qui a fait sa réputation. Un territoire agraire tente de puiser dans ses « traditions » culturelles sa capacité de résistance aux pressions d'un développement urbain ou industriel qui ne serait pas durable.

Il reste à savoir si ces trois modèles sous réserve d'être enrichis, sont significatifs des politiques territoriales de développement durable, observables sur le territoire national.

#### **LES CONCERTATIONS.**

Concernant les concertations inhérentes au développement durable, les analyses ont plutôt porté sur l'étang de Berre et démontrent à l'évidence qu'il est illusoire de penser décoder les débats portant sur le développement durable uniquement sur le registre technique et cognitif. L'analyse de ces débats (chap 1 et 2) démontre à l'évidence que les crispations que l'on peut observer sur l'Etang de Berre tiennent tout autant aux impossibilités techniques de résoudre le

problème qu'aux représentations que les différents acteurs des concertations se font les uns des autres, de leurs rôles respectifs, de leurs pouvoirs, de la construction idéologique du bon état écologique du milieu et des solutions pour y parvenir.

Au nom du risque inondation, on ne peut renvoyer à la Durance les eaux du canal EDF, au nom de la pollution de l'étang, le maintien de la situation actuelle ne peut perdurer, au nom du coût économique et social du projet, il est impossible d'envisager une dérivation vers le Rhône aval.

Ce problème sans solution est passionnant parce qu'il cristallise toutes les oppositions observables entre les parties prenantes du débat. Les impossibilités techniques trouvent leur parallèle dans les irréductibles controverses entre acteurs.

Il ne s'agit donc pas ici, pour les acteurs, de se ranger, de ne pas se ranger ou de négocier autour d'une solution possible comme un tracé TGV. Il s'agit d'argumenter autour d'alternatives (crédibles ou non) sur la base d'arguments dont le seul intérêt, du moins pour le sociologue, est de révéler ce que le débat autour du développement durable peut recéler de représentations et d'idéologies en fonction de la position sociale et de la position de pouvoir de chacun. Il peut recéler aussi, au-delà des déterminismes culturels, comment la production d'un discours ou d'un argumentaire a pour propriété de fédérer et de construire un groupe hétéroclite à l'origine, en groupe de pression environnementale. (Exemple du collectif « Adam de Craponne » en opposition au GIP REB).

Bien entendu, en sociologie, de tels processus de construction sociale sont connus, mais ce que le débat sur le développement durable apporte de nouveau, c'est l'entrée en scène des rapports Homme-Nature comme ferments de ces recompositions sociales.

## LES HERITAGES

On l'a dit, qu'il s'agisse de situations conflictuelles ou consensuelles, jugées difficiles ou plus faciles, territorialement, le développement durable est toujours pensé par rapport à des chemins déjà tracés.

Il y a pour l'étang de Berre, l'idée que le développement durable de ce plan d'eau passe par le « retour à un étang marin ». Cet étang marin relève d'une construction culturelle issue d'un référendum auprès de la population riveraine datant d'une quinzaine d'années. Les riverains revendiquent en effet un étang marin en référence à un passé mythique mais cette représentation suscite une controverse scientifique telle que le conseil scientifique du GIP REB finit par admettre cet état, avec des réserves cependant, par souci consensuel. Le développement durable passe donc par une référence non pas à un passé supposé « naturel » lointain parce que les variations naturelles depuis des millénaires ne le permettent pas, mais par une référence à une demande sociale très récente. Cette demande sociale fait dorénavant figure de ligne directrice indiscutable pour le cadre de vie des générations futures.

En Camargue, le contrat de delta, présenté comme archétype du développement durable, n'échappe pas non plus au constat.

La question du contrat de delta de Camargue relève pour sa part d'un triple héritage symbolique, cognitif et gestionnaire. Depuis le début du XXe siècle, la réputation largement symbolique de la Camargue comme « milieu naturel » menacé par l'homme avait largement déteint sur sa construction comme objet scientifique par les sciences de la Nature.

A partir de la fin des années 70, cette segmentation Homme-Nature héritée de la modernité, renforcée par un système de valeur normatif visant à opposer les milieux naturels protégés et les milieux aménagés, vole progressivement en éclats du fait de l'apparition des approches interdisciplinaires du territoire.

L'interdisciplinarité qui se développe entre sciences humaines et sciences naturelles reconstruit le delta comme un écosystème qui doit ses caractéristiques contemporaines de « zone humide d'importance internationale » à l'histoire sur le long terme des interactions Nature-société médiatisées par la gestion agricole, salinière, cynégétique de l'eau (endiguement, irrigation, drainage). Cette gestion a pour résultat non pas de créer de la nature mais de créer des milieux humides qui, avec leur cortège de biodiversité, produisent une « image » d'espace naturel hautement valorisée (Picon 1978).

Cette reconstruction scientifique du delta qui a mis vingt ans à s'imposer est actuellement, au nom du développement durable, en passe de se transformer en dogme gestionnaire : puisque cette gestion de l'eau a fait depuis 150 ans la preuve qu'elle convient à la fois aux acteurs économiques qui l'ont mise en place et à la conservation de la Nature, il convient donc de la préserver ;( avec un bémol cependant : si les mises en eau estivales par l'agriculture irriguée maintiennent la zone humide , elles sont aussi considérées par les naturalistes comme contradictoires avec la variabilité spécifique des zones humides méditerranéennes, mais cette « banalisation » reste minorée par rapport au gain apporté à l'hydrosystème par les apports d'eau .)

Donc, à l'opposé du cas de l'étang de Berre, dès lors qu'une situation héritée est socialement jugée comme positive, la politique locale du développement durable tend à en assurer la permanence, au besoin à l'aide de subventions, ce qui n'est pas sans poser problème dès lors que l'on envisage le développement durable à une échelle géographique et économique plus large. La riziculture camarguaise héritée d'une crise d'approvisionnement de la métropole à la fin de la deuxième guerre mondiale a – t'elle encore un sens dans le cadre des échanges internationaux contemporains ? Son abandon et le retour à une certaine instabilité naturelle du delta en laissant à nouveau jouer les inondations du fleuve et de la mer pour s'adapter au changement climatique est une hypothèse inenvisageable dans le seul cadre territorial parce que sans références à un passé proche et parce que politiquement incorrect au plan local. Si la riziculture, garante de l'hydrosystème depuis l'endiguement généralisé de la Camargue, a indéniablement une rentabilité locale, il n'est pas sûr qu'elle n'ait pas un coût excessif au niveau européen. Par ailleurs, la promotion d'une culture en dehors de son aire naturelle et climatique de développement peut être contradictoire avec l'idée de développement durable au plan international.

Le contrat de delta de Camargue, en ayant pour souci de perpétuer le système hydraulique hérité, par déplacement d'un simple constat scientifique en norme gestionnaire recalibrée par la concertation, enjoint, lui aussi, de penser le futur à l'aune du passé proche.

Ce que nous propose le contrat de delta dans la citation suivante n'est rien d'autre que de reconduire une gestion de l'eau qui fait l'affaire de tous depuis un siècle au nom du développement durable :

« Aujourd'hui, le développement du territoire nécessite une gestion de l'eau répondant au mieux aux besoins des multiples activités qui contribuent à définir l'identité du territoire : chasse, pêche, élevage, saliculture, riziculture, conservation du patrimoine naturel.

Après concertation avec les différents professionnels et usagers de la Camargue, le parc naturel régional et l'agence de l'eau ont pris l'initiative de la création du contrat de delta ». (Le contrat de delta Camargue- lettre d'information n°1, 2006)

L'appel à la concertation est aussi un passage obligé qui renvoie à l'héritage gestionnaire du delta : La création d'un Parc Naturel Régional en 1973 a vu la mise en place d'une structure de gestion exceptionnelle de celui-ci.

Alors que tous les Parcs Naturels de France étaient dotés d'un statut de syndicat mixte, le parc de Camargue était géré par une fondation privée. La crise de la petite et moyenne agriculture dans les années 1970, s'est en effet traduite par une déqualification de celle-ci dans la gestion des territoires ruraux et, à travers les Parcs Naturels régionaux, le relais a été repris par les collectivités locales.

Dans ces années là, le poids économique et foncier, encore très important, des exploitations camarguaises a provoqué un rapport de force à leur avantage qui leur a permis de maîtriser le Parc Naturel Régional par le biais de cette fondation privée.

En 2004, trente ans plus tard, en Camargue, le pouvoir foncier, après une crise complexe, est à son tour marginalisé dans la gestion territoriale du Parc de Camargue qui devient à son tour syndicat mixte. Un appareillage politique administratif et associatif prend le relais des propriétaires sur la scène de la concertation locale au Parc Naturel Régional.

Le montage du « contrat de delta », dans ce contexte, apparaît comme l'encadrement ou l'accompagnement administratif d'une gestion de l'eau héritée des acteurs économiques; avec en contre partie des aides réclamées par ceux-ci pour entretenir un système devenu trop coûteux ; la valorisation sociale de ses bénéficiaires environnementaux justifiant les aides. Dans ce contexte d'instrumentalisation de la mesure, la concertation annoncée n'est pas encore au rendez-vous avec les acteurs économiques : une enquête effectuée en 2004 auprès de vingt acteurs de l'eau en Camargue ,(Samuel Lecorquillé, 2004) montre un désintérêt voire une hostilité de la part des riziculteurs qui déclarent ne pas savoir ce qu'est le « contrat de delta » mais en attendent une aide éventuelle à l'hydraulique. Leur perte d'influence dans cette Camargue socialement beaucoup plus complexe explique peut-être cette « mauvaise humeur ». Par contre, symbole de ce déplacement de pouvoir, les non exploitants agricoles, notamment les gestionnaires d'espaces protégés, se déclarent satisfaits du projet .

Cette nouvelle donne gestionnaire traduit ainsi (voir chap 4 ) une ouverture de l'éventail social des individus ou des groupes concernés par cette gestion de l'eau.

En résumé, pour la Camargue, l'idée de développement durable se traduit d'une part par ce que l'on pourrait appeler un néo-conservatisme gestionnaire sous l'égide des collectivités locales , des administrations déconcentrées de l'état, des associations, et par un déplacement des lieux de pouvoir, de la propriété foncière vers cette nébuleuse.

Après avoir patrimonialisé la Nature, la tendance est à la patrimonialisation des rapports Homme-Nature au nom du développement durable en les rendant socialement acceptables par la concertation.

Cette confusion, souvent observée, entre gestion patrimoniale et durable pose la question de savoir si le fait de faire supporter par les collectivités publiques ,pour des raisons autant environnementales que passionnelles, l'entretien d'activités économiques et des paysages mémoriaux hérités mais économiquement coûteux , constituent des solutions soutenables sur le long terme.

En Camargue,Il est possible qu'à l'avenir,un élargissement de cette vision patrimoniale du développement durable confrontée à l'irruption de la question des risques liés à la mer et au fleuve débouche sur l'ouverture d'un débat renouvelé et permette de penser cette interface fleuve-mer en se dégageant, juste pour voir, du poids idéologique du passé récent.

Le pays d'Arles dans son ensemble, (chap 3) et dans lequel la Camargue est incluse, propose le même schéma, à ceci près que c'est « la culture » populaire, héritée du XIXe siècle et réactivée pendant la dernière guerre, qui tient lieu de modèle à préserver. Les fondements agraires de la culture locale (le costume d'arlésienne, les traditions taurines, etc.) sont mobilisés comme ferment de résistance à toute pression économique ou urbaine susceptible de détruire un environnement dont la rusticité serait la garante d'un développement respectueux des ressources naturelles.

L'enquête effectuée auprès des élus locaux et d'un échantillon de la population fait la démonstration d'un unanimité certain sur cette question.

Tous ces exemples confrontés à l'enquête effectuée auprès des adolescents d'Arles et de Berre (chap 5) met en évidence que la territorialisation du concept de développement durable ne va pas forcément de soi, même pour cet échantillon de « génération future ».

Assez anthropocentrée, cette catégorie d'âge, selon sa logique naturelle, pense la question du développement durable en termes de comportements individuels tout à fait déconnectés de leur territoire de vie. « Le geste qui sauve la planète » semble être la leçon qu'ils tirent à la fois de leur environnement médiatique mais surtout socio-parental. L'héritage est ici lié aux pratiques familiales et à une certaine affectivité mais sans relation au territoire, habiter une ville réputée polluée ou une ville réputée patrimoniale du fait de ses « joyaux » culturels et naturels n'influence pas leurs opinions environnementales.

Ceci explique peut-être pourquoi le monde adulte ait du mal à envisager la gestion durable de leur territoire autrement qu'à travers une laborieuse reconstruction de celui-ci nourrie par une mémoire ou une mémorialisation rassurante du passé proche.

Localement, le développement durable apparaît alors comme une addition de désirs inassouvis ou de vœux concordants avec des idéaux-types territoriaux qui se sont construits depuis un siècle : que l'étang de Berre redevienne marin, que la gestion de l'eau en Camargue concilie les activités économiques et la protection de la Nature, que la tradition mistralienne soit compatible avec le développement du pays d'Arles.

A l'échelle territoriale, la déclinaison socio-politique de la notion de développement durable apparaît alors comme un excellent révélateur sociologique des fondements culturels des rapports Homme-milieux. Ceux-ci apparaissent comme ancrés dans un espace-temps restreint, souvent cantonné au siècle précédent. Les valeurs, les croyances dans ce développement durable, les rituels concertatifs qui les scandent sont largement imprégnés, voire déterminés par ces regards historiquement construits. Conforté, voire patrimonialisé comme en Camargue, blâmé comme sur l'étang de Berre, reconduit, perpétué, routinisé comme en Pays d'Arles, c'est ce passé récent qui fonde le cadrage idéologique d'un futur que l'on voudrait « respectueux », respectueux, selon les cas, de la Nature, des paysages, de la culture, des traditions.

Le développement durable prend ainsi la forme d'une projection dans le futur d'un passé proche reconstruit, (Pays d'Arles, Camargue,) ou d'un passé supposé, (l'étang marin).

Inversement, on ne constate aucune réflexion prospective autour de modèles de développement qui seraient déconnectés de ce passé proche. Les « habitus » territoriaux, on l'a dit, sont si prégnants qu'ils construisent comme socialement inacceptables toute proposition déconnectée de l'histoire et de la culture locale. La diversité de toutes ces constructions locales du développement durable résultent de la permanence de diversités culturelles produites par les rapports symboliques ou non que les groupes sociaux localisés



entretiennent encore fortement avec leur territoires par une construction mémoriale réactivée en permanence par tout l'attirail patrimonial contemporain. Les rapports et les controverses qui se jouent sur les scènes des concertations locales révèlent d'autres permanences et d'autres mutations dans les rapports sociaux. La notion de développement durable se trouve ainsi embrigadée dans des batailles identitaires parce qu'elle réactualise des rapports longtemps oubliés par les sciences sociales (Picon 2003), les rapports à l'environnement naturel qui sont de plus en plus vécus comme ferments identitaires.

La montée en puissance des associations environnementales, des forums, des concertations de toutes sortes sur ce sujet seraient-ils le signe que les rapports Homme-Environnement tendraient à supplanter à l'avenir la fonction intégratrice des rapports strictement sociaux progressivement effacés par le déclin des anciennes solidarités ?

Est-il utopique de supposer aussi qu'à l'avenir, nécessité faisant loi, des changements d'échelle et une pensée plus affranchie des déterminismes culturels localisés permettront d'envisager la question du développement durable de façon plus imaginative et créatrice.

## Références bibliographiques

Adenis, J. (1892). *les Étapes d'un touriste en France*, Paris, A. Hennuyer

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2004). <http://www.eaurmc.fr/>. Les politiques territoriales.

Allard P., Picon B., Claeys-Mekdade C., Killian S., Astier L., Malangou S. (2005). *Gestion du risque inondation et changement social dans le delta du Rhône : Les « catastrophes » de 1856 et 1993-1994*. Rapport DESMID CNRS UMR 6012 ESPACE - EA 3293 Université de la Méditerranée.

ARPE (1992). Le Parc Naturel de Camargue. Occupation du sol en 1991 et évolution depuis 1970. ARPE-PACA.

Aznar, J.C., Dervieux, A., Grillas, P. (2003). Association between aquatic vegetation and landscape indicators of human pressure. *Wetlands*, 23(1)

Aznar, J.C., Dervieux, A., Picon, B. (2000). *Les enjeux de la gestion hydraulique dans le delta du Rhône*. DESMID, EA 3293 Université de la Méditerranée, Marseille. Synthèse des travaux. Rapport final PNRZH et annexes.

Balland, P., Conruyt, M. et Lefrou, C. (1999). *Rapport sur la gestion de l'eau en Camargue : la gestion de l'eau courante dans l'Île*. Conseil Général des Ponts et Chaussées – Mission d'inspection spéciale de l'Environnement

Barin-Gould, S. (1891). *Troubadour land : a ramble in Provence and Languedoc*, Londres, ed. W.H.Allen

Bas-Rhône-Languedoc Ingénierie (2004). Étude hydraulique et hydrobiologique des canaux de Camargue. Volume 1 : État de lieux, diagnostic. BRL Ingénierie-PNRC.

Bas-Rhône-Languedoc Ingénierie, (2001). *Étude de faisabilité d'un Observatoire de Camargue*. Rapport Final. Station Biologique de la Tour du Valat –Réserve Nationale de Camargue –Parc Naturel Régional de Camargue – DIREN PACA..

Beck, U. (2001). *La société du Risque : sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Alto Aubier

Bertot J. (1894). *La France en bicyclette : étapes d'un touriste*, Paris, Librairies-imprimeries réunies

Blondel, J. et Isenmann, P. (1981). *Guide des oiseaux de Camargue*, Lausanne, Delachaux et Niestlé

Bossy, F., Roux, M. (2004). *Les représentations individuelles du développement durable : attitudes et comportements pro-environnementaux*. Mémoire de maîtrise MASS (Mathématiques Appliquées et Sciences Humaines) sous la direction de A. Schleyer-Lindenmann et Ch. Pouet. Marseille : Université de la Méditerranée et Université de Provence.

Boulot, S. (1991). *Essai sur la Camargue. Environnement, état des lieux et prospective*, Arles, Actes Sud,

Bronfenbrenner, U. (1979). *The Ecology of Human Development*. Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press.

Burel, F., Baudry, J. (1999). *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris, Ed. Tec & Doc.

Burke, K. (1989). *On Symbols and society*, Gusfield J.R. (ed.), Chicago, The University of Chicago Press.

Claeys-Mekdade C. (2003). *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement. Expériences camarguaises*, Bruxelles, P.I.E, Peter Lang

Coleman, J. C. (1978). Current contradictions in adolescent theory. *Journal of Youth and Adolescence*, 7, 1 - 12.

Collectif (2000). *Un exemple de gestion concerté d'une zones humide de Camargue. L'assèchement temporaire des marais communaux des Saintes-Maries-de-la-Mer*. Rapport. Ville des Saintes-Maries-de-la-Mer, Comité de pilotage pour la gestion des marais de Ginès. 1<sup>e</sup> partie, dossier scientifique.

Coulon, A. (1987). *L'ethnomethodologie*, Que sais-je ? n°2393, Paris, PUF

Dambre J. L., Giauffret G., Nouaille-Degorce J. F., Richard G., Roche É., 1994. *Mission Interministérielle sur les inondations de la vallée du Rhône en aval de Lyon d'octobre 1993 et de janvier 1994. Rapport particulier sur la Camargue*.

Dervieux, A, Aznar, J.C. (2003). *La gestion de l'eau en Camargue : une manière moderne de domestiquer la nature ?* in Vanpeene-Bruhier S. (Éd.), *Evaluation des risques environnementaux pour une gestion durable des espaces*. Actes des journées 2003 de l'association internationale pour l'écologie du paysage IALE France, Gap 8-10 octobre 2003, Antony, Cemagref Editions,

Dervieux, A., Allard, P., Naizot, T., Auda, Y. (2002). *La Camargue est-elle un polder ? Changement et stabilité dans le delta du Rhône depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle*, in : Equilibre et rupture dans les écosystèmes depuis 20 000 ans en Europe de l'Ouest, éd. Richard, H., Vignot, A., Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, Annales littéraires, Série Environnement, Sociétés et Archéologie, 3, 315-329.

Dreher, E., Oerter, R. (1986). Children's and Adolescents' Conceptions of Adulthood : The Changing View of a Crucial Developmental Task. In R. Silbereisen, K. Eyferth & G. Rudinger (Ed.). *Development as Action in Context*. Berlin, Springer Verlag. Pp. 109 - 120.

Dunlap, R.E., Van Liere, K.D., Mertig, A.G. & R.E. Jones (2000). Measuring Endorsement of the New Ecological Paradigm : A Revised NEP Scale. *Journal of Social Issues*, 56 (3), 425 - 442.

*Faire Savoirs* (2002). Dossier « Camargues ». Amares, <http://www.amares.org/revue/> . vol. 2

Fédération des Parc Naturels Régionaux (2005). [www.parc-naturels-regionaux.tm.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr).

Franchesquin et Dervieux (2004). Modélisation de la gestion hydraulique en Camargue : une approche multi-agents. *Les actes du colloque de Toulouse*, atelier 13. PNRZH.

- Franchesquin N. et Dervieux A. (2003). *Simulation du fonctionnement hydraulique de la Camargue (SimFonHyC) ; une modélisation multi-agents*. Rapport final de synthèse volume 1. DESMID - Septembre 2003
- Galland, O. (1991). *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie*. Paris : Armand Colin.
- Garfinkel, H. (1962). *Studies in ethnomethodology*, New Jersey, Englewood Cliffs
- Gindre, D., Heurteaux, P. et Viannet, R., (1999). Les infrastructures d'irrigation et de drainage sur le territoire du Parc Naturel Régional de Camargue. *Courrier du Parc*, 48/49, 44-80.
- Greimas, A.J.(1983). *Du sens II, essais de sémiotique*, Paris, Seuil
- Grize, J.-B. (1996). *Logique naturelle et communications*, Paris, PUF
- Gusfield, J.R. (1976). The literary rhetoric of science : comedy and pathos in drinking driver research, *American Sociological Review*, 41,16-34
- Gusfield, J.R. (1981). *The culture of public problems : drinking-driving and the symbolic order*, Chicago, The University of Chicago Press
- Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel*, tome1, Paris, Fayard
- Heurteaux, P. (1992). Modifications du régime hydrique et salin des étangs du système Vaccarès (Camargue, France) liées aux perturbations anthropiques des cinquante dernières années. *Annales de Limnologie*, 28(2),154-174.
- Heurteaux, P. (1994). Essai de quantification des termes du bilan hydrique des étangs du système Vaccarès (Camargue, France). *Annales de Limnologie*, 30 (2), 131-144.
- Heurteaux, P. (1996). *L'eau et la riziculture en Camargue. L'irrigation et le drainage : pourquoi, comment ?* Rapport au Centre Français du riz
- Himoud, K. & Robles, G. (2004). *Développement durable. Interaction homme-environnement*. Mémoire de maîtrise MASS (Mathématiques Appliquées et Sciences Humaines) sous la direction de A. Schleyer-Lindenmann et Ch. Pouet. Marseille : Université de la Méditerranée et Université de Provence.
- Jacqué, M. (2003). Eduquer à l'environnement : la formation de l'écocitoyen. In Communications Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. *Bienfaisante Nature*. Paris : Seuil. Pp. 103 – 116.
- Journées des Parcs (2005). *L'Europe et les territoires ruraux. Les Parcs, des territoires compétitifs pour un développement européen durable*. Journées Nationales des Parcs naturels régionaux de France. Fédération des Parcs Naturels régionaux, 4 au 7 octobre 2005. Parc Naturel Régional de l'Avesnois.
- Kals, E., Schumacher, D., & Montada, L. (1999). Emotional Affinity toward Nature as a Motivational Basis to Protect Nature. *Environment and Behavior*, 31 (2), 178 – 202.
- Kohlberg, L. (1973). Stages and agin in moral development – some speculations. *Gerontologist*, 13, 497 – 502.

- Landowski, E. (1989), *La société réfléchie*, Paris, Seuil
- Lascoumes P. (1994). *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*. Paris, Editions La Découverte.
- Latour, B., Woolgar, S. (1988). *La vie de laboratoire, la production des faits scientifiques*, Paris, éd. La Découverte [1979]
- Le Corguillé, S. (2004), *Gestion agricole de l'eau et préservation de l'environnement. Analyse de la mise en place du contrat de delta en Camargue*. Rapport de stage. DESMID-ESITPA.
- Lenthéric, C. (1910). *La Grèce et l'Orient en Provence*, Paris, Plon-Nourrit
- Lévy-Leboyer, C. Bonnes, M., Chase, J. Ferreira-Marques, J., & Pawlik, K. (1996). Determinants of Pro-Environmental Behaviors. A Five-Countries Comparison. *European Psychologist*, 1 (2), 123 - 129.
- Maloney, M. P. & Ward, M. P.(1973). Ecology : Let's hear from the People. *American Psychologist*, 28, 583 – 586.
- Mathevet, R. (2004). *Camargue incertaine ; sciences, usages, natures*, Paris, Buschet-Chastel.
- Métivier, A.J. (1998). *Élevage bovin en Camargue : de la diversité de fonctionnement des systèmes d'élevage à l'utilisation pastorale des milieux humides*. ISARA, Lyon. Mémoire de fin d'études.
- Micoud, A. (2002). *La biodiversité, un objet social certes, mais quel objet sociologique ? In Biodiversité et appropriation*, F.D. Vivien, Paris, éd. Elsevier, 195-204.
- Mission Interministérielle d'Inspection sur la Durance (2002), *Rapport sur la Durance*, Paris, 23 août 2002
- Nicolas, L. (2004). *Tableau évènementiel Camargue 1990 – 2004*. DESMID, Rapport interne.
- NSS. (2001). Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche. M. Jolivet, Paris, Éd. Elsevier.
- Oskamp, S. (2000). A sustainable future for humanity ? How can psychology help ? *American Psychologist*, 55, 496 – 508.
- Pailhès, S. (2000), La digue à la mer ou les mésaventures de l'Etat en Camargue dans la seconde moitié du XIXe siècle. *Provence historique*, 200, 190-206
- Parc Naturel Régional de Camargue (1999). Usages de l'eau et équipements hydrauliques en Camargue. *Courrier du Parc* n°48-49.
- Parc Naturel Régional de Camargue (2002). Contrat de delta Camargue. *Dossier préalable de candidature*.
- Parc Naturel Régional de Camargue (2004). *Occupation du sol en Camargue. Cartographie du territoire du Parc Naturel Régional de Camargue en 2001 et évolution depuis 1991*.

- Parc Naturel Régional de Camargue (2005). *Révision de la réserve de biosphère de Camargue*. PNRG et Collectif technique MAB Camargue, PNRG Éd.
- Pélaquier, É. (1995). Friche, garrigue ou forêt. Les changements du paysage dans la vallée de l'Hérault au cours du 20<sup>e</sup> siècle, Montpellier, *Entrevue*, 13-18
- Pelen, J.N. et Martel, C., Éd., (1990). *L'homme et le taureau en Languedoc et Provence. Histoires, vécus, représentations*, Paris, Glénat.
- Picon, B. (1988). *L'espace et le temps en Camargue*, Arles, Actes Sud.
- Picon, B. (2003), *Problématique environnementale et représentations de la Nature*. In : *quelles natures voulons-nous ?* Paris, Elsevier.
- Prieur, J., (1998). *L'indice géographique protégé Riz de Camargue : émergence d'un paradoxe entre agriculture industrielle et nature symbolique*. Besançon, DESS Connaissance et Gestion des terroirs.
- Quenum S. (2001). *Suivi technico-économique des exploitations suite à l'opération locale « milieux humides et manades de Camargue »*. Mémoire d'ISARA Lyon, Parc Naturel Régional de Camargue.
- Réserve National de Camargue (2005) : <http://www.reserve-camargue.org/>
- Roulet, E. et al. (1985). *L'articulation du discours français contemporain*, Berne, Lang
- Sadoul, N. (1996). *Dynamique spatiale et temporelle des colonies de charadriiformes dans les salins de Camargue : implications pour la conservation*. Université des sciences et des techniques du Languedoc. Université de Montpellier 2.
- Saumade, F. (1994). *Des sauvages en Occident : les cultures tauromachiques en Camargue et en Andalousie*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme
- Savard, M. (2000). *Le rôle des acteurs sociaux dans le fonctionnement de l'hydrosystème camarguais : enquête auprès des exploitants agricoles et des gestionnaires des espaces naturels* in *Les enjeux de la gestion hydraulique dans le delta du Rhône*. PNRZH. DESMID, EA 3293 Université de la Méditerranée, Marseille. Rapport final, annexes scientifiques.
- SCE (2001). *Étude sur le statut écologique des milieux humides naturels de Camargue. Constat, diagnostic*. Mission état Camargue.
- Schleyer-Lindenmann, A. (2006). Developmental Tasks of Adolescents of Native or Foreign Origin in France and Germany. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 37 (1), 85 -99
- Schmuck, P. & Schultz, W.P. ( 2002). Sustainable Development as a Challenge for Psychology. In P. Schmuck & W. P. Schultz (Ed.) *Psychology of Sustainable Development*. Boston : Kluwer Academic Publishers. Pp. 3 –17.
- Schmuck, P. & Schultz, W.P.(Ed.). ( 2002). *Psychology of Sustainable Development*. Boston : Kluwer Academic Publishers.
- Schultz, W. P. (2001). The structure of environmental concern : Concern for self, other people and the biosphere. *Journal of Environmental Psychology*, 21, 1 – 13.

Tamisier, A. & Grillas, P. (1994). A review of habitat changes in the Camargue: an assessment of the effect of the loss of biological diversity on the wintering waterfowl community. *Biological Conservation*, 70, 39-47.

Tamisier, A. et Dehorter, O. (1999). Camargue. Canards et foulques. Nîmes : Centre Ornithologique du Gard. 369 p.

Toulmin, S. (1969), *The uses of argument*, Cambridge, University Press

Touraine, A.(1999), *Comment sortir du libéralisme*, Paris, Fayard

Vion, R.(1992), *La communication verbale, analyse des interactions*, Paris, Hachette

Worster, D. (1992), *Les pionniers de l'écologie*, Paris, Ed. Sang de la Terre